Lettre de Bourges

La Foire internationale du livre de Guadalajara

Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16446 – 7,50 F

VENDREDI 12 DÉCEMBRE 1997

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Accord historique à Kyoto pour lutter contre le réchauffement de la Terre

Les Etats-Unis acceptent de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre

A L'ISSUE d'une dizaine de jours de négociations difficiles, la conférence de Kyoto sur le réchauffement climatique a abouti, jeudi 11 décembre, à un accord historique prévoyant une réduction moyenne de 5,2 % des rejets de gaz nocifs à effet de serre d'ici 2012.

Sous la pression des Européens, *les Etats-Unis* ont dû accepter de réduire leurs émissions de gaz nocifs de 7 %. Plus grands pollueurs de la planète, ils n'ont pas obtenu la mise en place immédiate d'un *« marché des droits à polluer » qui* leur permettrait de contourner leurs obligations. Le président Bill Clinton s'est dit *« très satisfait »* de cet accord *« vraiment historique »*, *regrettant cependant que, sous* la pression de la Chine, les pays en développement aient été exempts de toute obligation. Le Sénat américain menace de ne pas ratifier l'*accord, faute d'un engagment « significatif »* de ces pays. La mise en place des « permis de polluer » souhaités par Washington a été renvoyée à la prochaine conférence, en 1998.

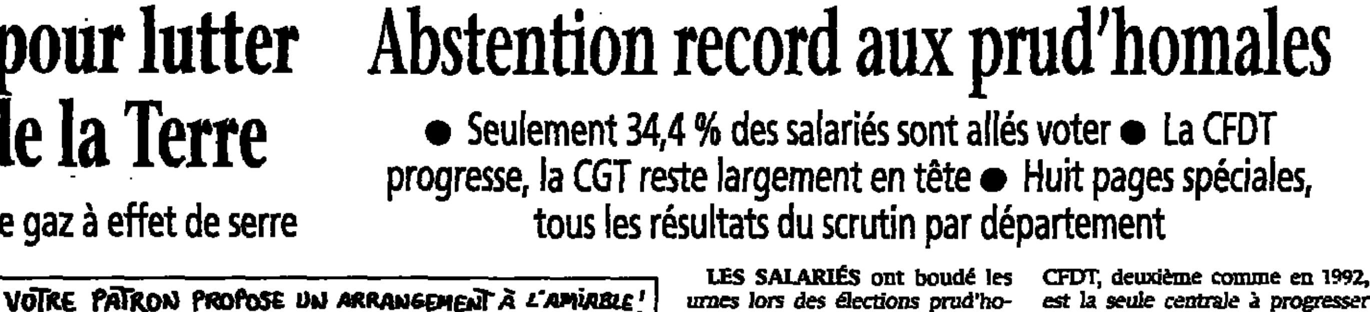
Des quotas ont été répartis entre trente-huit pays industrialisés. Les Européens, qui plaidaient pour une réduction globale de 15 %, diminueront leurs rejets nocifs de 8 % ; les Japonais de 6 %. Les Australiens ont été autorisés à augmenter les leurs de 8 %. Un « objectif zéro » a été fixé à la Russie et à l'Ukraine.

Mais les organisations de défense de l'environnement ont estimé que l'accord de Kyoto n'allait *pas assez loin. Le Fonds mondial* pour la nature (WWF) a jugé qu'il *« permettra aux grands pollueurs de continuer à émettre des gaz à effet de serre du fait d'échapatoires ». Greenpeace a estimé que l'accord* était *« une tragédie et une farce, car il rate complètement le coche en ce qui concerne l'impact sur l'environnement des changements climatiques ».*

Lire page 2 et notre éditorial page 21

Abstention record aux prud'homales

• Seulement 34,4 % des salariés sont allés voter • La CFDT progresse, la CGT reste largement en tête • Huit pages spéciales, tous les résultats du scrutin par département



LES SALARIÉS ont boudé les *urnes lors des élections prud'hom*males, mercredi 10 décembre. Sur 14 658 771 électeurs inscrits, le taux d'abstention s'est élevé à 65,59 %, soit une augmentation de six points par rapport au précédent scrutin de 1992. Un tiers seulement des salariés ont participé à ces élections, le record d'abstention étant atteint en Ile-de-France avec 71,9 %. La plupart des dirigeants syndicaux, qui ont mis en cause l'absence de campagne officielle et la responsabilité des pouvoirs publics, ont déploré ce nouveau record que Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière, a qualifié de *« catastrophe »*.

Le paysage syndical reste globalement stable. Avec 33,11 % des suffrages exprimés, la CGT conserve sa première place. Elle arrive en tête dans les sections de l'industrie, du commerce et des activités diverses. Globalement stable, elle progresse de 2,3 points dans la section encadrement. La CFDT, deuxième comme en 1992, *est la seule centrale à progresser* de manière significative, avec 25,35 % (1,5 point de plus). Elle ravit la première place à la CFE-CGC dans la section encadrement en *gagnant* près de 8 points à 31,52 %.

Force ouvrière qui espérait gagner deux points reste stable avec 20,55 %, soit un score équivalent à 1992 (20,46 %). La centrale de Marc Blondel perd 3,2 points dans l'encadrement mais progresse chez les ouvriers et les employés. En quatrième position, la CFTC, avec 7,52 %, perd 1,06 point et n'atteint pas son objectif de 10 %. Pour la CFE-CGC, le résultat des élections prud'homales s'apparente à une déroute. Elle est distancée de 10 points par la CFDT dans la section encadrement.

Les listes proches du Front national recueillent une moyenne de 6,5 % des voix, *là où elles étaient* présentes, et obtiennent 17 sièges.

Lire pages 6 à 14

■ L'Allemagne finance ses retraites

Le gouvernement allemand et l'opposition ont trouvé un compromis pour financer les retraites : le taux de TVA passera, à compter du 1er avril 1998, de 15 à 16 %. p. 3

■ France 3 vote

Après dix jours de grève, un protocole d'accord entre la direction et l'intersyndicale est soumis, jeudi, aux personnels de France 3. p. 26

■ Crise asiatique

A l'ouverture, les places européennes étaient en forte baisse, 2,5 % à Londres, 2,1 % à Paris, tandis que Hongkong perdait 5,46 % et Tokyo 2,60 %. p. 24

■ Procès Papon

Le témoignage de Henri Librach sur le *transfert, sur ordre de Maurice Papon,* de son cousin à Drancy d'où il fut déporté à Auschwitz. p.16

■ Violence aux Ulis

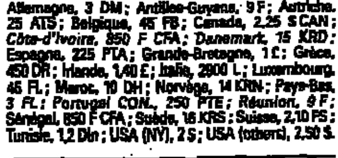
La municipalité des Ulis (Essonne) a tout essayé, en vain, pour lutter contre la petite délinquance. p. 20

■ Polémique à la Défense

Le maire communiste de Nanterre s'oppose au programme de construction de logements prévu par l'Etablissement public chargé de l'aménagement de la Défense. p. 18

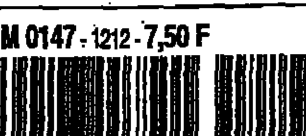
■ Le beau vélo de Jalabert

Laurent Jalabert va disposer d'un vélo révolutionnaire directement inspiré des VTT pour la saison 1998. p. 31



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.





M 0147 - 1212 - 7,50 F

Pants/Hagis, le pirate de Noël, menace Internet d'une bombe à retardement

LE JOUR DE NOËL, la « bombe logique » à *retardement d'un virus informatique deviendra* active, *« causant des ravages dans les réseaux de la planète entière »*. C'est ce qu'affirme un pirate qui a révélé, lundi 8 décembre, l'existence de sa machine qu'il dit infernale. *Pour avertir la population du danger qu'elle* court, il s'est introduit dans le système informatique de Yahoo, le plus utilisé des moteurs de recherche sur Internet. Là, il a réussi à s'installer sur la page d'accueil du site pour y proférer sa menace. *« Au cours du dernier mois,* annonce-t-il, *tous les internautes qui ont lu une page de Yahoo et qui ont utilisé son moteur de recherche portent une bombe logique enfouie dans les profondeurs de leur ordinateur. »* En novembre, Yahoo a obtenu la première place du classement des sites les plus visités d'Internet.

Pas moins de 17,2 millions d'internautes ont utilisé son moteur de recherche ou consulté les informations qu'il publie. Yahoo distance ainsi Netscape (13,1 millions de visiteurs), Microsoft (11,6 millions), Excite (9,2 millions) et *le fournisseur de services en ligne* America OnLine (8,7 millions). C'est dire le nombre possible de « porteurs » du virus créé par le groupe ou par l'individu qui se cache derrière *le nom de Pants/Hagis.*

Le ou les pirates ne semblent pas appartenir à la catégorie des terroristes illuminés, même s'ils déclarent que *« leur objectif, déjà atteint, est la domination du monde »*. Ils se disent *prêts à révéler* au gouvernement américain *« le lieu précis où se trouve l'antidote aussitôt après la libération de Kevin Mitnick »*, le plus célèbre des pirates informatiques, actuellement en prison aux Etats-Unis. Ses exploits ont inspiré le film *Wargames* réalisé en 1983. En février 1995, la police a mis fin à ses agissements à la suite d'une traque rocambolesque orchestrée par un expert japonais, Tsutomu Shimomura (*Le Monde* du 18 février 1995).

Dès le 9 décembre, Yahoo a rassuré la planète. Sa porte-parole, Diane Hunt, a expliqué que le message de Pants/Hagis n'est resté vi*sible sur la page d'accueil du site qu'une quin*zaine de minutes, ce qui a limité le nombre de lecteurs à quelques milliers. L'impact a été d'autant plus faible que la menace n'était accessible qu'avec un seul logiciel de navigation, *Lynx, peu répandu par rapport à ceux de Net*scape et de Microsoft. Tout est donc rentré dans l'ordre et les techniciens de Yahoo ont colmaté la brèche du système de sécurité par *laquelle les pirates s'étaient infiltrés dans leur* ordinateur. Diane Hunt n'a pas révélé si les pirates ont été identifiés. Elle a néanmoins indiqué que les investigations conduisent à soupçonner plutôt un individu qu'un groupe. *« Au final,* a-t-elle conclu, *il n'y a pas de virus et rien n'a été compromis. »*

Cette affirmation sous-entend que la menace de Pants/Hagis ressort du simple bluff. La nuisance se limiterait ainsi à l'effraction du site de Yahoo. Les pirates tenteraient de profiter de la panique qu'inspirent les virus sur Internet où les rumeurs se propagent rapidement par *le biais du courrier électronique.* Néanmoins, les alertes ne sont pas toujours fausses. En avril, le département américain de l'énergie (DoE) révélait l'existence d'un programme jouant le rôle de cheval de Troie. Baptisé *Aol4free.com, le logiciel libérait un vi*rus qui effaçait la totalité du contenu de l'ordinateur. Dans un tel contexte, les internautes adeptes de Yahoo surveilleront sans doute le jour de Noël leur ordinateur avec *appréhension.*

Michel Alberganti

Les débats du « Monde »

SIX POINTS de vue animent, dans ce numéro, notre rubrique « Débats ». Le philosophe Alain Finkielkraut *s'en prend à « l'antifascisme d'intimidation »*. L'ancien ministre Philippe Douste-Blazy et le député centriste Henri Plagnol refusent un référendum sur l'immigration qui désignerait *« l'étranger comme bouc émissaire »*. Les physiciens Alan Sokal et Jean Bricmont répondent à leurs détracteurs, notamment à Jacques Derrida, tandis qu'Henri-Pierre Jeudy se demande s'il y a une issue *« entre le snobisme intellectuel et le néo-scientisme »*. Eric Dubreuil et Maud Grad défendent le droit des homosexuels à fonder une famille. Enfin, Christine Ockrent plaide pour le journaliste et poète cubain, Raul Rivero, qui vient de recevoir le *prix Reporters sans frontières.*

Lire pages 22 et 23

Les contradictions de la diplomatie américaine

ISOLATIONNISME ou impérialisme *« soft »* ? Tentation du repli sur soi ou *« arrogance globale »*, comme dit Thomas Friedman, un des commentateurs du *New York Times* ? Depuis toujours, la diplomatie américaine balance entre ces deux pôles. Mais ces dernières semaines ont illustré, comme rarement, ce ballottage entre tropismes contradictoires.

On a vu les Etats-Unis renoncer à une nouvelle libéralisation des échanges commerciaux, faire de bien vilaines manières à l'Organisation des Nations unies et au Fonds monétaire international, voire camper sur des positions solitaires – au moins dans le camp occidental – quand il s'agit de lutter contre les mines ou le réchauffement de la Terre. Comme si l'Amérique entendait superbement ignorer le reste du monde.

Quasi simultanément, les Etats-Unis ont voulu embrigader leurs alliés européens et certains de leurs « partenaires » arabes dans une nouvelle croisade contre l'Irak, mobiliser leurs amis asiatiques face à une crise financière régionale et, toujours, imposer un régime de parias à des pays qui, selon Washington, se sont placés hors la loi internationale : Cuba et l'Iran.

D'un côté, un activisme souvent unilatéral qui, même chez les alliés des Etats-Unis, suscite la perception d'une nouvelle arrogance américaine. C'est l'*Amérique qui*, à Denver ou ailleurs, veut imposer à l'Europe et au Japon son modèle de croissance, donne des leçons de morale internationale, stigmatise le protectionnisme des uns ou dénonce l'aventurisme commercial des autres.

C'est le pays *qui*, fort de sa prépondérance technologique retrouvée, d'une créativité et d'une influence culturelle toujours renouvelées, d'une économie en *pleine forme et d'une capacité* à projeter sa puissance militaire sans égale, passe pour être l'unique superpuissance d'aujourd'hui.

Côté cour, il y a un pays plus frileux, qui développe une autre conception de son rôle à l'heure de l'après-guerre froide.

Alain Frachon

Lire la suite page 21

Photographe de la misère



RENÉ TAESCH

IL A QUARANTE-SIX ANS, un contrat emploi-solidarité à Metz et gagne 2 500 francs par mois. René Taesch est aussi photographe. Il publie, avec l'écrivain Denis Robert, un album dans lequel les sans-abri apparaissent comme on ne les a ja*mais vus, parce que celui qui* les a photographiés était de leur monde. C'est l'un des ouvrages les plus puissants parmi plusieurs publications et expositions sur la misère *aujourd'hui.*

Lire page 33

هكذا من الاصل

CLIMAT Après onze jours de négociations marathon, les cent cinquante-neuf pays participant à la Conférence de Kyoto sur les changements climatiques se sont entendus jeudi sur un protocole prévoyant une réduction moyenne de 5,2 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2012 pour les pays industrialisés. ● LES ÉATS-UNIS ont dû accepter, sous la pression des pays de l'Union européenne, de réduire leurs émissions de gaz toxiques de 7 %. Les Européens se sont engagés à diminuer leurs rejets de 8 %. Les pays en voie de développement ont été exempts de tout engagement, notamment sous la pression de la Chine, qui entend d'abord s'industrialiser. ● LA MISE EN PLACE de « permis de polluer », soutenue par les Américains, n'a été qu'évoquée dans le protocole final, et se trouve renvoyée à un accord séparé lors de la prochaine conférence, qui aura lieu en novembre 1998 à Buenos Aires. *(Lire aussi notre éditorial page 21.)*

La réunion de Kyoto décide une baisse des rejets de gaz à effet de serre

Les 159 pays réunis à la Conférence sur le réchauffement de la planète se sont mis d'accord sur une réduction moyenne de 5,2 % des émissions toxiques. Les pays en voie de développement sont dispensés de cette contrainte et la mise en place de « permis de polluer » a été renvoyée à l'an prochain

KYOTO
de notre envoyé spécial

Il aura fallu dix jours d'âpres négociations, dont quarante-huit heures non-stop, pour que les 159 pays réunis à Kyoto dans le cadre de la conférence climatique adoptent, jeudi 11 décembre, un protocole international de lutte contre l'effet de serre afin de maîtriser le phénomène de réchauffement de la planète. En s'engageant à réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre, la communauté internationale a, pour la première fois, introduit un processus de diminution de la consommation d'énergie à l'échelle de la planète.

Les quotas de réduction sont répartis entre 38 pays industrialisés et devraient aboutir, s'ils sont respectés, entre 2008 et 2012, à une baisse globale de 5,2 % des émissions de gaz dans les pays industrialisés. Les trois principales puissances économiques se sont engagées à réduire leurs rejets de six gaz à effet de serre, contre trois prévus précédemment, de 8 % pour l'Union européenne, de 7 % pour les Etats-Unis et 6 % pour le Japon. La plupart des pays d'Europe centrale ont suivi le quota européen – le plus élevé – alors que la Russie et l'Ukraine ont obtenu un inespéré « objectif zéro ». Le Canada est à – 6 %, comme le Japon. L'Australie a réussi à convaincre les délégués de sa dépendance vis-à-vis du charbon en arrachant un objectif de + 8 %, qui la situe dans la position du plus « mauvais élève ».

Par ailleurs, les deux autres grands objectifs de la négociation sont, pour l'essentiel, repoussés à plus tard. La définition des conditions d'introduction des instruments de marché comme les *« permis négociables »* est renvoyée à une nouvelle conférence climatique qui se tiendra en novembre 1998 à Buenos Aires. Quant à la participation des pays du Sud, sur une base volontaire ou contraignante, elle n'est plus évoquée dans le texte.

Ces deux points constituaient pourtant deux éléments clés pour les Etats-Unis, qui, par ailleurs, ne souhaitaient pas se voir imposer des objectifs de réduction trop importants. Par la voix de Bill Clinton, relayé à Kyoto par le vice-président Al Gore, ils avaient annoncé qu'ils ne procéderaient qu'à une stabilisation de leurs émissions de gaz. En acceptant finalement de s'engager à une baisse de 7 %, ils ont fait une concession majeure, tant sur le chiffrage que sur le principe.

FERMETÉ UNITAIRE

L'Union européenne, qui proposait de réduire ses émissions de 15 %, n'a pas cessé de mettre la pression sur les Américains pour que ceux-ci, en tant que plus gros pollueurs, acceptent de réduire « significativement » leurs émissions. La fermeté unitaire des Quinze s'est avérée payante. Afin, sans doute, de ne pas se déconsidérer aux yeux de l'opinion, Washington a fini par céder. Le résultat est assez spectaculaire : les Etats-Unis acceptent sept points de contrainte supplémentaire, l'Union européenne, elle, se retrouve avec sept points de moins par rapport à ce qu'elle proposait. L'ensemble des délégations européennes ne cachaient pas leur satisfaction, jeudi, d'avoir « fait bouger le mammouth » et d'avoir découvert la force politique que l'Union représente désormais sur la scène internationale, lorsqu'elle parle d'une seule voix.

En cédant sur les quotas de réduction, les Américains espéraient se concilier les Européens sur un autre volet de la négociation et qui intéressait particulièrement leurs industriels : celui de l'introduction de mécanismes de marché – les *« permis négociables »* et *« applications conjointes »* qui consistent à pouvoir acheter des droits d'émission supplémentaires auprès de ceux qui en revendent ou contre des investissements technologiques. Dans leur esprit, ces instruments devaient permettre d'introduire la flexibilité et l'efficacité du marché tout en offrant un nouveau champ d'affaires à leurs entrepreneurs. Soumis à leur tour à la pression de Washington et de leurs propres industriels, les Européens s'efforçaient de « contenir » l'exigence américaine en l'encadrant de règles et de conditions précises telles que la création d'un organe de contrôle et de sanction de ce marché.

Le renfort inattendu des pays en voie de développement, regroupés dans le groupe dit des 77, a permis à l'Europe d'emporter à nouveau la donne. Si le protocole fait bien référence au marché et aux *« permis négociables »*, s'il en admet le principe, il ne donne pas pour autant le feu vert à son développement. Les *« applications conjointes »* avec les pays du Sud ont disparu au profit d'un *« mécanisme de développement propre »* qui leur ressemble mais dont le fonctionnement reste à définir. L'idée de l'introduction du marché est passée, y compris dans les rangs européens, mais elle n'a pas été retenue comme une orientation fondamentale de la lutte contre l'effet de serre, comme le souhaitaient les Américains. Du moins pour l'instant puisque, sur ce point, la discussion est renvoyée à un an.

OFFENSIVE EN RÈGLE

Dans la nuit de mercredi à jeudi, les Etats-Unis se sont retrouvés confrontés à une offensive en règle, conduite par la Chine et l'Inde qui ont menacé de claquer la porte si cette orientation était adoptée sans garantie. Sous les yeux ravis des Européens, les pays en voie de développement ont estimé que des mécanismes de marché fonctionnant sans règles contraignantes conduiraient à des « échappatoires » par rapport aux objectifs de réduction des pays industrialisés.

Sans doute les pays du Sud étaient-ils énervés par l'insistance que Washington mettait depuis plusieurs mois à vouloir les inclure dès cette conférence dans les processus de réduction alors que la précédente conférence de Berlin les en avait, pour l'instant, exemptés afin de ne pas pénaliser leur décollage économique. Leur fermeté, ajoutée à celle des Européens, a en tout cas conduit à ce que les Etats-Unis acceptent d'en revenir strictement au « mandat de Berlin » et donc de ne plus exiger, sous une forme ou sous une autre, la participation des grands pays du Sud. Le protocole de Kyoto semble avoir donné naissance à un double mouvement : une avancée dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et un recul de l'influence américaine sur ce dossier.

Jean-Paul Besset

Un simple ralentissement des émissions de gaz nocifs

Les objectifs de réduction inscrits dans le protocole de Kyoto (– 5,2 % en moyenne pour les pays industrialisés) ne s'appliquent, pour l'instant, qu'aux pays industrialisés et ne couvrent donc qu'environ les deux tiers des émissions totales. Si elles constituent un signal obligeant à des économies dans la consommation d'énergie, elles ne sont pas, en l'état, d'un niveau suffisant pour inverser la tendance à la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Seulement la ralentiront-elles.

Il faudrait, selon le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, que les émissions tombent à moins de 30 % de leur niveau actuel – soit une réduction de 70 % environ – pour parvenir à stabiliser leur concentration dans l'atmosphère au double de celle qui existe aujourd'hui. Le doublement de la concentration est considéré comme le seuil limite de sécurité. Au rythme actuel, il serait atteint avant 2030. Les mesures adoptées à Kyoto permettent d'envisager de repousser un peu l'échéance. Pas plus.

Le réchauffement climatique et ses conséquences

KYOTO
de notre envoyé spécial

Les mesures contenues dans le protocole adopté par les 159 pays présents à la conférence de Kyoto, et qui sera soumis à la plupart des parlements nationaux, reposent sur un diagnostic établi ces dernières années par quelque 4 000 scientifiques regroupés dans le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Les deux rapports du GIEC, publiés en 1990 et 1995, établissent avec une *« quasi-certitude »* la réalité du changement climatique. Ils avancent plusieurs hypothèses sur l'ampleur de celui-ci et en analysent les conséquences sur les écosystèmes, les activités économiques et la santé des hommes.

● **Un changement dû à l'homme.** Ce n'est pas le premier grand changement climatique de l'histoire de la planète, mais celui-ci est, pour la première fois, provoqué par les gaz issus des activités humaines (l'industrie, le transport et l'agriculture). C'est également la première fois qu'une modification du climat se produira de manière aussi rapide : un siècle environ, contre des millénaires pour les précédents.

● **Une ampleur problématique.** La température moyenne de la Terre a déjà augmenté d'un demi-degré, et les années les plus chaudes sont concentrées dans la dernière décade. Selon les modèles climatiques qui s'avèrent de plus en plus fiables et précis, les projections situent la hausse entre 1 degré Celsius (C) et 5 C d'ici à un siècle. A + 1 C, les conséquences seront maîtrisables ; plus on se rapprochera du haut de la fourchette, plus l'humanité s'orientera vers l'inconnu.

● **Des conséquences brutales.** Nombre de signes révèlent déjà le bouleversement climatique en cours. Il se traduit par une aggravation des phénomènes extrêmes – tempêtes, sécheresses, inondations – et la modification du régime et de la répartition des pluies. Des changements très importants pourraient intervenir dans les écosystèmes avec une extension de la désertification, un glissement des zones et des types de végétation vers les pôles et, probablement, la disparition de nombre d'entre elles. Le niveau des mers pourrait monter jusqu'à un mètre, inondant des littorals et des deltas très peuplés ainsi que des petites îles dont certaines sont menacées de disparaître.

● **L'humanité plus vulnérable.** Les hommes devront affronter de nouveaux risques et de nouvelles pressions, plus ou moins accentués selon le degré d'augmentation de la température, surtout dans les zones les plus pauvres et les plus peuplées de la planète. Les ressources en eau seraient particulièrement affectées de même que les productions agricoles dans les régions sèches, arides et semi-arides. L'apparition de disettes et de famines localisées est probable. Les zones tropicales souffriront d'une recrudescence de tempêtes entraînant la destruction d'infrastructures. Les vecteurs de maladies comme la malaria ou le choléra seront favorisés.

J.-P. B.

Le protocole de Kyoto

● **Objectifs.** L'obligation de réduction des gaz à effet de serre s'applique aux pays industrialisés seulement. Elle est de 5,2 % en moyenne. Elle devra s'opérer avant la période située entre les années 2008 et 2012. Les quinze pays de l'Union européenne se sont engagés à baisser leurs émissions de 8 % selon une répartition qu'ils choisiront au sein de leur « bulle », les Etats-Unis de 7 % et le Japon de 6 %. L'ensemble des pays du Sud ne sont pas concernés par ces objectifs.

● **Gaz concernés.** L'action portera sur un « panier » de six gaz considérés comme aggravant l'effet de serre : le dioxyde de carbone (CO_2), le méthane (CH_4), l'oxyde nitreux (N_2O), les trois plus importants, ainsi que trois substituts des chlorofluorocarbones (CFC), interdits par le protocole de Montréal de protection de la couche d'ozone. Il s'agit de l'hydrofluorocarbone (HFC), du perfluorocarbone (PFC) et de l'hexafluoride sulfuré (SF_6).

● **Instruments économiques.** Les conditions d'application des permis négociables sont renvoyées à la discussion de la prochaine conférence, dans un an à Buenos Aires. Les modalités de création d'un « mécanisme de développement propre » entre les pays du Nord et ceux du Sud sont aussi renvoyées à la prochaine conférence.

● **Adoption.** Le protocole de Kyoto doit être soumis à la ratification de la plupart des Parlements nationaux, notamment au Sénat américain, qui menace de s'y opposer.

La Chine veut s'industrialiser d'abord, dépolluer ensuite

PÉKIN
de notre correspondant

L'une des visions les plus communes dans les campagnes chinoises en hiver, particulièrement dans le nord, est celle de champs présentant l'aspect d'un vaste dépotoir recouvert de lambeaux de plastique. Il s'agit des serres provisoires utilisées pour la culture qui, après usage, sont simplement déchirées et laissées à l'abandon et dont les composants vont lentement s'infiltrer dans les sols, les charger de substances dangereuses. Cette scène est à elle seule indicatrice du problème général de l'environnement après vingt années d'essor économique. Elle montre qu'il ne se limite pas à une pollution industrielle contre laquelle les autorités ont commencé tardivement à lutter : il s'agit aussi d'une éducation à faire, colossale.

Le gouvernement a budgétisé une somme de 465 milliards de yuans (332 milliards de francs) sur la période 1996-2000 pour la création *ex nihilo* d'un secteur industriel de la protection de l'environnement. Depuis plusieurs années, la presse officielle fait régulièrement état de la fermeture d'entreprises polluantes, par centaines voire milliers de cas. Des responsables ayant refusé d'obtempérer ont été traduits en justice. On a même enregistré des cas de condamnations à mort dans certains désastres écologiques locaux visiblement liés à des règlements de comptes administratifs.

Cependant, traverser le pays suffit à mesurer l'ampleur de la tâche. Là où l'industrie, voilà deux décennies, était inexistante, il n'est pratiquement plus une bourgade qui ne dispose d'une ou plusieurs sources de pollution majeure. Si les cas les plus connus sont les grands centres d'industrie lourde – dont la plus récente création administrative, la ville à rang de province qu'est devenue Chongqing, au Sichuan, représente un cas limite de suffocation –, le problème est également considérable dans de petites agglomérations où les firmes d'importance mineure ne font pas l'objet d'un réel contrôle.

Le problème a été aggravé par le caractère débridé de cette industrialisation à marche forcée, destinée à procurer de l'emploi aux campagnes où l'on estime qu'environ deux cent millions de paires de bras sont en excédent de la main-d'œuvre mobilisable dans l'agriculture. Installées à l'aide d'équipements peu performants, ces entreprises en propriété collective ou semi-collective sont prisonnières d'une logique leur interdisant de ralentir leur activité et d'une fragilité financière excluant des investissements massifs dans le contrôle des émissions polluantes. C'en est au point que, dans la partie du pays où le gel sévit en hiver, les eaux de la plupart des canaux demeurent fluides : les produits chimiques qu'y déversent les usines empêchent les glaces de se former.

UNE SORTE D'IMMUNITÉ

Le laisser-faire moderne s'ajoute à une culture graphique héritée du stalinisme où une usine ne se concevait que dotée d'une ou plusieurs grandes cheminées crachant leur fumée noire ou ocre dans le ciel bleu… Le climat de Pékin, capitale autrefois vantée pour la pureté de son air, a connu une évolution notable qui paraît moins due à un réchauffement général de l'atmosphère de la planète qu'à ses propres « efforts ».

La philosophie du gouvernement dans ce domaine revient à considérer que la Chine jouit d'une sorte d'immunité lui permettant de s'industrialiser d'abord et denettoyer ensuite, comme l'ont fait les puissances occidentales puis le Japon. Déniant aux autres pays le droit de lui donner des leçons, la Chine s'attèlera à cette tâche avec réticence, sous la pression d'une opinion intérieure qui commence à se faire sentir mais n'en est pas, loin de là, à dicter des choix industriels aux autorités.

La situation contraste singulièrement avec celle de Taïwan, où les milieux écologiques représentent un tel poids électoral qu'ils paralysent certaines industries, dont les responsables dénoncent à présent une collusion parfois notoire entre milieux défenseurs de l'environnement et intérêts locaux de nature franchement mafieuse.

Francis Deron

هكذا من الأصل

L'Allemagne porte la TVA de 15 % à 16 % pour financer les retraites

Gouvernement et opposition ont trouvé un compromis

BONN
de notre correspondant

Après des semaines de négociations infructueuses, la coalition au pouvoir de Helmut Kohl et l'opposition social-démocrate (SPD) qui domine le Bundesrat, la chambre des Länder, se sont mises d'accord, dans la nuit du mercredi 10 au jeudi 11 décembre, pour éviter une hausse du taux des cotisation de retraite. Les caisses de retraite devant obligatoirement être à l'équilibre, les cotisations devaient passer automatiquement de 20,3 % à 21 % des salaires à compter du 1er janvier 1998, ce qui avait provoqué un tollé politique général. Helmut Kohl avait jugé que ce relèvement n'était *« pas acceptable »*, tandis que le patronat et certains syndicats avaient envoyé une lettre de protestation commune au gouvernement. Tous pensent que le chômage, qui frappe en Allemagne 3,3 millions de personnes, est dû en grande partie au niveau trop élevé des charges sociales. Pour financer la non-augmentation des cotisations retraites, la taxe sur la valeur ajoutée passera, à compter du 1er avril 1998, de 15 % à 16 %. Cet accord devait être entériné par le Bundestag dans la journée de jeudi.

Dans le même temps, opposition et majorité se sont mises d'accord sur la nouvelle loi concernant la Poste. Faute d'accord, le marché du courrier aurait été complètement libéralisé à compter du 1er janvier 1998. Le SPD a obtenu que la Poste conserve pendant cinq ans encore le monopole d'acheminement des lettres pesant jusqu'à 200 grammes (le projet de loi ne le prévoyait que jusqu'à 100 grammes) et surtout jusqu'à 50 grammes pour les envois en nombre. Les salariés de la Poste et le SPD s'inquiétaient de la concurrence, à leurs yeux déloyale, des entreprises qui embauchent des salariés à temps partiel, payés moins de 610 deutschemarks par mois (environ 2000 francs) et qui n'acquittent pas de charges sociales sur leurs salaires – en toute légalité. Les entreprises qui opèrent dans le secteur devront respecter des standards minimaux pour pouvoir obtenir une licence. Contrairement aux souhaits du SPD, il n'y aura pas de réforme des *« emplois à 610 marks »*, en raison de l'opposition du petit Parti libéral-démocrate (FDP). Les sociaux-démocrates voulaient financer le trou des retraites en assujettissant à cotisations ces emplois qui concernent plus de cinq millions d'Allemands.

LOIN DES AMBITIONS INITIALES

Ce double accord politique a un mérite essentiel : il montre, après des mois de blocage politique, que la classe politique sait trouver un compromis en cas de crise grave. Sur le fond, il est très décevant par rapport aux ambitions initiales de M. Kohl. La réforme sur la fiscalité – qui prévoyait notamment de baisser les taux marginaux d'imposition des ménages et des entreprises tout en supprimant les niches fiscales qui permettent aux entreprises et aux particuliers fortunés d'échapper à l'impôt – est passée aux oubliettes. La libéralisation de la Poste se trouve réduite. Avec un timbre atteignant le prix de 1,1 deutschemark (3,70 francs), c'est donc le client qui va continuer de payer l'inefficacité du service allemand.

Même sur le dossier des retraites, on est loin des ambitions initiales. La loi devait initialement permettre de faire passer en dessous de 20 % le taux de cotisations retraites. La réforme, qui prévoit une baisse très progressive du niveau des retraites, n'entrera en vigueur qu'à partir de 1999, après les élections fédérales. Elle n'introduit pas de système d'épargne par capitalisation et est jugée insuffisante, tant par les experts de l'OCDE que par Joschka Fischer, président du groupe parlementaire des Verts. Pour l'heure, le bilan des réformes se résume surtout à une hausse de la TVA et au maintien du niveau des charges sociales.

Arnaud Leparmentier

Les ministres du G8 adoptent un plan d'action contre la criminalité informatique

Les Etats ont du mal à mettre en échec les pirateries modernes

Réunis à Washington, les ministres de l'intérieur et de la justice des pays membres du G8 ont constaté qu'ils avaient pris du retard face à la criminalité informatique qui se joue des frontières et sait tirer le meilleur parti des matériels les plus modernes. Le plan adopté prévoit, notamment, la révision des textes répressifs, la formation de personnels spécialisés, un renforcement de la coopération avec les industriels.

WASHINGTON
de notre correspondant

Les sept pays les plus industrialisés, ainsi que la Russie, partagent une même certitude : face à la montée de la criminalité transnationale engendrée par le développement rapide des nouvelles technologies de la communication, telles Internet, la téléphonie cellulaire ou satellitaire, une coopération internationale est indispensable. Ils ne dressent cependant pas le même constat s'agissant de la gravité de la menace, et surtout ils mesurent combien l'efficacité de la prévention et de la répression est freinée par le manque d'harmonisation des méthodes policières, des législations, notamment en matière d'extradition, et des concepts juridiques : qu'est-ce qu'une association de malfaiteurs ou une infraction politique dans le cyberespace ?

La réunion, mercredi 10 décembre, au siège du FBI à Washington, des ministres de l'intérieur et de la justice du G8 (Etats-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Japon, Italie, Canada, France et Russie) a traduit cette prise de conscience par l'adoption d'un plan d'action censé apporter une première réponse au défi de la criminalité de haute technologie. Parce que les criminels qui s'attaquent ou se servent des systèmes informatiques se moquent des frontières, que leurs méfaits s'accomplissent en quelques secondes, souvent sans laisser de traces, les Etats sont désarmés pour trouver la parade. Le renouvellement rapide des matériels accroît d'autant la difficulté de la répression.

Si nul ne conteste la réalité du phénomène, il est cependant prudent de distinguer entre les activités ludiques (les petits génies de quatorze ans qui, au gré de leur navigation sur le Net, pénètrent des réseaux théoriquement protégés) et les différentes formes d'une criminalité qui, pour se manifester sous une forme « high-tech », est traditionnelle : blanchiment d'argent, propagation de la pédophilie et de la prostitution, trafic de drogue, piratage commercial, apologie de la haine raciale, fraude bancaire, etc. Mais le développement d'Internet a donné naissance à une menace inédite : le cyber-terrorisme.

PEARL HARBOUR ÉLECTRONIQUE

Les Etats-Unis prennent très au sérieux le risque d'une guerre informatique, l'ancien directeur de la CIA, John Deutch, n'hésitant pas, quant à lui, à envisager un *« Pearl Harbour électronique »*. Le Pentagone reconnaît que ses ordinateurs ont fait l'objet de plus de 100 000 tentatives d'effraction l'année dernière, et le FBI estime qu'au moins sept pays étrangers forment des pirates informatiques contre les Etats-Unis, dans un but militaire ou commercial. La menace est multiforme : vols de données confidentielles, altération ou destruction de fichiers, interception de communications intéressant la sécurité nationale.

Le Pentagone, dont 90 % des communications cheminent via les réseaux commerciaux, est particulièrement menacé, mais d'autres secteurs sensibles, comme la distribution d'énergie, les télécommunications, la circulation aérienne, le sont également. Au plan commercial, les enjeux sont considérables. L'affaire de la Citibank est souvent citée comme un cas d'école : entre juin et octobre 1994, des pirates russes travaillant depuis Saint-Pétersbourg ont réussi à pénétrer un système de transfert électronique de fonds de la Citibank, détournant quelque 10 millions de dollars (environ 60 millions de francs) sur des comptes dans sept pays.

La plupart des victimes (particuliers ou entreprises) n'alertant pas la police, le montant total des détournements financiers est inconnu, mais il serait de plusieurs centaines de millions de dollars. Le plan d'action adopté par les ministres du G8 ne prétend pas constituer une réponse efficace : sa vocation est de sensibiliser l'opinion publique à une forme de criminalité mal connue, et d'accroître la coopération internationale, afin que les criminels *« ne soient à l'abri nulle part »*.

Chacun des pays concernés s'engage à créer un *« point de contact »* disponible vingt-quatre heures sur vingt-quatre, permettant de suivre les affaires transnationales liées à la criminalité informatique. Ils devront en outre s'assurer que des personnels spécialisés en nombre suffisant soient disponibles. Le plan prévoit un réexamen des systèmes juridiques permettant de poursuivre l'usage délictueux des nouvelles technologies, ainsi que l'établissement de différentes procédures liées à la conservation des preuves et aux perquisitions transfrontalières.

Une négociation de conventions ou de modalités d'entraide judiciaire est envisagée, et l'accent est mis sur une étroite coopération avec le secteur industriel en vue de produire des matériels qui facilitent la détection et la prévention de la cyber-criminalité. Un premier bilan de ce dispositif sera dressé lors du sommet du G8, qui se tiendra en mai 1998. Son succès dépendra des efforts consentis par chaque Etat comme de la coopération internationale qui doit se développer.

APPROCHES DIVERGENTES

Aux Etats-Unis, le Congrès et la Maison Blanche préconisent la création d'un Bureau international de la criminalité informatique, mais l'utilité d'un tel organisme n'apparaît pas évidente aux yeux de certains pays européens, telle la France. Alors que les Américains consacrent 250 millions de dollars par an à la sécurité informatique – *ils envisagent de porter la somme* à 1 milliard de dollars –, leurs partenaires sont souvent handicapés par des contraintes budgétaires. Les approches politiques sont parfois aussi fort différentes : l'industrie informatique américaine s'efforce de prévoir elle-même des mécanismes de sécurité, même si un partenariat est envisageable avec l'administration fédérale. En France, au contraire, le gouvernement estime que ce n'est pas au secteur privé de se substituer au pouvoir politique pour désigner *« le point de rencontre entre expansion économique et intérêt public »*. Ces divergences, ainsi que le souligne le communiqué final, expliquent pourquoi affronter le défi de la cyber-criminalité apparaît *« colossal »*.

Laurent Zecchini

La politique sociale de Tony Blair provoque une fronde travailliste

LONDRES
de notre correspondant

Le gouvernement travailliste britannique a fait face, mercredi 10 décembre, à la première révolte d'une partie de ses députés, mécontents de la brutalité de certaines mesures sociales. Lors du vote d'une motion contre la réduction des allocations accordées aux mères célibataires, quarante-sept élus travaillistes ont passé outre la menace de sanctions, pouvant aller jusqu'à des suspensions, et se sont associés à cette motion. Quatorze autres députés se sont abstenus. Mais, compte tenu de la majorité parlementaire dont dispose Tony Blair (416 élus sur 659), et de la décision de l'opposition conservatrice de voter en faveur de la réduction des allocations, le gouvernement l'a largement emporté.

Toutefois, cette « victoire » ne parvient pas à effacer le revers subi en fait par le premier ministre, dont l'autorité a été mise à mal publiquement par ses propres troupes. Un secrétaire d'Etat aux affaires écossaises et deux titulaires de postes mineurs au gouvernement ont démissionné pour manifester leur opposition à une mesure qu'ils considèrent comme *« antisociale »* ; un troisième a été révoqué. Il s'agit des premières démissions depuis l'arrivée au pouvoir de M. Blair. L'ampleur de cette rébellion est trop importante pour que des sanctions sévères puissent être prises, mais les indisciplinés se verront infliger un *« carton jaune »*, a indiqué le *chief whip* (chargé de la discipline au Labour), Nick Brown, à l'issue du vote.

Tandis que William Hague, le chef de l'opposition, se contentait de compter les coups, l'ancien chef du conseil municipal de Londres, Ken Livingstone – « Ken le Rouge » – a déclaré : *« J'ai ce sentiment horrible que nous sommes en train de montrer aux marchés internationaux que nous pouvons être aussi durs avec les pauvres que le gouvernement que nous avons remplacé. J'ai honte de ce que nous faisons. »* Enfonçant le clou, le dirigeant libéral-démocrate, Paddy Ashdown, a accusé le gouvernement Blair de *« demander aux pauvres de payer pour les pauvres, tandis que les riches continuent d'échapper au fisc »*.

« FIN D'UNE LUNE DE MIEL »

Tony Blair et son ministre de la sécurité sociale, Harriet Harman, ont défendu cette mesure. Ils l'ont replacée dans un contexte de restrictions budgétaires, dont ces coupes sombres ne sont qu'un aspect. Et surtout ils ont insisté sur le fait qu'il est plus important de permettre à ces femmes de trouver du travail.

Ces explications, bien que concordantes avec la politique « blairiste », ne devraient pas suffire à réparer les dégâts du vote de mercredi. L'unité du Labour a été ébranlée, son « image » sociale également alors que d'autres débats délicats sont inscrits à l'ordre du jour du Parlement.

Lors du dernier congrès de son parti, M. Blair avait annoncé des *« choix difficiles »*. Mais il ne s'attendait sans doute pas à cette révolte au sein du Labour, confronté à une véritable crise morale. Seule la discipline de fer du parti semble avoir empêché d'autres défections. La presse de jeudi ne s'y est pas trompée. Le *Guardian* (centre-gauche) a parlé de la *« fin dramatique de la lune de miel »* du dirigeant du Labour, tandis que *The Independent* titrait : *« Rage, résignation, rébellion : Blair brise le cœur de son parti. »*

Patrice de Beer

Les Serbes ont claqué la porte de la conférence de Bonn sur la Bosnie

SARAJEVO
de notre correspondant

La communauté internationale a multiplié les mises en garde à l'égard de la présidence collégiale bosniaque et des dirigeants de la République fédérale de Yougoslavie (RFY, Serbie et Monténégro), mardi 9 et mercredi 10 décembre, lors de la conférence de Bonn qui a rassemblé cinquante et un pays et une vingtaine d'organisations internationales. Les Serbes ont quitté la réunion avant la fin des travaux pour protester contre l'adoption d'une déclaration sur le Kosovo, qui, selon les autorités yougoslaves, *« encourage le terrorisme »* dans cette province de la Serbie où 90 % de la population est albanaise de souche.

Le seul point concret d'accord a concerné l'harmonisation des passeports en Bosnie, jusqu'ici de trois types : le bosniaque, exhibant une carte du pays et la fleur de lys, symbole de la résistance musulmane pendant la guerre et à ce titre presque exclusivement détenu par les Musulmans, le croate qui ressemble tant à celui de la Croatie voisine qu'ils finissent par se confondre, le serbe, enfin, qui copie celui de la Yougoslavie au point que rien ne les distingue.

Les élus de la présidence collégiale bosniaque, le Musulman Alija Izetbegovic, le Serbe Momcilo Krajisnik et le Croate Kresimir Zubak, se sont entendus sur un projet commun, a annoncé Carlos Westendorp, le haut représentant civil. Mais, à l'image de tous les accords allant dans le sens d'une Bosnie plus unitaire, cet accord a été obtenu au forceps, et il doit encore être approuvé par le Parlement bosniaque. Or, les députés de cette assemblée sont réputés pour être des gens pointilleux. La semaine passée, pressés par les diplomates internationaux d'adopter, avant Bonn, certaines lois, ils ont pris un malin plaisir à disséquer les projets soumis.

Les députés ont ainsi imaginé un passeport *« bleu et dénué de tout emblème »*. En acceptant que la carte de la Bosnie et que la fleur de lys soient gommées, les Musulmans ont fait une concession. Serbes et Croates, rétifs à tout symbole leur rappelant qu'ils sont aussi bosniaques, ont apprécié... Ils sont allés à leur tour dans le sens du « compromis ». L'expression Bosnie-Herzégovine, ainsi que les formules Fédération croato-musulmane et République serbe (*les deux entités de la Bosnie*) figureraient bel et bien... mais en anglais. Flairant le mauvais coup, les élus musulmans ont aussitôt demandé une suspension de séance. Après avoir mûrement réfléchi, ils ont informé le lendemain leurs collègues serbes et croates que l'anglais n'était pas la langue du pays mais qu'ils ne feraient aucun obstacle à ce que sur les passeports apparaisse Bosnie-Herzégovine écrit à la fois en anglais et en serbo-croate.

PRÉ-ACCORD SUR LES PASSEPORTS

Nouvelle suspension de séance à la demande expresse, cette fois-ci, des Serbes. Ceux-ci se voyaient mal, en effet, être en possession dans l'avenir d'un document offrant la lecture insistante d'une expression qu'ils exècrent. Les élus serbes ont alors déplacé le contentieux sur un autre terrain. Plus géométrique celui-ci. L'épineux problème du passeport commun bosniaque s'est mué en une affaire de *« proportions typographiques »*. De la taille des lettres dépendrait la future existence du fameux document ! Ce fut la pierre d'achoppement qui clôtura les débats.

A Bonn, on a donc tranché. Le passeport sera bleu sombre. Il portera la mention Bosnie-Herzégovine en lettres dorées, en anglais et en serbo-croate (latin et cyrillique), la mention passeport au milieu en anglais et en serbo-croate (en latin pour la Fédération et en cyrillique pour l'entité serbe). Rien n'interdit pourtant de penser que lorsque le document passera la semaine prochaine de mains en mains au Parlement, certains députés estimeront plus judicieuses, voire plus gracieuses, des lettres argentées. Appréciation qui devrait entraîner aussitôt une suspension de séance.

Christian Lecomte

Les pays candidats à l'entrée dans l'Union ont des atouts économiques encore insuffisants

Le sommet des Quinze à Luxembourg va dessiner le premier cercle de l'élargissement

Pour la cinquième fois depuis le traité de Rome, l'Union européenne va bientôt accueillir de nouveaux pays membres. Les négociations d'adhésion vont commencer en avril ou en mai 1998, avec les cinq pays d'Europe centrale retenus par la Commission de Bruxelles dans son « Agenda 2000 » – la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, la Slovénie, l' Estonie – et Chypre.

POURQUOI avoir choisi les Tchèques et non les Slovaques, les Estoniens et non les Lituaniens ou les Lettons ? Telles sont les questions que se posent tous ceux qui, dans l'immédiat, sont exclus du premier cercle de l'élargissement. Même si le choix s'est fait surtout en fonction de critères politiques, la performance économique des candidats a également joué un rôle dans la présélection.

Les nouveaux pays membres doivent présenter *« une économie de marché viable ainsi que la capacité de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de la communauté »*, selon les critères d'adhésion définis lors du sommet européen de Copenhague en juin 1993. Les cinq pays d'Europe centrale retenus affichent de ce point de vue un bilan globalement positif. Grâce à leur bon niveau de croissance et à l'avancement des réformes, ils doivent théoriquement pouvoir entrer dans l'Union sans provoquer l'explosion des dépenses communautaires et, à terme, entrer dans la zone euro.

De bonnes performances à l'exportation et une amélioration constante de leur demande intérieure permettent aux meilleurs des pays candidats d'afficher des taux de croissance remarquables (souvent plus du double des taux d'Europe occidentale). A eux seuls, la Hongrie, la Pologne et la République tchèque bénéficient de 80 % des investissements en Europe centrale et orientale : ces trois pays forment un tout, et ce sont d'ailleurs les seuls pays de l'ancien glacis soviétique à être déjà membres de l'OCDE.

Mais ces pays sont encore « en transformation ». S'ils représentent pour l'Union un gain de 17 millions d'habitants supplémentaires, ils ne sont en mesure d'augmenter le PIB européen que de 3 % dans l'état actuel des choses. Avec un PIB par habitant qui atteint 32 % de celui des pays d'Europe de l'Ouest, la région est encore pauvre, même si la Slovénie atteint déjà 59 % et la République tchèque 57 %.

Quelques nuages commencent en outre à apparaître au tableau : la croissance *« s'est accompagnée de tendances de plus en plus marquées au déficit commercial, qui menacent même les plus avancés d'entre eux de crises financières »*, écrit Jean-Pierre Pagé dans le *Tableau de bord des pays d'Europe centrale et orientale* qui vient d'être publié par le CERI (Centre d'études et de recherches internationales).

Un scénario de « crise à l'asiatique » n'est pas totalement exclu, et des efforts devront être faits à la fois pour éviter la surchauffe et pour conserver la confiance des investisseurs. D'où l'importance d'une gestion très fine du taux de change : la plupart des pays de la région souffrent d'une appréciation trop forte de leur monnaie, en raison de taux d'intérêt élevés rendus nécessaires par la lutte contre l'inflation.

● **POLOGNE**. Depuis la mi-1992 et jusqu'en 1997, ce pays de 38,6 millions d'habitants a réussi à maintenir une croissance élevée de son PIB et surtout de sa production industrielle. *« Une croissance sans déséquilibres marqués »*, note le CERI, qui rappelle que les bonnes performances du pays ont permis de maintenir le déficit budgétaire au-dessous de 3 % du PIB et que l'inflation a été réduite de moitié en quatre ans (pour atteindre 20 % en 1996). Mais avec 10,6 % de la population, le chômage atteint un niveau comparable à celui de l'Europe de l'Ouest. Et l'un des défis posés par l'économie polonaise à l'Union européenne est l'importance de son secteur agricole, qui emploie encore 27 % de la population active.

Avec une croissance supérieure à 7 % au premier semestre de 1997, le plus grand pays de la région fait figure de « tigre », comme l'écrit le *Wall Street Journal*. Mais les dirigeants polonais tentent désormais de mettre un terme aux risques de surchauffe. Ils veulent parvenir à obtenir un *« atterrissage en douceur »* d'une économie qui s'appuie sur de nombreux atouts, à commencer par le dynamisme de ses industriels, mais qui souffre d'un creusement très fort de son déficit commercial, résultant d'une progression des importations beaucoup plus élevée que celle des exportations. Le scénario pessimiste serait celui d'une crise du zloty dans les mois à venir.

● **HONGRIE** : avec 10,2 millions d'habitants, la Hongrie fait également partie des candidats naturels à l'entrée dans l'Union. Le plan de stabilisation de 1995 a porté ses fruits et a permis au pays de retrouver le chemin d'une croissance modeste mais solide (+ 1 % en 1996). L'inflation a été stabilisée à 19,8 % la même année. L'étude du CERI note les signes très positifs d'une *« spécialisation de l'industrie, avec un développement rapide de branches à fort contenu technologique (...) sous l'effet des investissements étrangers »*. Là encore, le problème-clé consiste, pour la Hongrie, à *« éviter l'apparition de déficits budgétaires ou extérieurs insupportables qui fassent obstacle à l'investissement et aux restructurations »*, comme le note la Commission de Bruxelles dans son « Agenda 2000 ». Pour l'instant, le creusement des déficits extérieurs n'est pas un problème en raison de l'importance des capitaux étrangers qui convergent vers le pays.

● **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE** : l'ancien « bon élève » de la région n'a pas fait que des bons choix. Avec ses 10,3 millions d'habitants, la République tchèque a connu cette année une série de déséquilibres qui montrent bien le type de menaces qui pèsent sur l'ensemble des pays « en transition », même si le chômage est bas (4,8 % de la population active). L'aggravation du déficit des comptes courants, en raison d'une demande intérieure non maîtrisée combinée à des importations trop fortes, a obligé le pays à dévaluer sa monnaie au printemps de 1997. Le dérapage de la demande intérieure avait été lui-même alimenté par des hausses salariales trop fortes, qui avaient pesé sur la compétitivité du pays. Au total, le ralentissement de l'activité en République tchèque montre, selon la Commission européenne, que le pays *« doit continuer la restructuration de ses entreprises »*, qui ne sont pas encore en mesure d'apporter suffisamment de valeur ajoutée.

● **SLOVÉNIE** : ce petit pays de 1,9 million d'habitants *« occupe une place à part »* dans les pays en transition, note l'étude du CERI. A la fois parce que son PIB par habitant le place à un niveau proche de ceux de la Grèce et du Portugal, mais aussi parce que la Slovénie n'a pas connu les « chocs » économiques qui ont caractérisé l'évolution des autres pays de la zone. La lenteur des restructurations et la modération du rythme de croissance (+3 % en 1996) n'empêchent pas ce pays de faire figure d'exception, notamment grâce à l'équilibre de ses comptes extérieurs et à la bonne performance du secteur des services.

● **ESTONIE** : des trois pays baltes, l'Estonie (1,5 million d'habitants) a connu la plus forte croissance économique depuis 1993. Equilibre des finances publiques, endettement extérieur faible malgré un déficit commercial important, inflation stabilisée à 23 %. De tels éléments ont amené la Commission européenne à privilégier l'Estonie sur les deux autres Etats baltes. Un risque de surchauffe, cependant, menace.

● **CHYPRE** : la partie méridionale de l'île (736 000 habitants en tout) connaît un niveau de développement élevé, avec un taux de chômage à 2,5 %, une inflation modérée (3 %) et une dette publique compatible avec les critères de Maastricht (53 % du PIB). Au nord, où le revenu est inférieur d'un tiers au sud, l'économie est largement dépendante des transferts en provenance de la Turquie. C'est là que les défis économiques devraient être les plus grands.

Lucas Delattre

Les « 32 raisons » du transfert de la capitale kazakhe à Akmola

MOSCOU
de notre correspondante

La « grande idée » de Noursoultan Nazarbaev, lancée dans le scepticisme général il y a trois ans, est devenue réalité, mercredi 10 décembre : le président du Kazakhstan a inauguré sa nouvelle capitale, Akmola. Officiellement du moins, car nul ne sait si le transfert réel de l'administration aura bien lieu en juin 1998, comme promis.

La cérémonie de mercredi avait, elle, connu cinq reports successifs ces derniers mois pour cause... de retard des travaux. Car le défi de ce transfert de capitale, cas unique dans les nouveaux Etats de l'ex-URSS aux transitions douloureuses, est grandiose.

Le revenu par habitant n'est guère meilleur au Kazakhstan (200 francs par mois en moyenne) qu'ailleurs dans la Communauté des Etats indépendants (CEI), et de longues grèves d'ouvriers non payés y furent réprimées cet automne. Mais alors qu'un immense et luxueux palais présidentiel vient à peine d'être achevé par Bouygues dans la « vieille » capitale Almaty (ex-Alma Ata), un nouveau est édifié à Akmola, avec d'autres bâtiments de prestige devant donner une apparence de capitale à une petite ville de province en déroute, perdue dans des steppes glacées.

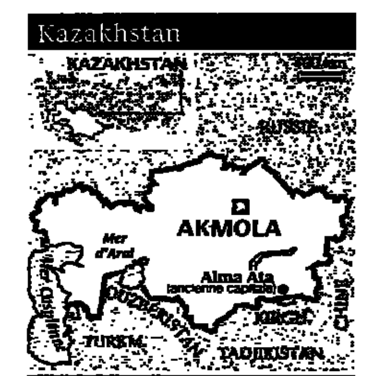
Akmola – « Tombe blanche » en kazakh – fut un fortin de colons cosaques au XIX[e] siècle. Il ne devint ville soviétique, sous le nom de Tselinograd, qu'à la fin des années 50. Khrouchtchev voulut alors en faire le centre de sa campagne – désastreuse – de conquête agricole des *« steppes vierges »*. Ses 300 000 habitants d'aujourd'hui sont surtout des ouvriers russes au chômage, parfois anciens des goulags – qui furent ici nombreux –, trop démunis pour gagner la Russie de leurs ancêtres.

Mais depuis des mois, des entreprises de construction – locales, turques ou italiennes – s'y activent. Les façades des vieux HLM khrouchtchéviens donnant sur la rue principale ont reçu des couches de peinture au vinyl (déjà craquelées par le vent et le gel), les grands bâtiments soviétiques de la place centrale ont été retapés et une poignée d'autres construits. Mais la première vague des fonctionnaires kazakhs « exilés » dans la nouvelle capitale vit en majorité chez l'habitant, dans des appartements collectifs ou des foyers, privés de gaz depuis deux ans pour cause de crise économique.

M. Nazarbaev ne risque plus guère d'être contredit. Son choix ne plaît à personne, mais ne peut être discuté

« Il était indispensable de changer de centre vital en cette période de transition de notre Etat, et Akmola répond aux trente-deux critères pour le choix d'une capitale », a déclaré à l'AFP le président kazakh, qui s'y est déplacé pour l'occasion avec tous ses ministres et députés. Après avoir dissous deux fois le Parlement, supprimé la Cour constitutionnelle, organisé deux référendums et mis au pas médias et opposition, M. Nazarbaev ne risque plus guère d'être contredit. Le choix d'Akmola ne plaît à personne, mais ne peut être discuté.

Les habitants d'Almaty affirment parfois que le président a lui-même compris qu'il s'agit d'une folie, mais qu'il ne peut reculer sans perdre la face. Une série d'explications rationnelles au transfert de capitale sont pourtant avancées. La première est géostratégique : parmi ses 16 millions d'habitants, le Kazakhstan ne compte que 40 % de Kazakhs pour autant de Russes, lesquels vivent surtout dans la moitié nord du pays, qui est aussi la plus industrialisée. Transférer la capitale 1 000 kilomètres au nord, vers le centre géographique du pays, serait ainsi une assurance contre toute tentation de sécession.



Aucun Kazakh n'a oublié les appels en ce sens lancés notamment par Alexandre Soljenitsyne, repris avec enthousiasme par des organisations d'activistes cosaques au Kazakhstan, avant que M. Nazarbaev les réduise au silence. Alors qu'Akmola, devenue capitale, attirera vers le nord les Kazakhs qui détiennent la presque totalité des emplois administratifs et gouvernementaux. Et dont le nombre tend, lentement mais sûrement, à dépasser celui des Russes.

Les dangers sismiques qui menaceraient Almaty, construite au pied de montagnes tout au sud du pays, sont une autre raison citée pour le transfert. Une troisième concerne la division traditionnelle des Kazakhs en trois groupes appelés ici *« djouz »*, expression que l'Occident avait traduite par « hordes » du temps de Gengis Khan : la « grande », la plus influente et majoritaire dans le sud, la « moyenne » qui vit plus au nord, et la « petite » concentrée dans l'ouest riche en pétrole. M. Nazarbaev souhaiterait s'extraire des rivalités de ces groupes en créant sa propre capitale. A moins qu'il n'obéisse ainsi à une simple pulsion ancestrale de nomade, toujours à la recherche de nouveaux pâturages – explication non répertoriée dans les trente-deux raisons officielles du transfert.

Parmi ces dernières, la principale fut évoquée, mercredi, par le président : le Kazakhstan, étant un pays *« eurasiatique »*, devait avoir pour capitale Akmola, *« un des centres géographiques de l'Eurasie, futur centre de communication majeur de ce super-continent, où les flux économiques, technologiques et informatiques se croiseront au XXI[e] siècle »*. En attendant, Noursoultan Nazarbaev a signé mercredi un decret créant un *« fonds de soutien aux citoyens à faibles revenus »*. En annoncant que les salaires d'un mois du président, des ministres et des députés en constitueront les premières donations.

Un système analogue est instauré pour la construction d'Akmola, menée, théoriquement, sur fonds *« non budgétaires »*. Les sociétés étrangères, venues en masse au Kazakhstan en prévision d'un boom pétrolier, sont priées d'y contribuer... en échange d'exonération de taxes. Tout en maugréant contre la corruption, ces sociétés se plient à cette obligation avec plus d'ardeur que les ambassades étrangères ne mettent à déménager sur les parcelles de steppe désertique qui leurs sont déjà attribuées à Akmola.

Sophie Shihab

Boris Eltsine hospitalisé pour une « infection respiratoire »

MOSCOU. Le président russe a été hospitalisé, mercredi 10 décembre, pour une *« infection virale respiratoire »*. Selon son porte-parole, le président russe devra rester *« dix à douze jours »* dans la maison de santé médicalisée de Barvikha, près de Moscou, car ses médecins *« n'excluent pas qu'il développe une grippe, sur fond de son refroidissement »*. A Washington, le département d'Etat a affirmé ne pas s'inquiéter de cette hospitalisation, un porte-parole déclarant que M. Eltsine *« occupe ses fonctions de façon tout à fait efficace »*. Les marchés russes ont par ailleurs ouvert, jeudi, à la baisse.

La vie politique russe, totalement dépendante d'un chef de l'Etat qui redonnait depuis une semaine des signes de fatigue – avant tout mentale – a été suspendue. Une *« table ronde »* très attendue avec l'opposition, prévue jeudi, qui devait adopter un compromis sur la question de la terre, a été reportée *sine die*. La presse russe du 11 décembre citait un journaliste bien informé de la radio *Echo de Moscou* affirmant que M. Eltsine souffre en réalité de pneumonie et que ses médecins se sont réunis, mercredi, en concile. Le président, âgé de soixante-six ans, a subi le 5 novembre 1996 un multiple pontage coronarien. – (*Corresp.*)

Le président de la Confédération helvétique en 1998 sera Flavio Cotti

BERNE. Le chef du département fédéral des affaires étrangères, Flavio Cotti, a été élu, mercredi 10 décembre, président de la Confédération helvétique pour 1998 par le Parlement suisse. Chacun des sept membres du gouvernement occupant cette fonction honorifique à tour de rôle, l'élection de M. Cotti par 173 voix sur 208 votants s'est résumée à une simple formalité. Il succédera, le 1[er] janvier, à un autre démocrate chrétien, Arnold Koller, chef du département de justice et police. Ruth Dreifuss, ministre socialiste de l'intérieur, a été portée à la vice-présidence du conseil fédéral et sera vraisemblablement la première femme à accéder à la tête de la Suisse en 1999.

Âgé de cinquante-huit ans et originaire du canton du Tessin de langue italienne, M. Cotti est entré au gouvernement fédéral en 1987 et a déjà présidé la Confédération en 1991 alors qu'il était chargé du département de l'intérieur. Chef de la diplomatie suisse depuis 1993, il a assuré, en 1996, la présidence de l'organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). – *(Corresp.)*

Irlande : le dirigeant du Sinn Fein reçu au 10, Downing Street

LONDRES. Pour la première fois depuis la partition de l'Irlande en 1921, une délégation du Sinn Fein – l'aile politique de l'Armée républicaine irlandaise (IRA) – conduite par Gerry Adams devait être reçue, jeudi 11 décembre, au 10, Downing Street par le premier ministre britannique Tony Blair, pour une rencontre historique. A la faveur d'un cessez-le-feu de l'IRA, décrété le 20 juillet, le Sinn Fein de M. Adams avait été admis à siéger en septembre aux pourparlers de paix inédits sur l'avenir institutionnel de l'Ulster. En raison des protestations des unionistes, la poignée de main que devaient échanger, jeudi, Tony Blair avec Gerry Adams et le négociateur en chef aux pourparlers de Belfast, Martin McGuinness, hautement symbolique, ne fera pas l'objet d'une photo officielle. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **ALLEMAGNE : des dizaines de milliers d'étudiants** ont participé, mercredi 10 décembre, dans plusieurs villes du pays, à la première *« manifestation fédérale du mercredi »* pour protester contre la misère des universités, a annoncé la coordination du mouvement, à Francfort. Près de 20 000 lycéens et étudiants ont ainsi défilé sous la porte de Brandebourg à Berlin, selon la police. D'autres manifestations ont réuni simultanément plusieurs milliers de jeunes à Dortmund, Dresde, Bonn, Hambourg ou Sarrebruck. La coordination étudiante entend désormais appeler à manifester tous les mercredis pour relancer un mouvement de protestation entamé il y a près d'un mois. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : les forces de l'ordre** russes ont neutralisé, mercredi 10 décembre, un pirate de l'air qui avait pris en otage 142 personnes à bord d'un avion de ligne intérieure russe effectuant un vol Magadan-Moscou. Guennadi Todikov, présenté comme *« psychiquement instable »* par les autorités russes, a été arrêté sans violence après être descendu de l'avion pour entamer des négociations à l'aéroport Cheremetievo de Moscou. Les otages ont été libérés sains et saufs. – *(AFP.)*

■ **FRANCE/ARMÉNIE : le président Jacques Chirac**, qui recevait mardi 9 décembre le premier ministre arménien, Robert Kotcharian, a invité les habitants du Haut-Karabakh à accepter les propositions de règlement du conflit avec l'Azerbaïdjan. Celles-ci sont formulées par les médiateurs du « groupe de Minsk », co-présidé par la France, la Russie et les Etats-Unis. Les négociations piétinent notamment en raison des divergences existant au sein du régime arménien, entre M. Kotcharian (ancien dirigeant du Haut-Karabakh) et le président arménien, Levon Ter-Petrossian, sur la mise en œuvre du plan proposé.

ASIE

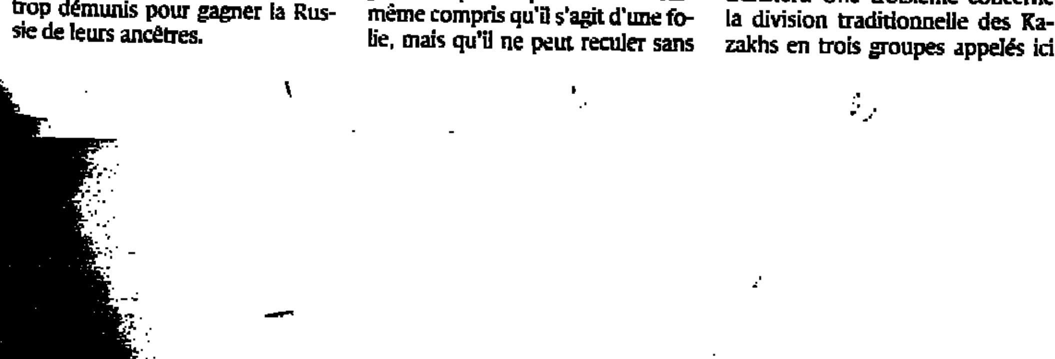
■ **CORÉES : une première session de négociations historiques**, tenue à Genève, a lancé, mercredi 10 décembre, un processus de paix dans la péninsule coréenne, plus de quarante ans après la fin de la guerre de Corée. Les deux Corées, les Etats-Unis et la Chine participent à ces pourparlers, qui réunissent les anciens belligérants de la guerre de Corée. Une seconde session de négociations à quatre doit s'ouvrir le 16 mars à Genève, a annoncé le secrétaire d'Etat américain adjoint, Stanley Roth. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **IRAK : un ministre irakien** a annoncé, mercredi 10 décembre, que son pays ne reprendra pas les exportations de pétrole autorisées par la résolution 986, reconduite la semaine dernière, tant que l'ONU n'aura pas adopté un nouveau plan de distribution de vivres. – *(AFP.)*

Une cérémonie à la mémoire des victimes de Louxor

LOUXOR. L'Egypte a rendu un ultime hommage aux cinquante-huit touristes victimes de l'attentat de Louxor, mercredi 10 décembre, au cours d'une cérémonie présidée par Hosni Moubarak. Un texte de Naghib Mahfouz, prix Nobel de littérature (lui-même la cible d'une tentative d'assassinat en 1994) a été lu en présence de 2 000 personnes. *« Notre blessure est profonde car c'est tout le peuple égyptien qui a été poignardé. Un peuple qui, de la Vallée des Rois, adresse au monde ses excuses et ses condoléances*, écrit l'homme de lettres. Ce *« peuple*, ajoute-t-il, *aidé par le monde entier, l'emportera sur* [les] *saboteurs, afin d'offrir aux générations futures la gloire des ancêtres. »* – *(AFP.)*



Les Nigérians sceptiques envers la « transition démocratique » annoncée

Les opposants au général Sani Abacha, chef de la junte au pouvoir, n'osent pas présenter leur candidature aux élections. Les arrestations de journalistes se multiplient, malgré les promesses de détente

Le Parti du congrès du Nigeria uni (UNCP) – favorable à la candidature du chef de la junte, le général Sani Abacha, à l'élection présidentielle de 1998 – et qui a remporté plus de la moitié des sièges aux municipales du mois de mars, est sur le point d'enregistrer une nette victoire aux élections des parlements des Etats de la Fédération qui ont eu lieu samedi 6 décembre, selon les premiers résultats non officiels publiés par la presse locale. L'Agence électorale nationale n'a pas rendu publiques les performances respectives des cinq partis politiques autorisés par le pouvoir qui ont présenté des candidats. Les résultats de vingt-sept des trente-six Etats de la Fédération publiés à Lagos par le *Nigerian Tribune*, le plus ancien des journaux privés, indiquent que l'UNCP arrive en tête dans vingt-deux Etats, enlevant quelque 490 des 739 sièges à pourvoir. Le journal indépendant *This Day* affirme que le faible taux de participation minimise la crédibilité d'un tel scrutin. Les militaires se sont engagés à rendre le pouvoir aux civils en octobre 1998.

LA MAJORITÉ des Nigérians a boudé, samedi 6 décembre, l'élection des parlements des trente-six Etats de la Fédération, pourtant l'une des étapes importantes vers *le rétablissement d'un régime civil*, promis pour le 1er octobre 1998. Dans certains quartiers de Lagos, la capitale économique, la participation était proche de zéro. Cette indifférence de l'électorat traduit moins la force de l'opposition, dont beaucoup de dirigeants ont été depuis trois ans réduits au silence ou contraints à l'exil, que le scepticisme de la population envers la *« transition démocratique »* conduite par les militaires.

Quatre des cinq partis politiques autorisés par le régime, que l'opposition décrit comme *« les cinq doigts d'une main lépreuse »* – et *dont* chacun a reçu un don gouvernemental de 3 millions de dollars (environ 18 millions de francs) –, se disputent l'honneur de soutenir une éventuelle candidature du général-président Sani Abacha, qui attend le moment d'abattre son jeu.

Il a ainsi réussi à pétrifier l'ensemble de la classe politique : à huit mois du scrutin présidentiel, pas un seul de ses membres, parmi lesquels abondent hommes influents et milliardaires, n'a osé se déclarer candidat. A l'exception de l'avocat Punji Braithwaite, qui a relevé le gant mais a peu de chances de gagner, faute de parti.

A l'âge de soixante-quatre ans, ce fils d'une grande famille yorouba, chrétien fervent et radical, ne manque ni de courage ni de franc-parler. Pour lui, les régimes militaires qui se sont succédé depuis quinze ans ont *« détruit la démocratie »*, *« émasculé le règne de la loi »* et fait du pays *« où coulaient le lait et le miel »* – aujourd'hui parmi les plus pauvres de la planète – une sorte de *« monarchie féodale »* dominée par l'alliance *des militaires et d'une oligarchie* nordiste accrochée à ses privilèges.

Il se dit révolté par *« l'apathie et la couardise »* de la classe politique. Le seul politicien conservateur à avoir affiché ne serait-ce qu'en privé des ambitions présidentielles, l'ancien ministre du pétrole, Donald Etiebet, s'était retrouvé en garde à vue, où il a eu le temps de méditer son imprudence. Depuis, chacun est suspendu à la décision du *« calife »* Abacha. Des organisations stipendiées par le gouvernement font campagne en sa faveur. Et, pour se concilier les bonnes grâces des *« chefs traditionnels »* influents en milieu rural, on leur a affecté 5 % des revenus des communes : une largesse que beaucoup n'oublieront pas.

Mais le général Abacha, qui n'a jamais brillé par sa rapidité, semble freiné par les influences contradictoires qui s'affrontent autour de lui. Alors qu'une partie de l'opinion espérait, à l'occasion de la fête de l'Indépendance, le 1er octobre, qu'il prononcerait un discours conciliant, promulguerait la Constitution adoptée il y a deux ans et libérerait des détenus politiques, il a tenu l'habituel *« langage de la fermeté »*. Puis, dans une allocution surprise diffusée le 17 novembre, le chef de l'Etat annonçait la dissolution du gouvernement, et l'élargissement de *« certains »* détenus qui ne menacent pas *« la sécurité du pays »*.

Le général Yar'Adua, l'un des treize officiers accusés de tentative de putsch en 1995 et condamné à vingt-cinq ans de prison, devait figurer, selon les journaux nigérians, sur la liste des prisonniers libérables. Ce farouche adversaire *du général Abacha est décédé*, lundi 8 décembre, des suites d'*« une brève maladie »* dans un hôpital où ses geôliers venaient de le transférer.

> Selon la presse de Lagos, une bataille féroce se mène entre les hommes d'affaires et un conglomérat dominé par l'« establishment » musulman nordiste

Trois semaines après l'allocution du général-président, une opinion désenchantée attend encore la liste du cabinet (seuls les ministres des finances, des affaires étrangères et de la capitale fédérale, tous trois membres de minorités chrétiennes, garderaient leur portefeuille), ainsi que celle des prisonniers bénéficiaires de l'amnistie. Elles paraissent faire l'objet d'interminables tractations avec les clans qui marchandent leur soutien au régime. Selon la presse de Lagos, une bataille féroce se mène entre deux camps.

D'un côté, les hommes d'affaires conduits par l'ex-premier ministre Ernest Shonekan, partisan d'un programme de privatisations assorti d'une ouverture politique qui offrirait au Nigeria une stabilité *« à l'indonésienne »*. De l'autre, un conglomérat dominé par l'*establishment* musulman nordiste, qui vit des rentes que lui octroie l'Etat fédéral et redoute que les privatisations – notamment des sociétés du téléphone et d'électricité – ne profitent aux *businessmen* du Sud, souvent plus dynamiques et mieux introduits sur le marché international.

Le général Abacha a approuvé les recommandations du Comité 2010 présidé par M. Shonekan, véritable catalogue de la *« bonne gouvernance »* telle qu'on la conçoit à Washington. Mais il reste largement dépendant d'une oligarchie conservatrice qui n'a jamais hésité à *« remercier »* ses prédécesseurs en uniforme lorsqu'ils *mettaient en cause ses intérêts*. Ce fut le cas notamment des généraux Buhari et Idiagbon, chassés en 1985 après deux ans d'une *« purification »* éprouvante.

Aujourd'hui, le régime veut faire croire qu'il mène des négociations avec l'un des principaux opposants emprisonnés, le milliardaire Moshood Abiola, vainqueur du scrutin présidentiel de 1993 dont les résultats ont été annulés par les militaires. Sa libération après trois ans et demi de détention sans jugement et son intégration dans un gouvernement uni autour d'un programme de relance économique constitueraient sans doute un tournant positif dans la crise qui ronge la société nigériane et qui a découragé les investisseurs étrangers, à l'exception des pétroliers.

Mais le climat répressif qui accable le pays, en particulier le harcèlement de la presse, est de mauvais augure. Après une accalmie à la fin de l'été – durant laquelle l'administrateur militaire de l'Etat de Lagos, le colonel Marwa, avait rendu une visite courtoise à la rédaction de l'hebdomadaire *Tell*, l'une des bêtes noires du régime –, les manœuvres d'intimidation des journalistes ont repris.

Fin septembre, des soldats ont envahi la maison du rédacteur en chef de *Tell*, Nosa Igiebor, mettant en joue sa fille âgée de quatre ans. Un mois plus tard, après une série d'incidents dont ont été victimes dix-neuf journalistes, des sources « informées » annonçaient la mort *« par balles »* de M. Igiebor, toujours en vie et réfugié à l'étranger. Puis ce fut le tour du directeur du magazine *African Concord* (propriété de Moshood Abiola), Soji Omotunde, enlevé en pleine rue à Lagos par les services de sécurité, tandis qu'on est sans nouvelles du correspondant de l'hebdomadaire dans la capitale fédérale, Mohamed Adamu, arrêté fin juillet à son domicile.

Le 8 novembre, la police a arrêté un rédacteur du magazine *The News* – autre « bête noire » du régime – dans les locaux de la télévision nationale où il présentait une émission sportive. Le lendemain, le directeur adjoint de *Tell*, Onome Osifo-Whiskey, était emmené de force par des policiers alors qu'il revenait de l'église. On a signalé depuis l'arrestation de trois journalistes, dont un seul a été relâché. Cet assaut brutal explique sans doute que l'Union européenne ait adopté en novembre la même attitude que le Commonwealth un mois plus tôt : pas d'aggravation des sanctions, mais pas de chèque en blanc au régime d'Abuja. Alors que certains pays, en particulier la France, plaidaient pour une reconduction du dispositif pour seulement six mois, jusqu'au 1er juin 1998 (au-delà desquels, si les sanctions étaient levées, le Nigeria devrait recevoir les 326 millions d'euros d'aide au développement, *« gelée »* depuis deux ans), la Commission européenne l'a reconduit jusqu'au 1er novembre, soit un mois après la date fixée pour la remise du pouvoir aux civils.

Car le scénario est encore incertain. *« Le Nigeria est au dernier stade d'une grossesse laborieuse*, diagnostique l'avocat Olisa Akpakoba, fondateur de l'Organisation des libertés civiques (CLO). *Mais personne ne sait à quoi le bébé ressemblera en 1998 : les possibilités vont d'un gouvernement de réconciliation à une guerre civile. »*

Pour sa part, le Parlement européen a voté une ligne de 3 millions d'euros pour renforcer les organisations indépendantes et une *« société civile »* malmenée, mais qui trouvera sans doute l'occasion de s'exprimer lors de la visite du pape Jean-Paul II en mars 1998. *« Il pourrait y avoir un effet Solidarnosc »*, espère Olisa Akpakoba, qui rappelle que la visite du pape en Pologne, sous le régime du général Jaruzelski, avait conforté l'opposition démocratique.

Michèle Maringues

Le président mauritanien devrait être réélu sans difficulté à la tête de l'Etat

Maouiya ould Taya est au pouvoir depuis treize ans

*« **IL N'Y AURA** pas photo à l'arrivée. »* C'est le président sortant, Maouiya ould Taya, qui l'a affirmé dans un entretien accordé au *Figaro* publié à la veille de l'élection présidentielle du vendredi 12 décembre. *« Je ne me suis jamais battu pour perdre »*, a-t-il ajouté.

Le chef de l'Etat a raison d'afficher son optimisme. Au pouvoir depuis treize ans, ce colonel âgé de cinquante-trois ans, réputé timide, a toutes les chances d'être réélu à la tête du pays – peut-être dès le premier tour de scrutin.

Certes, il lui faut affronter quatre autres candidats, mais aucun ne le menace vraiment. Ce sont des indépendants, peu connus, comme le Négro-Mauritanien Mamadou Moctar Kane, un infirmier, ou des Maures blancs, responsables de partis politiques à l'idéologie variable et à l'audience limitée. Le seul à avoir suscité un semblant d'intérêt est l'économiste Ch'Bib ould Cheikh Malainine, qui fut ministre jusqu'en 1996. Il a promis la création de deux cent mille emplois et l'amélioration des conditions de la vie quotidienne. Le fait que trois des quatre concurrents du président sortant soient natifs d'Atar, le fief du chef de l'Etat, ajoute aux rumeurs de manœuvres politiciennes lancées par l'opposition.

FRONDE DE L'OPPOSITION

Faute de suspense sur le nom du vainqueur, la seule inconnue concerne le taux de participation. Le Front uni de l'opposition a, en effet, appelé au boycottage du scrutin qui, selon eux, ne sera pas transparent faute d'existence d'une commission électorale indépendante. *« Il n'y a pas d'état civil digne de ce nom en Mauritanie. Le pouvoir va manipuler les listes électorales. Et pourquoi a-t-il décidé de faire voter les militaires dans des centres qui leur sont réservés ? »*, interroge un opposant expatrié en France.

Cette fronde de l'opposition, nourrie par une réelle censure de la presse et l'arrestation de militants (trois l'ont encore été en début de semaine), n'a pas empêché le chef de l'Etat de mener à travers le pays une campagne dynamique sous le slogan *« Respect des engagements et plus »*. Le fait est que, du point de vue économique, le régime n'a pas démérité. Suivi de près par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, la Mauritanie – l'un des pays les plus pauvres de la planète – a remis de l'ordre dans ses finances publiques.

Le pays a obtenu des *« résultats significatifs »*, notait le FMI dans un rapport publié récemment. Le produit national brut (PNB) a crû de 4,7 % en 1996 (et probablement d'autant en 1997), selon le Fonds, tandis que l'inflation a été ramenée de 6,5 % en 1995 à un peu moins de 5 % en 1996. Les indicateurs sociaux dans les domaines de l'éducation et de la santé se sont également améliorés. La proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est passé de 57 % à 50 %, assurent les organismes internationaux.

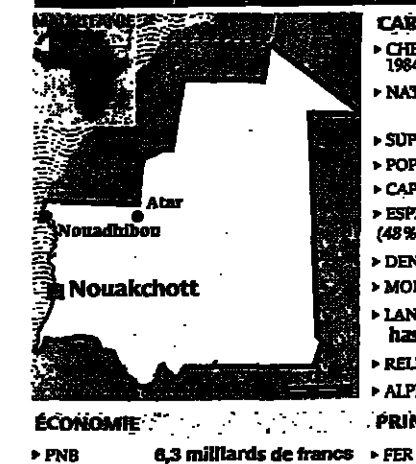
PAYS DÉSERTIQUE

Ces performances ne doivent pas faire oublier la fragilité extrême de la Mauritanie. Vaste pays désertique peu peuplé, riche de ses seules ressources halieutiques et de minerai de fer, la Mauritanie est handicapée par une dette extérieure très lourde. D'un montant de 2,4 milliards de dollars (environ 13 milliards de francs), elle équivaut à deux années de PNB.

Pour l'honorer ou obtenir son allègement, Nouakchott a besoin du soutien des pays occidentaux. Ces dernières années, il ne lui a pas été marchandé – en particulier par la France. En 1994 (dernière année pour laquelle les statistiques ont été publiées), la Mauritanie a reçu 235 millions de dollars d'aides (environ 1,3 milliard de francs), selon les données de la Cnuced, un organisme des Nations unies. Ce montant équivaut à celui du budget mauritanien.

Jean-Pierre Tuquoi

République islamique de Mauritanie



CARACTÉRISTIQUES

▸ CHEF DE L'ÉTAT 1984	Maouiya Ould Sid Ahmed Taya
▸ NATURE DU RÉGIME	présidentiel, islamiste
▸ SUPERFICIE	1 030 700 km²
▸ POPULATION	2,34 millions
▸ CAPITALE	NOUAKCHOTT
▸ ESPÉRANCE DE VIE	49 ans
(48 % de la population a moins de 14 ans)	
▸ DENSITÉ	2,3 hab. / km²
▸ MONNAIE	ouguiya
▸ LANGUES	arabe, français (off.), hassaniya, pular, soninké, wolof...
▸ RELIGION	musulmane
▸ ALPHABÉTISME	38%

ÉCONOMIE

▸ PNB	6,3 milliards de francs
▸ PNB/HAB.	2 700 francs

PRINCIPALES EXPORTATIONS • 1995

▸ FER	203 millions de dollars
▸ PÊCHE	132 millions de dollars

SYNDICATS Les élections prud'homales, mercredi 10 décembre, ont été marquées par une nouvelle poussée de l'abstention, qui a atteint 65,6 % des suffrages, contre 59,6 % en 1987. ● LE RAPPORT DE FORCES entre les organisations syndicales n'est pas sorti modifié du scrutin. La CGT, avec 33,11 %, reste la première organisation syndicale devant la CFDT, qui progresse, et FO, qui se maintient. ● DANS LA SECTION ENCADREMENT, en revanche, la CFDT, en recueillant 31,52 % des voix, a largement supplanté la CFE-CGC. La centrale de Nicole Notat représente de plus en plus « les cols blancs ». ● DANS LE COLLÈGE EMPLOYEURS, où l'abstention a atteint 79 %, les organisations patronales n'ont pas réussi à mobiliser les chefs d'entreprise. ● LORS DE LA SOIRÉE électorale au ministère de l'emploi et de la solidarité, où s'est rendu Lionel Jospin, les dirigeants syndicaux faisaient triste mine.

Un tiers seulement des salariés ont participé aux élections prud'homales

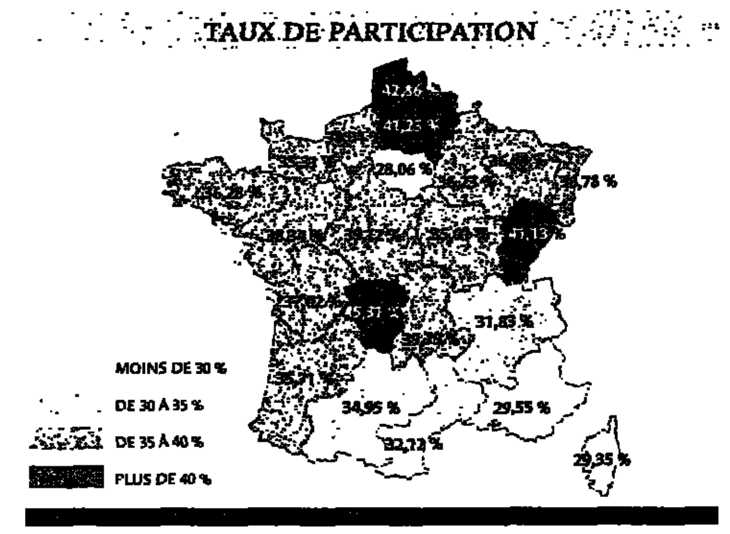
Dans un paysage syndical stable, la CGT reste en tête des confédérations et la CFDT progresse de 1,5 point, ravissant à la CFE-CGC la première place dans la section encadrement. De son côté, FO maintient ses positions

MORNE JOURNÉE pour les syndicats. Avec un taux d'abstention record de 65,6 % en augmentation de 6 points par rapport au scrutin de 1992, les syndicats, dans leur totalité, ont reçu un cinglant désaveu qui contredit l'image positive qu'ils avaient en partie recouvrée, auprès des salariés, d'après de récentes enquêtes d'opinion. Depuis 1979, le taux de participation aux élections prud'homales n'a en effet cessé de baisser. De 63,3 %, lors du premier scrutin, il est passé cinq ans plus tard à 58,6 %, pour tomber en 1987, à 45,9 %, puis à 40,3 % en 1992 et enfin à... 33,05 %, le 10 décembre.

Un tiers seulement des salariés des entreprises de droit privé et des chômeurs indemnisés se sont déplacés pour aller voter. Le personnel d'encadrement ne s'est pas abstenu sensiblement plus que les employés et les ouvriers. Avec 71,9 % d'abstention, toutes sections confondues, l'Ile-de-France est arrivée en tête du palmarès des régions les moins motivées par l'enjeu prud'homal, juste devant la Corse et la région PACA, où les taux d'abstention dépassent 70 %. En Midi-Pyrénées, Languedoc- Roussillon et Rhône-Alpes, les électeurs ont aussi massivement boudé les urnes. Le Limousin, avec 45,3 % de votants, demeure la région la plus civique de France, mais ne réédite pas son exploit de 1992, où plus de la moitié des inscrits avaient voté.

La désaffection quasi générale des salariés n'a guère eu de conséquences sur les rapports de force entre organisations syndicales, excepté pour l'encadrement. A l'issue de ce scrutin, la CGT demeure la première organisation syndicale française. Avec 33,1 % des suffrages, la CGT approche de son score de 1992, 33,3 %. Pour la CGT, ce scrutin marque donc un étiage et, peut-être, l'arrêt du déclin. Les élections professionnelles de 1994 et 1995 ont déjà montré que la CGT a cessé de reculer. Cependant, après avoir vu ses scores baisser de quatre points entre 1979 et 1982, la CGT avait connu un palier à 36 % des voix entre 1982 et 1987, avant de perdre de nouveau trois points en 1992.

Si cette stabilisation se confirme, cela serait un signe de bon augure pour la CGT, alors que les modifications du corps électoral sur les cinq dernières années ne lui étaient guère favorables avec la fonte des effectifs dans la section industrie, où elle est forte, et leur hausse dans le commerce et les activités diverses, où elle est faiblement implantée. La CGT demeure la première organisation dans trois sections sur cinq – industrie, commerce et activités diverses – et progresse de 2,3 points dans l'encadrement. Ses « bastions » demeurent le centre de la France (Limousin, Auvergne), le Nord (Picardie, Haute-Normandie) ainsi que le Grand Sud.



« REDÉFINITION SYNDICALE »

Deuxième centrale syndicale, la CFDT apparaît comme l'organisation qui a le mieux tiré son épingle du jeu. Avec 25,34 % des voix, elle progresse d'un point et demi et conforte sa position. En cinq ans, la CFDT a opéré une mue, en devenant la première centrale des « cols blancs ». Elle a gagné près de 8 points, à 31,52 %, dans la section encadrement et prend la place de première organisation des cadres, au détriment de la CFE-CGC. Elle conserve aussi la première place dans la section agriculture qu'elle avait acquise en 1992. Dans 85 départements sur 96, la CFDT est devant la CFE-CGC. Sur le plan régional, la CFDT conserve ses places fortes à l'ouest (Bretagne, Pays de la Loire) et à l'est (Alsace), mais plafonne sur ses terres d'élection. En revanche, elle enregistre de belles progressions en Ile-de-France et en Limousin (+ 4 points), en PACA, en Rhône-Alpes.

Comme en 1992, Force ouvrière fait du surplace. Avec 20,55 % des voix, la centrale fait un score équivalent à celui de 1992 (20,46 %) et à celui de 1987 (20,49 %). Ce maintien de FO cache toutefois de fortes disparités. L'organisation de Marc Blondel perd très nettement du terrain chez les cadres (– 3,2 %) mais, en revanche, elle gagne des voix chez les employés et les ouvriers. FO arrive troisième dans toutes les sections du collège salariés, à l'exception de celle de l'encadrement où elle est en quatrième position, avec tout juste un point de plus que la CFTC.

Pour les deux petites centrales, CFTC et CFE-CGC, les résultats du 10 décembre font l'effet d'une douche froide. C'est la très faible représentativité de ces deux organisations, pourtant reconnues représentatives au plan national, qui est clairement mis en évidence. Déjà, la CFTC avait protesté, avant le vote, contre l'absence de réelle campagne électorale autour des prud'homales, qui a manifestement pénalisé les petites confédérations. Avec 7,52 % des voix, au plan national, la CFTC reste la quatrième centrale, mais perd 1,06 point et est loin de son objectif de 10 %. La CFTC recule dans toutes les sections et la plus forte baisse se situe dans la section activités diverses, avec – 2,67 points.

Pour la CFE-CGC, les résultats du 10 décembre sonnent le glas de l'organisation spécifique de l'encadrement. C'est à une déroute en rase campagne qu'elle assiste. Première organisation représentative des cadres, il y a cinq ans, avec 27,2 % des voix, la CFE-CGC chute de six points et avec 21,8 % des voix, elle se retrouve distancée de dix points par la CFDT. Il n'y a que dans onze départements où elle se place encore devant la CFDT, dans la section encadrement. Marc Vilbenoît a pris acte de cet état de fait, en lançant, dès mercredi soir, un appel à une *« redéfinition syndicale »* qui vaut *« pour l'encadrement »* mais aussi *« pour l'ensemble des salariés »*.

PERTES DE VOIX

Pourtant, ce ne sont pas les petites listes qui sont venues troubler le score des organisations représentatives. La Confédération des syndicats libres (CSL), située très à droite, souvent labellisée « syndicat maison », ne progresse pas, alors qu'elle avait présenté un peu plus de 6 000 candidats, contre 4 000 il y a cinq ans. Elle recueille 4,22 % des voix contre 4,4 % en 1992. De même, si l'UNSA, qui regroupe des syndicats autonomes autour de la FEN, se réjouit des scores qu'elle a enregistrés là où elle était présente, elle n'a obtenu au plan national que 0,72 % des voix. Quant à l'union syndicale Groupe des Dix, qui comprenait notamment les syndicats SUD, elle obtient 0,31 %, avec 45 listes sur l'ensemble du territoire.

Au total, les cinq confédérations représentatives totalisent ensemble 92,4 % des voix (dont 79 % pour les « trois grandes »), contre 93 % en 1987. Mais, derrière cet apparent immobilisme, se cachent, en fait, pour chaque centrale syndicale, de véritables pertes en voix.

Alain Beuve-Méry

L'absence de campagne officielle

Contrairement aux prud'homales du 9 décembre 1992, le scrutin du 10 décembre n'a pas été précédé d'une campagne officielle donnant la parole aux partenaires sociaux. Le gouvernement a fait une campagne dans les médias pour inciter les 14,6 millions de salariés du secteur privé et les 950 000 employeurs à se rendre aux urnes. De son côté, Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, a exhorté à plusieurs reprises les salariés et les employeurs à voter. Plusieurs syndicats ont reproché cette absence de campagne officielle, y voyant une des raisons de l'abstention. Pour le président de la CFTC, Alain Deleu, elle aurait permis *« un débat de fond »*. Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, a dénoncé, à plusieurs reprises, le traitement que certains médias faisaient de ces élections. D'une manière générale, tous les syndicats ont protesté contre l'organisation des prud'homales, y compris au soir des résultats en présence de Lionel Jospin et de Mme Aubry.

Inquiétude unanime des syndicats sur l'abstention

● **CGT.** Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, a estimé que les scores réalisés par la Coordination française nationale des travailleurs (CFNT), soutenue par le FN, *« doivent préoccuper toutes les forces démocratiques »*. Il s'est félicité que les salariés fassent confiance *« aux grandes confédérations »*. Constatant la *« stabilité »* de la CGT, il a jugé ce résultat *« remarquable »*, notamment dans un contexte économique marqué par un recul de l'industrie, secteur où la CGT est traditionnellement forte. M. Viannet a précisé qu'*« il faudra que la préparation de ces élections bénéficie d'une place médiatique différente »* et qu'il faudra *« faire respecter la loi pour que les employeurs permettent aux salariés de voter pendant leur temps de travail »*.

● **CFDT.** Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, a déclaré que *« jamais nous n'avons autant progressé, et il semble que nous soyons l'organisation qui progresse le plus »*. Déplorant le fort taux d'abstension, elle a souhaité que l'on *« mette à plat les vraies raisons qui conduisent les salariés à ne pas se rendre à leur bureau de vote »*. Mme Notat a estimé, par ailleurs, que *« le paysage syndical français est trop dispersé et trop effrité »*, et qu'*« il perdait en efficacité »*.

● **FO.** Marc Blondel, secrétaire général de FO, a jugé que la faible participation des salariés était *« une véritable catastrophe »*. S'en prenant aux pouvoirs publics, il a regretté que l'on ait *« considéré les élections prud'homales comme quelque chose de secondaire »*. *« On ne nous a pas donné tous les moyens nécessaires »*, a-t-il déclaré avant de connaître les résultats. Pour M. Blondel, *« il faut redonner un second souffle à l'institution prud'homale (...). Demain, avec les nouvelles structures européennes, il peut y avoir un droit du travail européen et les conseils de prud'hommes de type français risquent de disparaître au profit de magistrats professionnels »*.

● **CFTC.** Alain Deleu, président de la CFTC, a jugé la baisse de la participation *« très inquiétante »*. Il a notamment regretté *« l'absence d'une campagne électorale officielle avec un débat de fond »*. Parmi les autres raisons expliquant la désaffection pour les prud'homales, il y a, selon lui, *« la distance qui se creuse entre les syndicats français et beaucoup de salariés et de chômeurs »*. Il faut y remédier, selon lui, par *« un syndicalisme de proximité »*.

● **CFE-CGC.** Marc Vilbenoît, président de la CFE-CGC, a appelé à une *« redéfinition syndicale »*, qui pourrait passer par une réflexion avec d'autres organisations, *« l'UNSA par exemple »*.

● **UNSA.** L'Union nationale des syndicats autonomes, qui regroupe plusieurs syndicats autour de la FEN, s'est félicitée des scores réalisés là où elle est présente, soit *« entre 5 % et 20 % »*. Ces résultats, notamment dans les sections agriculture et encadrement, *« confortent l'UNSA dans sa volonté d'investir pleinement le terrain interprofessionnel »*. Mais elle s'inquiète de la faible participation des salariés à ces élections, craignant qu'*« à terme ce soit la démocratie sociale qui soit menacée »*.

● **CSL.** Auguste Blanc, secrétaire général de la Confédération des syndicats libres, s'est dit *« nettement déçu par le score de la CSL au regard du travail accompli »*, au vu des premiers résultats aux élections prud'homales. *« La recomposition syndicale est un problème qui concerne l'année qui vient,* a assuré M. Blanc. *On ne peut pas laisser un émiettement pareil. Mais le pôle ne peut pas être l'UNSA. En revanche, la CSL, la CFE-CGC et la CFTC peuvent constituer un pôle »*, a-t-il estimé.

« Attends que les photographes aient fini leur travail »

RÉCIT

Au ministère du travail, les leaders syndicaux et patronaux font triste mine

L'HÔTEL DU CHÂTELET a connu des fêtes plus brillantes et plus gaies que cette soirée des prud'homales qui a réuni, dans la nuit de mercredi à jeudi, tous les responsables syndicaux et de rares émissaires patronaux autour de Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Que de mines déconfites ! Que de propos amers ! Que de déceptions rentrées dans ce lieu – siège du ministère du travail – où un observateur naïf s'attendait à assister à une célébration de la démocratie sociale...

Au moins y avait-il foule dans ce palais républicain, alors que les sièges des syndicats étaient pratiquement désertés. Le « gotha » syndical est là, serré autour des buffets, en compagnie des journalistes et des hauts fonctionnaires chargés des questions sociales à l'Elysée, à Matignon et rue de Grenelle. Les leaders syndicaux sont arrivés en ordre dispersé. Patron d'une centrale des cadres en perte de vitesse, Marc Vilbenoît ne semble pas à la fête. Alain Deleu, président de la CFTC, passe presque inaperçu dans la cohue. Aussi inaperçu que Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget, et que Marylise Lebranchu, secrétaire d'Etat aux PME, au commerce et à l'artisanat, une des « copines » de Martine Aubry au sein du gouvernement.

En ce début de soirée, qui s'anime lentement, la retransmission du match de football Leverkusen-Monaco occupe certains esprits et beaucoup d'écrans, faisant une concurrence déloyale aux résultats encore très partiels qui s'affichent dans le hall du ministère. A 22 h 20, les Monégasques égalisent. *« Putain, ils étaient pourtant menés 2 à 0 ! »*, s'exclame un des responsables de la CFE-CGC qui, elle, ne remonte pas au score.

La délégation du CNPF est des plus réduites : avec les diables socialistes qui ont concocté les 35 heures, l'heure n'est pas aux effusions. Peut-on imaginer la présence de Didier Pineau-Valencienne, PDG du groupe Schneider et président de la commission sociale du CNPF, grand pourfendeur des 35 heures ? Mme Aubry s'en amuse. *« Une grande coupe de champagne pour le grand patronat »*, lance-t-elle en tendant un verre à Bernard Boisson, vice-président de la commission sociale de l'organisation patronale, qui est ici en terrain connu.

En ce début de soirée, les syndicalistes sont mal à l'aise, flairant déjà des scores médiocres, se gardant de tout commentaire, qui serait forcément prématuré, forcément hasardeux. Que dire, alors, sinon regretter une nouvelle poussée de l'abstention et la juger catastrophique. *« Personne n'a intérêt au recul de la participation,* commente M. Vilbenoît. *On va devoir redéfinir une offre syndicale plus proche des attentes. Cela vaut pour l'encadrement et pour l'ensemble des salariés »*, comme si toutes les organisations subissaient la même déconfiture que la sienne.

« T'ES PAS PARTAGEUX »

Louis Viannet est annoncé, et Martine Aubry descend l'accueillir sur le perron. Le patron de la CGT est suivi, quelques minutes plus tard, par Marc Blondel. Le « général », qui a cassé la croûte avec des militants au siège de FO, rate son entrée, éclipsé par l'arrivée du premier ministre. Dans la cohue, il croise Louis Viannet et lui serre la main, avant d'esquisser un geste vers la boîte de cigarillos du secrétaire général de la CGT, qui a un mouvement de recul. *« T'es pas partageux »*, lui lance M. Blondel d'un air matois. *« Si, mais attends que les photographes aient fini leur travail »*, rétorque M. Viannet, secoué d'un petit rire.

Lionel Jospin, premier ministre de gauche, s'est fait un devoir de saluer les partenaires sociaux, mais n'a visiblement pas l'intention de s'attarder. Il ne restera que quinze minutes. Le temps de recueillir les doléances des leaders syndicaux, fort mécontents de l'organisation de ces prud'homales, à l'image d'un Marc Blondel également indigné que *« toutes les fois qu'on a parlé des prud'hommes à la télévision, c'était pour parler du Front national »*. Le temps de glisser qu'il est ici pour *« voir des responsables syndicaux »* et *« s'informer de cet élément essentiel de démocratie sociale et surtout de ce système très original, propre à la France »*. Le temps de dire en souriant à une jeune photographe qui a littéralement rampé jusqu'à ses pieds : *« Mais je croyais que c'était le chien de Martine ! »*

A 23 h 25, il quitte le ministère, laissant les patrons des grandes confédérations à leurs affres. Crayon en main, Louis Viannet scrute l'écran des résultats, l'air inquiet du parieur qui sait déjà que, cette fois encore, il ne gagnera pas le tiercé. Quelques minutes plus tôt, il a regretté que les salariés aient manqué *« l'occasion d'apporter une réponse à l'offensive du CNPF »*. Devant la presse, Marc Blondel fait ses comptes et assure, avant de prendre congé, que FO va enregistrer une progression de 1,5 point, ce que démentiront les résultats définitifs. Nicole Notat, elle, se fait toujours attendre, comme si elle avait tenu à ménager son effet, à savourer une victoire qui se confirme à mesure que les résultats tombent sur les télécopieurs du ministère de l'intérieur installés dans la salle des « accords de Grenelle » de 1968.

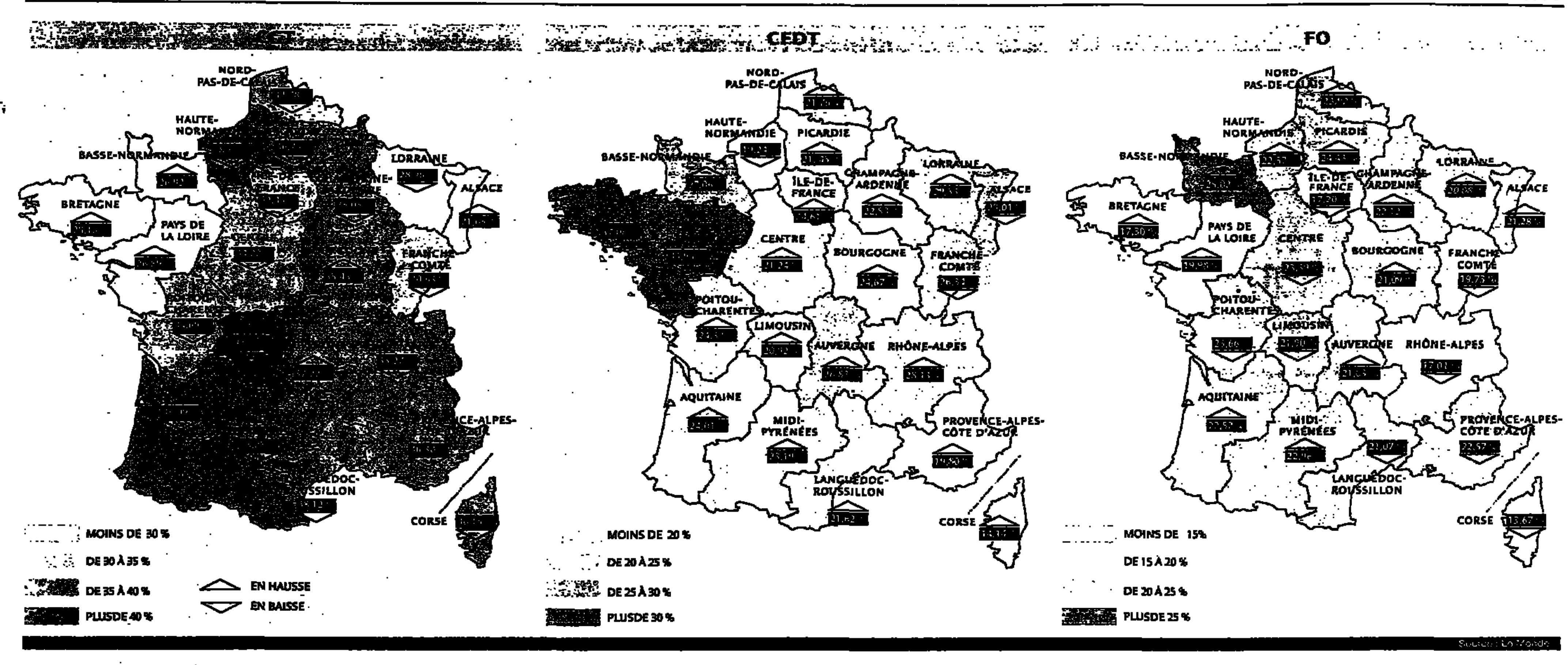
« LA CFDT SE SENT FIÈRE »

La secrétaire générale de la CFDT n'arrivera qu'à minuit et demi, une fois assurée de la progression de la CFDT par rapport au scrutin de 1992. Pourquoi commenter des résultats qui ne sont pas stabilisés, dit-elle pour expliquer son arrivée tardive, alors que la chaîne LCI rediffuse le débat qui l'a opposée quelques heures plus tôt à Guillaume Sarkozy, un des responsables du CNPF à la pointe de la lutte contre les 35 heures. Nicole Notat a du mal à dissimuler sa satisfaction : plus de 1,5 point gagné par rapport à 1992, la barre des 25 % franchie, alors que les centrales concurrentes piétinent ou reculent !

« La CFDT se sent fière, confortée dans sa manière de faire du syndicalisme », affirme-t-elle sans excès de triomphalisme. N'avait-elle pas souhaité, avant le scrutin, que les prud'homales soient un moyen pour les salariés de juger les méthodes des syndicats, sous-entendant ainsi qu'elle s'attendait à une sanction des organisations plus contestataires que la sienne ? *« C'est un signe d'encouragement,* poursuit-elle alors que les salons se vident. *La CFDT s'enracine dans le secteur privé, et ça confirme ce que l'on savait déjà : l'augmentation de notre nombre d'adhérents, de nos résultats aux élections professionnelles. »*

Le numéro deux de la CFDT, Jean-René Masson, accuse la fatigue, pense au matelas qui l'attend... dans son bureau de la confédération, à la conférence de presse que les responsables cédétistes doivent donner quelques heures plus tard pour commenter les résultats. Sans triomphalisme excessif.

Jean-Michel Bezat



Les organisations patronales ne sont pas parvenues à mobiliser les employeurs

« S'ABSTENIR, c'est prendre des risques », avertissait le matériel de campagne « Entreprise Plus », bannière sous laquelle cinq organisations d'employeurs

ANALYSE

Dans leurs collèges, le taux d'abstention s'élève à 79,02 %

(le CNPF, la CGPME, la FNSEA, l'UPA pour les artisans, l'UNAPL pour les professions libérales) présentaient des listes d'unité patronale. *« Chaque année, plus de 150 000 employeurs sont cités devant les Prud'hommes (...). Voter, c'est obtenir l'assurance d'être écouté et la garantie d'une justice équilibrée »*, insistait encore la documentation, qui ajoutait : *« Chacun a le devoir de participer au scrutin. » « Méritez vos prud'hommes ! »*, encourageait le CNPF dans un tiré à part de *La Revue des entreprises*, plaidant pour cette *« juridiction unique et irremplaçable »*.

VAINES EXHORTATIONS

Ces exhortations sont restées vaines et l'implication patronale est demeurée moins forte encore que celle des salariés, puisque le taux d'abstention a atteint 79,02 % dans le collège employeurs, contre 74,38 % au dernier scrutin en 1992. Ce taux était de 52 %, il y a quinze ans, en 1982, avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, alors que le monde patronal craignait une période de fortes tensions sociales. En 1997, le contexte d'affrontement entre le CNPF et le gouvernement a été sans aucun effet sur la mobilisation électorale des employeurs pour ce scrutin.

Engagé dans une tout autre campagne – celle d'Ernest-Antoine Seillière pour la succession de Jean Gandois et contre le projet de loi sur les 35 heures –, le CNPF a, de toute façon, l'esprit ailleurs. Déçue quand même, l'organisation patronale imputait, mercredi soir, la désaffection des électeurs à *« un effet structurel »*. Le collège employeurs, expliquait-elle, s'est considérablement étoffé entre 1992 et 1997. Ses effectifs sont passés de 720 000 à plus de 920 000, répartis de la manière suivante : 15,1 % dans l'industrie, 28,6 % dans le commerce, 6,7 % dans l'agriculture, 10,1 % dans l'encadrement et 39,5 % en activités diverses.

PHYSIONOMIE MODIFIÉE

L'explosion du nombre d'employeurs de personnel de maison sous l'effet conjugué du développement des chèques-service et de mesures du type AGED (allocation de garde d'enfant à domicile) a modifié la physionomie de ce collège, plaide le CNPF. Et, indique-t-il, ces nouveaux employeurs sont difficiles à atteindre et n'ont pas acquis de réflexe de vote.

Cette absence de mobilisation n'a pas empêché « Entreprise Plus » de rafler la mise. L'union des cinq principales organisations patronales est arrivée nettement en tête, avec 87,99 % des voix. Le score est très confortable, bien qu'en recul de trois points par rapport aux 91 % réalisés en 1992. En 1987, l'équivalent d'« Entreprise Plus » avait obtenu, en additionnant les résultats des listes communes CNPF-CGPME-FNSEA et ceux de l'UNAPL, 92 % des voix.

De son côté, le SNPMI (Syndicat national du patronat moderne indépendant), dont les adhérents se recrutent dans la petite et moyenne industrie, a mené une campagne extrême, estimant que *« les Prud'hommes sont devenus le champ clos de la lutte des classes »*. Cette organisation réalise un score de 5,89 % contre 3,6 % en 1992, en ayant doublé le nombre de ses listes.

Le Cidunati n'obtient pour sa part que 0,75 % des suffrages, soit un niveau à peu près semblable à ses résultats de 1992 (0,69 %) ou de 1987 (0,77 %)

Caroline Monnot

Les grandes centrales syndicales confrontées à un recul de leur audience électorale

LES SYMBOLES eux-mêmes n'y suffisent plus. La concordance de l'adoption par le conseil des ministres, mercredi 10 décembre, de l'avant-projet de loi sur la semaine

ANALYSE

La nécessité de rénover le syndicalisme apparaît plus urgente que jamais

de 35 heures et des élections prud'homales n'a pas fait sortir les salariés de leur indifférence. Même si la future loi est potentiellement porteuse d'un grand nombre de litiges individuels entre employeurs et salariés, seul un bon tiers de ces derniers sont allés choisir leurs défenseurs dans les conseils de prud'hommes. On peut toujours imputer, comme n'ont pas manqué de le faire les syndicalistes, l'indifférence médiatique, l'absence – étrange – de campagne officielle, les irrégularités d'inscriptions, la montée de la précarité et du chômage, c'est-à-dire de populations qui restent à la marge du syndicalisme, la sanction n'en est pas moins sévère pour les organisations syndicales. En cinq ans, leur crédibilité et leur influence ont encore reculé.

Les centrales syndicales, qui syndiquent moins de 5 % des salariés du secteur privé et un peu plus de 9 % de l'ensemble de la population active salariée, fonction publique incluse, peuvent se consoler en notant que les cinq confédérations représentatives réunissent 92,4 % des suffrages exprimés et les trois grandes – CGT, CFDT, FO – 79 %. Il n'en demeure pas moins que par rapport aux inscrits – qui étaient 739 095 de plus par rapport à 1992 –, les cinq ne représentent que 30,56 % et les trois principales 26,11 %. En valeur absolue, si on regarde les voix obtenues par chaque organisation, toutes sont en recul par rapport à 1992. En cinq ans, la CGT a perdu 201 102 électeurs, Force ouvrière 152 062, la CFTC 99 810 et la CFE-CGC 88 749. A ce petit jeu du qui gagne perd, c'est la CFDT qui tire le mieux son épingle du match : favorisée visiblement par l'évolution sociologique de l'électorat, qui a vu la section commerce ravir la première place à la section industrie et le nombre d'inscrits de la section activités diverses progresser de 34,6 %, la centrale de Nicole Notat ne perd « que » 61 026 électeurs.

Une telle désaffection, où seul un tiers des salariés se reconnaît effectivement dans le syndicalisme représentatif, a peu de chances d'inciter le gouvernement, comme le Parti socialiste l'avait pourtant souhaité, à rétablir l'élection des administrateurs des caisses de Sécurité sociale qu'Alain Juppé avait décidé de supprimer, en novembre 1995. Dans un tel contexte, où la force de l'abstention biaise les résultats, c'est donc le jeu de l'apparence qui triomphe. Il confère des apparences de représentativité à des organisations confrontées plus au désintérêt des électeurs – qui, pour la plupart, n'appréhendent l'utilité des prud'hommes que lorsqu'ils y sont directement confrontés – qu'à leur rejet.

ÉCLATEMENTS

Dans ce nouveau paysage syndical, mesuré à travers les pourcentages de chaque organisation par rapport aux suffrages exprimés, la stabilité l'emporte. La CGT conforte la première place qu'elle s'est fait ravir dans les élections professionnelles et reste en tête dans l'industrie, le commerce et les activités diverses. Louis Viannet peut donc se satisfaire d'avoir « tenu » à défaut de progresser. Avec +1,53 point, la CFDT est la seule confédération à sortir, en apparence, renforcée, conservant sa première place dans l'agriculture et la conquérant dans l'encadrement, où elle progresse de huit points. La CFE-CGC, encore amoindrie pour l'ensemble du collège salariés, est la grande perdante. Globalement, elle ne recule pas plus que la CFTC, autre déçue du scrutin, mais elle n'est plus la première dans sa section, celle de l'encadrement, où, avec un recul de plus de cinq points, elle accentue son érosion de 1992. Cinquante ans après la scission qui lui a donné naissance, FO affiche une stabilité qui n'en constitue pas moins un revers pour Marc Blondel qui avait l'ambition de lui faire gagner deux points.

Le chambardement syndical n'est donc pas au rendez-vous même si, en définitive, c'est le pôle syndical le moins « coopératif » et le moins contractuel, constitué de la CGT et de FO, qui, remarquablement stable, reste nettement majoritaire en suffrages exprimés. Mais le paysage syndical aura plus de mal encore qu'en 1992 à conserver la même configuration. Les nouveaux acteurs, regroupés avec la FEN dans l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) et avec SUD dans l'Union syndicale Groupe des Dix, n'ont fait, avec un très faible nombre de listes (241 pour la première et 45 pour la *seconde) que des scores* médiocres et très marginaux. Quant à la liste qui servait de faux nez au Front national, la CFNT, elle n'a pas effectué de réelle percée avec, en moyenne, 6,5 % *(lire page 5)*. A ses marges, la CSL est demeurée stable.

La recomposition, ou la *« redéfinition »* selon la formule de Marc Vilbenoît, président de la CFE-CGC, est inéluctable. Déjà, un tiers des cheminots de FO ont annoncé qu'ils rejoignaient l'UNSA, préfigurant d'autres éclatements au sein de la cette centrale. La CFE-CGC est confrontée à sa propre survie et s'interroge aussi sur un rapprochement avec l'UNSA. Tant à la CGT qu'à la CFDT, la nécessité de réinventer le syndicalisme, qui, en l'état, ne peut faire que de la figuration sur la scène européenne, n'apparaîtra, au lendemain de ce scrutin, que plus urgente que jamais.

Mais on voit mal comment cette recomposition pourrait intervenir si elle n'est pas impulsée par une grande confédération. Si de nouveaux pôles s'organisent autour de l'UNSA et du Groupe des Dix, pour devenir demain de nouvelles confédérations, des faiblesses s'additionneront les unes aux autres mais le syndicalisme a peu de chances d'y retrouver, ne serait-ce que l'apparence de la force.

Michel Noblecourt

Les incidents du scrutin

Les salariés de la papeterie toulousaine Job-Scheuffelen ont été contraints de parcourir une centaine de kilomètres pour voter, mercredi 10 décembre, à la suite d'une erreur de traitement des listes. Un système de cars a dû être mis en place par l'entreprise pour transporter les employés. De leur côté, l'union départementale CGT de Seine-Maritime et l'union régionale CFDT de Haute-Normandie ont dénoncé plusieurs incidents ou dysfonctionnements survenus dans cette région. La CGT a dénoncé auprès de l'inspection du travail une grande surface qui refusait d'autoriser ses employés à aller voter pendant leur temps de travail. La CFDT de Haute-Normandie a déploré qu'un grand nombre de salariés n'aient pas reçu leur carte d'électeur pour se rendre aux urnes. Dans un communiqué, diffusé mercredi soir, FO s'est plainte d'irrégularités, comme *« la diffusion de matériel de propagande devant les bureaux de vote »*, ou des *« pressions exercées par des employeurs »*.

هكذا من الاصل

Les voix obtenues par les listes présentées dans les quatre sections et dans l'encadrement

	TOTAL GÉNÉRAL 1997		TOTAL GÉNÉRAL 1992		INDUSTRIE 1997		INDUSTRIE 1992		COMMERCE 1997		COMMERCE 1992	
	VOIX	%	VOIX	%	VOIX	%	VOIX	%	VOIX	%	VOIX	%
SALARIÉS												
Inscrits	14 658 771		13 919 676		4 193 055		4 819 713		4 465 452		4 336 871	
Abstentions	9 615 759	65.59	8 299 763	59.62	2 194 585	52.33	2 324 955	48.23	3 232 961	72.39	2 909 260	67.08
Exprimés	4 844 582	33.04	5 412 243	38.88	1 912 726	45.61	2 391 977	49.62	1 183 267	26.49	1 374 788	31.70
CGT	1 604 124	33.11	1 805 226	33.35	777 964	40.67	988 225	41.31	387 990	32.79	447 009	32.51
CFDT	1 227 983	25.34	1 288 989	23.81	426 656	22.30	540 329	22.58	285 894	24.16	316 892	23.05
FO	995 573	20.55	1 107 635	20.46	406 899	21.27	474 921	19.85	275 908	23.31	318 222	23.14
CFTC	364 649	7.52	464 459	8.58	120 066	6.27	167 996	7.02	87 473	7.39	122 781	8.93
CFE-CGC	287 127	5.92	376 049	6.94	70 058	3.66	109 168	4.56	47 008	3.97	57 813	4.20
CSL	204 869	4.22	238 282	4.40	80 912	4.23	98 741	4.12	58 485	4.94	80 508	5.85
UNSA	35 044	0.72	7 597	0.14	1 943	0.10	0	0.00	5 878	0.49	0	0.00
G 10	15 431	0.31	26 233	0.48	1 036	0.05	1 186	0.05	7 605	0.64	9 439	0.68
Divers	109 782	2.26	97 775	1.80	27 329	1.43	11 411	0.47	27 026	2.28	22 124	1.60
EMPLOYEURS												
Inscrits	919 521		712 807		138 353		157 325		265 824		254 361	
Abstentions	726 669	79.02	529 683	74.30	111 703	80.73	117 143	74.45	226 454	85.18	201 821	79.34
Exprimés	178 018	19.36	172 681	24.22	25 095	18.13	37 954	24.12	36 999	13.91	49 448	19.44
Entreprises +	156 633	87.98	157 384	91.14	22 561	89.90	33 703	88.80	32 332	87.38	44 446	89.88
SNPMI	10 504	5.90	6 753	3.91	2 050	8.16	2 432	6.40	3 183	8.60	2 435	4.92
Cid-Unati	1 341	0.75	1 203	0.69	203	0.80	260	0.68	536	1.44	665	1.34
Divers	9 540	5.35	7 341	4.25	281	1.12	1 559	4.10	948	2.56	1 902	3.84

	AGRICULTURE 1997		AGRICULTURE 1992		DIVERS 1997		DIVERS 1992		TOTAL OUVRIERS ET EMPLOYÉS 1997		TOTAL OUVRIERS ET EMPLOYÉS 1992		ENCADREMENT 1997		ENCADREMENT 1992	
	VOIX	%	VOIX	%	VOIX	%	VOIX	%	VOIX	%	VOIX	%	VOIX	%	VOIX	%
SALARIÉS																
Inscrits	553 244		423 108		3 704 831		2 732 309		12 916 582		12 312 001		1 742 189		1 607 675	
Abstentions	377 391	68.21	243 442	57.53	2 654 530	71.65	1 845 109	67.52	8 459 467	65.49	7 322 786	59.47	1 156 292	66.37	976 977	60.77
Exprimés	167 270	30.23	171 875	40.62	1 006 813	27.17	854 118	31.26	4 270 076	33.05	4 792 758	38.92	574 506	32.97	619 485	[illegible]
CGT	39 838	23.81	41 810	24.32	305 095	30.30	241 635	28.29	1 510 887	35.38	1 718 679	35.86	93 237	16.22	86 547	13.97
CFDT	54 995	32.87	56 789	33.04	279 334	27.74	229 089	26.82	1 046 879	24.51	1 143 099	23.85	181 104	31.52	145 890	23.55
FO	36 114	21.59	39 174	22.79	217 133	21.56	191 332	22.40	936 054	21.92	1 025 649	21.35	59 519	10.36	83 986	13.55
CFTC	12 571	7.51	14 793	8.60	87 381	8.67	96 967	11.35	307 491	7.20	402 537	8.39	57 158	9.94	61 922	9.99
CFE-CGC	9 388	5.61	7 824	4.55	34 969	3.47	32 687	3.82	161 423	3.78	207 492	4.32	125 704	21.88	168 557	27.20
CSL	1 810	1.08	1 728	1.00	43 967	4.36	35 124	4.11	185 174	4.33	216 101	4.50	19 695	3.42	22 181	3.58
UNSA	9 595	5.73	6 984	4.06	6 173	0.61	0	0.00	23 252	0.54	6 984	0.14	11 792	2.05	613	0.09
G 10	1 081	0.64	758	0.44	3 314	0.32	690	0.08	13 036	0.30	12 073	0.25	2 395	0.41	14 160	2.28
Divers	1 878	1.12	2 015	1.17	29 447	2.92	26 594	3.11	85 880	2.01	62 144	1.29	23 902	4.16	35 629	5.75
EMPLOYEURS																
Inscrits	62 839		42 153		359 262		173 163		826 278		627 002		93 243		85 805	
Abstentions	43 979	69.98	25 654	60.85	268 467	74.72	120 584	69.63	650 603	78.73	465 202	74.19	76 066	81.57	64 481	75.14
Exprimés	17 947	28.56	15 834	37.56	82 217	22.88	49 395	28.52	162 258	19.63	152 651	24.34	15 760	16.90	20 050	23.36
Entreprises +	16 846	93.86	15 211	96.06	69 717	84.79	44 505	90.10	141 456	87.18	137 865	90.32	15 177	96.30	19 519	97.35
SNPMI	146	0.81	101	0.63	4 558	5.54	1 530	3.09	9 937	6.12	6 498	4.25	567	3.59	255	1.27
Cid-Unati	91	0.50	31	0.19	511	0.62	175	0.35	1 341	0.82	1 131	0.74	0	0.00	72	0.35
Divers	864	4.81	491	3.10	7 431	9.03	3 185	6.44	9 524	5.87	7 137	4.67	16	0.10	204	1.01

Les listes proches du Front national remportent dix-sept sièges

DES MILITANTS ou sympathisants du Front national font officiellement leur entrée dans les conseils de prud'hommes, tant dans le collège salariés que dans celui des employeurs. Dans le collège salariés, la Coordination française nationale des travailleurs CFNT emporte au minimum 11 sièges (3 dans les Alpes-Maritimes, 2 dans l'Aube, 2 dans les Bouches-du-Rhône, 2 dans l'Hérault, 2 dans le Val-de-Marne). En ce qui concerne le collège employeurs, les « amis » du parti d'extrême droite qui avaient choisi de se présenter dans la Meuse sous l'étiquette Patrons indépendants, dans le Vaucluse sous celle de la FNEML (Fédération nationale entreprise moderne et libertés) ont obtenu respectivement 2 et 4 sièges.

A peine les résultats commençaient-ils à être connus qu'Olivier Chalmel, adjoint au responsable de la coordination des actions catégorielles du FN, affichait sa satisfaction et que la CFNT, par la voix de Philippe Auriat, annonçait son intention de demander à être reconnue comme syndicat représentatif pour les prochaines élections prud'homales. Avec une moyenne de 6,5 % des suffrages exprimés dans les sections où elle se présentait (évaluation du ministère de l'emploi et de la solidarité à 3 heures, jeudi 11 décembre), la Coordination est en mesure de jouer le rôle de « poil à gratter » dans la vie syndicale.

Le nombre de listes que la CFNT a pu déposer – 210 essaimées dans 47 départements – n'a pourtant pas été à la mesure des messages de mobilisation lancés régulièrement par le président du FN, Jean-Marie Le Pen. En fait, chaque fédération a été libre de choisir sa stratégie – infiltration des syndicats traditionnels, création de listes CFNT ou panachage des deux –, même s'il leur était chaudement recommandé d'avancer à visage découvert. Cette formule a permis d'éviter un débat avec les responsables de fédération qui renaclaient à mobiliser leurs militants pour la création de listes CFNT soit parce qu'ils estiment que ce n'est pas le rôle du FN de créer un syndicat, soit qu'ils craignent, en dispersant leur action politique à quelques mois des élections régionales et cantonales, d'affaiblir l'appareil.

La localisation et le nombre des listes revendiquées par la CFNT n'a donc pas forcément de lien direct avec l'implantation du parti de Jean-Marie Le Pen. Ainsi, c'est *le Maine-et-Loire, département* où le FN a enregistré des scores inférieurs à la moyenne nationale à l'élection présidentielle de 1995 et aux législatives de 1997, qui compte le plus grand nombre (14) de listes CFNT. « *C'est dû à un militant particulièrement actif* », affirme Philippe Olivier, responsable des actions catégorielles au FN. En revanche, dans le Var, un des fiefs frontistes, aucune liste CFNT n'a été déposée. On y a noté cependant une hypertrophie des listes CSL et la présence d'un proche du Front, Charles Galtier, sur une liste CFTC. De même, la CFNT est inexistante en Alsace. En Seine-Saint-Denis, elle n'avait présenté qu'une seule liste et celle-ci a été invalidée par décision de justice.

« LA BANDE DES CINQ »

Soixante-douze listes ont été invalidées par des tribunaux d'instance. Les unes pour des motifs de forme, les autres pour un problème de fond. Des juges ont ainsi *estimé que la CFNT, émanation* d'un parti prônant la « préférence nationale », ne pouvait prétendre aux conseils de prud'hommes, ces tribunaux devant examiner des conflits concernant des travailleurs de toutes les nationalités. Seules 138 listes se sont donc présentées à ces élections prud'homales et cela dans 39 départements. Leurs scores sont finalement sans grande surprise. Là où le FN a, lors des dernières élections, obtenu ses meilleurs suffrages, la CFNT fait souvent ses meilleurs scores : dans les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes, la Meuse, la Drôme, etc. Enfin, parmi les sections, ce sont celles du commerce qui ont souvent recueilli le plus grand nombre de suffrages exprimés.

Pour sa campagne, la CFNT, dont le logo fait ressortir les lettres Front national, avait mis en avant trois thèmes : « *La protection des salariés contre les méfaits du mondialisme* », la « *défense du droit du travail français* » et la « *lutte contre le scandaleux monopole syndical et pour une rénovation syndicale* ». Le FN avait appelé ses militants et sympathisants à voter pour ses listes. Et, dans les conseils où la coordination était absente, il avait donné consigne de « *sanctionner les syndicats du système* » – la « *bande des cinq* », CGT, CFDT, FO, CFE-CGC et CFTC – qui, dit-il, « *jouissent d'un scandaleux monopole syndical* ».

Christiane Chombeau

Les élus dans les deux collèges

● **COLLÈGE SALARIÉS**

Alpes-Maritimes : prud'homme de Nice. Deux sièges sur 18 dans la section commerce ; 1 siège sur 10 dans la section activités diverses.

Aube : prud'homme de Troyes. Un siège sur 10 dans la section industrie ; 1 siège sur 9 dans la section commerce.

Bouches-du-Rhône : prud'homme de Martigues. Un siège sur 11 dans la section industrie ; 1 siège sur 12 dans la section commerce.

Hérault : prud'homme de Montpellier. Un siège sur 13 dans la section industrie ; 1 siège sur 18 dans la section commerce.

Val-de-Marne : prud'homme de Créteil. Un siège sur 19 dans la section industrie ; 1 siège sur 21 dans la section commerce.

● **COLLÈGE EMPLOYEURS**

Meuse : prud'homme de Verdun ; 2 sièges sur 4 dans la section commerce.

Vaucluse : prud'homme d'Avignon. Trois sièges sur 13 dans la section commerce ; 1 siège sur 5 dans la section activités diverses.

Le « noyautage » de la CFTC à Toulon

TOULON
de notre correspondant

Certaines listes varoises de la CFTC aux élections prud'homales abritaient-elles des sympathisants du Front national ? Quand on lui pose cette question, Jean-Marie Le Chevallier s'étonne. Pourtant, depuis son arrivée à la mairie, le FN a lancé une OPA sur ce syndicat – « *avec une volonté évidente de le noyauter* », si l'on en croit Roger Ulmer, un vieil adhérent qui, en 1995, au terme de trente-huit années passées comme administrateur à la caisse d'allocations familiales, s'étonnait auprès des instances nationales du syndicat d' « *avoir été remplacé par un adhérent de la CFTC proche du parti frontiste* ».

Le 27 janvier 1997, plusieurs délégués varois de cette confédération envoient un courrier à leur président national pour contester les conditions dans lesquelles s'est déroulé le congrès départemental et la réélection de Pierre Resseguier, jugé alors proche du maire de Toulon et qui deviendra administrateur d'une structure paramunicipale sur laquelle l'épouse de M. Le Chevallier a la haute main. La commission exécutive confédérale de la CFTC envoie une note interne afin de manifester l' « *indépendance de la CFTC* ». Un proche du maire de Toulon est écarté in extremis de la candidature à la CFTC des communaux, mais la direction nationale ne fait aucune remarque sur M. Resseguier, pas plus que sur Gérard Gautier, responsable hiérarchique de M. Resseguier à la CPAM, juge aux prud'hommes sous l'étiquette CFTC et adjoint au maire ; ni sur André Vidal, autre proche du FN, commissaire CFTC aux Assedic.

M. Le Chevallier, interrogé sur l'absence de listes proches de son parti aux élections prud'homales, déclarait : « *Je ne m'occupe pas de ça*, disait-il, *mais je pense que parmi ceux qui seront élus, certains sont, fatalement, proches de nous.* »

José Lenzini

هكذا من الاصل

La répartition nationale des sièges

	[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]		[illegible]	
	1997	1992	1997	1992	1997	1992	1997	1992	1997	1992	1997	1992
SALARIÉS												
Sièges à pourvoir	[illegible]	7169	1892	1892	1927	1927	676	676	1263	1263	1411	1411
CGT	[illegible]	2430	946	947	742	724	184	172	479	419	218	168
CFDT	[illegible]	1931	419	420	528	477	276	261	412	394	545	379
FO	[illegible]	1613	427	399	512	511	170	180	313	328	121	195
CFTC	[illegible]	362	40	56	71	101	11	21	34	79	98	105
CFE-CGC	[illegible]	561	9	25	34	23	4	6	14	8	392	499
CSL	[illegible]	124	27	35	32	63	0	0	5	14	5	12
UNSA	[illegible]	22	0	0	0	0	23	22	0	0	3	0
G 10	[illegible]	24	0	1	3	5	3	1	0	1	1	16
Divers	[illegible]	102	14	9	22	23	5	13	11	20	38	37
EMPLOYEURS												
Sièges à pourvoir	[illegible]	7169	1892	1892	1927	1927	676	676	1263	1263	1411	1411
Entreprises +	[illegible]	6642	1707	1692	1695	1743	644	649	1115	1176	1376	1382
SNPMI	[illegible]	268	156	118	178	108	4	4	54	27	31	11
CID-Unati	[illegible]	28	11	8	18	18	0	0	3	1	0	1
Divers	[illegible]	231	38	74	38	58	28	23	91	59	4	17

ÎLE-DE-FRANCE

■ La CGT reste au premier rang dans la section ouvriers et employés, en dépit d'une érosion de son électorat hors de Paris. Cette érosion reste dans une limite de 1 à 2 points, sauf dans le Val-de-Marne, où la confédération, très proche de la tendance « marchaisienne » du Parti communiste, enregistre une baisse de 3,5 points. Paris fait exception, avec un gain de plus de 2 points, à rapprocher de l'infléchissement de la ligne revendicative consécutif aux changements intervenus à la tête de l'union départementale. Dans la section encadrement, l'organisation dirigée par Louis Viannet est en nette progression, au détriment, semble-t-il, de Force ouvrière. Les positions prises depuis 1995 par Marc Blondel, tête de liste dans la capitale, n'ont donc pas trouvé d'écho favorable auprès des cadres franciliens. En revanche, FO améliore ses résultats auprès des ouvriers et des employés, excepté à Paris, où l'union départementale est dirigée par Jacques Mairé, principal opposant interne du secrétaire général, qu'il avait combattu au congrès de 1996.

Comme au plan national, la CFDT sort renforcée de ce scrutin. Sa progression se situe aux alentours de 3 points dans la section ouvriers et employés. Dans l'encadrement, elle enregistre une progression de 10 points en moyenne, pour se hisser en tête de la représentation, au détriment de la CFE-CGC, qui occupait la place prépondérante à l'issue du scrutin de 1992.

PARIS

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	783 490	
Abstentions	591 663	75,52 %
Exprimés	186 791	23,84 %
	1997	1992
CGT	33,61 %	31,26 %
CFDT	25,91 %	22,43 %
FO	17,43 %	18,12 %
CFTC	6,57 %	7,62 %
CFE-CGC	5,56 %	5,77 %
Divers	5,10 %	6,53 %
CSL	4,56 %	8,16 %
G 10	1,18 %	
UNSA	0,08 %	0,10 %

ENCADREMENT

Inscrits	225 094	
Abstentions	162 065	72,00 %
Exprimés	62 035	27,56 %
	1997	1992
CFDT	32,89 %	22,85 %
CFE-CGC	17,57 %	21,39 %
CGT	16,24 %	13,58 %
Divers	9,73 %	16,15 %
CFTC	8,67 %	8,52 %
FO	8,44 %	11,52 %
CSL	2,23 %	2,86 %
UNSA	2,16 %	
G 10	2,07 %	3,14 %

ESSONNE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	220 430	
Abstentions	157 632	71,51 %
Exprimés	61 089	27,71 %
	1997	1992
CGT	35,64 %	36,69 %
CFDT	22,66 %	20,20 %
FO	22,27 %	20,32 %
CFTC	6,20 %	6,14 %
CSL	5,88 %	8,22 %
CFE-CGC	3,89 %	4,08 %
Divers	3,30 %	4,18 %
UNSA	0,17 %	0,17 %

ENCADREMENT

Inscrits	48 228	
Abstentions	33 502	69,47 %
Exprimés	14 561	30,19 %
	1997	1992
CFDT	33,42 %	23,89 %
CFE-CGC	21,44 %	26,70 %
CGT	15,73 %	12,00 %
FO	9,13 %	12,15 %
CFTC	8,02 %	7,50 %
Divers	7,14 %	11,75 %
CSL	4,32 %	6,03 %
UNSA	0,78 %	

HAUTS-DE-SEINE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	418 456	
Abstentions	300 498	71,81 %
Exprimés	114 347	27,32 %
	1997	1992
CGT	36,66 %	37,79 %
CFDT	24,77 %	20,22 %
FO	17,12 %	16,55 %
CSL	6,66 %	8,71 %
CFTC	6,58 %	6,66 %
CFE-CGC	4,95 %	6,75 %
Divers	2,04 %	2,38 %
UNSA	1,22 %	
G 10		0,95 %

ENCADREMENT

Inscrits	193 279	
Abstentions	143 579	74,29 %
Exprimés	49 127	25,42 %
	1997	1992
CFDT	34,10 %	21,76 %
CFE-CGC	21,52 %	28,84 %
CGT	14,36 %	12,21 %
Divers	10,08 %	15,34 %
CFTC	8,39 %	6,63 %
FO	7,23 %	10,08 %
CSL	3,61 %	3,70 %
UNSA	0,72 %	
G 10		1,44 %

SEINE-ET-MARNE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	234 510	
Abstentions	162 687	69,37 %
Exprimés	69 212	29,51 %
	1997	1992
CGT	34,90 %	35,26 %
FO	25,81 %	24,93 %
CFDT	20,38 %	17,84 %
CSL	6,63 %	7,81 %
CFTC	6,53 %	5,73 %
CFE-CGC	3,90 %	3,05 %
Divers	1,34 %	4,70 %
UNSA	0,51 %	
G 10		0,69 %

ENCADREMENT

Inscrits	29 433	
Abstentions	19 733	67,04 %
Exprimés	9 553	32,46 %
	1997	1992
CFDT	28,88 %	19,74 %
CFE-CGC	24,10 %	29,81 %
CGT	15,09 %	12,97 %
FO	12,91 %	16,71 %
CFTC	10,37 %	6,94 %
CSL	5,74 %	6,74 %
UNSA	2,91 %	
G 10		1,39 %
Divers		5,70 %

SEINE-SAINT-DENIS

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	316 439	
Abstentions	222 224	70,23 %
Exprimés	91 497	28,91 %
	1997	1992
CGT	43,64 %	44,98 %
FO	19,43 %	17,54 %
CFDT	18,48 %	15,66 %
CSL	6,34 %	7,98 %
CFTC	5,16 %	4,61 %
CFE-CGC	3,65 %	4,76 %
Divers	2,39 %	3,25 %
UNSA	0,91 %	0,04 %
G 10		1,19 %

ENCADREMENT

Inscrits	57 462	
Abstentions	39 158	68,15 %
Exprimés	18 067	31,44 %
	1997	1992
CFDT	27,07 %	18,48 %
CGT	24,72 %	19,41 %
CFE-CGC	16,56 %	21,35 %
Divers	10,15 %	14,62 %
FO	9,95 %	11,89 %
CFTC	4,99 %	4,38 %
CSL	3,80 %	3,86 %
UNSA	2,76 %	
G 10		6,00 %

VAL-DE-MARNE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	274 604	
Abstentions	198 197	72,18 %
Exprimés	74 242	27,04 %
	1997	1992
CGT	41,30 %	44,96 %
CFDT	19,39 %	16,29 %
FO	18,79 %	17,95 %
Divers	6,62 %	3,19 %
CFTC	4,61 %	5,02 %
CSL	3,95 %	6,30 %
CFE-CGC	3,34 %	4,54 %
G 10	1,44 %	1,64 %
UNSA	0,55 %	0,12 %

ENCADREMENT

Inscrits	50 316	
Abstentions	34 263	68,10 %
Exprimés	15 803	31,41 %
	1997	1992
CFDT	27,46 %	19,04 %
CGT	23,55 %	20,67 %
CFE-CGC	16,56 %	21,60 %
Divers	10,88 %	14,03 %
FO	9,58 %	11,99 %
CFTC	6,21 %	5,38 %
CSL	2,49 %	3,73 %
UNSA	1,82 %	
G 10	1,44 %	3,55 %

VAL-D'OISE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	189 687	
Abstentions	134 111	70,70 %
Exprimés	53 626	28,27 %
	1997	1992
CGT	38,44 %	39,16 %
CFDT	21,59 %	18,78 %
FO	20,57 %	18,70 %
CSL	6,56 %	8,45 %
CFTC	5,75 %	6,36 %
CFE-CGC	4,45 %	4,26 %
Divers	2,25 %	2,99 %
UNSA	0,39 %	
G 10		1,31 %

ENCADREMENT

Inscrits	28 863	
Abstentions	19 619	67,97 %
Exprimés	9 102	31,54 %
	1997	1992
CFDT	28,37 %	19,12 %
CFE-CGC	23,47 %	35,03 %
CGT	19,05 %	14,76 %
FO	9,87 %	12,29 %
CFTC	8,71 %	8,65 %
CSL	6,25 %	8,51 %
Divers	4,28 %	
G 10		1,64 %

YVELINES

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	280 137	
Abstentions	193 441	69,05 %
Exprimés	83 933	29,96 %
	1997	1992
CGT	33,65 %	35,98 %
CFDT	22,65 %	19,20 %
FO	20,41 %	18,78 %
CSL	8,93 %	10,86 %
CFTC	5,80 %	6,43 %
CFE-CGC	5,21 %	4,76 %
Divers	3,23 %	3,83 %
UNSA	0,11 %	0,15 %

ENCADREMENT

Inscrits	72 616	
Abstentions	50 336	69,32 %
Exprimés	22 010	30,31 %
	1997	1992
CFDT	31,52 %	22,57 %
CFE-CGC	22,65 %	31,07 %
Divers	13,65 %	8,98 %
CGT	11,73 %	10,89 %
CFTC	8,47 %	7,91 %
FO	8,01 %	11,70 %
CSL	3,97 %	6,50 %
G 10		0,37 %

ALSACE



■ A Strasbourg, la concentration des bureaux de vote au Parc des expositions du Waken explique en partie la faible mobilisation : 27 %, contre 33 % en 1992. Les résultats diffèrent pour ce qui concerne les syndicats qui gagnent du terrain : dans le Bas-Rhin, c'est la CGT qui progresse le plus, avec huit conseillers supplémentaires, tandis que, dans le Haut-Rhin, la CFDT conforte sa première place en gagnant cinq sièges. Parmi les organisations qui reculent, FO et la CFTC perdent des représentants au sud et au nord de l'Alsace : respectivement neuf et dix sièges au total. De son côté, la CGC parvient seulement à maintenir ses positions, avec neuf sièges dans le Bas-Rhin et dix dans le Haut-Rhin.

BAS-RHIN

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	258 294	
Abstentions	170 174	65,88 %
Exprimés	81 097	31,40 %
	1997	1992
CFDT	29,44 %	29,94 %
FO	22,06 %	21,97 %
CGT	21,87 %	19,08 %
CFTC	16,39 %	18,36 %
CSL	5,67 %	5,82 %
CFE-CGC	3,78 %	4,48 %
UNSA	0,79 %	0,36 %

ENCADREMENT

Inscrits	28 879	
Abstentions	20 311	70,33 %
Exprimés	8 076	27,96 %
	1997	1992
CFDT	34,01 %	25,39 %
CFE-CGC	22,98 %	24,27 %
CFTC	16,30 %	18,07 %
FO	10,85 %	14,18 %
CGT	6,48 %	3,90 %
UNSA	5,25 %	
CSL	4,14 %	4,36 %
G 10		9,82 %

HAUT-RHIN

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	174 159	
Abstentions	101 952	58,54 %
Exprimés	68 279	39,20 %
	1997	1992
CFDT	28,09 %	29,74 %
CGT	24,10 %	24,20 %
FO	22,47 %	20,66 %
CFTC	15,23 %	16,34 %
CFE-CGC	6,70 %	6,06 %
CSL	3,13 %	2,83 %
UNSA	0,27 %	0,17 %

ENCADREMENT

Inscrits	16 465	
Abstentions	9 640	58,55 %
Exprimés	6 656	40,42 %
	1997	1992
CFE-CGC	30,65 %	30,61 %
CFDT	27,18 %	24,05 %
CFTC	12,94 %	13,82 %
FO	12,27 %	15,05 %
CGT	12,17 %	10,36 %
CSL	2,90 %	
UNSA	1,89 %	
G 10		6,10 %

Sigles et abréviations

Les abstentions sont calculées en pourcentage des électeurs inscrits. Les suffrages exprimés, en pourcentage des votants.

● **COLLÈGE SALARIÉS**
CGT : Confédération générale du travail.
CFDT : Confédération française démocratique du travail.
FO : Confédération générale du travail - Force ouvrière.
CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens. Elle comprend des membres de la Confédération autonome du travail (CAT), comptabilisée à part en 1992.
CFE-CGC : Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.
UNSA : Union nationale des syndicats autonomes. Elle regroupe des syndicats autonomes autour de la FEN depuis 1993, notamment la FGSOA (agriculture), dont nous comparons les scores de 1992 avec les scores de 1997 de l'UNSA.
CSL : Confédération des syndicats libres.
G 10 : Union syndicale Groupe des dix. Elle regroupe des organisations autonomes, dont les syndicats SUD, présents dans les secteurs des transports, des télécommunications, de l'agroalimentaire, de la finance, de la presse et de la fonction publique.
Divers : Regroupement des organisations non rattachées aux précédentes, dont l'Union française du travail (UFT), comptabilisée à part en 1992, et la Coordination française nationale des travailleurs (CFNT), organisation satellite du Front national.

● **COLLÈGE EMPLOYEURS**
Entreprises Plus : Regroupement du CNPF (Conseil national du patronat français), de la CGPME (Confédération générale des petites et moyennes entreprises), de l'UNAPL (Union nationale des professions libérales), de la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) et de l'UPA (Union professionnelle des artisans).
SNPMI : Syndicat national du patronat moderne et indépendant.
CID-Unati : Confédération interprofessionnelle de défense et d'union nationale des travailleurs indépendants.
Divers : Organisations non rattachées aux précédentes.

AQUITAINE

■ Avec douze élus supplémentaires, la CFDT devance désormais FO chez les salariés et arrive en deuxième position, derrière la CGT, dont le nombre d'élus (121) reste rigoureusement le même qu'en 1992. Cette progression de la CFDT est particulièrement sensible dans les sections d'encadrement, en Dordogne et en Lot-et-Garonne, où elle gagne respectivement 10 points et 12 points. Elle s'opère au détriment de la CFE-CGC, qui perd plus de 5 points en Dordogne, dans les Pyrénées-Atlantiques et dans les Landes, et, dans une moindre mesure, aux dépens de FO. En nombre de voix, Force ouvrière demeure cependant en deuxième position, derrière la CGT, chez les employés et ouvriers.

DORDOGNE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	73 063	
Abstentions	43 202	59,13 %
Exprimés	28 408	38,88 %
	1997	1992
CGT	43,13 %	42,76 %
FO	23,96 %	25,50 %
CFDT	20,66 %	19,27 %
CFTC	5,97 %	8,30 %
CFE-CGC	3,75 %	4,17 %
CSL	2,54 %	

ENCADREMENT

Inscrits	4 672	
Abstentions	2 659	56,91 %
Exprimés	1 947	41,67 %
	1997	1992
CFDT	31,38 %	20,80 %
CFE-CGC	22,80 %	30,60 %
CGT	21,67 %	19,75 %
FO	14,59 %	18,60 %
CFTC	9,55 %	10,25 %

GIRONDE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	270 847	
Abstentions	181 419	66,98 %
Exprimés	85 918	31,72 %
	1997	1992
CGT	36,99 %	39,99 %
FO	24,53 %	22,08 %
CFDT	19,67 %	16,31 %
CSL	6,41 %	9,24 %
CFTC	6,30 %	6,86 %
CFE-CGC	3,27 %	5,07 %
G 10	2,15 %	0,45 %
UNSA	0,39 %	
Divers	0,28 %	

ENCADREMENT

Inscrits	33 409	
Abstentions	21 544	64,49 %
Exprimés	11 641	34,84 %
	1997	1992
CFDT	26,74 %	19,06 %
CFE-CGC	23,47 %	27,96 %
CGT	21,54 %	18,52 %
FO	11,97 %	14,30 %
CFTC	6,88 %	6,78 %
CSL	4,49 %	6,59 %
G 10	2,41 %	6,80 %
UNSA	2,32 %	
Divers	0,18 %	

LANDES

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	64 240	
Abstentions	39 030	60,76 %
Exprimés	24 116	37,54 %
	1997	1992
CGT	38,33 %	39,49 %
CFDT	25,61 %	26,22 %
FO	23,99 %	22,01 %
CFTC	5,44 %	5,66 %
CSL	4,08 %	3,67 %
CFE-CGC	2,56 %	2,95 %

ENCADREMENT

Inscrits	4 492	
Abstentions	2 622	58,37 %
Exprimés	1 824	40,60 %
	1997	1992
CFDT	31,74 %	24,09 %
CFE-CGC	20,01 %	25,86 %
CGT	18,15 %	14,95 %
FO	15,08 %	18,49 %
CFTC	9,10 %	9,47 %
CSL	5,92 %	7,14 %

LOT-ET-GARONNE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	60 459	
Abstentions	38 311	63,37 %
Exprimés	21 055	34,83 %
	1997	1992
CGT	38,68 %	38,89 %
CFDT	29,90 %	26,68 %
FO	21,82 %	21,70 %
CFTC	4,97 %	4,97 %
CFE-CGC	3,30 %	1,63 %
CSL	1,33 %	6,13 %

ENCADREMENT

Inscrits	4 172	
Abstentions	2 577	61,77 %
Exprimés	1 536	36,82 %
	1997	1992
CFDT	36,78 %	24,32 %
CFE-CGC	18,88 %	23,58 %
CGT	18,29 %	17,57 %
FO	14,71 %	21,24 %
CFTC	9,90 %	8,48 %
CSL	1,43 %	4,81 %

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

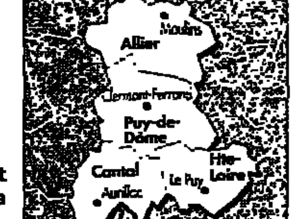
OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	126 944	
Abstentions	82 279	64,82 %
Exprimés	43 222	34,05 %
	1997	1992
CGT	35,43 %	33,96 %
CFDT	28,04 %	28,12 %
FO	22,37 %	24,12 %
CFTC	5,87 %	7,32 %
CSL	4,55 %	3,44 %
CFE-CGC	3,26 %	3,04 %
UNSA	0,48 %	

ENCADREMENT

Inscrits	12 594	
Abstentions	7 384	58,63 %
Exprimés	5 131	40,74 %
	1997	1992
CFDT	34,15 %	29,08 %
CFE-CGC	24,30 %	30,78 %
CGT	16,64 %	14,29 %
FO	10,04 %	14,34 %
CFTC	8,46 %	9,55 %
CSL	3,33 %	1,96 %
UNSA	3,08 %	

AUVERGNE



■ Chez les ouvriers et les employés, la CGT a stoppé son érosion. La centrale dirigée par Louis Viannet, qui avait accusé un recul de 2 points en 1992 par rapport à 1987, tout en conservant sa prééminence, *affiche un score de 39,2 %*, soit, à une décimale près, celui de 1992. Les rapports de force sont stables dans cette section, puisque la CFDT et FO se maintiennent à l'identique. Dans l'encadrement, en revanche, la CFDT – dont l'union régionale conteste la ligne suivie par Nicole Notat – s'arroge la première place en gagnant 8 points, au détriment de la CFE-CGC, qui recule de 10 points. La CGT, qui progresse de 2 points, se hisse à la *troisième place*, devant la CFTC et FO, dont le repli est important.

ALLIER

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	72 796	
Abstentions	41 784	57,40 %
Exprimés	29 448	40,45 %
	1997	1992
CGT	44,31 %	44,06 %
FO	23,00 %	23,25 %
CFDT	17,46 %	16,37 %
CSL	5,11 %	4,96 %
CFTC	4,83 %	5,98 %
CFE-CGC	3,84 %	4,35 %
UNSA	0,91 %	1,02 %
Divers	0,54 %	
ENCADREMENT		
Inscrits	5 333	
Abstentions	2 849	53,42 %
Exprimés	2 411	45,21 %
	1997	1992
CFDT	27,00 %	18,93 %
CFE-CGC	24,01 %	33,40 %
CGT	17,59 %	16,21 %
FO	11,99 %	15,41 %
CFTC	8,59 %	10,31 %
CSL	5,52 %	2,67 %
UNSA	5,31 %	3,06 %

HAUTE-LOIRE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	43 509	
Abstentions	25 581	58,79 %
Exprimés	16 955	38,97 %
	1997	1992
CFDT	36,65 %	38,86 %
FO	26,92 %	23,60 %
CGT	25,11 %	26,08 %
CFTC	6,52 %	8,31 %
CFE-CGC	2,70 %	2,44 %
CSL	2,10 %	
UNSA		0,71 %
ENCADREMENT		
Inscrits	3 165	
Abstentions	1 847	58,36 %
Exprimés	1 278	40,38 %
	1997	1992
CFDT	35,76 %	28,37 %
CFTC	18,94 %	23,25 %
CFE-CGC	16,82 %	24,22 %
FO	10,09 %	14,46 %
CGT	9,00 %	9,69 %
UNSA	4,77 %	
CSL	4,62 %	

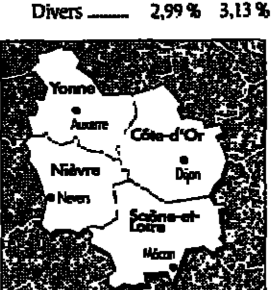
CANTAL

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	26 266	
Abstentions	16 775	63,87 %
Exprimés	9 061	34,50 %
	1997	1992
CGT	41,21 %	40,86 %
FO	25,81 %	25,04 %
CFDT	22,98 %	21,06 %
CFTC	6,45 %	7,11 %
CFE-CGC	3,92 %	5,92 %
CSL	1,64 %	
ENCADREMENT		
Inscrits	1 915	
Abstentions	990	51,70 %
Exprimés	894	46,68 %
	1997	1992
CFDT	26,51 %	18,03 %
CFTC	19,46 %	17,29 %
CGT	19,02 %	19,15 %
CFE-CGC	17,23 %	25,75 %
FO	13,42 %	19,78 %
CSL	4,36 %	

PUY-DE-DÔME

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	136 293	
Abstentions	83 857	61,53 %
Exprimés	50 439	37,01 %
	1997	1992
CGT	40,52 %	40,42 %
CFDT	28,82 %	28,55 %
FO	19,36 %	18,46 %
CFTC	5,33 %	6,92 %
CFE-CGC	3,35 %	5,65 %
CSL	2,62 %	
ENCADREMENT		
Inscrits	13 956	
Abstentions	8 897	63,75 %
Exprimés	4 949	35,46 %
	1997	1992
CFDT	33,28 %	24,42 %
CFE-CGC	21,66 %	32,96 %
CGT	15,68 %	12,40 %
CFTC	11,23 %	12,92 %
FO	9,68 %	14,18 %
UNSA	5,48 %	
Divers	2,99 %	3,13 %

BOURGOGNE



■ La CGT, qui avait enregistré un net recul en 1992, stabilise sa position en pourcentage – il n'y a guère que dans l'Yonne qu'elle re*cule légèrement – et passe même de 82 à 88 sièges* sur 224 attribués. *A contrario*, la CFDT ne progresse – faiblement – qu'en Saône-et-Loire, mais elle gagne cinq sièges (65 contre 60) dans la région, grâce à la section encadrement. Le grand perdant est FO qui, avec un score identique à celui de la consultation précédente, perd 6 sièges, dont 4 dans l'encadrement, passant de 52 à 46. Dans cette section, la CFE-CGC perd 3 des 20 sièges qu'elle détenait. Avec 2 000 voix de plus que le syndicat de cadres, la CFTC obtient 5 sièges, 1 de moins qu'en 1992.

CÔTE-D'OR

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	120 367	
Abstentions	84 930	70,56 %
Exprimés	34 248	28,45 %
	1997	1992
CGT	33,53 %	33,06 %
CFDT	26,09 %	27,22 %
FO	21,67 %	21,64 %
CFTC	7,37 %	8,33 %
CSL	4,39 %	7,18 %
Divers	3,87 %	
CFE-CGC	2,70 %	2,58 %
UNSA	0,38 %	
ENCADREMENT		
Inscrits	13 199	
Abstentions	8 917	67,56 %
Exprimés	4 211	31,90 %
	1997	1992
CFDT	31,35 %	28,15 %
CFE-CGC	19,07 %	24,50 %
CGT	15,17 %	11,18 %
FO	11,11 %	14,76 %
CFTC	10,62 %	12,85 %
UNSA	8,12 %	
CSL	4,56 %	8,56 %

NIÈVRE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	46 663	
Abstentions	26 611	57,03 %
Exprimés	19 157	41,05 %
	1997	1992
CGT	41,46 %	40,36 %
CFDT	24,44 %	25,99 %
FO	21,55 %	19,18 %
CFTC	5,61 %	5,53 %
CFE-CGC	4,28 %	3,76 %
CSL	2,16 %	4,68 %
UNSA	0,51 %	
Divers		0,49 %
ENCADREMENT		
Inscrits	3 667	
Abstentions	1 983	54,08 %
Exprimés	1 638	44,67 %
	1997	1992
CFDT	29,73 %	29,91 %
CFE-CGC	28,94 %	29,54 %
CGT	14,47 %	13,39 %
UNSA	10,26 %	
CFTC	8,55 %	8,51 %
FO	8,06 %	10,70 %
CSL		7,95 %

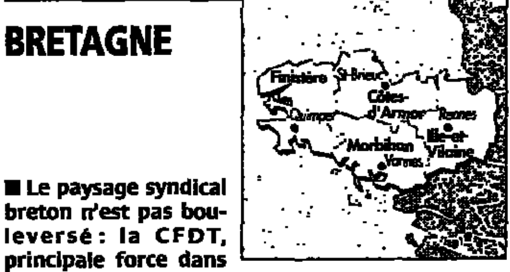
SAÔNE-ET-LOIRE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	126 481	
Abstentions	78 720	62,24 %
Exprimés	45 549	36,01 %
	1997	1992
CGT	40,43 %	39,55 %
CFDT	23,36 %	22,68 %
FO	20,87 %	20,45 %
CFTC	5,74 %	6,89 %
CFE-CGC	4,13 %	5,35 %
CSL	3,57 %	2,57 %
Divers	1,41 %	2,51 %
UNSA	0,50 %	
ENCADREMENT		
Inscrits	9 909	
Abstentions	5 758	58,11 %
Exprimés	4 038	40,75 %
	1997	1992
CFE-CGC	29,92 %	35,56 %
CFDT	28,88 %	21,28 %
CGT	20,38 %	14,29 %
FO	9,93 %	15,08 %
CFTC	7,70 %	11,44 %
CSL	3,19 %	2,35 %

YONNE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	74 867	
Abstentions	49 975	66,75 %
Exprimés	23 599	31,52 %
	1997	1992
CGT	32,65 %	33,76 %
FO	25,52 %	26,02 %
CFDT	22,72 %	20,28 %
CFTC	8,34 %	8,58 %
CSL	6,26 %	6,68 %
CFE-CGC	3,50 %	3,27 %
UNSA	1,00 %	1,40 %
ENCADREMENT		
Inscrits	5 278	
Abstentions	3 351	63,49 %
Exprimés	1 846	34,98 %
	1997	1992
CFDT	29,20 %	21,66 %
CFE-CGC	23,13 %	25,19 %
CGT	18,31 %	14,86 %
CFTC	13,71 %	10,88 %
FO	12,89 %	16,88 %
CSL	2,76 %	10,53 %

BRETAGNE



■ Le paysage syndical breton n'est pas bouleversé : la CFDT, principale force dans l'Ouest, maintient sa position, alors qu'elle redoutait plutôt un effritement du fait de la multiplicité des listes. *Mais elle voit la CGT progresser au* deuxième rang. Ses résultats confortent la CFDT dans sa stratégie favorable à la signature d'accords de type loi Robien, nombreux en Bretagne, y compris dans de toutes petites entreprises. La confédération dirigée par Nicole Notat progresse chez les cadres au détriment de la CFE-CGC. L'industrie reste un bastion CGT. L'UNSA ne réalise pas la percée qu'elle escomptait. L'extrême droite, faible en Bretagne, *ne s'était pas présentée* à ce scrutin.

CÔTES-D'ARMOR

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	101 913	
Abstentions	63 793	62,60 %
Exprimés	36 712	36,02 %
	1997	1992
CGT	37,10 %	34,37 %
CFDT	32,91 %	34,58 %
FO	18,01 %	18,62 %
CFTC	6,99 %	9,42 %
CFE-CGC	2,58 %	1,74 %
CSL	2,40 %	1,28 %
ENCADREMENT		
Inscrits	9 986	
Abstentions	6 055	60,63 %
Exprimés	3 846	38,51 %
	1997	1992
CFDT	44,77 %	35,02 %
CFTC	17,13 %	18,37 %
CFE-CGC	14,14 %	18,52 %
CGT	13,88 %	11,28 %
FO	7,20 %	12,72 %
CSL	2,86 %	4,09 %

ILLE-ET-VILAINE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	191 582	
Abstentions	121 590	63,47 %
Exprimés	65 131	34,00 %
	1997	1992
CFDT	33,85 %	32,92 %
CGT	24,68 %	22,73 %
FO	19,19 %	17,13 %
CSL	9,18 %	10,44 %
CFTC	8,08 %	7,84 %
CFE-CGC	2,29 %	3,11 %
Divers	2,02 %	5,82 %
G 10	0,45 %	
UNSA	0,27 %	
ENCADREMENT		
Inscrits	23 845	
Abstentions	16 125	67,62 %
Exprimés	7 584	31,81 %
	1997	1992
CFDT	42,88 %	32,51 %
CFE-CGC	14,69 %	22,93 %
CFTC	12,53 %	11,35 %
CGT	11,17 %	9,70 %
FO	8,20 %	11,56 %
CSL	7,25 %	9,08 %
UNSA	2,18 %	
Divers	1,11 %	2,86 %

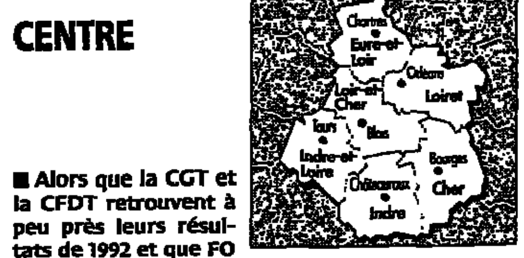
FINISTÈRE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	161 677	
Abstentions	104 570	64,68 %
Exprimés	55 572	34,37 %
	1997	1992
CFDT	40,36 %	42,29 %
CGT	33,61 %	30,19 %
FO	15,57 %	16,04 %
CFTC	6,68 %	8,14 %
CFE-CGC	2,23 %	2,34 %
CSL	1,55 %	0,99 %
ENCADREMENT		
Inscrits	17 136	
Abstentions	10 924	63,75 %
Exprimés	6 127	35,76 %
	1997	1992
CFDT	47,64 %	40,30 %
CFTC	17,72 %	20,46 %
CFE-CGC	13,86 %	17,98 %
CGT	10,67 %	9,43 %
FO	6,27 %	9,85 %
CSL	3,84 %	1,98 %

MORBIHAN

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	124 470	
Abstentions	78 597	63,15 %
Exprimés	44 164	35,48 %
	1997	1992
CFDT	37,41 %	39,68 %
CGT	27,52 %	28,78 %
FO	20,93 %	18,72 %
CFTC	7,71 %	9,48 %
CFE-CGC	2,81 %	2,58 %
CSL	2,21 %	0,97 %
UNSA	1,41 %	
ENCADREMENT		
Inscrits	11 825	
Abstentions	7 735	65,41 %
Exprimés	4 005	33,87 %
	1997	1992
CFDT	44,37 %	34,07 %
CFTC	18,58 %	20,21 %
CFE-CGC	16,20 %	22,65 %
CGT	8,09 %	8,38 %
FO	7,74 %	12,25 %
CSL	5,02 %	2,44 %

CENTRE



■ Alors que la CGT et la CFDT retrouvent à peu près leurs résultats de 1992 et que FO recule, la CFE-CGC se maintenant dans l'encadrement, le résultat le plus spectaculaire du vote est la *progression de la CSL*. Cette confédération, qui affiche ses options de droite extrême, atteint des scores non négligeables chez les ouvriers et les employés des six départements, alors qu'elle était absente, ou faiblement présente, il y a cinq ans. Parmi les cadres, en revanche, *elle est inexistante* dans trois départements, et en recul en Eure-et-Loir ; elle s'installe fortement dans le Loiret et en Loir-et-Cher. Au sein de cette catégorie de salariés, l'UNSA, absente il y a cinq ans, s'impose dans les six départements.

CHER

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	68 382	
Abstentions	39 323	57,50 %
Exprimés	27 732	40,55 %
	1997	1992
CGT	40,65 %	44,58 %
FO	20,88 %	22,02 %
CFDT	19,93 %	18,32 %
CFTC	5,71 %	6,90 %
Divers	4,66 %	
CFE-CGC	4,32 %	4,55 %
UNSA	2,56 %	1,27 %
CSL	1,30 %	2,36 %
ENCADREMENT		
Inscrits	6 063	
Abstentions	3 241	53,46 %
Exprimés	2 761	45,54 %
	1997	1992
CFDT	26,80 %	19,05 %
CGT	23,83 %	23,62 %
CFE-CGC	23,14 %	29,01 %
FO	10,18 %	10,28 %
UNSA	9,31 %	
CFTC	6,74 %	6,40 %
G 10		11,65 %

INDRE-ET-LOIRE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	123 317	
Abstentions	79 238	64,26 %
Exprimés	41 747	33,85 %
	1997	1992
CGT	34,17 %	32,23 %
FO	24,19 %	26,97 %
CFDT	21,64 %	23,56 %
CFTC	6,64 %	9,12 %
CSL	5,85 %	
CFE-CGC	3,59 %	7,71 %
Divers	2,60 %	
UNSA	1,33 %	0,41 %
ENCADREMENT		
Inscrits	14 377	
Abstentions	8 927	62,09 %
Exprimés	5 349	37,20 %
	1997	1992
CFDT	31,48 %	26,36 %
CGT	22,68 %	17,77 %
CFE-CGC	18,40 %	24,36 %
FO	11,37 %	14,34 %
CFTC	9,57 %	8,90 %
UNSA	6,51 %	
G 10		8,26 %

EURE-ET-LOIR

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	94 012	
Abstentions	58 084	61,78 %
Exprimés	33 785	35,94 %
	1997	1992
CGT	33,66 %	33,31 %
FO	31,27 %	34,25 %
CFDT	17,63 %	18,44 %
CFTC	6,41 %	7,03 %
CFE-CGC	5,03 %	5,05 %
CSL	3,33 %	1,92 %
Divers	2,24 %	
UNSA	0,43 %	
ENCADREMENT		
Inscrits	8 160	
Abstentions	5 223	64,01 %
Exprimés	2 843	34,84 %
	1997	1992
CFDT	28,74 %	21,98 %
CFE-CGC	26,64 %	29,90 %
FO	15,44 %	22,75 %
CGT	12,73 %	10,03 %
CFTC	9,85 %	9,73 %
CSL	3,45 %	5,60 %
UNSA	2,95 %	

LOIR-ET-CHER

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	76 360	
Abstentions	44 676	58,51 %
Exprimés	29 836	39,07 %
	1997	1992
CGT	35,64 %	40,44 %
FO	20,80 %	24,17 %
CFDT	19,30 %	19,30 %
CFTC	7,09 %	9,59 %
Divers	6,46 %	
CFE-CGC	4,57 %	4,75 %
CSL	3,45 %	
UNSA	2,24 %	1,75 %
G 10	0,45 %	
ENCADREMENT		
Inscrits	6 382	
Abstentions	3 752	58,79 %
Exprimés	2 542	39,83 %
	1997	1992
CFDT	30,37 %	23,26 %
CFE-CGC	21,52 %	25,31 %
CGT	18,29 %	16,57 %
FO	10,74 %	14,31 %
CFTC	10,11 %	12,26 %
CSL	4,88 %	
UNSA	4,09 %	
G 10		8,30 %

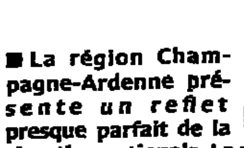
INDRE

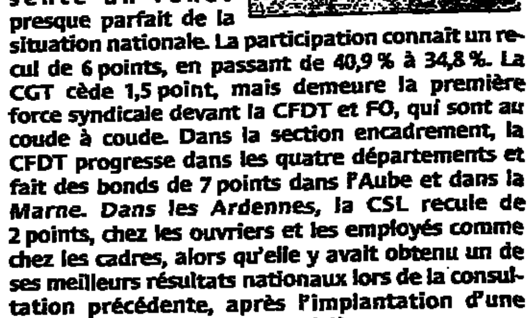
OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	53 718	
Abstentions	29 063	54,10 %
Exprimés	22 925	42,68 %
	1997	1992
CGT	44,63 %	45,96 %
FO	24,67 %	26,68 %
CFDT	16,86 %	18,24 %
CFTC	5,83 %	7,02 %
CFE-CGC	3,35 %	0,34 %
CSL	2,86 %	
Divers	0,99 %	1,08 %
UNSA	0,82 %	0,69 %
ENCADREMENT		
Inscrits	3 896	
Abstentions	2 211	56,75 %
Exprimés	1 622	41,63 %
	1997	1992
CGT	25,09 %	18,38 %
CFE-CGC	23,74 %	28,89 %
CFDT	20,47 %	18,12 %
FO	15,60 %	21,65 %
CFTC	9,37 %	12,96 %
UNSA	5,73 %	

LOIRET

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	150 284	
Abstentions	94 433	62,84 %
Exprimés	52 921	35,21 %
	1997	1992
CGT	31,92 %	31,44 %
FO	24,67 %	26,92 %
CFDT	23,48 %	23,90 %
CFTC	6,35 %	7,68 %
CSL	6,00 %	3,09 %
CFE-CGC	4,41 %	4,86 %
Divers	2,79 %	1,87 %
UNSA	0,37 %	0,24 %
ENCADREMENT		
Inscrits	18 454	
Abstentions	11 338	61,44 %
Exprimés	6 998	37,92 %
	1997	1992
CFDT	30,87 %	26,15 %
CFE-CGC	21,88 %	27,80 %
CGT	18,51 %	15,99 %
FO	11,76 %	18,66 %
CFTC	8,92 %	11,40 %
CSL	4,32 %	
UNSA	2,21 %	
Divers	1,54 %	

CHAMPAGNE-ARDENNE





■ La région Champagne-Ardenne présente un reflet presque parfait de la situation nationale. La participation connaît un recul de 6 points, en passant de 40,9 % à 34,8 %. La CGT cède 1,5 point, mais demeure la première force syndicale devant la CFDT et FO, qui sont au coude à coude. Dans la section encadrement, la CFDT progresse dans les quatre départements et fait des bonds de 7 points dans l'Aube et dans la *Marne. Dans les Ardennes*, la CSL recule de 2 points, chez les ouvriers et les employés comme chez les cadres, alors qu'elle y avait obtenu un de ses meilleurs résultats nationaux lors de la consultation précédente, après l'implantation d'une usine Citroën à Charleville-Mézières.

ARDENNES

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	59 109	
Abstentions	37 656	63,71 %
Exprimés	20 690	35,00 %
	1997	1992
CGT	36,18 %	37,14 %
FO	25,89 %	25,29 %
CFDT	22,03 %	23,53 %
CSL	8,50 %	10,97 %
CFTC	4,21 %	1,76 %
CFE-CGC	2,41 %	1,31 %
Divers	0,77 %	
ENCADREMENT		
Inscrits	4 165	
Abstentions	2 507	60,19 %
Exprimés	1 609	38,63 %
	1997	1992
CFDT	28,59 %	27,79 %
CFE-CGC	24,61 %	23,52 %
CGT	16,78 %	15,97 %
CSL	11,31 %	13,84 %
FO	11,25 %	13,62 %
CFTC	7,46 %	5,25 %

MARNE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	130 385	
Abstentions	87 199	66,88 %
Exprimés	41 780	32,04 %
	1997	1992
CGT	40,03 %	40,22 %
FO	23,26 %	23,60 %
CFDT	20,49 %	19,77 %
CSL	4,94 %	5,83 %
CFTC	4,76 %	5,10 %
CFE-CGC	3,87 %	4,00 %
Divers	2,20 %	
UNSA	0,46 %	
G 10		1,49 %
ENCADREMENT		
Inscrits	12 970	
Abstentions	8 520	65,69 %
Exprimés	4 348	33,52 %
	1997	1992
CFE-CGC	29,55 %	32,16 %
CFDT	29,28 %	22,01 %
CGT	13,68 %	8,29 %
FO	10,26 %	14,25 %
CFTC	8,65 %	8,91 %
CSL	5,96 %	5,40 %
UNSA	2,62 %	
G 10		8,98 %

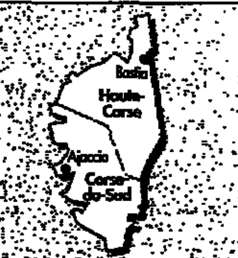
AUBE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	72 093	
Abstentions	44 941	62,34 %
Exprimés	25 912	35,94 %
	1997	1992
CGT	31,26 %	35,94 %
FO	23,05 %	21,85 %
CFDT	21,38 %	20,83 %
CFTC	7,82 %	7,39 %
Divers	6,50 %	
CSL	4,97 %	7,65 %
CFE-CGC	3,87 %	4,19 %
UNSA	1,15 %	
G 10		2,15 %
ENCADREMENT		
Inscrits	6 086	
Abstentions	3 787	62,22 %
Exprimés	2 259	37,12 %
	1997	1992
CFDT	25,19 %	18,92 %
CFE-CGC	24,88 %	29,32 %
CGT	16,29 %	13,46 %
FO	11,78 %	11,59 %
CFTC	8,32 %	9,02 %
CSL	5,62 %	8,17 %
Divers	4,29 %	
UNSA	3,63 %	
G 10		9,51 %

HAUTE-MARNE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	45 349	
Abstentions	26 215	57,81 %
Exprimés	18 256	40,26 %
	1997	1992
CGT	38,26 %	38,94 %
CFDT	26,53 %	27,34 %
FO	19,93 %	18,07 %
CFTC	5,75 %	6,83 %
CFE-CGC	4,35 %	5,68 %
CSL	3,47 %	3,14 %
Divers	1,71 %	
ENCADREMENT		
Inscrits	3 174	
Abstentions	1 745	54,98 %
Exprimés	1 394	43,92 %
	1997	1992
CFE-CGC	33,21 %	33,71 %
CFDT	27,62 %	25,51 %
CGT	16,14 %	14,77 %
CFTC	10,19 %	10,24 %
FO	9,68 %	15,77 %
CSL	3,16 %	

CORSE



■ La CFDT réalise une belle opération en *Corse : elle accroît son* score de 1992 de près de 6 points, alors que tous les autres syndicats sont en recul ; elle passe de 1 à 4 sièges sur 42 ; elle ravit la troisième place à FO, qui perd 2 sièges. Cependant, la CGT reste le premier syndicat dans l'île, même si elle perd aussi 2 sièges alors que le Syndicat des travailleurs corses (STC), organisation d'obédience nationaliste, conserve la deuxième place en *gagnant 1 siège*.
Si le STC recule fortement en Haute-Corse, il prend la première place à la CGT en Corse-du-Sud. La CFE-CGC enregistre les mêmes résultats contrastés dans l'encadrement : première en Haute-Corse, elle chute en Corse-du-Sud.

CORSE-DU-SUD

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	15 482	
Abstentions	10 956	70,77 %
Exprimés	4 450	28,74 %
	1997	1992
Divers	34,76 %	31,43 %
CGT	31,28 %	33,44 %
CFDT	13,98 %	8,34 %
FO	13,71 %	16,50 %
CFTC	4,16 %	3,75 %
CFE-CGC	2,11 %	6,54 %
ENCADREMENT		
Inscrits	1 337	
Abstentions	799	59,76 %
Exprimés	523	39,12 %
	1997	1992
CGT	29,64 %	35,61 %
Divers	23,33 %	17,07 %
CFDT	16,63 %	12,68 %
FO	16,06 %	18,54 %
CFE-CGC	7,27 %	12,68 %
CFTC	7,07 %	3,41 %

HAUTE-CORSE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	16 937	
Abstentions	12 329	72,79 %
Exprimés	4 482	26,46 %
	1997	1992
CGT	43,26 %	41,85 %
Divers	21,95 %	27,15 %
FO	13,57 %	11,24 %
CFDT	13,48 %	7,94 %
CFTC	3,99 %	4,53 %
CFE-CGC	3,75 %	7,29 %
ENCADREMENT		
Inscrits	1 515	
Abstentions	834	55,05 %
Exprimés	678	44,75 %
	1997	1992
CFE-CGC	31,12 %	23,64 %
CGT	26,11 %	35,46 %
CFDT	17,70 %	10,32 %
FO	12,24 %	16,51 %
Divers	10,62 %	11,63 %
CFTC	2,21 %	2,44 %



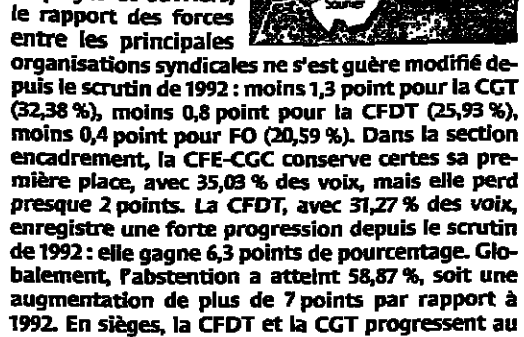
هكذا من الاصل

CHAMPAGNE-ARDENNE

CORSE

هكذا من الاصل

FRANCHE-COMTÉ



■ Dans les sections employés et ouvriers, le rapport des forces entre les principales organisations syndicales ne s'est guère modifié depuis le scrutin de 1992 : moins 1,3 point pour la CGT (32,38 %), moins 0,8 point pour la CFDT (25,93 %), moins 0,4 point pour FO (20,59 %). Dans la section encadrement, la CFE-CGC conserve certes sa première place, avec 35,03 % des voix, mais elle perd presque 2 points. *La CFDT, avec 31,27 % des voix,* enregistre une forte progression depuis le scrutin de 1992 : elle gagne 6,3 points de pourcentage. Globalement, l'abstention a atteint 58,87 %, soit une augmentation de plus de 7 points par rapport à 1992. En sièges, la CFDT et la CGT progressent au détriment de FO et de la CFE-CGC.

DOUBS

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	125 966	
Abstentions	72 339	57,43 %
Exprimés	51 576	40,94 %
	1997	1992
CGT	31,09 %	32,82 %
CFDT	25,96 %	28,64 %
FO	17,70 %	17,86 %
CFTC	8,77 %	8,28 %
CFE-CGC	6,28 %	7,09 %
CSL	5,11 %	4,97 %
Divers	4,65 %	
UNSA	0,45 %	0,34 %
ENCADREMENT		
Inscrits	10 512	
Abstentions	5 989	56,97 %
Exprimés	4 412	41,97 %
	1997	1992
CFE-CGC	40,73 %	40,77 %
CFDT	28,88 %	23,31 %
CFTC	10,11 %	10,00 %
CGT	8,18 %	8,12 %
FO	6,96 %	12,01 %
CSL	5,15 %	5,80 %

JURA

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	59 192	
Abstentions	37 748	63,77 %
Exprimés	20 352	34,38 %
	1997	1992
CGT	35,76 %	37,43 %
CFDT	25,46 %	22,37 %
FO	25,14 %	26,78 %
CFTC	8,02 %	8,61 %
CFE-CGC	2,61 %	2,21 %
CSL	2,16 %	2,02 %
UNSA	0,57 %	0,58 %
Divers	0,28 %	
ENCADREMENT		
Inscrits	3 841	
Abstentions	2 312	60,19 %
Exprimés	1 470	38,27 %
	1997	1992
CFDT	32,79 %	23,74 %
CFE-CGC	25,31 %	31,19 %
CGT	13,33 %	12,33 %
CFTC	13,20 %	12,44 %
FO	13,20 %	20,30 %
UNSA	2,18 %	

HAUTE-SAÔNE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	48 005	
Abstentions	28 004	58,34 %
Exprimés	18 716	38,99 %
	1997	1992
CGT	30,29 %	30,31 %
FO	25,33 %	24,41 %
CFDT	22,99 %	24,80 %
CFTC	11,20 %	12,36 %
CFE-CGC	5,19 %	4,30 %
CSL	4,00 %	3,82 %
UNSA	1,00 %	
ENCADREMENT		
Inscrits	2 685	
Abstentions	1 533	57,09 %
Exprimés	1 102	41,04 %
	1997	1992
CFDT	31,22 %	25,81 %
CFE-CGC	25,95 %	27,30 %
FO	16,24 %	22,56 %
CFTC	13,52 %	14,39 %
CGT	10,34 %	9,94 %
CSL	2,72 %	

TERRITOIRE DE BELFORT

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	32 316	
Abstentions	18 460	57,12 %
Exprimés	13 300	41,16 %
	1997	1992
CGT	35,16 %	35,39 %
CFDT	30,71 %	29,34 %
FO	18,17 %	19,34 %
CFTC	6,43 %	6,76 %
CFE-CGC	4,53 %	5,32 %
CSL	3,73 %	3,84 %
Divers	1,29 %	
ENCADREMENT		
Inscrits	3 803	
Abstentions	2 179	57,30 %
Exprimés	1 584	41,65 %
	1997	1992
CFDT	36,55 %	30,21 %
CFE-CGC	34,47 %	40,10 %
CFTC	9,28 %	7,83 %
CGT	8,33 %	9,12 %
FO	7,70 %	12,74 %
CSL	3,66 %	

LANGUEDOC-ROUSSILLON

■ Même si elle s'effrite très légèrement (de 0,77 point), la CGT conserve, en Langue-*doc-Roussillon, un ancrage solide chez les ouvriers* et employés avec 40,30 % des voix. FO (21,97 %) préserve un léger avantage sur la CFDT (20,74 %). Cette stabilité dissimule des mouvements locaux. Ainsi, dans l'Aude, la CFDT perd du terrain et passe au troisième rang derrière FO, qui améliore sa position. En revanche, l'organisation conduite par Nicole Notat progresse fortement en Lozère, tout comme la CGT, qui passe devant FO. Force ouvrière recule également dans les Pyrénées-Orientales et, dans l'Hérault, la CGT régresse de nouveau au profit des « divers ». Les changements sont plus marqués dans l'encadrement, où la CFDT (+ 5,61 points, à 29,41 %) devient le premier syndicat, et distance nettement la CFE-CGC (20,08 %), en recul de 6,68 points. FO aussi subit une nette érosion (– 3,85 points). La CFE-CGC connaît ses déboires les plus marqués dans l'Hérault (– 11,43 points), dans l'Aude et dans le Gard ; à chaque fois, la CFDT devance, désormais, la centrale des cadres.

AUDE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	49 943	
Abstentions	31 529	63,13 %
Exprimés	17 768	35,58 %
	1997	1992
CGT	40,85 %	42,66 %
FO	22,78 %	20,89 %
CFDT	22,58 %	25,30 %
CFTC	5,87 %	6,45 %
CSL	3,17 %	2,28 %
CFE-CGC	2,70 %	2,42 %
Divers	2,05 %	
ENCADREMENT		
Inscrits	3 756	
Abstentions	2 179	58,01 %
Exprimés	1 544	41,11 %
	1997	1992
CFDT	24,09 %	25,59 %
CFE-CGC	20,79 %	28,01 %
CGT	20,14 %	18,20 %
FO	15,74 %	20,48 %
CFTC	10,49 %	7,72 %
CSL	3,11 %	
UNSA	3,04 %	
G 10	2,59 %	

GARD

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	110 911	
Abstentions	71 764	64,70 %
Exprimés	37 613	33,91 %
	1997	1992
CGT	44,06 %	44,36 %
CFDT	20,86 %	21,37 %
FO	18,51 %	18,52 %
CFTC	7,33 %	7,64 %
CFE-CGC	3,25 %	3,87 %
CSL	3,24 %	1,89 %
Divers	2,75 %	2,35 %
ENCADREMENT		
Inscrits	10 159	
Abstentions	5 998	59,04 %
Exprimés	4 075	40,11 %
	1997	1992
CFDT	33,23 %	26,04 %
CFE-CGC	22,70 %	27,91 %
CGT	19,24 %	19,63 %
FO	10,21 %	13,48 %
CFTC	8,96 %	7,59 %
CSL	3,07 %	5,36 %
Divers	2,60 %	

HÉRAULT

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	150 327	
Abstentions	108 195	71,97 %
Exprimés	40 730	27,09 %
	1997	1992
CGT	36,86 %	39,02 %
FO	24,02 %	24,14 %
CFDT	19,35 %	18,93 %
Divers	5,74 %	
CFTC	4,85 %	7,31 %
CSL	4,40 %	7,52 %
CFE-CGC	3,11 %	3,08 %
G 10	1,14 %	
UNSA	0,53 %	
ENCADREMENT		
Inscrits	16 886	
Abstentions	11 296	66,90 %
Exprimés	5 487	32,49 %
	1997	1992
CFDT	29,58 %	22,91 %
CFE-CGC	19,66 %	31,09 %
CGT	18,79 %	15,58 %
FO	14,01 %	17,28 %
CFTC	5,89 %	7,21 %
Divers	4,61 %	
UNSA	4,14 %	
CSL	3,32 %	5,94 %

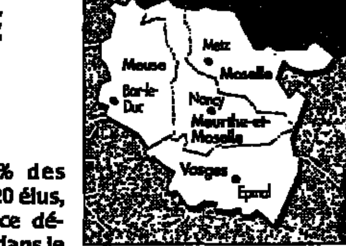
LOZÈRE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	13 325	
Abstentions	8 314	62,39 %
Exprimés	4 754	35,68 %
	1997	1992
CFDT	36,47 %	29,92 %
CGT	25,14 %	18,82 %
FO	24,36 %	28,04 %
CFTC	7,24 %	11,88 %
CFE-CGC	4,63 %	3,84 %
Divers	2,17 %	
G 10		7,50 %
ENCADREMENT		
Inscrits	1 127	
Abstentions	501	44,45 %
Exprimés	602	53,42 %
	1997	1992
Divers	33,72 %	
CFDT	19,27 %	15,80 %
CFTC	17,28 %	15,97 %
CFE-CGC	12,62 %	
FO	9,80 %	11,09 %
CGT	7,31 %	5,55 %
G 10		51,60 %

PYRÉNÉES-ORIENTALES

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	64 392	
Abstentions	46 066	71,54 %
Exprimés	17 651	27,41 %
	1997	1992
CGT	43,77 %	42,64 %
FO	23,15 %	25,89 %
CFDT	17,60 %	16,93 %
CFTC	5,55 %	7,97 %
CSL	4,14 %	3,04 %
CFE-CGC	3,23 %	3,53 %
Divers	1,74 %	
UNSA	0,83 %	
ENCADREMENT		
Inscrits	4 598	
Abstentions	2 946	64,07 %
Exprimés	1 622	35,28 %
	1997	1992
CFDT	28,05 %	22,49 %
CGT	20,47 %	18,71 %
CFE-CGC	17,02 %	18,71 %
FO	15,23 %	22,68 %
Divers	8,20 %	9,42 %
UNSA	5,73 %	
CFTC	5,30 %	8,01 %

LIMOUSIN



■ Progressant de 3,5 points chez les employés et ouvriers, la CFDT (20,24 %) empiète sensiblement sur la position de la CGT (45,19 %, soit une baisse de 2,2 points). FO connaît aussi un tassement (22,65 %, soit 1,1 point en moins). La confédération conduite par Nicole Notat réussit surtout une percée significative dans la section encadrement : en recueillant 28,19 % des voix (plus 8,6 points), elle devance la CGT (23,93 %, plus 3,9 points). Quant à la CGC, elle enregistre un net recul (18,9 %, moins 4,3 points) : la centrale perd, dans les trois départements, sa place de première organisation des cadres. Globalement, la centrale dirigée par Marc Vilbenoît enregistre une baisse de 4,3 %.

CORRÈZE

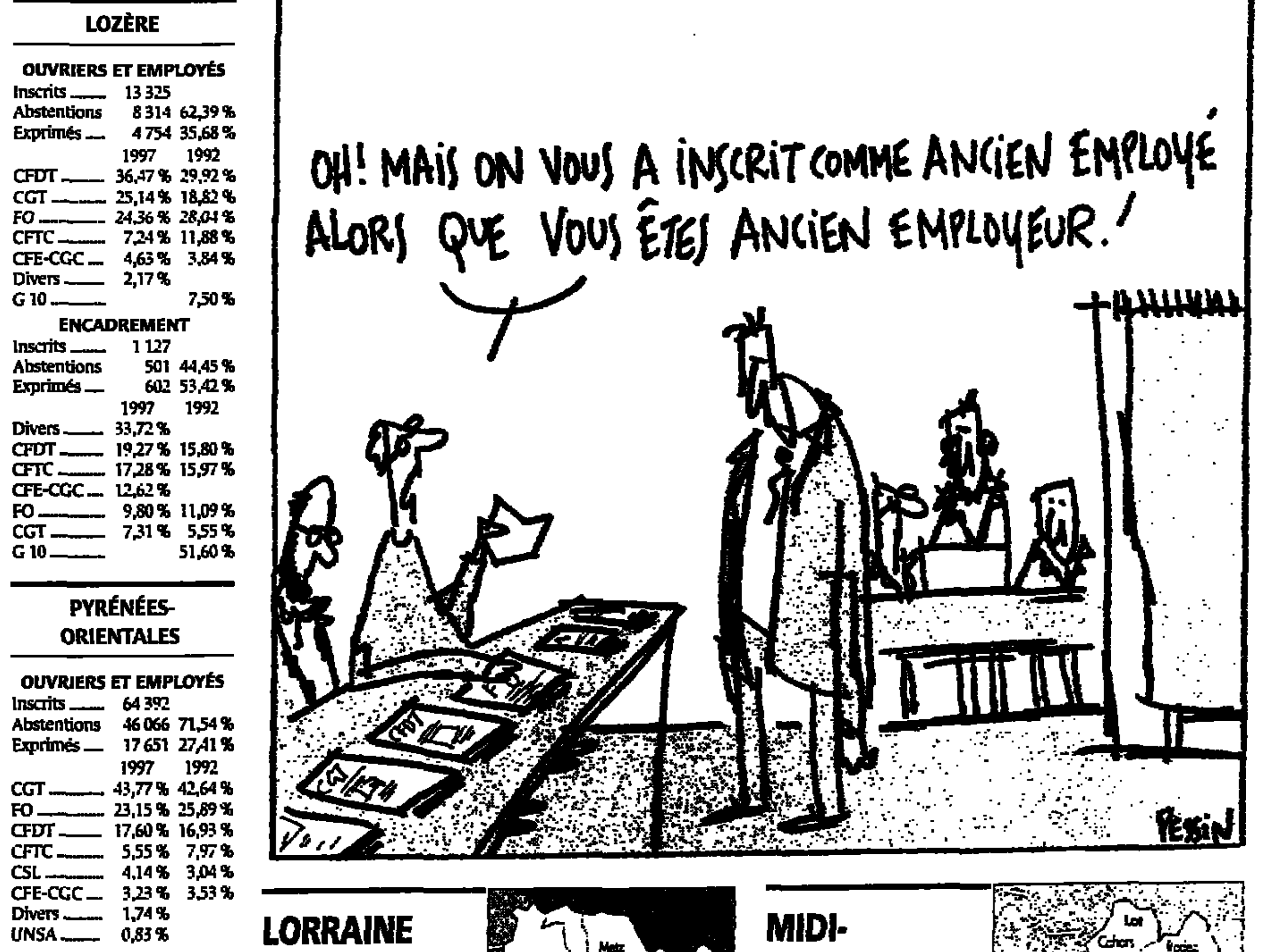
OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	48 206	
Abstentions	27 914	57,91 %
Exprimés	19 089	39,60 %
	1997	1992
CGT	43,77 %	47,47 %
CFDT	24,97 %	18,56 %
FO	22,14 %	22,88 %
CFTC	6,36 %	7,64 %
CFE-CGC	2,76 %	3,10 %
CSL		0,55 %
ENCADREMENT		
Inscrits	4 010	
Abstentions	2 054	51,22 %
Exprimés	1 888	47,08 %
	1997	1992
CFDT	30,83 %	19,78 %
CGT	23,52 %	21,93 %
CFE-CGC	17,11 %	23,98 %
FO	15,10 %	18,30 %
CFTC	9,27 %	8,34 %
UNSA	4,18 %	
CSL		1,00 %
G 10		6,67 %

CREUSE

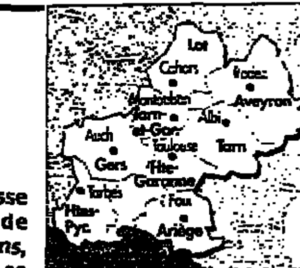
OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	19 734	
Abstentions	12 018	60,90 %
Exprimés	7 221	36,59 %
	1997	1992
CGT	42,94 %	46,29 %
FO	29,75 %	28,59 %
CFDT	15,70 %	11,21 %
CFE-CGC	5,23 %	5,57 %
CFTC	4,25 %	6,40 %
G 10	1,41 %	
CSL	0,71 %	
Divers		1,94 %
ENCADREMENT		
Inscrits	1 037	
Abstentions	554	53,42 %
Exprimés	469	45,23 %
	1997	1992
CGT	24,52 %	16,14 %
CFDT	23,67 %	18,31 %
CFE-CGC	22,39 %	25,59 %
FO	17,48 %	19,88 %
G 10	9,59 %	15,16 %
CFTC	2,35 %	4,92 %

HAUTE-VIENNE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	75 791	
Abstentions	38 971	51,42 %
Exprimés	34 904	46,05 %
	1997	1992
CGT	46,43 %	48,89 %
FO	21,45 %	23,00 %
CFDT	18,58 %	16,74 %
CSL	5,55 %	
CFTC	3,84 %	5,69 %
CFE-CGC	3,63 %	5,05 %
UNSA	0,52 %	
G 10		0,63 %
ENCADREMENT		
Inscrits	7 330	
Abstentions	3 872	52,82 %
Exprimés	3 372	46,00 %
	1997	1992
CFDT	27,34 %	19,55 %
CGT	24,08 %	19,42 %
CFE-CGC	19,42 %	22,47 %
FO	12,75 %	16,84 %
UNSA	5,93 %	
CFTC	5,40 %	5,15 %
CSL	5,07 %	6,29 %
G 10		10,28 %



LORRAINE



■ Avec 29,53 % des suffrages et 120 élus, *la CFDT devance dé*sormais la CGT dans le collège des salariés. En nombre de sièges – mais non en voix –, la confédération dirigée par Mme Notat arrive même en tête dans la section des employés et ouvriers. La CFDT devient aussi le premier syndicat de cadres de la région, devant la CFE-CGC (qui perd près de 3 points par rapport à 1992), et la CFTC. *La progression cédétiste est particulièrement* sensible en Meurthe-et-Moselle et dans les Vosges où, pour la première fois, elle devance la CGT chez les employés et ouvriers. Dans cette dernière section, Force ouvrière progresse de 3 points en Moselle, alors qu'elle perd 2 points dans les Vosges. Dans l'ensemble du collège des salariés, les *plus* fortes pertes de sièges sont enregistrées par la CFTC (moins 10) et par le Groupe des Dix (moins 6). La hausse du taux d'abstention, de près de 7 points dans l'ensemble de la région par rapport à 1992, a été particulièrement « alimentée », si l'on peut dire, par les employés et ouvriers de la Meuse et de la Moselle, et par les cadres des Vosges.

MEURTHE-ET-MOSELLE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	144 652	
Abstentions	97 101	67,13 %
Exprimés	45 863	31,70 %
	1997	1992
CGT	35,05 %	34,97 %
CFDT	28,98 %	27,79 %
FO	19,35 %	18,42 %
CFTC	7,56 %	9,68 %
CSL	3,97 %	4,20 %
CFE-CGC	3,40 %	4,16 %
G 10	0,96 %	0,35 %
UNSA	0,74 %	
Divers		0,43 %
ENCADREMENT		
Inscrits	16 004	
Abstentions	10 378	64,85 %
Exprimés	5 509	34,42 %
	1997	1992
CFDT	30,01 %	23,13 %
CFE-CGC	23,72 %	28,68 %
CGT	14,25 %	12,94 %
CFTC	11,47 %	11,81 %
FO	10,98 %	13,93 %
UNSA	4,85 %	
CSL	2,96 %	
G 10	1,76 %	9,51 %

MOSELLE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	224 482	
Abstentions	144 439	64,34 %
Exprimés	76 776	34,20 %
	1997	1992
CFDT	28,53 %	29,31 %
CGT	27,42 %	28,15 %
FO	20,87 %	17,71 %
CFTC	12,31 %	13,51 %
CSL	5,08 %	5,20 %
CFE-CGC	3,60 %	4,31 %
UNSA	1,45 %	0,34 %
G 10	0,75 %	1,28 %
Divers		0,20 %
ENCADREMENT		
Inscrits	20 728	
Abstentions	12 602	60,80 %
Exprimés	7 934	38,28 %
	1997	1992
CFDT	27,72 %	22,87 %
CFE-CGC	24,10 %	24,04 %
CFTC	13,88 %	15,90 %
FO	12,18 %	12,21 %
CGT	11,96 %	12,27 %
CSL	5,81 %	6,11 %
UNSA	4,36 %	
G 10		6,61 %

MEUSE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	38 145	
Abstentions	22 546	59,11 %
Exprimés	14 814	38,84 %
	1997	1992
CGT	30,63 %	32,69 %
CFDT	29,96 %	28,14 %
FO	23,50 %	24,23 %
CFTC	8,25 %	8,25 %
CFE-CGC	4,06 %	3,76 %
CSL	2,18 %	1,56 %
G 10	0,88 %	
UNSA	0,36 %	
Divers	0,18 %	1,37 %
ENCADREMENT		
Inscrits	2 306	
Abstentions	1 328	57,59 %
Exprimés	953	41,33 %
	1997	1992
CFDT	31,37 %	27,42 %
CFE-CGC	25,71 %	28,91 %
CFTC	13,85 %	12,75 %
FO	12,38 %	16,94 %
CGT	11,44 %	11,00 %
CSL	3,88 %	2,97 %
UNSA	1,36 %	

VOSGES

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	93 549	
Abstentions	52 682	56,31 %
Exprimés	38 471	41,12 %
	1997	1992
CFDT	32,29 %	29,53 %
CGT	31,15 %	31,70 %
FO	21,59 %	23,69 %
CFTC	7,21 %	9,97 %
CSL	3,78 %	
CFE-CGC	3,71 %	4,62 %
G 10	0,28 %	0,50 %
ENCADREMENT		
Inscrits	5 785	
Abstentions	3 545	61,28 %
Exprimés	2 158	37,30 %
	1997	1992
CFDT	29,38 %	24,69 %
CFE-CGC	29,19 %	36,42 %
CFTC	12,88 %	15,14 %
FO	12,33 %	14,94 %
CGT	11,86 %	8,81 %
CSL	2,73 %	
UNSA	1,62 %	

MIDI-PYRÉNÉES

■ Malgré une hausse de l'abstention de *8,4 points en cinq ans,* le collège salariés se caractérise par une grande stabilité : la CGT recule de 1,13 point, la CFDT progresse de 0,89 point. Chez les ouvriers et employés, la CGT accuse des reculs plus forts dans l'Ariège (– 3,57 %) et le Tarn-et-Garonne (– 5,84 %) tandis qu'elle progresse légèrement dans les Hautes-Pyrénées et dans le Gers. La *CFDT offre des résultats contrastés, en hausse* dans l'Ariège (+ 3,61 %), les Hautes-Pyrénées (+ 2,76 %) et le Tarn-et-Garonne mais en baisse dans le Tarn (– 3,6 %) et l'Aveyron (– 3,18 %). Stable, FO gagne 6,32 points dans l'Aveyron et 2,8 points dans le Tarn. Dans l'encadrement, *la CFDT progresse de 7,6 points, principalement au détriment* de la CFE-CGC (– 5,65 %). La baisse de FO profite *aussi à la CGT. Dans cette section, les gains de la* CFDT oscillent entre 4,09 points dans le Lot et 13,07 points dans l'Ariège. Les pertes de la CFE-CGC se situent entre 2,7 points dans le Lot et 7,67 points dans le Tarn. En revanche, la centrale des cadres gagne 3,5 points dans le Gers.

ARIÈGE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	24 038	
Abstentions	14 524	60,42 %
Exprimés	9 137	38,01 %
	1997	1992
CGT	55,08 %	58,65 %
FO	20,39 %	19,50 %
CFDT	16,95 %	13,34 %
CSL	5,32 %	5,38 %
UNSA	1,07 %	
G 10	0,94 %	
CFTC	0,24 %	3,13 %
ENCADREMENT		
Inscrits	1 469	
Abstentions	810	55,14 %
Exprimés	616	41,93 %
	1997	1992
CGT	38,80 %	33,06 %
CFDT	28,25 %	15,18 %
FO	17,86 %	21,14 %
CFTC	9,25 %	5,42 %
CSL	5,84 %	6,37 %
CFE-CGC		18,83 %

AVEYRON

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	51 300	
Abstentions	30 634	59,72 %
Exprimés	19 566	38,14 %
	1997	1992
CGT	29,85 %	32,29 %
CFDT	29,24 %	32,42 %
FO	28,19 %	21,87 %
CFTC	7,57 %	9,72 %
CSL	3,38 %	2,96 %
CFE-CGC	1,76 %	0,74 %
ENCADREMENT		
Inscrits	4 227	
Abstentions	2 246	53,13 %
Exprimés	1 913	45,26 %
	1997	1992
CFDT	32,83 %	24,68 %
CFE-CGC	17,98 %	22,49 %
FO	17,51 %	19,73 %
CFTC	16,36 %	18,89 %
CGT	15,00 %	14,21 %
CSL	0,31 %	

HAUTE-GARONNE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS		
Inscrits	254 710	
Abstentions	179 943	70,65 %
Exprimés	72 347	28,40 %
	1997	1992
CGT	37,51 %	38,04 %
FO	24,65 %	25,67 %
CFDT	19,12 %	18,14 %
CFTC	5,38 %	5,54 %
CSL	4,92 %	7,64 %
CFE-CGC	3,24 %	3,87 %
Divers	2,27 %	
G 10	2,07 %	1,10 %
UNSA	0,84 %	
ENCADREMENT		
Inscrits	38 637	
Abstentions	24 172	62,56 %
Exprimés	14 226	36,82 %
	1997	1992
CFDT	32,98 %	24,89 %
CFE-CGC	20,01 %	25,70 %
CGT	18,02 %	15,25 %
FO	13,31 %	16,65 %
CFTC	7,28 %	7,37 %
UNSA	3,13 %	
CSL	3,11 %	5,83 %
G 10	2,16 %	4,32 %





GERS

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	29 035	
Abstentions	19 746	68,01 %
Exprimés	8 819	30,37 %

	1997	1992
CGT	31,02 %	32,62 %
CFDT	27,96 %	28,58 %
FO	22,28 %	23,74 %
CFTC	5,52 %	7,77 %
CFE-CGC	5,45 %	1,13 %
CSL	5,05 %	6,15 %
UNSA	2,71 %	

ENCADREMENT

Inscrits	1 666	
Abstentions	968	58,10 %
Exprimés	680	40,82 %

	1997	1992
CFDT	37,65 %	31,01 %
CFE-CGC	24,71 %	21,19 %
CGT	12,50 %	12,52 %
FO	11,62 %	15,08 %
CFTC	7,35 %	13,51 %
CSL	3,24 %	6,69 %
UNSA	2,94 %	

LOT

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	26 676	
Abstentions	16 361	61,33 %
Exprimés	9 812	36,78 %

	1997	1992
CGT	45,00 %	45,78 %
CFDT	23,34 %	23,60 %
FO	21,47 %	22,34 %
CFTC	6,13 %	8,27 %
CFE-CGC	2,91 %	
UNSA	1,15 %	

ENCADREMENT

Inscrits	2 220	
Abstentions	1 208	54,41 %
Exprimés	991	44,64 %

	1997	1992
CFDT	37,54 %	33,45 %
CGT	19,68 %	18,96 %
CFE-CGC	19,17 %	21,86 %
FO	13,02 %	15,10 %
CFTC	9,18 %	10,63 %
CSL	1,41 %	

HAUTES-PYRÉNÉES

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	43 759	
Abstentions	26 238	59,96 %
Exprimés	16 954	38,74 %

	1997	1992
CGT	41,80 %	42,56 %
CFDT	28,10 %	25,34 %
FO	17,48 %	19,12 %
CFTC	5,17 %	5,70 %
CSL	4,05 %	3,95 %
CFE-CGC	3,41 %	3,32 %

ENCADREMENT

Inscrits	3 541	
Abstentions	1 971	55,66 %
Exprimés	1 535	43,35 %

	1997	1992
CFDT	33,81 %	27,73 %
CFE-CGC	23,84 %	27,37 %
CGT	20,26 %	18,27 %
FO	10,42 %	13,44 %
CFTC	6,19 %	6,78 %
CSL	5,47 %	
G 10		6,41 %

TARN

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	67 277	
Abstentions	39 869	59,26 %
Exprimés	26 082	38,77 %

	1997	1992
CGT	34,45 %	35,39 %
FO	25,43 %	22,60 %
CFDT	20,90 %	24,50 %
CFTC	6,25 %	7,65 %
CSL	4,44 %	5,07 %
CFE-CGC	3,87 %	3,89 %
UNSA	2,43 %	0,90 %
G 10	2,23 %	

ENCADREMENT

Inscrits	5 622	
Abstentions	3 426	60,94 %
Exprimés	2 158	38,38 %

	1997	1992
CFDT	27,80 %	22,48 %
CFE-CGC	26,00 %	33,67 %
CGT	15,06 %	12,68 %
FO	12,05 %	14,89 %
CFTC	9,64 %	10,52 %
UNSA	6,21 %	
CSL	3,24 %	2,04 %
G 10		3,73 %

TARN-ET-GARONNE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	37 965	
Abstentions	23 375	61,57 %
Exprimés	13 927	36,68 %

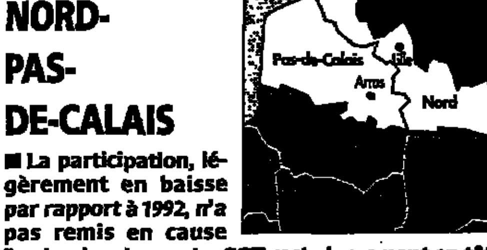
	1997	1992
CGT	35,66 %	41,50 %
FO	27,81 %	27,77 %
CFDT	19,65 %	17,52 %
Divers	5,37 %	
CFTC	4,45 %	6,42 %
CSL	3,85 %	6,80 %
CFE-CGC	2,51 %	
UNSA	0,70 %	

ENCADREMENT

Inscrits	3 206	
Abstentions	1 781	55,55 %
Exprimés	1 396	43,54 %

	1997	1992
CGT	29,23 %	24,95 %
CFDT	26,50 %	21,09 %
FO	16,33 %	21,37 %
CFE-CGC	12,61 %	18,64 %
CFTC	8,45 %	9,39 %
CSL	3,58 %	4,56 %
UNSA	3,30 %	

NORD-PAS-DE-CALAIS



■ La participation, légèrement en baisse *par rapport à 1992, n'a* pas remis en cause l'ordre des choses. La CGT reste largement en tête, et enregistre une certaine progression sur l'ensemble de la région malgré un petit tassement dans le département du Nord. Force ouvrière renforce ses positions face à la CFDT, qui voit dans ce mauvais score le résultat d'un tir groupé des autres syndicats mais aussi de la campagne du patronat contre les 35 heures. La CGT progresse de 6 sièges sur les deux départements, FO de 12 tandis que la CFDT, si elle trouve quelques sièges supplémentaires, reste quasiment stable en pourcentage. Recul de plus de 2 points pour la CFTC et la CGC. La CFTC accuse un recul particulièrement fort dans le pays minier, l'un de ses fiefs traditionnels. Dans le Dunkerquois, FO enregistre une progression spectaculaire de plus de 4 points au détriment de la CGT et de la CFDT. Dans le reste du département du Nord, les positions sont globalement inchangées malgré un léger recul de la participation.

NORD

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	563 881	
Abstentions	327 629	58,10 %
Exprimés	227 273	40,31 %

	1997	1992
CGT	35,81 %	37,05 %
FO	24,89 %	21,47 %
CFDT	21,75 %	21,25 %
CFTC	9,52 %	11,54 %
CFE-CGC	3,71 %	5,83 %
CSL	3,70 %	2,25 %
UNSA	0,37 %	
Divers	0,25 %	
G 10		0,61 %

ENCADREMENT

Inscrits	67 621	
Abstentions	42 502	62,85 %
Exprimés	24 611	36,40 %

	1997	1992
CFE-CGC	26,92 %	32,31 %
CFDT	25,68 %	20,21 %
CGT	15,01 %	12,82 %
CFTC	14,33 %	16,18 %
FO	11,66 %	14,06 %
UNSA	3,53 %	
CSL	2,87 %	2,14 %
G 10		2,28 %

PAS-DE-CALAIS

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	288 863	
Abstentions	155 418	53,80 %
Exprimés	127 695	44,21 %

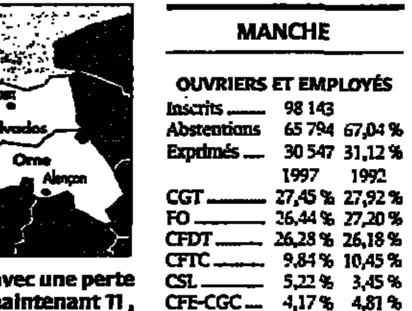
	1997	1992
CGT	32,29 %	30,48 %
FO	25,31 %	22,75 %
CFDT	20,95 %	23,15 %
CFTC	10,06 %	13,34 %
CFE-CGC	3,57 %	4,14 %
Divers	3,46 %	3,04 %
CSL	2,69 %	2,71 %
UNSA	1,66 %	0,40 %

ENCADREMENT

Inscrits	21 701	
Abstentions	12 724	58,63 %
Exprimés	8 733	40,24 %

	1997	1992
CFE-CGC	25,62 %	31,77 %
CFDT	22,80 %	19,19 %
CFTC	17,28 %	17,05 %
FO	13,17 %	14,08 %
CGT	11,10 %	9,97 %
CSL	3,97 %	2,99 %
Divers	3,09 %	3,11 %
UNSA	2,98 %	1,84 %

BASSE-NORMANDIE



■ Le fait notable est l'inversion totale du rapport de forces entre la CFE-CGC et la CFDT dans la section encadrement : avec une perte de 5 sièges, la première en détient maintenant 11, alors que la seconde en compte 18, grâce à un gain de 7 sièges. C'est dans le Calvados que ce renversement est le plus spectaculaire : la CFDT gagne 8,6 points et la CGC en perd autant. Les cédétistes emportent 2 sièges suplémentaires chez les ouvriers et employés, ce qui leur permet de détenir 74 sièges (contre 65 en 1992) sur les 217 de la région. Première organisation en sièges, elle distance FO, qui en perd 3 et en détient désormais 62. Avec un gain de 2 sièges, la CGT en totalise 55.

CALVADOS

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	145 893	
Abstentions	95 550	65,49 %
Exprimés	48 138	32,99 %

	1997	1992
CFDT	27,98 %	27,47 %
CGT	27,57 %	26,99 %
FO	27,31 %	25,52 %
CSL	6,84 %	9,09 %
CFTC	6,80 %	7,93 %
CFE-CGC	2,80 %	2,44 %
UNSA	0,36 %	0,39 %
Divers	0,15 %	0,16 %

ENCADREMENT

Inscrits	12 489	
Abstentions	8 571	68,63 %
Exprimés	3 829	30,66 %

	1997	1992
CFDT	31,16 %	22,54 %
CFE-CGC	21,00 %	29,55 %
CGT	14,73 %	10,36 %
FO	12,14 %	17,90 %
CFTC	10,97 %	10,34 %
CSL	7,31 %	9,31 %
UNSA	2,69 %	

MANCHE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	98 143	
Abstentions	65 794	67,04 %
Exprimés	30 547	31,12 %

	1997	1992
CGT	27,45 %	27,92 %
FO	26,44 %	27,20 %
CFDT	26,28 %	26,18 %
CFTC	9,84 %	10,45 %
CSL	5,22 %	3,45 %
CFE-CGC	4,17 %	4,81 %
UNSA	0,60 %	

ENCADREMENT

Inscrits	7 291	
Abstentions	4 658	63,89 %
Exprimés	2 566	35,19 %

	1997	1992
CFDT	31,53 %	28,36 %
CFE-CGC	21,94 %	27,38 %
CGT	17,34 %	12,23 %
FO	12,28 %	18,09 %
CFTC	11,73 %	11,02 %
CSL	5,18 %	2,91 %

ORNE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	68 770	
Abstentions	40 849	59,40 %
Exprimés	26 265	38,19 %

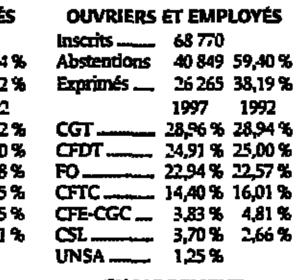
	1997	1992
CGT	28,96 %	28,94 %
CFDT	24,91 %	25,00 %
FO	22,94 %	22,57 %
CFTC	14,40 %	16,01 %
CFE-CGC	3,83 %	4,81 %
CSL	3,70 %	2,66 %
UNSA	1,25 %	

ENCADREMENT

Inscrits	4 950	
Abstentions	2 945	59,49 %
Exprimés	1 962	39,64 %

	1997	1992
CFDT	31,70 %	24,37 %
CFE-CGC	24,16 %	27,28 %
CFTC	17,64 %	17,82 %
CGT	11,67 %	9,99 %
FO	11,31 %	16,91 %
CSL	3,52 %	3,63 %

HAUTE-NORMANDIE



■ L'Eure était un département-phare pour l'extrême droite, car la CFNT y présentait 8 listes : l'organisation proche du Front natio*nal réalise* 6,23 % des voix *parmi* les *ouvriers et* les employés. Ce score la met en tête d'un groupe de syndicats (CFTC, CSL, CFE-CGC et UNSA) derrière la CGT, FO et la CFDT – dans l'ordre – dont les positions s'érodent.

Aussi bien dans l'Eure qu'en Seine-Maritime, la CFDT fait une poussée dans la section encadrement au détriment, essentiellement, de la CFE-*CGC et de FO. Toutes sections confondues,* la CGT gagne 7 sièges et en détient 98 sur 233, avec un résultat qui frôle 39 % des suffrages exprimés (soit 1 point de moins qu'en 1992) alors que la CFDT enregistre un gain de 2sièges, ce qui lui permet d'en détenir 57, tout comme Force ouvrière, qui reste stable.

Cependant FO améliore légèrement son pourcentage en voix (22,57 % contre 21,88 %) quand la CFDT voit le sien se contracter (19,24 % contre 20,47 %). Avec une perte de 5 sièges, la CFE-CGC devance la CSL (moins 3) et la CFTC (moins 2).

EURE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	122 050	
Abstentions	75 669	62,00 %
Exprimés	44 293	36,29 %

	1997	1992
CGT	32,41 %	34,95 %
FO	28,24 %	29,49 %
CFDT	18,57 %	20,91 %
Divers	6,23 %	0,36 %
CFTC	5,41 %	5,85 %
CSL	4,88 %	3,57 %
CFE-CGC	3,78 %	4,31 %
UNSA	0,47 %	0,56 %

ENCADREMENT

Inscrits	9 980	
Abstentions	6 383	63,96 %
Exprimés	3 514	35,21 %

	1997	1992
CFDT	28,43 %	20,02 %
CFE-CGC	28,20 %	33,93 %
FO	14,71 %	21,03 %
CGT	11,64 %	11,71 %
CFTC	9,62 %	9,30 %
CSL	4,98 %	4,01 %
Divers	2,42 %	

هكذا من الاصل

SEINE-MARITIME

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	301 356	
Abstentions	186 379	61,85 %
Exprimés	110 038	36,51 %
	1997	1992
CGT	44,21 %	44,65 %
FO	21,75 %	19,68 %
CFDT	18,14 %	19,87 %
CFTC	4,82 %	5,35 %
CSL	4,75 %	5,95 %
CFE-CGC	3,54 %	4,32 %
G 10	1,40 %	
UNSA	0,70 %	
Divers	0,68 %	0,18 %

ENCADREMENT

Inscrits	30 858	
Abstentions	19 203	62,23 %
Exprimés	11 443	37,08 %
	1997	1992
CFDT	29,53 %	24,93 %
CFE-CGC	25,07 %	31,91 %
CGT	20,25 %	19,42 %
FO	10,85 %	14,93 %
CFTC	8,42 %	8,81 %
CSL	3,49 %	
UNSA	2,19 %	
Divers	0,20 %	

PAYS DE LA LOIRE

■ Les Pays de la Loire demeurent un bastion de la CFDT, qui représente toujours plus d'un salarié sur trois dans cette région. La confédération conduite par Nicole Notat subit néanmoins un léger tassement, à 33,4 %, soit un recul de 1,5 point. Alors qu'elle arrivait première dans quatre départements sur cinq en 1992, la CFDT se voit distancer par FO et par la CGT en Mayenne. Elle reste en deuxième position dans la Sarthe, derrière la CGT. La CFDT progresse, en revanche, dans la section encadrement, où elle frôle les 40 %, au détriment de la CFE-CGC et de FO. Alors que la CFTC dépassait en 1992 les 10 % au niveau régional, toutes sections confondues, elle recule cette fois de 2 points. La CGT, qui se maintient en deuxième position, progresse légèrement. En Loire-Atlantique, FO, dirigée par des trotskistes lambertistes et des anarcho-syndicalistes qui soutiennent la direction confédérale animée par Marc Blondel, connaît une progression de 1 point chez les employés et les ouvriers, mais accuse une baisse de 2,5 points dans l'encadrement.

LOIRE-ATLANTIQUE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	253 843	
Abstentions	163 497	64,41 %
Exprimés	86 847	34,21 %
	1997	1992
CFDT	34,07 %	35,99 %
CGT	30,57 %	28,92 %
FO	19,18 %	18,81 %
CFTC	7,70 %	9,21 %
CSL	3,87 %	2,68 %
CFE-CGC	3,31 %	4,39 %
G 10	1,09 %	
Divers	0,20 %	

ENCADREMENT

Inscrits	31 053	
Abstentions	20 557	66,20 %
Exprimés	10 363	33,37 %
	1997	1992
CFDT	40,63 %	32,80 %
CFE-CGC	20,50 %	23,94 %
CGT	12,51 %	11,04 %
CFTC	11,57 %	12,22 %
FO	8,52 %	11,22 %
CSL	3,35 %	5,25 %
UNSA	1,82 %	
G 10	1,10 %	3,54 %

ENCADREMENT

Inscrits	5 510	
Abstentions	3 466	62,90 %
Exprimés	1 956	35,50 %
	1997	1992
CFDT	35,63 %	27,68 %
CFE-CGC	20,19 %	24,87 %
CFTC	17,33 %	16,22 %
FO	12,63 %	16,08 %
CGT	7,98 %	8,37 %
CSL	3,83 %	6,78 %
UNSA	2,40 %	

SARTHE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	126 366	
Abstentions	75 434	59,69 %
Exprimés	48 167	38,12 %
	1997	1992
CGT	36,49 %	38,43 %
CFDT	25,88 %	26,36 %
FO	22,29 %	20,53 %
CFTC	5,39 %	6,32 %
CFE-CGC	4,08 %	6,06 %
CSL	4,07 %	1,81 %
Divers	1,26 %	
UNSA	0,55 %	0,50 %

ENCADREMENT

Inscrits	10 385	
Abstentions	6 767	65,16 %
Exprimés	3 536	34,05 %
	1997	1992
CFDT	32,83 %	26,19 %
CFE-CGC	24,18 %	25,51 %
CGT	12,92 %	11,16 %
FO	11,28 %	14,95 %
CFTC	10,63 %	8,51 %
CSL	4,24 %	6,06 %
UNSA	3,90 %	7,60 %

MAINE-ET-LOIRE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	173 244	
Abstentions	105 631	60,97 %
Exprimés	63 396	36,59 %
	1997	1992
CFDT	34,00 %	38,51 %
CGT	25,64 %	23,16 %
FO	19,28 %	19,21 %
CFTC	9,97 %	11,79 %
Divers	4,89 %	
CFE-CGC	3,34 %	5,19 %
CSL	2,47 %	2,13 %
UNSA	0,41 %	

ENCADREMENT

Inscrits	15 981	
Abstentions	10 544	65,98 %
Exprimés	5 313	33,24 %
	1997	1992
CFDT	42,29 %	34,40 %
CFE-CGC	20,82 %	24,83 %
CFTC	15,34 %	14,78 %
FO	8,45 %	11,96 %
CGT	6,81 %	6,13 %
Divers	2,79 %	
CSL	2,50 %	7,90 %
UNSA	1,00 %	

VENDÉE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	122 228	
Abstentions	72 332	59,18 %
Exprimés	46 746	38,24 %
	1997	1992
CFDT	42,99 %	41,11 %
CGT	20,15 %	20,51 %
FO	20,14 %	18,68 %
CFTC	10,21 %	14,05 %
CSL	4,29 %	2,16 %
CFE-CGC	2,22 %	3,48 %

ENCADREMENT

Inscrits	10 173	
Abstentions	6 340	62,32 %
Exprimés	3 730	36,66 %
	1997	1992
CFDT	42,82 %	33,42 %
CFTC	31,42 %	33,10 %
CFE-CGC	10,32 %	15,02 %
FO	8,34 %	13,41 %
CGT	7,10 %	5,05 %

MAYENNE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	66 933	
Abstentions	38 427	57,41 %
Exprimés	26 369	39,40 %
	1997	1992
FO	30,02 %	27,41 %
CGT	27,95 %	26,64 %
CFDT	26,42 %	29,09 %
CFTC	7,32 %	8,42 %
CSL	3,97 %	3,30 %
CFE-CGC	3,39 %	4,33 %
UNSA	0,92 %	0,81 %

PICARDIE

■ Chez les employés et les ouvriers, le scrutin n'a guère modifié la hiérarchie syndicale : CGT (38,7 %, moins 1,5 %) et FO (25,4 %, moins 1,4 %) connaissent un léger effritement, comme la CFTC (7 %, moins 0,6 %), alors que la CFDT (21,04 %) stagne quasiment (plus 0,06 %). C'est la désignation des conseillers dans le collège encadrement qui provoque une rupture avec les résultats du scrutin de 1992 : tout en restant en tête des suffrages, la CFE-CGC recule de 7,3 % (29,06 % des voix contre 36,41 %). La principale bénéficiaire de cet effondrement est la CFDT, avec une progression de 6,3 % (26,23 %), suivie, dans une moindre mesure, par la CGT (14,11 %, plus 1,5 %) et par la CFTC (12,7 %, plus 1,1 %).

AISNE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	112 961	
Abstentions	65 373	57,87 %
Exprimés	45 393	40,18 %
	1997	1992
CGT	41,15 %	42,72 %
FO	25,26 %	24,06 %
CFDT	20,59 %	20,72 %
CFTC	5,60 %	6,80 %
CFE-CGC	4,38 %	3,81 %
CSL	2,22 %	1,88 %
UNSA	0,81 %	

ENCADREMENT

Inscrits	8 218	
Abstentions	4 726	57,51 %
Exprimés	3 367	40,97 %
	1997	1992
CFE-CGC	32,85 %	38,91 %
CFDT	24,00 %	18,86 %
CGT	14,11 %	12,85 %
FO	12,83 %	15,19 %
CFTC	11,79 %	10,35 %
UNSA	2,79 %	1,67 %
CSL	1,63 %	2,17 %

OISE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	164 642	
Abstentions	98 308	59,71 %
Exprimés	63 536	38,59 %
	1997	1992
CGT	36,66 %	38,61 %
FO	23,71 %	21,50 %
CFDT	22,50 %	21,12 %
CFTC	7,78 %	8,03 %
CSL	4,30 %	4,03 %
CFE-CGC	4,27 %	4,80 %
Divers	0,63 %	1,91 %
UNSA	0,15 %	

ENCADREMENT

Inscrits	17 061	
Abstentions	10 236	60,00 %
Exprimés	6 675	39,12 %
	1997	1992
CFDT	30,16 %	21,86 %
CFE-CGC	29,09 %	36,77 %
CGT	13,81 %	12,56 %
FO	11,84 %	15,08 %
CFTC	10,25 %	9,44 %
CSL	4,85 %	4,09 %
Divers		2,20 %

SOMME

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	123 360	
Abstentions	71 591	58,03 %
Exprimés	49 282	39,95 %
	1997	1992
CGT	39,07 %	40,03 %
FO	27,81 %	27,08 %
CFDT	19,56 %	21,05 %
CFTC	7,28 %	7,83 %
CSL	3,07 %	1,75 %
CFE-CGC	2,70 %	2,26 %
Divers	0,38 %	
UNSA	0,14 %	

ENCADREMENT

Inscrits	9 979	
Abstentions	6 133	61,46 %
Exprimés	3 741	37,49 %
	1997	1992
CFE-CGC	25,58 %	33,28 %
CFDT	21,22 %	17,65 %
CFTC	17,88 %	16,37 %
FO	14,78 %	20,34 %
CGT	14,65 %	12,37 %
UNSA	5,88 %	

POITOU-CHARENTES

■ Le rapport des forces entre les trois grandes centrales reste stable chez les ouvriers et les employés : la CGT, qui progresse de 1 point par rapport à 1992, demeure la première organisation devant la CFDT et FO. Seul le département des Deux-Sèvres place la CFDT en tête. La section encadrement connaît, en revanche, de fortes modifications, avec un double transfert de la CFE-CGC et de FO vers la CFDT ou la CGT. Dans trois départements, les gains de la CFDT dans l'encadrement atteignent presque 10 points, alors que la CGC subit des reculs supérieurs à 5 points. En Charente, la CSL, qui a accueilli des transfuges de FO, obtient 6,5 % des voix, alors qu'elle était absente du scrutin en 1992.

CHARENTE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	76 718	
Abstentions	46 599	60,74 %
Exprimés	28 689	37,40 %
	1997	1992
CGT	40,45 %	42,59 %
FO	25,66 %	26,14 %
CFDT	18,46 %	19,44 %
CSL	6,99 %	
CFTC	5,68 %	7,69 %
CFE-CGC	2,75 %	4,13 %

ENCADREMENT

Inscrits	5 634	
Abstentions	3 336	59,21 %
Exprimés	2 240	39,76 %
	1997	1992
CFE-CGC	26,38 %	30,80 %
CFDT	26,25 %	22,16 %
FO	16,29 %	20,98 %
CGT	15,31 %	13,76 %
CFTC	9,20 %	12,30 %
CSL	6,56 %	

CHARENTE-MARITIME

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	101 563	
Abstentions	70 066	68,99 %
Exprimés	30 159	29,69 %
	1997	1992
CGT	41,08 %	40,04 %
FO	23,76 %	25,77 %
CFDT	19,50 %	19,29 %
CFTC	5,50 %	4,60 %
CSL	4,90 %	5,35 %
CFE-CGC	3,53 %	4,20 %
Divers	1,40 %	
UNSA	0,32 %	0,75 %

ENCADREMENT

Inscrits	6 883	
Abstentions	4 301	62,49 %
Exprimés	2 524	36,67 %
	1997	1992
CFDT	28,13 %	18,83 %
CFE-CGC	22,78 %	26,33 %
CGT	19,33 %	18,75 %
FO	17,83 %	21,24 %
CFTC	8,91 %	8,92 %
CSL	3,01 %	5,92 %

DEUX-SÈVRES

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	80 584	
Abstentions	48 473	60,15 %
Exprimés	30 396	37,72 %
	1997	1992
CFDT	32,62 %	32,25 %
CGT	26,19 %	28,35 %
FO	24,61 %	24,84 %
CFTC	7,97 %	10,76 %
CFE-CGC	3,52 %	3,00 %
CSL	2,68 %	0,80 %
Divers	1,61 %	
UNSA	0,80 %	

ENCADREMENT

Inscrits	6 764	
Abstentions	3 996	59,08 %
Exprimés	2 697	39,87 %
	1997	1992
CFDT	39,12 %	30,58 %
CFE-CGC	20,02 %	26,76 %
CGT	17,02 %	14,28 %
CFTC	11,31 %	12,99 %
FO	10,16 %	15,39 %
CSL	2,37 %	

VIENNE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	87 553	
Abstentions	53 831	61,48 %
Exprimés	31 651	36,15 %
	1997	1992
CGT	37,14 %	38,30 %
FO	23,97 %	25,06 %
CFDT	23,69 %	23,14 %
CFTC	6,62 %	7,67 %
CFE-CGC	3,73 %	4,06 %
CSL	3,56 %	1,77 %
UNSA	1,30 %	

ENCADREMENT

Inscrits	7 297	
Abstentions	4 303	58,97 %
Exprimés	2 895	39,67 %
	1997	1992
CFDT	33,51 %	24,06 %
CFE-CGC	21,11 %	32,85 %
CGT	18,17 %	12,58 %
FO	12,71 %	17,37 %
CFTC	10,50 %	13,14 %
CSL	4,01 %	

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

■ Les résultats sont à peu près homogènes dans les six départements. Ils montrent un tassement de la CGT, qui perd 1 point mais reste l'organisation syndicale la mieux représenté. Elle compense un peu ses pertes dans le collège salariés grâce à l'encadrement. Force ouvrière, qui conserve sa deuxième position, perd 1 point ; elle progresse dans certains secteurs industriels, mais perd beaucoup de voix dans l'encadrement. La CFTC est aussi en perte de vitesse. La CSL maintient ses (faibles) positions. Vainqueur du scrutin donc, la CFDT, troisième syndicat régional : elle progresse de 2,66 points et gagne des positions dans tous les collèges. Ce résultat est un peu inférieur à celui que s'étaient assigné ses dirigeants, majoritairement opposés à la ligne confédérale inspirée par Nicole Notat. Selon eux, ce résultat est le fruit d'une progression des effectifs (plus 20 % en quatre ans) et d'une présence active dans les conflits récents, comme ceux des routiers et des cantinières de Marseille. Cette image d'un syndicat « offensif » a été valorisée par une campagne locale active.

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	23 196	
Abstentions	14 984	64,60 %
Exprimés	7 901	34,06 %
	1997	1992
CGT	39,13 %	38,15 %
FO	27,65 %	30,21 %
CFDT	20,44 %	19,42 %
CFTC	4,48 %	5,47 %
CSL	3,06 %	2,74 %
CFE-CGC	2,65 %	3,03 %
Divers	1,32 %	0,99 %
UNSA	1,29 %	

ENCADREMENT

Inscrits	1 917	
Abstentions	1 065	55,56 %
Exprimés	830	43,30 %
	1997	1992
CFDT	24,70 %	21,55 %
CGT	23,98 %	29,01 %
FO	23,13 %	28,73 %
CFE-CGC	19,28 %	14,92 %
CFTC	6,14 %	5,80 %
CSL	2,77 %	

HAUTES-ALPES

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	22 644	
Abstentions	15 031	66,38 %
Exprimés	7 304	32,26 %
	1997	1992
CGT	31,85 %	34,40 %
CFDT	29,70 %	27,62 %
FO	26,57 %	25,83 %
CFTC	7,08 %	10,24 %
CFE-CGC	2,70 %	0,56 %
CSL	2,11 %	1,35 %

ENCADREMENT

Inscrits	1 572	
Abstentions	910	57,89 %
Exprimés	650	41,35 %
	1997	1992
CFDT	30,62 %	26,13 %
CGT	26,46 %	23,63 %
CFE-CGC	20,46 %	24,57 %
FO	11,54 %	12,05 %
CFTC	10,92 %	13,62 %

ALPES-MARITIMES

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	174 064	
Abstentions	129 338	74,30 %
Exprimés	43 197	24,82 %
	1997	1992
CGT	35,06 %	36,54 %
FO	24,47 %	25,18 %
CFDT	20,53 %	18,23 %
CFTC	5,60 %	6,24 %
CFE-CGC	4,87 %	6,97 %
Divers	4,82 %	2,05 %
CSL	4,17 %	4,80 %
G 10	0,46 %	

ENCADREMENT

Inscrits	22 425	
Abstentions	15 486	69,06 %
Exprimés	6 794	30,30 %
	1997	1992
CFDT	31,06 %	20,61 %
CFE-CGC	24,85 %	35,63 %
CGT	15,56 %	14,23 %
FO	14,06 %	16,98 %
CFTC	6,99 %	6,79 %
CSL	5,03 %	5,77 %
Divers	2,46 %	

BOUCHES-DU-RHÔNE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	345 098	
Abstentions	238 352	69,07 %
Exprimés	104 032	30,15 %
	1997	1992
CGT	42,61 %	43,66 %
FO	22,24 %	22,80 %
CFDT	16,58 %	15,21 %
CFTC	5,98 %	7,65 %
CFE-CGC	4,62 %	4,89 %
CSL	4,51 %	4,65 %
Divers	3,07 %	1,14 %
UNSA	0,39 %	

ENCADREMENT

Inscrits	51 708	
Abstentions	33 457	64,70 %
Exprimés	17 969	34,75 %
	1997	1992
CFDT	24,88 %	18,88 %
CFE-CGC	24,47 %	29,55 %
CGT	22,41 %	18,71 %
FO	14,14 %	16,48 %
CFTC	7,96 %	8,26 %
CSL	4,72 %	5,07 %
Divers	1,42 %	
G 10		3,04 %

VAR

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	127 238	
Abstentions	95 132	74,77 %
Exprimés	31 112	24,45 %
	1997	1992
CGT	32,31 %	34,25 %
FO	24,46 %	27,29 %
CFDT	20,48 %	17,10 %
CFTC	8,24 %	8,63 %
CSL	6,48 %	5,87 %
CFE-CGC	4,23 %	4,00 %
Divers	3,02 %	2,31 %
UNSA	0,78 %	0,55 %

ENCADREMENT

Inscrits	11 111	
Abstentions	7 933	71,40 %
Exprimés	3 115	28,04 %
	1997	1992
CFDT	27,96 %	22,14 %
CFE-CGC	24,33 %	31,86 %
CGT	16,53 %	14,03 %
FO	11,94 %	18,64 %
CFTC	11,43 %	12,92 %
CSL	7,16 %	
Divers	0,64 %	0,41 %

VAUCLUSE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	95 955	
Abstentions	66 655	69,46 %
Exprimés	28 184	29,37 %
	1997	1992
CGT	38,16 %	40,42 %
FO	26,20 %	26,14 %
CFDT	19,05 %	16,16 %
CFTC	6,45 %	9,53 %
CSL	3,92 %	0,65 %
CFE-CGC	3,78 %	4,51 %
Divers	1,77 %	1,84 %
UNSA	0,67 %	0,74 %

ENCADREMENT

Inscrits	8 489	
Abstentions	5 459	64,31 %
Exprimés	2 950	34,75 %
	1997	1992
CFDT	27,42 %	23,31 %
CFE-CGC	24,95 %	24,68 %
CGT	18,10 %	16,51 %
FO	12,81 %	17,00 %
CFTC	10,24 %	12,34 %
CSL	4,14 %	
UNSA	2,34 %	
Divers		6,15 %

RHÔNE-ALPES

■ Les responsables de la CGT estiment que ce qu'ils appellent *« l'abstention obligatoire »*, c'est-à-dire celle qui résulte des carences d'organisation et de propagande qu'ils ont relevées dans la préparation du scrutin, est à l'origine de la chute de la participation électorale. La centrale dirigée par Louis Viannet conserve sa première place dans cette région, où elle devance de près de 10 points la CFDT dans la section employés et ouvriers. Ces deux organisations renforcent leurs positions au détriment de la CFTC, partout en net recul, mais aussi de FO. Lorsqu'elle participait au scrutin, la CFNT, organisation créée pour la circonstance par le Front national, réalise des scores qui varient entre 5 % et 10 % selon les sections et les départements.
Sur le plan régional, la CFDT, qui faisait jusqu'alors jeu égal avec la CFE-CGC dans la section encadrement, devance désormais très largement ce syndicat, en forte baisse dans l'ensemble de Rhône-Alpes. Certains électeurs CGC, mais aussi de FO, semblent avoir opté pour les listes d'extrême droite présentées sous le sigle CFNT.

AIN

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	115 573	
Abstentions	79 754	69,01 %
Exprimés	34 356	29,73 %
	1997	1992
CGT	33,76 %	32,21 %
CFDT	29,88 %	29,37 %
FO	20,53 %	26,82 %
CFTC	6,27 %	7,96 %
Divers	4,08 %	
CSL	2,60 %	1,72 %
CFE-CGC	2,39 %	1,92 %
UNSA	0,50 %	

ENCADREMENT

Inscrits	10 521	
Abstentions	6 697	63,65 %
Exprimés	3 736	35,51 %
	1997	1992
CFDT	32,71 %	28,40 %
CFE-CGC	20,05 %	24,04 %
CGT	17,67 %	15,22 %
FO	12,04 %	18,49 %
CFTC	9,07 %	10,15 %
UNSA	4,18 %	
Divers	2,36 %	
CSL	1,93 %	3,69 %

ARDÈCHE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	54 220	
Abstentions	31 493	58,08 %
Exprimés	21 628	39,89 %
	1997	1992
CGT	40,96 %	40,20 %
CFDT	28,10 %	26,62 %
FO	17,92 %	18,54 %
CFTC	7,37 %	9,78 %
CFE-CGC	3,96 %	2,25 %
CSL	1,70 %	1,86 %
G 10		0,76 %

ENCADREMENT

Inscrits	5 284	
Abstentions	2 818	53,33 %
Exprimés	2 404	45,49 %
	1997	1992
CFDT	27,20 %	21,99 %
CGT	26,50 %	22,82 %
CFE-CGC	25,42 %	22,38 %
CFTC	9,94 %	8,80 %
FO	9,32 %	9,67 %
CSL	1,62 %	
G 10		14,34 %

DRÔME

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	102 733	
Abstentions	67 102	65,32 %
Exprimés	34 010	33,10 %
	1997	1992
CGT	39,04 %	38,80 %
CFDT	28,17 %	26,74 %
FO	20,13 %	18,38 %
CFTC	5,70 %	7,87 %
CFE-CGC	3,23 %	3,25 %
Divers	1,64 %	
CSL	1,43 %	4,12 %
UNSA	0,66 %	0,83 %

ENCADREMENT

Inscrits	9 982	
Abstentions	6 188	61,99 %
Exprimés	3 677	36,84 %
	1997	1992
CFDT	36,55 %	25,26 %
CFE-CGC	24,07 %	29,14 %
CGT	17,49 %	20,03 %
FO	9,19 %	11,49 %
CFTC	9,14 %	7,63 %
UNSA	3,56 %	
G 10		2,91 %
CSL		3,55 %

ISÈRE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	243 337	
Abstentions	168 795	69,37 %
Exprimés	71 692	29,46 %
	1997	1992
CGT	42,35 %	43,65 %
CFDT	25,32 %	26,28 %
FO	18,01 %	15,34 %
CFTC	6,93 %	9,34 %
CFE-CGC	3,94 %	1,79 %
CSL	2,87 %	3,60 %
UNSA	0,59 %	

ENCADREMENT

Inscrits	34 648	
Abstentions	22 392	64,63 %
Exprimés	12 084	34,88 %
	1997	1992
CFDT	39,02 %	33,25 %
CFE-CGC	21,23 %	27,10 %
CGT	19,37 %	16,88 %
CFTC	9,30 %	11,54 %
FO	7,61 %	9,77 %
UNSA	1,92 %	
Divers	0,92 %	
CSL	0,63 %	1,46 %

LOIRE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	167 993	
Abstentions	107 314	63,88 %
Exprimés	58 320	34,72 %
	1997	1992
CGT	38,43 %	37,41 %
CFDT	27,50 %	27,74 %
FO	18,47 %	19,89 %
CFTC	6,65 %	8,51 %
CSL	4,52 %	2,66 %
CFE-CGC	3,17 %	3,24 %
UNSA	0,49 %	0,24 %
Divers	0,47 %	

ENCADREMENT

Inscrits	15 594	
Abstentions	9 705	62,23 %
Exprimés	5 748	36,86 %
	1997	1992
CFDT	31,78 %	26,61 %
CFE-CGC	24,98 %	28,73 %
CGT	12,73 %	13,74 %
CFTC	10,75 %	11,41 %
FO	10,02 %	14,42 %
CSL	5,78 %	5,08 %
Divers	2,64 %	
UNSA	1,30 %	

RHÔNE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	412 207	
Abstentions	291 045	70,61 %
Exprimés	118 113	28,65 %
	1997	1992
CGT	36,20 %	37,58 %
CFDT	25,14 %	24,25 %
FO	16,47 %	18,57 %
Divers	9,28 %	1,86 %
CFTC	6,00 %	8,82 %
CFE-CGC	3,41 %	5,40 %
CSL	2,27 %	3,53 %
G 10	0,66 %	
UNSA	0,56 %	

ENCADREMENT

Inscrits	66 030	
Abstentions	45 222	68,49 %
Exprimés	20 510	31,06 %
	1997	1992
CFDT	35,16 %	23,70 %
CFE-CGC	19,83 %	24,96 %
CGT	15,50 %	13,54 %
Divers	9,81 %	17,09 %
CFTC	9,17 %	9,02 %
FO	7,86 %	11,14 %
CSL	2,76 %	0,55 %
UNSA	1,90 %	

SAVOIE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	92 891	
Abstentions	66 491	71,58 %
Exprimés	25 622	27,58 %
	1997	1992
CGT	38,37 %	40,23 %
CFDT	25,18 %	26,65 %
FO	23,71 %	22,31 %
CFTC	5,72 %	8,66 %
CFE-CGC	2,68 %	1,89 %
Divers	2,22 %	
CSL	2,12 %	0,28 %

ENCADREMENT

Inscrits	8 118	
Abstentions	4 972	61,25 %
Exprimés	3 091	38,08 %
	1997	1992
CFDT	34,10 %	31,16 %
CFE-CGC	19,35 %	27,88 %
CGT	18,89 %	18,32 %
FO	10,93 %	14,58 %
CFTC	8,02 %	8,06 %
UNSA	6,63 %	
CSL	2,07 %	

HAUTE-SAVOIE

OUVRIERS ET EMPLOYÉS

Inscrits	148 713	
Abstentions	104 635	70,36 %
Exprimés	42 100	28,31 %
	1997	1992
CGT	34,04 %	37,53 %
CFDT	33,93 %	31,24 %
FO	16,08 %	19,07 %
CFTC	7,21 %	8,08 %
CSL	4,25 %	2,83 %
CFE-CGC	3,66 %	1,21 %
Divers	0,74 %	
UNSA	0,10 %	
G 10		0,04 %

ENCADREMENT

Inscrits	14 040	
Abstentions	9 164	65,27 %
Exprimés	4 735	33,73 %
	1997	1992
CFDT	37,32 %	27,38 %
CFE-CGC	24,88 %	33,00 %
CGT	14,38 %	13,63 %
CFTC	7,73 %	9,43 %
FO	7,12 %	10,59 %
Divers	5,13 %	
UNSA	2,18 %	
CSL	1,27 %	1,08 %
G 10		4,89 %

هكذا من الاهمال

La discussion du projet de loi sur l'immigration s'enlise dans la procédure

Face à l'offensive de l'opposition, les députés de gauche sont contraints à la discipline

Lionel Jospin n'a pas demandé au conseil des ministres du mercredi 10 décembre l'autorisation d'engager la responsabilité de son gouvernement sur le projet de loi sur l'immigration. Le débat sur ce texte à l'Assemblée nationale n'a guère avancé, la droite ayant multiplié les amendements. Jean-Pierre Chevènement a utilisé quelques outils de procédure pour permettre un début de discussion de l'article premier.

L'ORDONNANCE de 1945 en poche, le règlement de l'Assemblée nationale sous les yeux, les députés ont poursuivi, mercredi 10 décembre, l'examen du projet de loi sur l'immigration... sans même venir à bout des amendements déposés sur l'article premier. L'opinion, arbitre invisible, est prise à témoin : « *Croyez-moi, les Français en ont marre, et ils vous demandent de cesser cette obstruction !* », a lancé dans la soirée Jean-Pierre Chevènement, tout en laissant entendre, dans les couloirs, que les « *consignes* » d'obstruction pouvaient provenir de l'Elysée. « *Les Français voient que l'on pose des questions et que le gouvernement n'y répond pas* », répliquait son prédécesseur au ministère de l'intérieur, Jean-Louis Debré.

Continuant d'afficher sa sérénité, le ministre de l'intérieur, qui a bénéficié de la présidence énergique de Pierre Mazeaud (RPR), a choisi la tactique de la « *riposte graduée* », selon l'expression du rapporteur de la commission des lois, Gérard Gouzes (PS, Lot-et-Garonne). Tout en répétant que le gouvernement n'entendait pas recourir à l'engagement de sa responsabilité qui lui permettrait de mettre fin au débat – l'autorisation de le faire n'a pas été demandée au conseil des ministres de mercredi –, M. Chevènement a utilisé différentes armes de procédure, comme l'article 95 du règlement de l'Assemblée, qui autorise le gouvernement à modifier l'ordre de la discussion, ce qui lui a permis d'évacuer vingt-cinq amendements.

Le climat dans l'hémicycle et les tractations en coulisses n'incitant guère à l'expression de divergences au sein de la majorité, les députés écologistes, et surtout communistes, se sont fait nettement plus discrets que la veille. Réduits au silence afin de ne pas allonger davantage les débats, les députés socialistes se sont acquittés de leur tâche – repousser les amendements refusés par le gouvernement. Mais parfois maladroitement : dans l'après-midi, M. Mazeaud n'a pu que donner raison à la droite, qui contestait les résultats d'un scrutin sur l'un de ses amendements, accusant la gauche d'avoir violé sciemment le règlement. Pour ramener le calme, il a laissé planer, à la suite d'une entrevue avec le président de l'Assemblée, Laurent Fabius, des menaces de sanctions contre d'éventuels récidivistes.

SOUCI D'« ÉQUILIBRE »

La discussion sur l'article premier, relatif aux visas, n'a pas permis un véritable débat de fond. L'opposition a dit tout le mal qu'elle pensait de la proposition du gouvernement d'obliger les consulats à motiver les refus de visas pour six catégories d'étrangers. M. Chevènement a répondu sans se départir de son ton patelin. La circulation de détenteurs de cartes de séjour ? « *Ayant déjà un titre de séjour et un passeport, ils n'ont pas besoin de visa pour assister à un événement familial, heureux ou malheureux. Il s'agit d'une mesure de simple humanité.* » La motivation des visas ? Elle « *ne concerne que 5 % des cas* », a-t-il expliqué. Le risque de voir augmenter le nombre de visas accordés ? « *Le président de la République a été obligé de convenir qu'une politique aussi restrictive n'était pas bonne pour l'image de la France.* »

Reprenant à son compte un des nombreux sous-amendements de François d'Aubert (UFD, Mayenne), le ministre a accepté d'ajouter aux six catégories concernées par ces motivations les anciens combattants étrangers de l'armée française. A la demande cette fois de l'écologiste Noël Mamère, les parents d'enfants français et les étrangers titulaires de rentes d'accident du travail sont venus à leur tour rejoindre ce groupe, suivis quelques minutes plus tard des étudiants régulièrement inscrits dans l'enseignement supérieur. M. Chevènement a pris soin de rester à mi-chemin entre l'opposition, qui réclamait le statu quo, et les Verts ainsi que les communistes, qui auraient souhaité voir motivés tous les refus de visas. L'« *équilibre* » du projet est toujours de mise.

Nathaniel Herzberg et Jean-Baptiste de Montvalon

Le Sénat suspend les poursuites judiciaires contre Michel Charasse

Seuls les centristes se sont abstenus

MICHEL CHARASSE ne cachait pas sa satisfaction, mercredi 10 décembre, à la buvette du Palais du Luxembourg, alors que les sénateurs venaient de voter une suspension des poursuites le concernant, jusqu'à la fin de la session parlementaire.

Au terme de la proposition de résolution, présentée par M. Charasse lui-même et votée par tous les groupes du Sénat, à l'exception de celui des centristes, le sénateur socialiste du Puy-de-Dôme n'aura plus, jusqu'à la fin de la session parlementaire, le 30 juin 1998, à répondre aux convocations de Laurence Vichnievski, juge d'instruction à Paris. Celle-ci souhaite depuis un an l'interroger comme témoin dans son enquête sur le financement du PCF. De même est gelée jusqu'à cette date la procédure d'appel devant la chambre d'accusation de Paris d'une condamnation de l'ancien conseiller de François Mitterrand à 10 000 francs d'amende infligée par la juge pour n'avoir pas répondu à ses diverses convocations (*Le Monde* des 12 et 13 octobre). Le Sénat s'est appuyé sur l'article 26 de la Constitution selon lequel « *la poursuite d'un membre du Parlement* [est] *suspendue pour la durée de la session si l'Assemblée dont il fait partie le requiert* ».

Pour Patrice Gélard (RPR, Seine-Maritime), rapporteur du texte, « *nous sommes bien en présence d'un harcèlement de parlementaires* ». Pour lui, les convocations de la juge ont provoqué une « *gêne dans l'exercice du mandat* » du sénateur. Pierre Fauchon (UC-UDF, Loir-et-Cher) n'est pas d'accord. A mots couverts il reproche au rapporteur d'avoir accepté trop « *fidèlement* » les arguments de M. Charasse. Il estime que les convocations ne peuvent être assimilées à des poursuites et que la suite de la procédure d'appel ne peut constituer une « *gêne* » puisque l'intéréssé n'est pas obligé de se rendre aux audiences de la chambre d'accusation.

Au contraire, Michel Dreyfus-Schmidt (PS, Belfort) a soulevé le caractère « *vexatoire et abusif* » de la poursuite de son collègue. Il a, en effet, affirmé que la convocation de M. Charasse est « *contraire à la séparation des pouvoirs* » puisque c'est en tant qu'ancien ministre du budget (1988-1992) que la juge d'instruction désirait, selon lui, entendre le sénateur du Puy-de-Dôme. Or à ce titre, seule la Cour de justice de la République est compétente, a affirmé le porte-parole du groupe socialiste selon qui « *lorsqu'il n'y a ni crime ni délit, le pouvoir exécutif n'a de comptes à rendre qu'au pouvoir législatif* ».

« LA DÉMOCRATIE MISE EN PÉRIL »

Michel Charasse est ensuite monté à la tribune pour démontrer comment, à ses yeux, en refusant d'aller témoigner sur son action de ministre, il avait voulu éviter que se mette en place « *un processus de contrôle des ministres par les juges* ». A défaut, « *le garde des sceaux devrait tôt ou tard rendre compte à des juges, puis le président de la République, les membres du Conseil constitutionnel, du CSA,...* », a plaidé le sénateur socialiste devant un hémicycle perplexe. « *Les juges ont besoin de donner des gens en pâture à l'opinion publique* », s'est-il écrié en concluant : « *Ce n'est pas pour ces misérables 10 000 francs que je me bats, mais parce que la République est menacée, la démocratie mise en péril par la clameur publique attisée par les juges.* [...] *N'acceptez jamais qu'un juge se prononce sur vos choix politiques.* » Sur cette envolée, il a quitté théâtralement l'hémicycle afin de laisser voter ses collègues.

M. Fauchon a appelé son groupe à ne pas participer au vote. Des sénateurs centristes ont fait remarquer la présence inhabituelle dans l'hémicycle de Charles Pasqua, qui a refusé à plusieurs reprises, arguant des mêmes raisons que M. Charasse, de se rendre à des convocations du juge Halphen.

Fabien Roland-Lévy

Les syndicats inquiets du coût des 35 heures pour la Sécurité sociale

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ne pouvait pas faire moins : après avoir critiqué le projet de loi sur les 35 heures, notamment dans le cadre du récent sommet de Luxembourg sur l'emploi (*Le Monde* du 23 novembre), il est revenu à la charge, mercredi 10 décembre, au cours du conseil des ministres qui a approuvé cette réforme violemment critiquée par la droite et le patronat. « *Je ne vous étonnerai pas en exprimant à nouveau mes réserves sur la solution retenue par le gouvernement,* a déclaré Jacques Chirac, selon les propos rapportés par Catherine Colonna, porte-parole de l'Elysée. *Je ne pense pas que ce projet de loi, compte tenu de son caractère obligatoire et contraignant, soit favorable à l'emploi.* »

Pour sa part, Lionel Jospin s'est contenté de rappeler, selon Catherine Trautmann, porte-parole du gouvernement, que la réduction du temps de travail n'était qu'« *un élément du dispositif d'ensemble* » de lutte contre le chômage, et que la négociation était « *un élément-clé* » du projet de loi. A l'issue du conseil des ministres, Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, a contesté la volonté des députés de la gauche « plurielle » de rendre le projet de loi plus contraignant pour les entreprises. « *Qu'on puisse l'enrichir, sans doute, qu'on en modifie l'esprit, je ne le crois pas,* a-t-elle dit. *Je travaille avec soixante députés socialistes depuis un mois et demi.* [...] *Nous avons un travail fructueux, je n'ai aucune inquiétude sur l'esprit de ce projet de loi* », a-t-elle assuré.

Jean Le Garrec, rapporteur du projet de loi au sein de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, semble aussi optimiste. Le député socialiste du Nord, qui venait d'assister, mercredi, aux premières auditions des partenaires sociaux (CGT, FO, CGPME, CFDT et CFE-CGC) sur le projet de loi, a estimé que « *les organisations syndicales saluent très positivement le texte* », mais il s'est étonné de leur « *méconnaissance assez grande* » de son contenu. Les syndicats ont toutefois émis un certain nombre de réserves. Les organisations FO et CGT ont souligné la timidité du dispositif limitant le recours aux heures supplémentaires, qui prévoit un taux de majoration maximum de 25 % pour les heures effectuées entre 35 et 39 heures. Selon FO, c'est « *insuffisant pour décourager leur utilisation abusive* ».

AIDE À L'EXPERTISE DANS LES PME

Tous les partenaires sociaux ont critiqué le mécanisme de « compensation » qui figure dans le projet et qui prévoit qu'à partir du 1er janvier 1999, l'Etat remboursera « *partiellement* » les régimes de Sécurité sociale du manque à gagner lié aux déductions de charges accordées, à certaines conditions, aux entreprises qui réduisent leur temps de travail. Selon la CFDT, la compensation doit être « *totale, conformément à la loi de 1994 relative aux exonérations de charge* ». D'après M. Le Garrec, la question de la compensation salariale n'a été abordée qu'avec « *beaucoup de prudence* ». Aucun article du projet de loi n'y fait allusion, seul l'exposé des motifs indique qu'« *il n'est pas souhaitable aujourd'hui de baisser les rémunérations, compte tenu de la situation sociale* ». *FO a toutefois demandé une* « *revalorisation du taux horaire* » du salaire minimum en cas de réduction du temps de travail.

La CFE-CGC, quant à elle, déplore l'esprit de l'article 3-II du projet de texte, qui dispose que « *la réduction du temps de travail doit être organisée en application d'un accord d'entreprise. Elle peut être également organisée en application d'une convention ou d'un accord de branche étendu* ». Le syndicat de cadres regrette que cette formulation « *laisse entendre* » que la négociation d'entreprise sera privilégiée au détriment de la négociation de branche.

Sans surprise, la CGMPME a jugé « *négativement* » le projet de loi, l'organisation patronale des petites et moyennes entreprises plaidant pour un « *aménagement du temps de travail* ». Sur ce dossier sensible des PME, Jean Le Garrec s'est déclaré favorable à une aide d'Etat finançant les expertises dont souhaiteraient bénéficier les PME en matière de réduction du temps de travail. « *Les besoins financiers ne sont pas énormes* », a-t-il assuré à la sortie de l'audition, annonçant qu'un amendement serait déposé dans ce sens.

Jean-Michel Bezat et Clarisse Fabre

François Léotard favorable à un régime présidentiel

LE PRÉSIDENT DE L'UDF, François Léotard, s'est prononcé, mercredi 10 décembre sur LCI, en faveur d'un régime présidentiel « *avec un président qui est le seul chef de l'exécutif* ». Se défendant de vouloir « *changer de République* », il a expliqué qu'« *il s'agit, par des touches successives, d'amener à concentrer l'exécutif sur une seule tête et à faire en sorte que le Parlement ait davantage de pouvoirs et qu'on associe à cette réforme un changement très fort* ». « *On peut passer tout doucement non pas vers un régime parlementaire de type britannique, mais authentiquement présidentiel avec un président qui est le seul chef de l'exécutif* » et qui « *n'aurait plus le droit de dissoudre* », a-t-il déclaré. M. Léotard n'a pas écarté d'engager « *avec les socialistes* » ce débat sur les institutions.

DÉPÊCHES

■ **DÉCORATION : le président de la République a remis au premier ministre,** mercredi 10 décembre, les insignes de grand-croix de l'ordre national du Mérite. Cette décoration est traditionnelle pour un chef de gouvernement six mois après son arrivée à Matignon. Lionel Jospin était entouré de son épouse, de quelques membres de son cabinet et du premier secrétaire du PS, François Hollande.

■ **RÉGIONALES : Jean-Michel Baylet, président du Parti radical socialiste,** a estimé, mercredi 10 décembre, à l'issue d'une rencontre avec les responsables du PS, que « *la gauche peut gagner une dizaine de régions* » en mars 1998. M. Baylet s'est montré optimiste sur les chances de parvenir à un accord avec le PS la semaine prochaine.

■ **Le porte-parole du RPR, Nicolas Sarkozy,** a affirmé mercredi 10 décembre à Nîmes (Gard), que les électeurs du Front national « *devaient comprendre que nous avons besoin qu'ils soutiennent nos candidats* », faute de quoi « *chaque vote FN tombera dans l'escarcelle des communistes, des socialistes ou des Verts* ». Il n'y « *aura pas d'alliance* » avec le FN, a-t-il toutefois réaffirmé.

■ **EURO : le président du RPR, Philippe Séguin,** a regretté, mercredi 10 décembre lors d'un colloque au Sénat, que les vraies questions – notamment sur « *le rôle politique de l'Europe dans le monde* » – *que pose la mise en place de la monnaie unique européenne n'aient été qu'*« *effleurées* » *lors du sommet d'Amsterdam. M. Séguin a estimé que c'était* « *dommage* », *car,* « *bien utilisé, [l'euro] pourra nous restituer les marges que nous avons tous perdues au plan national* ».

■ **PARIS : Jacques Dominati, premier adjoint** *(UDF-PPDF) du maire de Paris, a réuni pour la première fois, mercredi 10 décembre, les maires des vingt arrondissements de la capitale pour discuter des* « *inventaires* » *des équipements locaux, qui font l'objet d'un conflit entre l'Hôtel de Ville et les six maires de gauche. Une nouvelle réunion* « *technico-politique* » *est prévue début 1998.*

■ **DROITS DE L'HOMME : le premier ministre a confié à Robert Badinter,** *sénateur socialiste et ancien ministre de la justice, la présidence du comité de commémoration du cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme signée à Paris le 10 décembre 1948.*

Deux contributions divergentes déposées avant le conseil national du RPR

PARLANT de la diversité du mouvement qu'il préside, Philippe Séguin a coutume de dire qu'il a « *à peu près tout en magasin* ». A deux jours du conseil national du RPR, une nouvelle contribution au débat a été déposée, jeudi 11 décembre, après celle que l'ancien conseiller diplomatique de Jacques Chirac, Pierre Lellouche, député de Paris, avait rendue publique, voici deux semaines, en compagnie d'Yvon Jacob, président délégué d'Idées-Action, et de Philippe Marini, sénateur de l'Oise (*Le Monde* du 29 novembre). Le dernier projet en date, qui se veut « *libéral, progressiste et résolument européen* », émane, lui, de quatre sénateurs : Michel Barnier (Savoie), Hubert Haenel (Haut-Rhin), Jean-François Le Grand (Manche) et Alain Gérard (Finistère). Ancien ministre de la coopération et député de l'Aveyron, Jacques Godfrain a par ailleurs annoncé le dépôt d'une motion thématique sur la participation.

Les quatre sénateurs affirment vouloir restaurer le débat d'idées, en appliquant « *une grille de lecture gaulliste* » aux évolutions telles que la mondialisation de l'économie ou la révolution informatique et technologique. « *L'absence de débat pouvait se justifier du temps de Jacques Chirac, puisqu'il avait lui-même créé le Rassemblement afin de ramener un gaulliste à l'Elysée. Mais aujourd'hui nous avons un devoir de modernité* », explique M. Barnier, en regrettant la « *dérive à droite* » du mouvement.

Centré sur la citoyenneté, la souveraineté et la solidarité, le texte des quatre sénateurs veut ainsi faire contrepoids au pôle libéral, incarné à la fois par Nicolas Sarkozy et les amis d'Edouard Balladur, et, parmi les anciens partisans de M. Chirac à l'élection présidentielle, par MM. Lellouche, Jacob et Marini. Pour ceux-ci, l'échec de la droite aux élections législatives a une raison simple : « *Nous n'avons pas mis en œuvre la politique que nous avions annoncée.* » Figure dans leur « *contrat de liberté pour la France* » une série de propositions d'inspiration libérale, telles que la poursuite des privatisations, la réduction du nombre des fonctionnaires et, plus généralement, celle de la dépense publique, la mise en concurrence de la Sécurité sociale avec des caisses privées, la libération du prix des médicaments et la remise en cause du SMIC et du RMI.

Tout en prônant une réduction du « *poids de l'Etat* », le texte présenté par M. Barnier et ses amis a une coloration plus « sociétale ». A mi-chemin entre la solennité du référendum gaullien et le système suisse, il suggère l'institution d'une journée annuelle de consultation à quatre niveaux : la commune, le département, la région et l'Etat. Il propose d'élargir la franchise fiscale accordée pour les dons aux associations, et avance l'idée d'un redécoupage du territoire en une douzaine de régions et une cinquantaine de départements. Afin de favoriser une « *croissance durable* », la TVA serait partiellement remplacée par une taxe à la valeur écologique, dont le taux serait modulé en fonction du degré de nuisance du produit concerné.

Sans concession pour les deux ans pendant lesquels Jacques Chirac et Alain Juppé avaient les mains libres, M. Lellouche et ses amis observent quant à eux que la France « *devient de plus en plus un corps passif, un figurant dans les affaires internationales* ». Pour leur part, les sénateurs RPR proposent d'organiser un « *contrepoids politique* » à côté de la banque centrale européenne et de procéder à une réforme institutionnelle avant tout élargissement de l'Union européenne. Leur contribution développe surtout le concept de « *souveraineté partagée* », en expliquant que « *la vraie souveraineté, c'est de s'unir avec d'autres nations pour maîtriser des phénomènes qui dépassent les compétences nationales* ». Elle se démarque ainsi de la sensibilité nationale et républicaine représentée au sein du RPR par Charles Pasqua.

Tout le problème désormais est de savoir comment le mouvement néogaulliste choisira d'organiser le débat autour de ces contributions. Leurs auteurs, qui demandent la diffusion de leurs textes à l'intérieur du parti, ne redoutent pas de devoir se compter le cas échéant. C'est là un nouveau défi pour le président du RPR, dont les militants n'ont guère été formés à la culture du débat.

Jean-Louis Saux

Régionales : désaccord à droite sur cinq présidences

L'UDF progresse dans la préparation des élections régionales de mars 1998. Son bureau politique, réuni mercredi 10 décembre, a entériné presque tous ses chefs de file départementaux. En revanche, il a constaté que la confédération et le RPR n'ont pas encore pu trouver un accord sur l'identité des candidats à la présidence dans cinq régions. Il s'agit de la Bretagne, où l'UDF s'oppose à la venue du commissaire européen Yves Thibault de Silguy, du Centre, dont le président sortant, Maurice Doucet (UDF-DL), ne se représente pas, de Champagne-Ardenne, où le RPR maintient le président sortant Jean Kaltenbach et où l'UDF hésite entre Jacques Geanteur (FD) et Paul Granet (Parti radical), la Franche-Comté, où se pose la question du maintien de René Chantelat (UDF-DL), et les Pays de la Loire, où François Fillon (RPR) et Hervé de Charette (UDF-PPDF) sont tous deux sur les rangs pour la succession d'Olivier Guichard (RPR).

JUSTICE Une nouvelle phase du procès de Maurice Papon, accusé de crimes contre l'humanité, s'est ouverte avec l'examen des faits reprochés à l'accusé. La cour d'assises de la Gironde a entendu, le 10 décembre, le témoignage d'Henri Librach, cousin de Léon Librach, transféré sur ordre de maurice papon au camp de Drancy avant d'être déporté à Auschwitz. ● « *LES ÉVÉNEMENTS durent depuis cinquante ans, a déclaré Henri Librach. Je vis avec, c'est une plaie qui ne peut pas se refermer. Il y a quelque chose d'irréparable* (...), *ce sont les conditions inhumaines qui ont été le fait de la Shoah. ą ne s'évapore pas.* » ● PARTIE CIVILE, Maurice-David Matisson, témoigne de sa famille, réscapée des pogroms de la Russie tsariste puis décimée par les nazis. Entre le quartier de Mériadeck, à Bordeaux, et Paris, il échappera avec quelques proches aux arrestations et aux rafles.

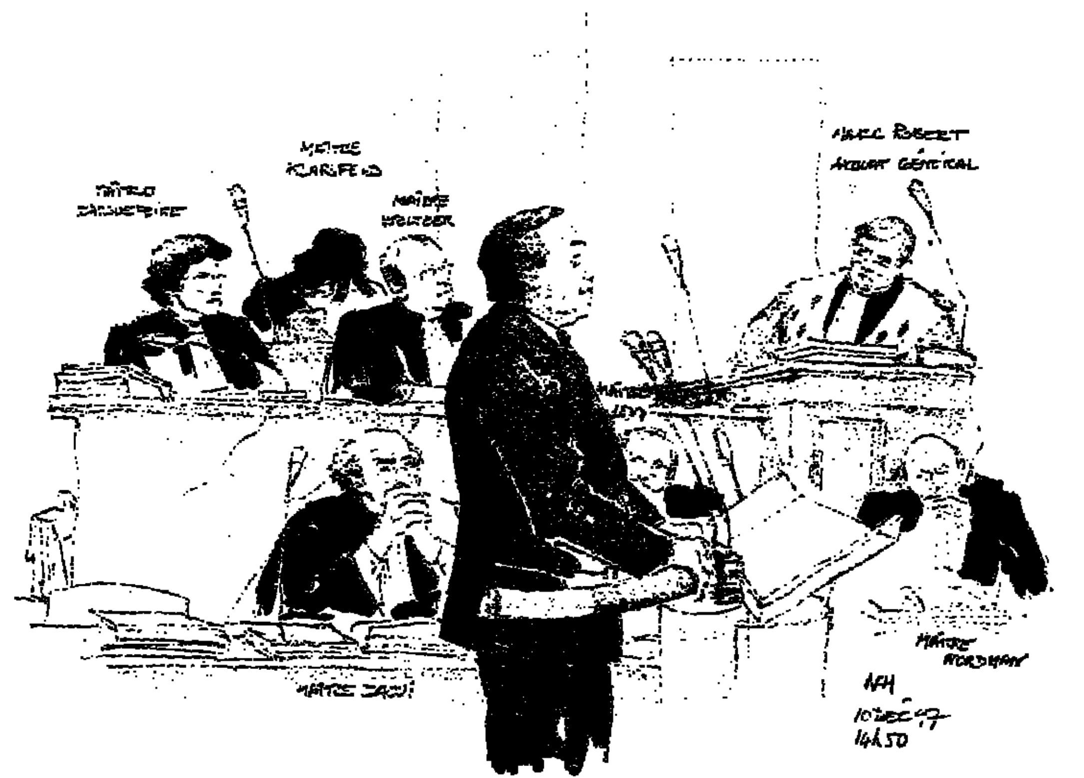
Henri Librach ou le « deuil perpétuel » des déportations

La cour d'assises de Bordeaux a entendu, le 10 décembre, le récit du cousin de Léon Librach, transféré à Drancy sur ordre de Maurice Papon avant d'être exterminé à Auschwitz. L'accusé a, pour sa part, dénoncé « le montage de toute l'affaire bordelaise »

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

La voix est plutôt douce, apaisée. Partie civile, Hersz Librach parle, mercredi 10 décembre, de son cousin Léon, ce tricoteur né en 1916 à Varsovie, naturalisé français en 1939, qui fut déporté en 1942 sur un ordre des Allemands relayé par l'administration préfectorale de Vichy. La cour d'assises de la Gironde a suivi, la veille, son destin entre la prison du fort du Hâ, à Bordeaux, le camp de Mérignac, puis celui de Drancy, antichambre d'Auschwitz où il mourut (*Le Monde* du 11 décembre).

A la barre, Hersz Librach, prénommé Henri depuis l'Occupation, ne paraît pas soixante-treize ans. Ses premiers propos puisent au coeur de son enfance : « *En Pologne, j'ai vite compris que nous étions à part. Les relations Polonais-juifs étaient tendues. Enfants, nous marchions sur le trottoir de gauche, les Polonais du côté droit. Arrivés au carrefour, on se jetait des cailloux.* » Il poursuit : « *Les grands pogroms ont laissé des traces indélébiles. Lorsqu'il y avait dans les rues des cortèges avec la Madone, on voyait de grands draps humides tendus derrière les vitres. Je demandais pourquoi. Ma mère me disait : "Tu sais, ça vaut mieux". C'était au cas où il y aurait eu des jets de pierres.* »



TÉMOIGNAGE DE HENRI LIBRACH, PARTIE CIVILE

Puis le témoin raconte, à la fin des années 20, l'émigration des parents vers la France, la recherche d'un travail, les mines ou la confection, enfin l'armée française, où servirent son père, engagé, et son cousin, mobilisé. Henri Librach a apporté des photos. Il précise parler au nom d'Edwige, qui était en 1942 la femme de Léon. Léon Librach, explique-t-il, avait tenté de franchir la ligne de démarcation, avant d'être arrêté par les Allemands. En 1942, sans son étoile, sa femme s'est rendue à Bordeaux, malgré les interdictions. En vain. « *Au fort du Hâ, on lui a dit : "Vous ne pouvez pas le voir parce qu'il est juif".* »

Henri Librach relate simplement les arrestations et les disparitions. Les proches de Léon : le père, un frère, arrêtés en 1941. Puis la mère et une tante. Il ne resta plus qu'une soeur, « *cachée dans un grenier* ». Sa propre famille, ensuite : « *Le 16 juillet 1942, dans le onzième arrondissement à Paris, la police est venue chercher mon père, ma mère, ma petite sœur. Ils ont eu de la chance. La concierge a prévenu. Ils ont réussi à s'échapper.* » Mais Benjamin, son frère aîné, vingt ans, n'a pas pu se sauver. Et en décembre, son père et son jeune frère, Mandel, seize ans, ont été dénoncés.

Hersz-Henri, lui, était à ce moment en zone libre, « *avec des faux papiers* ». A Lyon, alors qu'il renouvelait sa carte d'alimentation, la police l'a retrouvé. « *Je dois remercier la population française : ils ont bloqué* (derrière moi) *la sortie.* » Pour protéger sa fuite. Puis ce fut, en avril 1943, le retour à Paris, « *avec des vrais faux papiers* ». « *Je le dois,* dit-il, *à de vrais résistants* ». A sa droite, voûté, Maurice Papon écoute attentivement.

« *Pour ce qui est de Léon, j'ai appris après la Libération.* » A Paris, après la guerre, Henri Librach chercha à savoir qui avait dénoncé son père et son jeune frère. Il se rendit auprès du commissaire de police du onzième arrondissement, toujours en poste, « *qui se vantait d'avoir arrêté quatre mille quatre cents personnes* ». « *Celui-ci m'a dit : "Vous mériteriez que je vous loge une balle dans la tête". J'ai été voir le comité d'épuration. On m'a dit : "On le connaît, c'est un antisémite". Il a été déplacé, il a perdu son grade de commissaire. J'ai dû me contenter de cela.* »

Un juré – le plus âgé – veut poser une question : « *Vous avez parlé d'événements d'il y a cinquante-cinq ans. Ça paraît très lointain. Quelle notion avez-vous de ce temps écoulé ?* » Henri Librach réfléchit : « *En 1942, j'avais dix-huit ans. Je me suis retrouvé pendant un mois sans savoir ce qu'était arrivé à ma famille. Je me suis douté qu'un malheur était arrivé.* »

Insatisfait, le juré reformule sa question. Henri Librach reprend, indique qu'à la Libération, cinq cents enfants de Buchenwald ont été accueillis, dont la moitié originaires de Pologne. « *Je suis resté avec eux six semaines. J'ai eu une idée de ce qui s'était passé dans les camps. J'ai retrouvé...* (la voix trébuche)... *ce qui me manquait... C'est-à-dire mon petit frère et mon grand frère.* » « *C'est après 1947, quand on n'avait plus d'espoir, plus d'affiches qui annonçaient le retour, c'est-à-dire... qu'il fallait tirer un trait... C'était difficile. Ce ne sont pas des deuils faciles. Je dirais même que ce sont des deuils perpétuels...* » Il marque un temps. « *Perpétuels* », répète-t-il.

« JE M'INCLINE »

Alors Henri Librach explique comment, en 1983, préretraité, abandonnant la confection féminine, il reprit ses études, puis enseigna le yiddish. « *Je voulais sauver des œuvres,* dit-il. *Donner à lire et à traduire* (...) . *Faire jaillir un petit peu de bonheur.* »

Mais le juré reformule une troisième fois sa question sur la notion du temps qui passe. « *Les événements durent depuis cinquante ans. Je n'ai jamais pu les oublier,* coupe Henri Librach. *Je vis avec, c'est une plaie qui ne peut pas se refermer. Il y a quelque chose d'irréparable, quelque chose qui ne bouge pas : ce sont les conditions inhumaines qui ont été le fait de la Shoah. Ça ne s'évapore pas.* »

Jean-Pierre Esperben, assesseur, prend à son tour la parole. Au-delà de l'émotion, le juge revient à « *des préoccupations prosaïques* » et demande au témoin, partie civile au procès pour Benjamin et Léon Librach, s'il n'a pas engagé d'autres plaintes à propos des autres drames que sa famille a connus, notamment à Paris : « *Vous avez fait état d'un commissaire de police...* » Un peu déstabilisé par la question, Henri Librach répond que non, que « *malheureusement, M. Bousquet est mort* ».

Mais les propos de l'assesseur ont mis le feu aux poudres chez les avocats des parties civiles. Me Alain Lévy, qui soupçonne une prise de position dans la question du magistrat, demande à ce que la question soit actée. Tandis qu'un juré supplémentaire s'enquiert de savoir ce qu'est devenu le commissaire du onzième arrondissement et s'il « *peut entendre aujourd'hui ce que nous avons entendu avec tant d'émotion* ». « *Il est passé en comité d'épuration,* répond Henri Librach. *Je ne sais pas s'il est mort de chagrin. On n'en a plus entendu parler* ».

Me Jean-Marc Varaut, pour la défense, exprime alors « *la piété et la pitié* » : « *C'est vrai que l'innommable est inoubliable* ». Maurice Papon se lève : « *Je ne peux qu'exprimer l'émotion que j'ai ressentie au récit sobre et douloureux de M. Librach.* » L'accusé s'étend cependant non pas sur le sort de Léon Librach, mais sur la disparition de son ami Maurice Lévy et du médecin juif qui fut au chevet de sa mère, puis de son père mourant. « *Je m'incline avec respect devant M.* (Henri) *Librach* », conclut-il. « *C'est le moment de demander pardon !* », s'exclame, au premier rang des parties civiles, Maurice-David Matisson, indigné (*lire ci-dessous*). Une suspension de séance. Et Maurice Papon reprend la parole : « *Nous avons vu tout à l'heure, dans la déposition de M. Librach, que celui-ci n'avait pas songé à engager une procédure contre l'affreux commissaire du onzième arrondissement. Mais, par contre, qu'il s'était associé à la procédure contre moi. Ça veut dire quoi, en bon français ? Que je suis devenu, par le montage de toute l'affaire bordelaise, la cible nationale, sinon mondiale, de cette affreuse affaire.* »

J.-M. Dy

Un demi-siècle plus tard, un courrier administratif

L'échange de courrier date du premier semestre 1997. Me Gérard Boulanger en fait état à l'audience, mercredi 10 décembre. Henri Librach, frère de Benjamin Librach, arrêté et déporté en 1942, cherche auprès de différents organismes, dont la trésorerie générale de Gironde, des informations concernant une somme de 2 250 francs qui aurait été saisie sur son frère à l'époque et placée à la Caisse des dépôts et consignations, à Bordeaux. Le 9 mai 1997, « *pour le trésorier-payeur général, le chef de service* » concerné écrit : « *Je pense pouvoir vous indiquer d'ores et déjà que la somme* (de) *2 250 francs est libellée en anciens francs, la consignation étant certainement antérieure à 1960.* » Le 29 mai 1997, la trésorerie générale précise donc : « *Je ne pourrais vous rembourser, sur justification d'hérédité, que la contre-valeur, 22,5 francs, avec intérêts à 3 % l'an (soit environ 24 francs), et ceci en dépit de la prescription trentenaire.* »

COMMENTAIRE

LES PREMIÈRES PAROLES DES VICTIMES

Une fiche. Un nom : Librach Léon. Un numéro : 15 050. Mardi 9 et mercredi 10 décembre, le procès de Maurice Papon a basculé dans une nouvelle dimension. Deux mois après l'ouverture des débats, l'audience a rejeté au loin questions de procédure, personnalité de l'accusé et témoignages de moralité. L'incarnation des premières victimes des déportations raciales s'est faite sur la personne d'un jeune tricoteur de 26 ans, « *français nat* » (naturalisé), comme indiqué sur sa fiche du camp de Drancy, où il arriva le 8 juillet 1942. L'émotion a gagné le procès. Il en va généralement ainsi des assises lorsque arrive l'examen des faits. Quittant la froideur des organigrammes, l'immatérialité des divisions et des services, les débats plongent au cœur de l'humain. Derrière chaque écrit, un visage, une vie, un destin. Il y aura ceux qui témoigneront, comme Henri Librach, du « *deuil perpétuel* ». Et puis ce flot de documents qui, désormais, parleront. Ces lettres administratives, dont la défense assure qu'elle prête à une double lecture. Et ces correspondances privées, qui se lisent au contraire simplement.

Me Gérard Boulanger, avocat des parties civiles, en a produit, mercredi, quatre, de Robert Goldenberg, 39 ans, transféré de Mérignac à Drancy en compagnie de Léon Librach, sur instruction préfectorale à la demande des services allemands. Déporté sans retour, avec son épouse, le 20 novembre 1943, Robert Goldenberg écrivait le jour de son transfert, le 8 juillet 1942, à celle qui ne le rejoindra à Drancy que six mois plus tard, en décembre :

« *Ma chère petite femme, tu t'aperçois à ma vilaine écriture que je voyage en chemin de fer. Quel beau voyage ce serait s'il était question de retourner près de toi et définitivement. Ce n'est pas encore pour cette fois mais je me rapproche et sans crainte aucune pour moi.* (...) *Notre bonheur nous semblera encore plus grand après les souffrances actuelles. Et tu auras mérité d'être heureuse.* » Le temps, qui jaunit le papier, n'a pas de prise sur cette humanité-là.

Jean-Michel Dumay

A 71 ans, Maurice-David Matisson veut toujours couper les jarrets des chevaux des cosaques

PORTRAIT

Une famille décimée par les nazis, et des années d'errance entre Paris et Bordeaux

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

« *Chez nous, on ne courbait pas la tête. Pendant les pogroms, mon père avait toujours un couteau dans les bottes pour pouvoir couper les jarrets des chevaux des cosaques !* » A soixante-onze ans, Maurice-David Matisson veut rester fidèle à la leçon paternelle. Si, mercredi, il a apostrophé Maurice Papon – « *C'est le moment de demander pardon !* », a-t-il lancé –, c'est « *pour arrêter ce processus paranoïaque qui transforme le bourreau en victime et les victimes en bourreau* ».

Françoise Efel-Lascoumes, une de ses amies, a bien décrit cet homme « *sans âge, petit de taille, habillé d'un costume noir trois-pièces, chemise blanche, cravate sombre. Les pieds en dedans, comme beaucoup d'acteurs, des rondeurs naturelles, son crâne dégarni donnaient l'impression d'un personnage issu de romans de Kafka* ». Son histoire, tragique, ne semble pas avoir altéré la « foi » de ce sceptique, un des initiateurs du procès Papon, qui déclare : « *C'était à la République de porter plainte, pas à nous !* »

Son père, Abraham devenu Albert, et sa mère, Jacqueline, quittent la Lettonie tsariste en 1911, avec leur première fille, Antoinette, pour gagner « *le pays de la révolution* ». Ils s'installent à Bordeaux. Albert participe à la Grande Guerre, revient avec la croix de guerre et une flopée de citations. Il monte une petite teinturerie dans le quartier de Mériadeck, le plus pauvre de Bordeaux. Trois enfants vont naître : Norbert, en 1921, Cécile, dite « Lily », en 1923, et Maurice-David en 1926. La grand-mère, Anna Rawdin, et ses trois filles sont arrivées à la fin des années 20.

Avec le père de Michel Slitinsky, Albert Matisson monte une association d'entraide aux réfugiés juifs d'Europe centrale. Norbert, qui sera premier prix du conservatoire de Bordeaux, joue du violon, Antoinette danse, le petit Maurice-David chante. Un imprésario remarque les deux frères. Maurice-David a sept ans, quand la famille « monte » à Paris pour permettre à Norbert de poursuivre ses études au Conservatoire. Le père reprend une teinturerie à Ménilmontant. Norbert et Maurice-David, *alias* « Bib et Bob », vont à l'école du spectacle, où ils côtoient Mouloudji, Aznavour. En 1938, Maurice-David se casse la voix et en finit avec le spectacle, du moins comme professionnel. Norbert, lui, terminera sa carrière à Hollywood.

En 1939, c'est l'exode. Les Matisson se retrouvent à Bordeaux. Quelques semaines plus tard, les Allemands sont à Bordeaux. La famille retourne à Paris. Le pire commence. « *Je me souviens de la première affiche rouge*, raconte Maurice-David, *en tête de la liste des dix personnes que les Allemands venaient de fusiller figurait le nom du fils du coiffeur, notre voisin.* » Obligé de placer une affiche « *magasin juif* » sur la teinturerie, Albert Matisson, à la demande des voisins, scandalisés, met toutes ses décorations sur une immense planche qu'il place devant son magasin.

L'étoile jaune ? « *Comment ne pas s'en souvenir ? Les regards de compassion, et les regards de haine. Les quolibets. Vous êtes brusquement distingués de tout le monde. Comme un Martien. C'est terrible !* » Dans son cours privé, boulevard Bonne-Nouvelle, Maurice-David refuse de chanter « *Maréchal, nous voilà* ». Il est pris à partie par le professeur de chant, « *une vieille conne* », qui lui lance : « *Ça ne m'étonne pas, avec l'étoile que vous portez !* »

LE PARDON ET LA JUSTICE

Arrive le temps des rafles. Le père et la mère y échappent grâce au commissaire du quartier qui les prévient. Ils se réfugient chez le coiffeur. Maurice-David, lui, se cache dans le grenier d'un ami. Sa sœur, Lily, l'y rejoint. A Bordeaux, le drame se noue, qui commence par l'arrestation par la police française et se terminera par l'extermination à Auschwitz de huit membres de la famille. La grand-mère, Anna Rawdin, âgée de soixante-six ans, la tante, Rachel, son mari Jean Fogiel et leur fils, Albert Fogiel, qui a cinq ans, l'autre tante, Jeannette, son mari, Mandel Husetovski.

Antoinette, la grande sœur de Maurice-David, et son mari, Henri Alisvaks, sont emmenés dans la soirée du 15 juillet au fort du Hâ avec leur trois enfants : Claude, dix ans, Eliane, huit ans, et Jacky, cinq ans. Tous les enfants sont séparés des parents. « *Nous avons été mis avec des dizaines d'autres enfants dans un grenier très sale* », raconte Eliane Dommange. Antoinette et Henri, qui mourront, eux aussi, à Auschwitz, connaissent un membre du personnel du fort, qui fait sortir les trois enfants. « *C'est un miracle si nous sommes encore en vie* », dit Eliane Dommange.

Claude, Eliane, Jacky sont conduits à Paris par un ami. A tout juste seize ans, Maurice-David se retrouve chef de famille. « *La France, c'était pas 40 millions de collabos !* », ajoute-t-il, quand il parle de tous ces anonymes qui ont aidé la petite équipe à échapper aux Allemands. Il y a cette veuve qui, à Paris, leur permet de descendre de leur grenier et de dormir chez elle. Ce Belge, qui leur donne l'adresse d'un homme qui pourrait les aider à passer la ligne de démarcation. Il y a ce scout qui, alors qu'ils sont dans un train vers Dax, sales, dépenaillés, leur conseille de se débarrasser de leurs papiers marqués du sceau « *juif* ». Il y a cette dame qui leur évite l'arrestation en brandissant devant une patrouille allemande un missel, expliquant que tous sont protestants et pas juifs.

Maurice-David retrouve ses parents à Agen. Lorsque les Allemands occupent la zone Sud, ils se replient dans un petit village, Valence- d'Agen, où il écrit sa première pièce de théâtre. Grâce à un de ses professeurs, il s'engage dans un maquis, où il a la surprise de retrouver son propre père. Maurice-David Matisson recevra, entre autres, la médaille de combattant volontaire de la Résistance.

En 1956, il reprend ses études, passe une licence de psychologie. Il présente sa thèse de doctorat en 1973. En 1991, il écrit *Psychanalyse de la collaboration* (Editions Hommes et Perspectives, Marseille). « *Si le pardon est l'équivalent de l'oubli,* peut-on y lire, *pour ceux qui n'ont jamais pu faire le deuil de leurs parents, n'ayant pas pu être témoins de leur mort, et bien, le pardon est impossible sans la justice. Il est impossible car si la mémoire se perd, le corps se souvient.* »

José-Alain Fralon

هكذا من الأصل

Le skinhead David Beaune revendique son racisme devant les assises

Avec Mickaël Gonçalves, le jeune homme avait poussé Imad Bouhoud dans le port du Havre en 1995

David Beaune, âgé de vingt-cinq ans, comparaît depuis mercredi 10 décembre, devant la cour d'assises de Seine-Maritime, pour avoir provoqué la noyade d'Imad Bouhoud, un jeune d'origine tunisienne, en le poussant dans le port du Havre en 1995 avec l'aide de Mickaël Gonçalves, condamné au Portugal. Lors de l'audience, le skinhead a maintenu les théories racistes qui émaillent notamment les textes qu'il a écrits en prison.

ROUEN
de notre envoyé spécial

David Beaune, vingt-cinq ans, n'a rien renié de ses convictions racistes et xénophobes. Même s'il a renoncé à se raser le crâne, il revendique toujours son appartenance au mouvement skinhead. C'est ce qu'il est venu dire à la barre de la cour d'assises de Seine-Maritime, à Rouen, où il comparaît pour le meurtre, le 18 avril 1995, d'Imad Bouhoud, un jeune Français d'origine tunisienne, retrouvé noyé dans le bassin Vauban, au Havre. Mickaël Gonçalves, coauteur du meurtre, a été condamné, le 4 juillet, à dix-huit ans de prison, par le tribunal de Braga, au Portugal, où il s'était réfugié après les faits.

Engoncé dans un *bomber*, portant un jean trop large pour lui, David Beaune a tenu à prendre la parole pour retracer son parcours avec ses mots à lui. Les phrases sont hachées, presque inaudibles : l'abandon par sa mère alors qu'il avait à peine deux ans ; son placement dans la famille de ses oncles, qui l'élèveront jusqu'à l'âge de douze ans ; l'emprisonnement de son père pour un incendie criminel ; sa scolarité sans problème en primaire ; la lente dégringolade, *qu'il situe après le déménagement* de sa famille d'accueil du quartier Aplemont, au Havre, à celui de Caucriauville. *« C'était la zone*, dit-il, *c'est là que j'ai commencé à faire des conneries.* » Il commet des vols, souvent avec violence, provoque un incendie. Il est poursuivi, condamné, fait de la prison à plusieurs reprises, est placé en foyer, fugue, recommence. *« Après, j'ai cherché un cadre de vie, j'ai trouvé personne, sauf les skins. J'en suis un, même si je ne comprends pas tout de cette idéologie. Moi, je suis blanc, un point c'est tout, j'ai pas à me mélanger avec ces gens-là. »*

Sur sa vie, David Beaune n'a pas grand-chose d'autre à dire. *« Je ne suis pas sûr que ça intéresse quelqu'un »*, suggère-t-il. Il accepte pourtant de parler d'Allan, son fils, né de sa première relation sérieuse, en 1990. Le seul moment où il laisse poindre une once d'affection. *« Mais sa mère s'est mariée avec un autre et je vois pas pourquoi je m'imposerais dans leur vie. »*

MALAISE ET INDIGNATION

Cette courte autobiographie ne suffit pourtant pas au président de la cour d'assises, Jean Reynaud. *« Il y a ce que vous avez dit, ce que vous avez fait, mais aussi ce que vous avez écrit »*, lance-t-il. Pendant ses séjours en prison, David Beaune, qui a du mal à s'exprimer oralement, a couché sur le papier les quelques événements forts de sa vie. Ces textes sont émouvants lorsqu'ils évoquent sa personnalité, son enfance, son fils, son séjour dans un hôpital psychiatrique. Ils traduisent alors tout son mal-être, sa fragilité, son incapacité à comprendre le sens de sa vie.

Mais, le plus souvent, ils suscitent malaise et indignation. David Beaune a noirci de sa haine raciste de longues pages. *« Il faut exterminer tout ceux qui n'appartiennent pas à la race blanche »*, écrit-il. D'autres textes retrouvés après son interpellation délivrent le même message : *« Skin normand ne laisse pas cette région aux mains de ces Arabes. Pourchasse-les, piétine-les »* : ce sont les paroles d'une chanson que David Beaune a écrite. Le président Reynaud poursuit sa lecture, jusqu'au dégoût : *« En Normandie nous avons de grands champs, pourquoi ne pas y construire des camps de concentration. » « Si c'était à réécrire, vous le réécririez ? »*, demande-t-il. *« Oui*, répond David Beaune, *je ne suis pas là pour faire l'hypocrite, pour faire plaisir aux jurés. »* Dans la salle d'audience, l'ambiance, d'un coup, se fait lourde. Le vrai visage de l'accusé transparaît. Celui en tout cas qu'il veut donner : un homme violent, dans ses actes et ses paroles, un être presque irrécupérable. N'a-t-il pas encore, en juin, inscrit sur les murs de sa cellule : *« Une balle pour les juifs, une corde pour les Arabes » ?*

« C'est une personnalité clivée, précise l'expert-psychologue. *Il a une image dévalorisée de lui-même qu'il masque par son discours. Il a vécu l'abandon de ses parents comme une perte d'origines, alors il s'en prend à des exclus comme lui. Quand il parle de sa haine des autres, c'est lui-même qu'il attaque. »* L'expert-psychiatre relève pour sa part sa *« réticence à parler de ses parents. C'est pour lui une souffrance. Il est très probable que la source de cette faille narcissique est à rechercher dans ses deux premières années de vie »*. Les violences physiques qu'il s'est infligées – des cicatrices qu'il a provoquées en voulant supprimer des tatouages – confirmeraient l'obsession de sa propre destruction. *« Le discours qu'il continue de tenir aujourd'hui va dans le même sens*, souligne l'expert-psychologue. *Ses écrits, c'est une façon de se raconter une histoire pour essayer de tenir. »*

Mal à l'aise, David Beaune tente une sortie. *« Ma position est mal définie. Je n'arrive pas à dire si j'ai envie de m'en sortir. J'ai peur de passer pour un traître aux yeux des skins. Des fois je me dis que j'ai tort d'être raciste. »* M[e] Dominique Tricaud, avocat de la famille Bouhoud, lui demande alors s'il a quelque chose à dire aux parents de la victime. *« Je m'excuse pour ce que j'ai fait*, susurre-t-il. *J'ai même pas les mots pour ça. »* Alors, pour la première fois, la carapace de David Beaune se craquelle, Pour la première fois, il esquisse des paroles de remords.

Acacio Pereira

Dany Leprince affirme que les gendarmes lui ont « extorqué » ses aveux

LE MANS
de notre envoyé spécial

Dany Leprince est formel : ses aveux lui ont été *« extorqués »* par les gendarmes pendant les dernières heures de sa garde à vue. Accusé d'avoir massacré son frère, sa belle-sœur et ses deux nièces à coups de couperet de boucher le 4 septembre 1994 à Thorigné-sur-Dué (Sarthe), cet homme de quarante ans traduit un agacement insolite. Certes il avait passé des aveux partiels en limitant ses déclarations au seul meurtre de son frère et, même s'il s'est rétracté ensuite, les termes employés dans ses propos constituent une charge considérable. Il apparaît donc normal qu'il discute aujourd'hui les conditions de sa garde à vue. Mais, mercredi 10 décembre, son attitude traduit un énervement croissant que son système de défense ne suffit pas à expliquer.

En substance, Dany Leprince déclare qu'il a avoué lorsqu'il a cru entendre sa fille Célia, âgée de seize ans, crier dans la pièce voisine. Comme sa fille n'était pas dans les locaux de la section de recherche du Mans, il accuse les militaires d'avoir fait crier *« une femme gendarme »* pour le tromper. Mais il ne s'arrête pas là. Se cristallisant sur ce fait, il exige qu'on lui dise qui a crié. *« Je veux savoir qui a crié à la place de ma fille !*, lance Dany sur un ton autoritaire. *Je veux le savoir ! Il ne faut pas se moquer de moi de trop ! »* Toisant la salle du regard, il ajoute, péremptoire : *« Je ne sortirai pas d'ici sans le savoir ! Je ne suis pas là pour plaisanter ! »* Interloquée, la salle laisse échapper un éclat de rire. Mais le comportement de l'accusé, plus attaché à un détail qu'à l'argument qu'il pourrait tirer d'une éventuelle tromperie, évoque irrésistiblement les conclusions d'un expert psychologique qui avait trouvé à Dany Leprince *« une structure très psychotique »*.

GLISSEMENT SÉMANTIQUE

La tension monte encore lorsqu'il désigne le gendarme à la barre pour dire : *« C'est lui qui m'a dit que j'étais un enculé de laisser crier ma fille. C'est lui qui m'a dit que ma femme avait dit qu'elle m'avait vu. »* Théâtral, il ajoute : *« Je suis ici pour connaître la vérité ! Ce gendarme-là est assez près de ma femme depuis que je suis incarcéré. Il aide ma femme pour m'accuser. »* Invité à s'expliquer, le militaire précise : *« Il n'y a eu aucun cri et je n'ai jamais revu M[me] Leprince. »* Plus habilement que son client, M[e] Jean-Louis Pelletier s'attache à démontrer que la garde à vue ne s'est pas passée dans des conditions aussi idylliques que celles présentées par le président Patrick Chauvel.

Avec un certain succès d'ailleurs car il apparaît que la formule *« temps de repos »* figurant dans la procédure est une terminologie abusive : elle concerne parfois le temps consacré à une perquisition ou à une visite médicale. La cour apprend que ces *« temps de repos »*, par un curieux glissement sémantique, désignent seulement les périodes où le gardé à vue n'est pas interrogé.

Cependant, ces circonstances désagréables ne parviennent pas à faire oublier la précision des aveux fournis aux enquêteurs par Dany Leprince. En outre, les gendarmes décrivent avec minutie le comportement des époux Leprince peu après la découverte des corps. Ils ont notamment été étonnés par l'attitude de Martine Leprince, qui gardait un sang-froid stupéfiant. Pourtant, quelques jours plus tard, quand elle sera placée en garde à vue, les gendarmes seront témoins de ses cauchemars. *« Elle criait* "Non ! Non ! Dany ! Arrête !" *en se protégeant avec ses mains »*, raconte un enquêteur en mimant la scène à la barre avec un réalisme saisissant. Puis il ajoute : *« Quand elle s'est réveillée, elle était d'un calme olympien. »*

Plus tard, les gendarmes verront Martine Leprince avoir une crise semblable alors qu'elle est éveillée. *« Elle entendait son mari hurler et ce n'était pas de la simulation »*, affirment les militaires, qui précisent que le médecin a dû la placer sous sédatifs. Martine Leprince a fini par avouer qu'elle avait vu son mari frapper Christian Leprince. Mais elle devait s'expliquer, jeudi, sur son silence aussitôt après le drame.

Maurice Peyrot

Les activités clandestines de dix cabinets de médecine chinoise à Paris

C'EST l'histoire d'un monde à part, d'un petit bout de Chine transplanté en plein Paris. Cabinets clandestins, médecins illégaux, et clients que l'on soigne dans la plus grande discrétion : les policiers des renseignements généraux de la préfecture de police (RGPP) sont toujours sous le choc de leurs découvertes. Mardi 9 décembre, encore, dans le 11[e] arrondissement, ils ont mis la main sur un stock de 5 mètres cubes de médicaments insolites, où l'hippocampe séché, supposé renforcer la virilité masculine, et des antivenins côtoyaient des remèdes chinois difficilement identifiables, et quelques produits de pharmacie français.

Au total, dix cabinets spécialisés dans la gynécologie, les soins dentaires ou l'acupuncture ont été démantelés. Depuis le 5 novembre, une trentaine de personnes ont été interpellées dans les 3[e], 11[e], 19[e] et 20[e] arrondissements. Huit « médecins » ont été placés sous mandat de dépôt, puis mis en examen pour usurpation de l'identité de médecin. Ils risquent une peine d'un an de prison et 100 000 francs d'amende. Clients et praticiens étaient originaires de la même région, le Zhejiang, située dans le sud-est de la République populaire de Chine. Regroupés dans certains quartiers de Paris, comme Belleville, la communauté aime vivre en autarcie. Elle dispose notamment de ses commerces, des traditionnels magasins alimentaires jusqu'à des auto-écoles. Le bouche-à-oreille, ainsi qu'une publicité discrète avaient fait connaître en son sein l'existence et les services de ces « médecins ». Aucun n'avait, légalement, le droit d'exercer en France. *Certains étaient de véritables spécialistes*, formés dans leurs pays. D'autres avaient appris sur le tas, au contact de cette clientèle faite en majorité d'étrangers en situation irrégulière, et attirée par des tarifs intéressants.

Les consultations avaient lieu dans des appartements ordinaires. Les salles d'attente improvisées étaient souvent pleines de patients, attendant sagement leur tour, comme chez le médecin de famille. Ce n'est qu'à partir d'un renseignement patiemment exploité que les policiers des renseignements généraux ont pu mettre les cabinets clandestins sous surveillance, et constater qu'on y pratiquait des avortements, parfois en dehors des délais légaux, qu'on y organisait des séances d'acupuncture, et qu'on y délivrait des certificats médicaux à des personnes en situation irrégulière, en vue de faciliter leur régularisation.

MATÉRIEL OBSOLÈTE

Dès leurs premières interventions, les policiers ont découvert les conditions particulières dans lesquelles s'exerçait cette médecine. Ils ont mis la main sur un matériel médical obsolète défiant *toutes les règles de la santé publique*. Pendant toute la durée de la visite, les patients prenaient place dans un fauteuil de consultation d'un genre singulier. Il s'agissait le plus souvent de chaises longues, normalement destinées à la relaxation. L'état des instruments saisis était plus inquiétant. Un enquêteur parle *« d'une pompe à avortement »* datant des années 50. Il signale l'absence apparente de stérilisation des instruments, la présence *« d'aiguilles à tricoter »*, qui trempaient dans l'eau, mêlées à d'autres matériels médicaux.

Parmi les personnes interpellées, figurent un acupuncteur français d'origine chinoise âgé de cinquante et un an, qui *« jouait un rôle moteur dans la communauté »*, et « soignait » des personnalités du monde du spectacle, un attaché médical de l'Assistance publique, ainsi qu'une femme, maître de conférence à la faculté de médecine dans la région de Fujian, située au sud du Zhejiang. Il n'est pour autant pas question de parler aujourd'hui de réseau organisé, soulignent les enquêteurs, même si les « cabinets » étaient très lucratifs et une bonne partie des médicaments saisis provenaient de Chine. *Ceux-ci sont encore dans* l'attente d'expertise.

Les policiers préfèrent insister sur l'étonnante homogénéité qui règne à l'intérieur d'une communauté qui reste, en nombre, la plus représentative de l'immigration chinoise en France. Elle est composée, en majorité, de gens qui ont fui leur pays, par l'intermédiaire de circuits aujourd'hui bien connus. *« Ils sont parfaitement intégrés dans leur clandestinité »*, explique un enquêteur, qui s'amuse presque du paradoxe. *« Ce sont des gens qui n'apparaissent nulle part, qui sont totalement cachés, et qui ont des activités. Ce n'est pas virtuel, mais, pourtant, rien n'existe. »*

Pascal Ceaux

Un professeur qui dénonçait les « hordes musulmanes » a été relaxé

LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE DIJON a estimé, mercredi 10 décembre, que la dénonciation par un professeur des *« hordes musulmanes »* ne tombait pas sous le coup de la provocation à la haine raciale et de l'insulte raciale car les musulmans *« ne constituent pas une race particulière mais se rencontrent parmi des peuples variés »*. Le tribunal a relaxé Jacques Seurot, professeur d'histoire, et Claude Massard, directeur du collège privé sous contrat Saint-François-de-Sales à Dijon. Ce dernier était poursuivi en tant que responsable de la revue de l'établissement dans laquelle a été publié le texte controversé (*Le Monde* du 30 novembre 1996). Dans son article, Jacques Seurot évoquait le débarquement en France de *« hordes musulmanes inassimilables »* qui *« ont investi les plus reculés de nos cantons »* et qualifiait les jeunes musulmanes de *« sales gamines arrogantes »*. L'enseignant a été révoqué de l'éducation nationale, alors que le directeur du collège, Claude Massard, suspendu temporairement, a repris ses fonctions en septembre.

Le tribunal a également rejeté les demandes de trois organisations qui s'étaient portées partie civile, la Ligue des droits de l'homme, la Licra et le MRAP. Le représentant à Dijon de la Licra, Alain David, s'est déclaré *« effaré »* par ce jugement. Lors de l'audience, le 26 novembre, le procureur avait requis contre M. Seurot la privation pour cinq ans de ses droits civiques, civils et de famille – à l'exception toutefois du droit de vote – et la publication du jugement.

Manifestation de policiers du SGP contre la « paupérisation » de la police

ENVIRON QUATRE CENTS POLICIERS, hors service et en civil, ont embarqué, mercredi 10 décembre, à bord de quatre péniches, sur la Seine à Paris, à l'appel du SGP-CUP, syndicat majoritaire chez les policiers en tenue dans la région parisienne, pour dénoncer la *« paupérisation de la police nationale »*. Deux mille ballons ont été lâchés, au son de *La Marseillaise*. Ce chiffre correspond aux pertes d'effectifs ces dernières années dans la police, selon le SGP-CUP. Le syndicat, rejoint dans son action par FO-Police, réclame en outre le paiement d'une prime de 1 000 francs pour les Journées mondiales de la jeunesse (JMJ) et Vigipirate, *« qui ont mobilisé les policiers »*. *« On ne peut attaquer par la terre,* a indiqué Jean-Louis Arajol, le secrétaire général du syndicat, en faisant allusion à l'interdiction de manifester pour les policiers. *Alors on attaque par les eaux. »*

Deux cents « Guides du prisonnier » dans onze prisons françaises

A l'OCCASION DE LA JOURNÉE MONDIALE des droits de l'homme, l'Observatoire international des prisons (OIP), le Syndicat de la magistrature (SM, gauche) et l'Union des jeunes avocats de Paris (UJA), associés au barreau de Paris, ont distribué symboliquement, mercredi 10 décembre, près de deux cents exemplaires du *Guide du prisonnier* dans onze prisons de la région parisienne. Des « délégations citoyennes », composées de magistrats, d'avocats, d'anciens détenus, et de personnalités, ont remis au détenu chargé de la bibliothèque des exemplaires de cet ouvrage publié par l'OIP, qui recense précisément les droits des prisonniers.

A l'issue de ces visites, les membres des délégations ont pointé les différences de conditions de détention d'une prison à l'autre et relayé les revendications des détenus qu'ils avaient rencontrés. Ceux-ci réclament le droit à une vie familiale et affective normale, une amélioration des conditions d'hygiène, la réduction des prix des produits achetés en détention ainsi que la mise en place de consultations juridiques gratuites d'avocats dans les prisons.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : Jacques Brouste, cinquante-sept ans, retraité de l'armée,** a été condamné, jeudi 11 décembre, à douze ans de réclusion criminelle pour homicide volontaire par la cour d'assises des Pyrénées-Atlantiques. *Il était accusé d'avoir, en septembre 1994, tué d'un coup de revol*ver un habitant de la cité populaire paloise d'Ousse-des-Bois, un jeune homme de vingt-quatre ans d'origine marocaine, Azzouz Read. Jacques Brouste a toujours nié toute intention homicide, affirmant qu'il voulait simplement effrayer des jeunes gens qui s'apprêtaient à voler son véhicule. – *(Corresp.)*

■ **Le tribunal correctionnel de Paris a condamné**, mercredi 10 décembre, le sénateur du Loiret et ancien président du conseil général, Kléber Malécot (UDF), âgé de quatre-vingt-deux ans, à trois mois de prison avec sursis et 20 000 francs d'amende. M. Malécot était poursuivi pour s'être livré en 1992 à des menaces téléphoniques anonymes sur trois habitants de Neuville-aux-Bois, *commune dont il était le maire à l'époque* (*Le Monde* du 7 novembre). Ceux-ci s'opposaient, au sein de l'association qu'ils avaient créée, à un projet d'implantation d'une entreprise. Lors de l'audience, le 5 novembre, M. Malécot avait nié les faits qui lui étaient reprochés, affirmant au tribunal que sa ligne téléphonique avait été *« piratée »* par *« des gens décidés à [l]'abattre »*. – *(Corresp.)*

■ **JUSSIEU : les présidents des trois établissements universitaires** du campus de Jussieu (Paris-VI, Paris-VII et l'Institut de physique du Globe-IPG) ont demandé, mercredi 10 décembre, une rénovation du site et Paris-VII son transfert sur la ZAC de Tolbiac. S'appuyant sur un rapport d'expertise du tribunal administratif de Paris du 25 novembre, qui *« confirme leurs analyses »*, les trois établissements soulignent, dans un communiqué, que l'opération de désamiantage *« doit s'inscrire dans une vision plus globale »* et permettre *« un desserrement du site de Jussieu par la réalisation d'un quartier universitaire à Tolbiac »*.

■ **CANNABIS : trois députés** UDF, François d'Aubert, Christine Boutin et Charles de Courson, ont annoncé, mercredi 10 décembre, qu'ils allaient porter plainte contre le Collectif d'information et de recherche cannabiques (CIRC), l'association qui a envoyé par la poste aux députés un paquet contenant un « joint » et un ouvrage en faveur de la dépénalisation du cannabis.

Par cet envoi l'association entendait sensibiliser les députés à la veille de la tenue, les 12 et 13 décembre, des Rencontres nationales sur l'abus de drogues et les toxicomanies organisées par Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé (*Le Monde* du 11 décembre).

هكذا من الاصل

Polémique autour des projets d'extension du quartier de la Défense

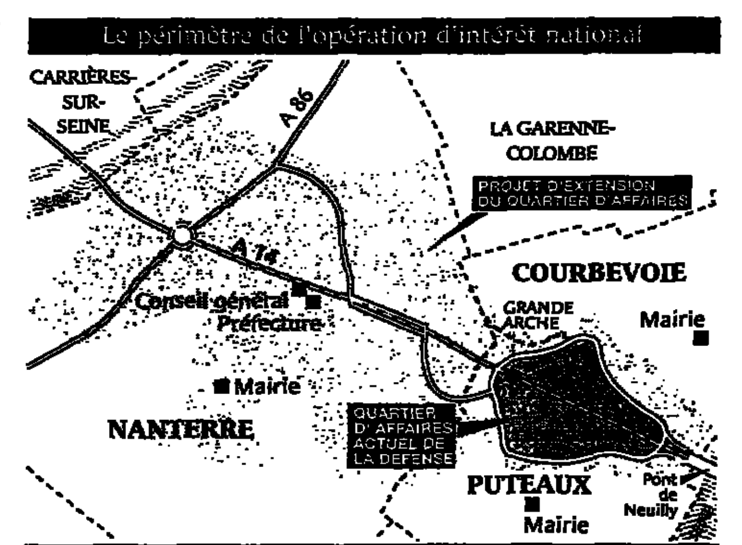
A la recherche de nouvelles recettes, l'Etablissement public veut construire des milliers de logements supplémentaires, essentiellement sur le territoire de Nanterre. Le maire communiste de la ville veut une réduction du programme. Jean-Claude Gayssot devra trancher

FAUT-IL faire surgir encore un nouveau quartier à la Défense ? La survie de l'Etablissement public pour l'aménagement de la région de la Défense (EPAD) est-elle au prix d'une nouvelle extension, dût celle-ci ressembler à une fuite en avant, à la recherche d'un introuvable équilibre financier ? Les intérêts politiques d'une municipalité peuvent-ils contrecarrer une opération d'aménagement de grande ampleur ? Autour de ces questions, l'avenir du gigantesque quartier situé à l'ouest de Paris va se jouer dans les prochaines semaines.

Le problème posé à Jean-Claude Gayssot, ministre (PC) de l'équipement, des transports et du logement, et à Louis Besson, son ministre (PS) délégué au logement, n'est pas simple. D'un côté, l'Etablissement public attend de savoir s'il va pouvoir continuer à fonctionner normalement, c'est-à-dire en ayant les moyens financiers de continuer une opération d'aménagement pour laquelle son mandat a été prolongé jusqu'en 2007. De l'autre, la municipalité d'union de la gauche de Nanterre, sous la houlette d'un maire lui aussi membre du PC, Jacqueline Fraysse (PC), député des Hauts-de-Seine, s'oppose au programme de construction de logements prévu par l'EPAD sur une partie de son territoire.

Le conseil d'administration de l'EPAD, qui – statutairement – doit fixer avant la fin de l'année le budget de l'établissement public pour 1998, devait se réunir jeudi 11 décembre. Cette réunion a été reportée, officiellement en raison de problèmes d'emploi du temps de plusieurs de ses membres. En réalité, cette réunion a été repoussée en janvier pour laisser au gouvernement le temps de prendre une décision délicate.

La polémique qui vient de rebondir entre l'aménageur et les élus communistes de la préfecture des Hauts-de-Seine remonte au 1er août 1990. En plein été, Michel Delebarre, ministre (PS) de l'équipement, avait annoncé la continuation de l'aménagement de la Défense vers l'ouest. Sur une idée de François Mitterrand, il s'agissait, sous le nom de « Nanterre-Arche », de lancer la prolongation monumentale, jusqu'à la Seine, de l'axe historique qui va de la Concorde jusqu'à la Grande Arche, en passant par les Champs-Elysées, l'Arc de triomphe, l'avenue de la Grande-Armée et l'avenue Charles-de-Gaulle à Neuilly. Du périmètre d'aménagement de l'opération d'intérêt national décidée en 1958, il reste en effet encore 600 hectares à aménager, soit la moitié de la commune de Nanterre.



PRESSION IMMOBILIÈRE

Au moment même où il décidait d'enfouir – à la charge de l'EPAD – l'autoroute à péage A 14 Orgeval-la Défense alors que des viaducs étaient déjà entièrement construits en 1990, M. Delebarre avait présenté, sans aucune concertation avec les élus, un programme colossal, essentiellement sur Nanterre : 13 500 logements, 600 000 mètres carrés de bureaux, dont la moitié sur le quartier d'affaires, ainsi que 300 000 mètres carrés de locaux universitaires. La municipalité de Nanterre, déjà dirigée par Jacqueline Fraysse, s'était immédiatement mobilisée contre ce projet.

Les arguments utilisés aujourd'hui pour rejeter ce programme sont les mêmes depuis sept ans. *« On nous imposait tout simplement d'accueillir 30 000 nouveaux habitants supplémentaires, alors que la ville comptait alors 86 400 habitants*, explique Michel Laubier, adjoint (PC) au maire chargé de l'urbanisme. *Cela nous rappelait trop la méthode employée pour la création du quartier du Parc par l'EPAD : cette ZAC de 90 hectares, avec 5 500 logements, avait été construite au prix de plus de 2 000 expropriations. Les Nanterriens avaient dû se mobiliser pour réduire de 21 à 18 les tours – dont deux de 100 mètres de haut – construites par l'architecte Emile Aillaud. »*

La municipalité soutient que Nanterre a dû ensuite consacrer, pendant plusieurs années, l'essentiel de son budget aux équipements publics nécessaires pour accueillir cette nouvelle population : sept groupes scolaires et deux collèges ont dû être construits en quinze ans. Pendant ce temps-là, sur les 150 hectares du quartier d'affaires, le programme de bureaux était passé de 850 000 à 2,5 millions de mètres carrés, et cette pression immobilière se répercutait sur une ville dont les élus communistes, redoutant un effritement de leur base électorale, souhaitaient préserver le caractère populaire.

Alors que l'EPAD a déjà lancé un ambitieux concours international d'architecture et d'urbanisme, la crise immobilière ouverte dès 1990 interrompt les projets lancés par le gouvernement de Michel Rocard. Mais fin 1994, l'EPAD demande au conseil municipal de Nanterre de délibérer sur le projet de création de deux nouvelles ZAC. La ville, qui met en avant l'absence d'une réflexion globale sur l'aménagement urbain, refuse, et l'Etat préfère ne pas passer outre, alors que se profilent les élections municipales de 1995.

LA POPULATION CONSULTÉE

Après sa réélection, l'équipe de Jacqueline Fraysse lance ses propres études. La population, consultée à travers les conseils de quartier, se prononce pour une limitation du programme de logements et surtout pour une priorité au désenclavement. Les travaux de la commission d'aménagement extramunicipale, aux réunions de laquelle un représentant de l'EPAD est régulièrement convié, conduisent le conseil municipal à demander officiellement, le 20 février de cette année, une réduction du programme.

Christian Bouvier, directeur général de l'EPAD, annonce peu de temps après que la surface de logements prévue sur Nanterre est ramenée de 1,2 million à 730 000 mètres carrés. *« Neuf mille logements, c'est encore trop pour intégrer de nouveaux quartiers dans la ville*, affirme aujourd'hui M. Laubier. *Nous demandons au ministre de l'équipement de réduire ce programme de plus de la moitié. Nous ne voulons pas plus de quatre mille nouveaux logements dans les dix prochaines années. »* Cette exigence devrait être confirmée par le conseil municipal qui doit avoir lieu le 20 janvier 1998 à Nanterre.

D'ici là, les responsables de l'EPAD vont également présenter leur dossier à leur ministre de tutelle, Jean-Claude Gayssot. Si le quartier d'affaires continue à attirer les investisseurs, avec une commercialisation à nouveau très active des bureaux, les finances de l'EPAD resteront dans le rouge, tant que l'Etablissement public n'aura pas réussi à placer de nouveaux droits à construire. Et encore, cette rentrée d'argent ne compensera que le milliard de francs emprunté sur intervention de l'Etat pour l'enfouissement de l'A 14.

Un récent contentieux sur la vente d'un terrain est également venu menacer un peu plus le bilan de l'aménageur. Accepter les exigences de Nanterre reviendrait donc, pour l'EPAD, à renoncer à d'importantes rentrées financières, alors qu'il doit faire face à de considérables charges foncières, au point que l'Etat, responsable en partie de la situation, est appelé à la rescousse (*lire ci-dessous*). Aujourd'hui, la ville de Nanterre ne veut rien entendre de ce qui pourrait être présenté comme l'intérêt général : *« Est-ce à nous de payer les déficits et les charges de l'EPAD ?* dit M. Laubier. *On ne peut pas aménager une ville pour des raisons financières ou pour payer des infrastructures qui ne nous concernent pas. »*

Christophe de Chenay

La droite des Hauts-de-Seine divisée

CHARLES CECCALDI-RAYNAUD, président de l'Etablissement public pour l'aménagement de la région de la Défense (EPAD) depuis 1993 et maire (RPR) de Puteaux, ne veut pas faire de catastrophisme. *« Ce n'est pas l'apocalypse pour l'EPAD comme prétendent certains »*, a-t-il déclaré au *Monde*. L'élu affirme que le report du conseil d'administration de l'EPAD début janvier va *« permettre d'essayer de savoir ce que le gouvernement veut exactement pour l'extension de la Défense et pour l'aménagement de Nanterre »*.

Le président de l'EPAD, qui dit comprendre la *« surenchère à la baisse de la ville de Nanterre dans un contexte politique qui lui est favorable »*, demande à l'Etat de *« trouver une solution pour poursuivre l'aménagement de la Défense sans imposer cette fois ses vues aux élus »*. *« Ce serait bien également si on rendait, à cette occasion, à l'EPAD une partie des 5 milliards de francs que les gouvernements successifs ont pris dans ses caisses »*, ajoute M. Ceccaldi-Raynaud, allusion au fait que le ministère des finances a toujours puisé, au profit de l'Etat, dans la trésorerie de l'EPAD.

Dans ce département où Charles Pasqua, le tout-puissant président (RPR) du conseil général, n'a, cette fois, pas son mot à dire pour cause d'opération d'intérêt national, la droite est divisée sur l'attitude à adopter : à l'inverse de M. Ceccaldi-Raynaud, Florent Montillot, conseiller général (UDF) de Nanterre sud-ouest, conseiller municipal, conseiller régional et administrateur de l'EPAD déjà en campagne pour les élections de mars 1998, a soutenu récemment que l'EPAD est *« menacé de disparition »* par le blocage des élus communistes de Nanterre. Si le dossier n'est pas débloqué avant la fin de l'année, l'Etablissement public sera en cessation de paiement avec une dette de 2,5 milliards de francs, assure-t-il.

Selon M. Montillot, le chantier, qui aurait dû être lancé cet été, est *« désespérément bloqué pour des raisons politiques »*, car la répartition des logements (30 % de HLM, 45 % de logements aidés, 25 % de logements libres) ne convient pas au maire communiste de Nanterre, Jacqueline Fraysse.

C. de C.

CORRESPONDANCE

Une lettre de Roger Quilliot

À LA SUITE de la publication, dans *Le Monde* du 15 novembre, d'une liste de municipalités développant des projets de transports en commun en site propre, Roger Quilliot, maire de Clermont-Ferrand, nous a fait parvenir une lettre où il affirme notamment : *« Vous avez cité Clermont-Ferrand comme ayant choisi un* "tram sur pneus"*. A l'heure actuelle, aucune décision n'est prise. Le concours ouvert il y a quelques mois est à l'étude des techniciens et sera soumis à la commission d'appel d'offres et à ma décision finale à la fin de l'année 1997. »*

Lyon veut développer ses relations avec les grandes villes d'Afrique

LA VILLE de Lyon va développer ses relations avec l'Afrique, a annoncé son maire, Raymond Barre, à l'occasion du premier Forum des villes jumelées et amies avec Lyon, qui s'est tenu du dimanche 7 au mardi 9 décembre. Cette cité, qui a déjà tissé des liens avec dix-huit villes d'Europe, mais aussi d'Asie, d'Amérique du Nord, et du Proche-Orient (*Le Monde* du 19 novembre), n'avait jusqu'alors aucun partenaire africain. Pour combler ce « vide », M. Barre a signé, le 8 décembre, une déclaration d'intention entre les villes de Lomé (Togo) et de Porto-Novo (Bénin). D'autres cités d'Afrique sont également candidates à ce type de rapprochement, comme Abidjan (Côte-d'Ivoire) et Ouagadougou (Burkina Faso).
La collaboration entre ces villes et Lyon touchera principalement les domaines de la santé, de l'hygiène, la gestion des déchets, l'organisation de la voirie, mais aussi la formation des cadres territoriaux. Le maire Raymond Barre souhaite également renforcer les liens entre Lyon et les villes d'Europe centrale, où il juge la présence française insuffisante. – (*Corresp. rég.*)

هكذا من الاصل

DISPARITIONS

■ **CARLOS RAFAEL RODRIGUEZ**, ancien vice-président du Conseil d'Etat cubain et ancien membre du bureau politique du Parti communiste cubain, est mort lundi 8 décembre à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Un des plus anciens dignitaires du régime cubain et un spécialiste de l'économie, il avait longtemps été considéré comme le « numéro 3 » du système politique dirigé par Fidel Castro. Carlos Rafael Rodriguez était communiste bien avant l'arrivée de ce dernier au pouvoir puisqu'il avait adhéré dans les années 30 à une formation communiste, le Parti socialiste populaire. Il s'était alors opposé au dictateur Antonio Machado. Il avait été ministre de l'économie dans le premier gouvernement du président Fulgencio Batista dans les années 40, mais avait combattu Batista lorsque celui-ci était revenu au pouvoir à la suite d'un coup d'Etat militaire en 1952. Carlos Rafael Rodriguez avait été un des rares dirigeants marxistes, appartenant au Parti communiste reconnu par Moscou, à rejoindre dans le maquis les guérilleros de Fidel Castro avant l'entrée de ceux-ci à La Havane en 1959. Après la révolution, il a été président de la commission de planification et directeur de l'Institut de la réforme agraire. Devenu vice-président du conseil des ministres dans les années 70, Carlos Rafael Rodriguez a eu, à ce titre, la haute main sur la politique étrangère et le commerce extérieur de Cuba. Pour raisons de santé, il avait quitté, en octobre dernier, le bureau politique du PC lors du Vᵉ congrès du parti, mais il était alors resté membre du comité central.

■ **RUDOLF BAHRO**, figure de l'opposition au régime est-allemand, dont il dénonçait la dérive totalitariste, apôtre d'une troisième voie entre communisme et capitalisme, est mort d'un cancer, samedi 6 décembre, à Berlin. Né en 1935 en Silésie, Rudolf Bahro milite, à la fondation de la République démocratique d'Allemagne (RDA), dans les rangs du Parti communiste, devenant rédacteur en chef adjoint de la revue *Forüm*. En 1968, l'écrasement par les chars soviétiques et est-allemands du « printemps de Prague » est pour lui le point de non-retour. Il rédige un livre choc, *L'Alternative, critique du socialisme réel*, publié en 1977 en République fédérale d'Allemagne (RFA) où il a un grand succès. Arrêté, exclu du Parti communiste, Rudolf Bahro est condamné en 1978 à huit ans de prison, puis expulsé en 1979. En RFA, il milite pour une synthèse du socialisme démocratique et du mouvement écologiste, participant à la fondation des Verts, dont il se sépare en 1985, ne les trouvant pas assez radicaux. Après la disparition de la RDA, il a dirigé à Berlin l'Institut d'écologie sociale de l'université Humboldt.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

M. et Mᵐᵉ FERHAT
sont heureux d'annoncer la naissance de

Adam Basil ZAKARYA,

le 5 décembre 1997, à 3 h 45, à la clinique Girardin, 95880 Enghien-les-Bains.

Emmanuel MOULIN
et
Laurence NARDON-MOULIN
ont la joie d'annoncer la naissance de leur fille,

Agathe,

le 1ᵉʳ décembre 1997, à Paris.

Anniversaires

– Paris 1927 - Bordeaux 1997.

Bon anniversaire,

Grand-Père.

Lucile, Hortense, Marianne, Sophie, Louise, Jeanne, Sarah, Yvan.

Décès

– Le Mesnil-Saint-Denis.

On nous prie d'annoncer la mort de

Anne BLANCHOT,
née WOLF,

survenue le 4 décembre 1997, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

De la part de
Sa famille,
Et de ses amis.

– Le général Georges Buis, grand-croix de la Légion d'honneur, compagnon de la Libération,
Claire Blanchet-Buis,
Philippe et Marie-Elisabeth Blanchet-Buis
et leurs enfants,
Les familles Franquin, Blanchet, Brun, Buis, Giamello, Saint-Pierre, Vaucheret-Perrier,
ont la douleur de faire part du décès de

Huguette BUIS,
née FRANQUIN,

leur épouse, mère, sœur et belle-sœur.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 12 décembre 1997, à 11 heures, en l'église de la Sainte-Trinité, place d'Estienne-d'Orves, Paris-9ᵉ.

– La famille,
Les amis,
Les collaborateurs de

M. Eric DEL BIANCO,
docteur en droit,
avocat
Commendatore al Merito
della Repubblica Italiana,

ont le chagrin de faire part de son décès, survenu le 7 décembre 1997.

Les obsèques ont eu lieu à Lausanne, le mercredi 10 décembre, dans l'intimité.

2, rue Bellefontaine,
1003 Lausanne (Suisse).

– Les familles Cohen-Addad, Dallez, Franckel, Jayez
ont la douleur de faire part du décès de

Geneviève GOLDRING,
née FRANCKEL,

survenu le 9 décembre 1997, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

L'incinération aura lieu dans la plus stricte intimité familiale.

– Pierre Bousquet, proviseur,
Les conseils d'administration du lycée et du collège Michelet,
Ses collègues,
Ses élèves,
Et tout le personnel,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 5 décembre 1997, de

M. Daniel GODAT,
professeur de mathématiques
au collège depuis 1981.

Lycée et collège Michelet,
BP 37, 5, rue Jullien,
92174 Vanves Cedex.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mᵐᵉ Hélène
HATON-LÉRISSEL,

survenu le 12 octobre 1997, dans sa quatre-vingt-troisième année.

L'inhumation définitive aura lieu au cimetière de Châtillon (Hauts-de-Seine), dans le caveau de famille.

Son œuvre picturale, représentative de l'école de Barbizon, fut l'objet de nombreux hommages.

Tout récemment, la *Société académique des arts, sciences et lettres* lui décerna la médaille de vermeil.

– Hyères. La Celle. Aix-en-Provence. Buenos Aires.

Mᵐᵉ Etienne Helft,
M. et Mᵐᵉ Alain Helft,
M. et Mᵐᵉ Gilles Helft,
Mˡˡᵉ Florence Helft,
Deborah, Audrey et Jennifer,
Sylvain,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mᵐᵉ Georges Helft,
son frère et sa belle-sœur,
Et toute la famille,
Ses amis,

ont la douleur de faire part du décès de

Etienne HELFT,

survenu le 10 décembre 1997.

Les obsèques auront lieu à 15 heures, vendredi 12 décembre, au nouveau cimetière de Grabels (Hérault).

Cet avis tient lieu de faire-part.

3, lotissement Vessière,
34790 Grabels.

– Sa famille,
Et tous ses amis
ont la douleur de faire part du décès de

Roger HUNTINGTON,

survenu le 4 décembre 1997, à l'âge de quarante-six ans.

60 *bis*, boulevard du Maréchal-Joffre,
92340 Bourg-la-Reine.

horace@club-internet.fr

Roger HUNTINGTON,

died on December 4ᵗʰ 1997, aged 46.

Dearly loved and sadly missed by his wife,
Michelle,
his children,
Claire, Nicolas and Thomas,
his mother,
Margaret,
his brother,
Ian,
his sister,
Julie,
and all his family and friends.

The funeral will be held at 12 noon on Friday December 12ᵗʰ at Bourg-la-Reine Cemetery, 27, rue de la Bièvre.

– Mᵐᵉ Alexandre Leresche, née Jacqueline Rousseillier,
son épouse,
Mˡˡᵉ Jannik Leresche,
sa sœur,
M. et Mᵐᵉ Nicolas Chaine,
M. Bruno Leresche,
Mˡˡᵉ Nathalie Leresche,
ses enfants,
Jérémie, Judith, Timothée, Coralie, Hélène et Bertrand,
ses petits-enfants,
ont le chagrin d'annoncer le rappel à Dieu de

M. Alexandre Bob LERESCHE,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national
du Mérite,
médaille de la Résistance,
ancien administrateur directeur général
des Soudières Réunies
la Madeleine-Varangeville,
vice-président d'honneur
du Comité national des conseillers
du commerce extérieur de la France,

survenu à son domicile parisien le lundi 8 décembre 1997, dans sa quatre-vingt-onzième année.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale au cimetière protestant de Nîmes (Gard).

« J'ai combattu le bon combat,
j'ai achevé la course,
j'ai gardé la foi. »
(2 TM 4,7).

199, rue de Grenelle,
75007 Paris.

Kareen MANE,
vingt-huit ans,
est décédée à Douchanbé, Tadjikistan, le 30 novembre 1997, au service de l'aide humanitaire.

Les dirigeants et collaborateurs de Resources and Logistics s'associent à la souffrance de ses parents et de leur ami Frank Janier-Dubry.

Afin que la mort de Kareen Mane ne soit pas vaine, qu'au-delà de son destin sa volonté se poursuive, les parents et amis de Kareen ont décidé de créer une Association Kareen Mane qui soutiendra les initiatives qu'elle a engagées pour faire renaître l'espoir et la joie de vivre dans le cœur des enfants les plus démunis. Les personnes qui souhaitent appuyer cette initiative peuvent adresser leurs dons par chèque libellé à l'ordre de Fondation de France, et se manifester à Association Kareen Mane C/O Resources and Logistics, 2, rue Pierre-Haret, Paris 9ᵉ.
Fax : 01-42-81-21-66. E-mail : 106572.1013@compuserve.com.

– Ida et Ignatz Bubis,
Hadassa et Emmanuel Weintraub,
Anny et Izio Rosenman,
ses enfants,
Joëlle Weintraub,
Naomi Bubis,
David Dayan-Rosenman,
Gabriel Rosenman,
ses petits-enfants,
Florence,
son arrière-petite-fille,
ont la douleur de faire part du décès de

Chana ROSENMAN,
née GOLDBERG,

survenu le 10 décembre 1997, à Paris, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

Les obsèques auront lieu le vendredi 12 décembre, au cimetière parisien de Bagneux.

On se réunira à la porte principale, 45, avenue Marx-Dormoy, à 15 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

24, avenue de Suffren,
75015 Paris.

– Alice Vernet,
son épouse,
Daniel et Marie Thérèse Vernet-Straggiotti,
Jean-Paul et Catherine Vernet,
ses enfants,
Marianne et François Troncy,
Noémie et Thomas,
ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Marcel VERNET,

survenu le 7 décembre 1997, dans sa cent deuxième année.

La cérémonie a eu lieu mercredi 10 décembre en l'église réformée de Clermont-Ferrand.

70, avenue Marx-Dormoy,
63000 Clermont-Ferrand.

– Le président,
Et l'ensemble de la communauté universitaire de l'université Paris-IV-Sorbonne
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Paul VERNIÈRE,
professeur émérite.

Anniversaires de décès

– Le 12 décembre 1942,

Sloma SCHAUBER,
résistant FTP-MOI,

arrêté et livré par la police du gouvernement de Vichy, était fusillé par l'occupant nazi.

Il était né, le 2 février 1914, à Czernovitz, Bukovine (Roumanie).
Hana,
son épouse,
Mariana,
sa fille,
Antonin Bénézet,
son petit-fils.

– Il y a cinq ans, nous quittait

Claudine TREVEZ.

Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connue et aimée.

Remerciements

– Les familles Mane et Janier-Dubry remercient toutes les personnes qui par leur présence et leur message de sympathie se sont associées à leur peine lors du décès de

Kareen MANE.

– Les enfants et petits-enfants de

Jean-François PETIT

remercient toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion du décès de leur père et grand-père et les prient de s'associer à eux à l'occasion de la messe qui sera célébrée le samedi 20 décembre, à 10 heures, en l'église Saint-Pierre-de-Montrouge, Paris-14ᵉ.

Forums

– Organisés dans le cadre de la deuxième Université nationale de la citoyenneté, **les Forums du citoyen** auront lieu samedi 13 décembre, de 9 heures à 20 heures, sur le campus universitaire de Pau (Pyrénées-Atlantiques). Ces forums – des ateliers, trois tables rondes et de nombreuses animations – ont pour thème **« Citoyenneté et identités : une réponse à la crise ? »**. Tél. : 05-59-98-01-17. Fax : 05-59-83-74-69.

Soutenances de thèse

– **Marc Bernardot** soutiendra sa thèse de doctorat de sociologie : **« Une politique de logement. La Sonacotra (1956-1992) »**, le mercredi 17 décembre 1997, à 14 h 30, à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, salle J.-B.-Duroselle, galerie Dumas, 1, rue Victor-Cousin. Le jury est composé de Mᵐᵉ A.-M. Guillemard, directeur, de MM. A. Bourdin, H. Coing, B. Jobert et Y. Poirmeur.

– **Fanny Meunier** soutiendra sa thèse en vue de l'obtention du doctorat de psychologie cognitive, sur le thème : **« Morphologie et traitement du langage parlé »**, le 19 décembre 1997, à 14 h 30, à l'université René-Descartes, Paris-V, 45, rue des Saint-Pères, Paris-6ᵉ. Le jury est constitué de N. Bacri, U. Frauenfelder, W. Marslen-Wilson, J. Pynte et Juan Segui, directeur.

– Le 5 décembre 1997, à l'université Lyon-II, **Régine Waintrater** a soutenu sa thèse de doctorat en psychologie sur **« La valeur de travail psychique du témoignage dans la transmission de la Shoah »**, devant un jury composé de René Kaës, directeur de thèse, Bernard Duez, Pierre Fédida, Jacques Hochmann et Daniel Widlöcher. Elle a reçu la mention très honorable et les félicitations du jury à l'unanimité.

– **Ousmane Damba** soutiendra sa thèse de doctorat d'Etat en droit le 15 décembre 1997, à 15 h 30, à la faculté de droit de Paris-Saint-Maur, salle G 100.
Sujet : **« Les contrats économiques internationaux et la souveraineté des Etats : le cas des pays en voie de développement »**.
Membres du jury : M. J.-F. Prévost, directeur de thèse, professeur à Paris-V, M. Hervé Cassan, professeur à Paris-V, Mᵐᵉ Marie-France Christophe-Tchakaloff, professeur à Paris-V, M. Tiébault Flory, professeur à Paris-Saint-Maur, M. Claude Leclerq, professeur à Paris-Saint-Maur.

Communications diverses

– **Maison de l'hébreu.** Lisez la Bible dans le texte ou parlez israélien en dix séances. Stages express individuels du professeur Jacques Benaudis : 01-47-97-30-22.

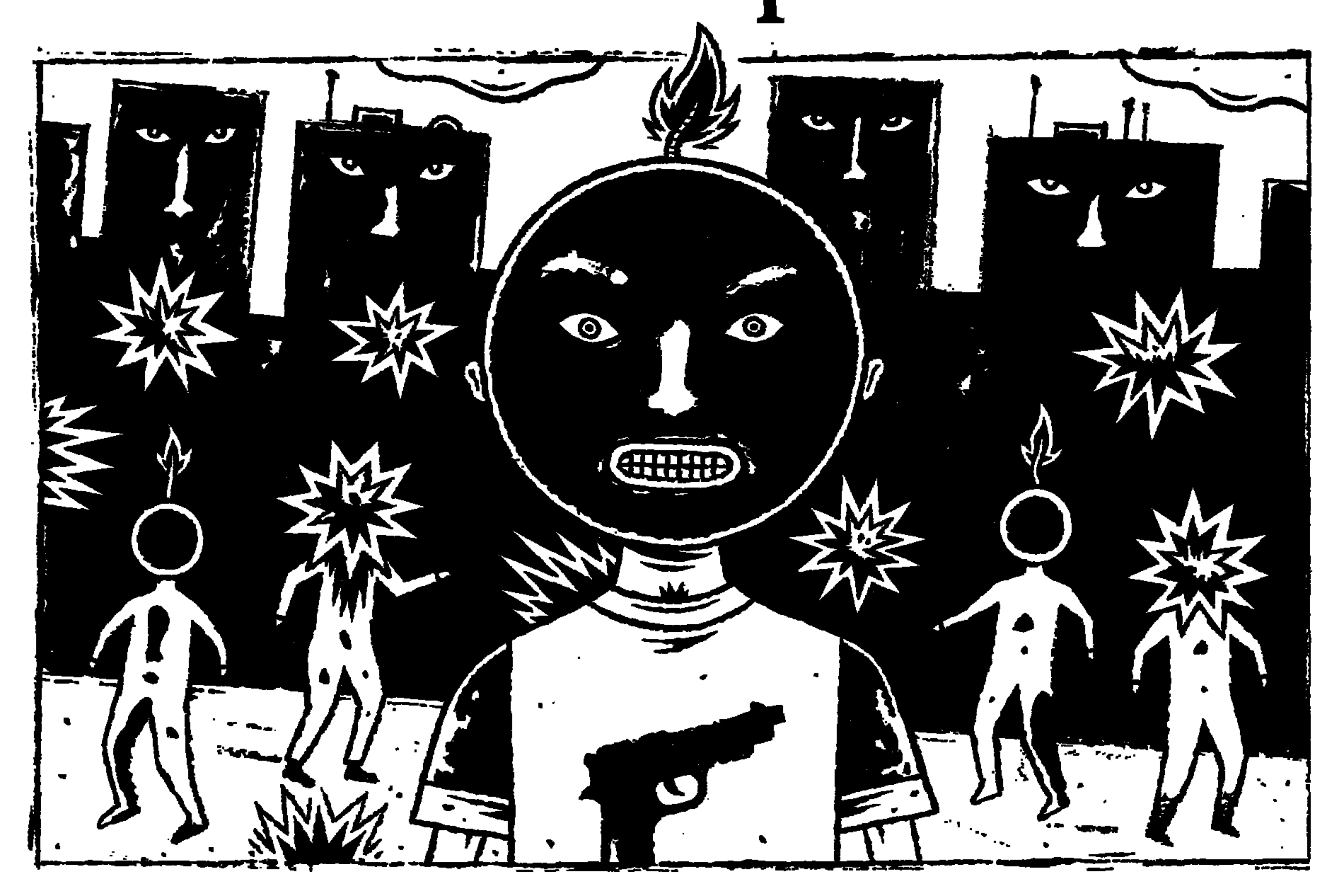
– **Les Itinérantes Flammes Eternelles de Dachau contre les Exterminations passées, futures et présentes** ont été instituées par Mᵐᵉ Fabius à l'Assemblée nationale, lors du vernissage de l'exposition organisée par **Alain Baixas, Patrice Beaube, Jean-Pierre Charreau, Alain Puech.**

هكذا من الاصل

HORIZONS

ENQUÊTE

Les Ulis dans l'impasse de la violence



Associations en tous genres, clubs de sport, Maisons pour tous, médiateurs : rien n'y a fait. Dans cette ville de banlieue, la délinquance des jeunes résiste à tous les remèdes. Face à la démission des parents, certains élus et policiers réclament un arsenal juridique approprié

SES copains l'appellent Cosla. Parce que, « *comme tout le monde a du Nike* », il s'habille en Lacoste. Quand il raconte pourquoi il est sous contrôle judiciaire, c'est d'un ton monocorde, sans gloriole ni scrupule. Il énonce les faits, rien que les faits. Vol à main armée contre une fille de seize ans – ils étaient trois mineurs, qui convoitaient son Tam-Tam (messager de poche) –, vol de mobylette, effractions de caves – « *pour prendre des vélos et les revendre* » –, agression contre une jeune fille – « *on la tapait à six, un monsieur est venu la défendre, on l'a tapé aussi* ».

Cosla a dix-sept ans. Il habitait la région toulousaine jusqu'à l'âge de neuf ans. Depuis, il vit avec sa mère et ses deux frères dans une des « résidences » les plus calmes des Ulis (Essonne). Ni aux Avelines, ni à la Daunière, ni aux Bosquets, ni à Chantereine, les quartiers réputés chauds. Et pourtant, s'il a « mal tourné », c'est, d'après lui, la faute à l'environnement. « *Si je serais resté à Toulouse*, dit-il, *j'aurais pas fait de conneries.* »

Dans la vallée de Chevreuse, havre résidentiel d'universités scientifiques et de grandes écoles, les Ulis sont affublés d'un surnom : « *Chicago* ». Au milieu de communes pavillonnaires, « *Chicago* » est la seule ville à habitat vertical. Dans les tours, construites au cours des années 70, Renault-Billancourt, La Poste, France Télécom ont logé leurs salariés, la Ville de Paris, ses indésirables, comme les habitants de l'îlot Chalon. Il y a pire... Le « *Chicago* » de la vallée de Chevreuse ne figure pas au palmarès des cités les plus violentes de l'Essonne. Bâtie sur trois niveaux – souterrain pour les parkings, à ras du sol pour les voitures, surélevé pour les piétons –, la ville n'est pas désagréable au marcheur. En vingt ans, les arbres ont eu le temps de pousser, les habitants de se connaître.

Une ville ordinaire en somme. Ni plus ni moins « *délinquante* » qu'une autre. Mais rongée par un mal ordinaire. Son image se détériore, ses habitants la délaissent, ses élus s'interrogent : comment arrêter la vague, reprendre les choses en mains, sortir de la spirale qui mène de la violence au repli ? Fautifs : les jeunes. Ceux qui, comme Cosla, ne savent pas la différence entre le bien et le mal, envahissent bruyamment les halls d'immeubles, dévalisent les caves, « *canardent* » les véhicules de police depuis les passerelles qui surplombent les voies de circulation, volent les autoradios, chapardent en bandes dans la galerie commerciale de Carrefour qui tient lieu de centre-ville, se battent contre les vigiles.

Ils sont cinquante selon les uns, une centaine selon les autres. Autrement dit une poignée, qui « empoisonnent » la vie des 27 000 habitants. Une poignée sur laquelle personne n'a prise. Surtout, ils rajeunissent. Le frère de Cosla, âgé de dix ans, est déjà allé au poste pour « *menace de mort avec un couteau* ». Envers qui ? « *Une fille de son âge.* » Explication de l'aîné : « *Comme il est tout le temps dehors à rien faire, il suit ce qui se passe ici.* » Il existe bien des centres de loisirs pour les enfants de son âge. Les courts de tennis sont gratuits, les terrains de foot ouverts à qui veut. A deux pas, une Maison pour tous propose toutes les activités possibles et imaginables.

LE petit frère reste « *tout le temps dehors à rien faire* », alors que, depuis sa création, il y a vingt ans, la municipalité de la ville nouvelle s'évertue à « *mailler le terrain social* », comme on dit dans les colloques sur les violences urbaines. Les mailles sont serrées : deux cents associations, des centres de loisirs, des Maisons pour tous, des gymnases, un centre culturel, une superbe médiathèque, un café-musique, des clubs de sport, des médiateurs en cas de conflit, des femmes-relais, un projet de Maison du droit... La ville n'a pas ménagé ses efforts pour solidifier le tissu. Le conseil communal de prévention de la délinquance (CCPD) réunit régulièrement police, justice, associations, éducateurs, gardiens d'immeubles, représentants de l'éducation nationale, élus, services municipaux. Des personnes de qualité s'y retrouvent, qui collaborent depuis des années en bonne intelligence.

Le fait est que, selon les statistiques de la police, la délinquance diminue. Entre 1995 et 1996, elle a baissé de 7 %. Mais, prévention ou pas, la délinquance des mineurs, elle, ne cesse d'augmenter. Au cours des neuf premiers mois de 1996, la police avait enregistré 57 infractions imputables à des mineurs. Cette année, sur la même période, elle en a compabilisé 80, mettant en cause 74 jeunes gens – certains étant recensés plusieurs fois. Parmi eux, 21 avaient au plus quinze ans. « *Ceux-là, on ne les avait pas connus avant* », constate le commissaire Virgile Fontaine.

« *Où est-ce-qu'on va ?* » La question était sur toutes les lèvres, en juin 1997, à la Fête de l'été, une manifestation « *éminemment sympathique* » que la ville organise chaque année. Le temps était magnifique, les organisateurs avaient redoublé d'invention pour monter des animations de plein air attrayantes dans le parc Nord. Bagarre à coups de battes de base-ball dès le matin, resquillage dans les queues, dégradation des animations au vu et au su de tous... Comme une bande de sauterelles, une vingtaine de jeunes âgés de onze à quatorze ans a « *complètement pollué l'atmosphère* ».

Par peur des représailles, les habitants des « résidences » où les incivilités sont circonscrites ne parlent que sous couvert de l'anonymat. Mme X. s'enflamme quand elle dénonce « *la petite voyoucratie* » qui fait du bruit jusqu'à 4 heures du matin, brûle les sonnettes et les panneaux d'affichage, dévisse l'ampoule de la lampe du hall, urine devant sa porte, lui lance des menaces.

Les jeunes, elle les a connus quand ils étaient à la maternelle. Elle a tenté le dialogue. En vain. « *En septembre, je me suis dit* "tu es étrangère à ton quartier" ; *le soir, quand je rentre, je rase les murs en regardant mes chaussures.* »

Un de ses voisins, qui travaille de nuit, s'offre parfois une chambre au Formule 1, le week-end, pour pouvoir dormir. Aujourd'hui, il cherche à s'en aller définitivement. « *Ça déménage à tire-larigot*, renchérit un autre habitant, *et ceux qui partent sont remplacés par des familles d'origine étrangère. Avant, dans ma cage d'escalier, il y avait une majorité de familles françaises ; maintenant il n'y en a plus que quatre sur dix.* »

PAUL LORIDANT, maire de la ville depuis sa création, a bien conscience que « *la délinquance des mineurs fait le lit de Le Pen* ». En septembre, ce sénateur du Mouvement des citoyens a fait venir Jean-Pierre Chevènement au 11, les Avelines, le hall d'immeuble le plus détérioré. Depuis, une magnifique fresque recouvre les murs, et la bande qui avait là ses habitudes s'est déplacée dans un autre immeuble. « *Je ne sais pas si le Che* [le ministre de l'intérieur] *mesure l'ampleur du travail pédagogique à entreprendre* », s'interroge le maire.

Que faire ? « *Je ne sais pas.* » L'aveu d'impuissance de Paul Loridant s'accompagne d'un constat amer : « *Le discours sur la citoyenneté que je tiens depuis très longtemps est finalement un discours assez intellectuel, qui n'est pas compris par les populations.* » Les collectivités locales doivent, selon lui, investir avant tout dans la prévention. Mais dès lors qu'un jeune franchit la ligne jaune, il faut faire appliquer les lois de la République. Or « *ce n'est pas le cas* ».

Le maire est loin d'être le seul à penser que la justice ne fait pas son travail. « *Le problème avec les mineurs, c'est la suite que la justice donne aux affaires*, affirme le commissaire Fontaine. *Ce n'est pas une charge contre la justice, mais nous n'avons pas de réponse pénale adaptée.* » Même les éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ, l'instance du ministère de la justice chargée du suivi des mineurs) s'interrogent. Au cours des dix premiers mois de cette année, ils n'ont été saisis que de seize mesures pénales concernant des mineurs des Ulis.. Un chiffre qui semble « *faible* » à Camille Duplouye, directeur à la PJJ, qui s'interroge sur « *la distorsion entre les faits constatés sur le terrain et les suites pénales qui leur sont données* ».

D'où la nécessité, selon lui, d'améliorer la concertation au sein de la chaîne pénale (police, justice, PJJ) et, localement, entre la ville, la police, la PJJ, le club de prévention et l'éducation nationale. M. Duplouye préconise aussi le développement des mesures de réparation, pratiquement pas appliquées pour l'instant. Inconvénient : ces mesures sont plus compliquées à mettre en œuvre que les autres. Avantage : elles permettent une prise en compte de la victime, ignorée jusqu'à présent.

« Le problème avec les mineurs, c'est la suite que la justice donne aux affaires. Ce n'est pas une charge contre la justice, mais nous n'avons pas de réponse pénale adaptée »

Reste que « *les incivilités* » ne parviennent ni jusqu'à la police, ni *a fortiori* jusqu'à la justice. Dans le centre des Ulis, une cabine téléphonique tient lieu de point de ralliement à quelques jeunes gens. Les habitués savent qu'il ne faut surtout pas se garer alentour. Les autres en sont pour leur frais : casses et vols sont permanents. La cabine téléphonique se trouve... à quelques dizaines de mètres de l'hôtel de ville. Tout un symbole ! Comme dit le maire, « *il n'y a peut-être pas, dans l'arsenal juridique, les outils nécessaires* [à la répression des petits actes délictueux] ».

ISMAËL, dix-sept ans, est suivi par un éducateur de la PJJ suite à « *des bagarres, des trucs comme ça* ». Livré à lui-même en permanence, il est de ceux dont on dit qu'« *ils n'ont pas de repères* ». Ses soirées, il les passe dans les halls d'immeuble avec une vingtaine de copains jusqu'à « *22 heures-23 heures* », pendant les vacances jusqu'à « *3-4 heures du matin* ». Parfois, il va, en bande, sur les Champs-Elysées ou à Châtelet. Il habite dans un des quartiers difficiles depuis six ans. Avant, il vivait avec son père au Togo. Sa mère, qui l'a fait venir en France avec son frère, travaille à Paris. Elle n'est pas là de la journée, et rentre « *vers 20 heures* ».

Responsables, les parents ? « *Oui* », disent quasi unanimement travailleurs sociaux, élus et policiers. Les anecdotes pullulent : c'est tel gamin de deux ans et demi qu'on voit régulièrement aller seul à la halte-garderie, tels enfants qui, l'hiver, vont à l'école en T-shirt faute d'avoir été habillés, tels pères qui manifestent devant le commissariat lorsqu'un jeune est en garde à vue. De l'avis général, au mieux les parents ont démissionné, au pire ils sont complices. En tout cas, ils ne tiennent plus lieu d'exemple. Beaucoup de pères sont au chômage, beaucoup de mères font des ménages dans les zones industrielles alentour ou à Paris. La flexibilité du travail, qui fait que les parents sont absents très tôt le matin ou très tard le soir, est montrée du doigt.

« *De grâce, qu'on investisse le terrain !* », implore Paul Lamour. Pour le responsable municipal de la vie associative, il est urgent d'aller à la rencontre de « *la jeunesse qui refuse nos structures* », en « *frappant plus fort qu'elle* ». « *Ce qui est fait, c'est bien, mais le plus difficile n'est pas pris en compte, il faut du neuf* », martèle l'agent municipal, en préconisant, par exemple, une intervention des éducateurs, non seulement dans la journée, mais aussi le soir, tard. Et d'approuver les jeunes qui réclament un local dans lequel ils ne seraient pas encadrés par du personnel municipal. L'expérience a déjà été tentée. Pas question de recommencer, assène le maire : l'endroit était devenu un lieu de recel. Mais pourquoi pas constituer un encadrement à l'aide de médiateurs qui auraient le discours et le comportement des jeunes encadrés ? interroge Paul Lamour.

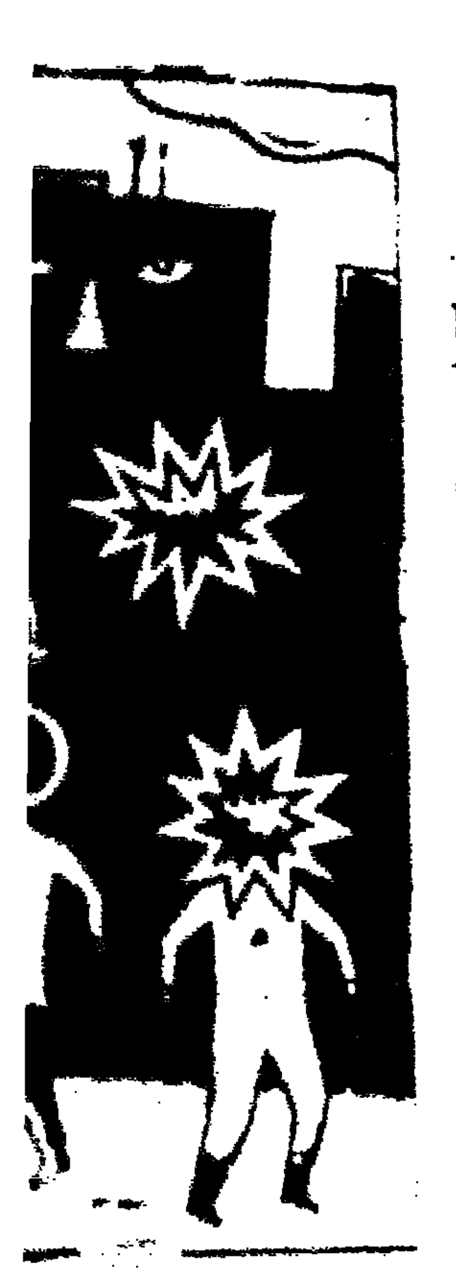
Ismaël lui donne raison. Si local il y a, il ne faut pas, dit-il, que l'encadrement provienne de l'accueil-jeunes (le service municipal) : « *On n'a pas de respect pour eux, on les connaît pas.* » En revanche, « *s'il y a un grand d'ici, il y aura du respect. Il nous aura vus grandir, s'il y a une galère, il va être derrière nous* », explique-t-il. Autrement dit, n'est respecté que celui qui est du même côté de la barre. Le monde d'Ismaël est partagé en deux camps, dans une logique d'affrontement. En face, il y a « *les flics, les CRS* », qui « *nous brutalisent, sont racistes, tapent sans laisser de marques* ». « *Parfois, on leur mène la vie dure*, reconnaît le jeune homme, *mais c'est leur boulot, ils sont là pour ça.* »

Marie-Pierre Subtil

Dessin : Alexios Tjoyas

هكذا من الأصل

e la violence



I

... clubs de sport,
...urs
...lle de banlieue,
...éuste
...a démission
...t policiers
...que approprié

Les intellectuels face à l'extrême droite

UNE QUARANTAINE d'écrivains, chercheurs et universitaires lançaient en juillet 1993 un *« appel à la vigilance »* face à la *« résurgence, dans la vie intellectuelle française et européenne, de courants antidémocratiques d'extrême droite »*. Quatre ans et demi plus tard, plusieurs signataires de cet appel se sont réunis, samedi 6 et dimanche 7 décembre, à l'abbaye d'Ardenne, près de Caen, dans les locaux de l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine (IMEC). Le constat qu'ils dressent n'est pas rassurant. En effet, ce qu'ils craignaient est en train de se produire sous nos yeux, dans une indifférence quasi générale : la banalisation des thèses racistes et d'une réécriture de l'Histoire qui met désormais sur le même pied les deux camps, fasciste et antifasciste, de la seconde guerre mondiale.

« Le Front national a intérêt à tout mélanger, à dire que Vichy n'était pas si mal, et les résistants pas si bien. Le but est de rassembler les deux branches de la droite scindées par la guerre, les Vichystes et les résistants. La seule façon pour lui d'arriver un jour au pouvoir est de faire oublier cette ligne de partage », explique l'historien Jean-Pierre Vernant. Ce confusionnisme est voulu ; l'affaiblissement du gaullisme le rend possible. Le même parti, qui compte dans ses rangs d'anciens miliciens, annonce à grand bruit qu'il va rendre hommage aux maquisards du plateau des Glières. Le même Jean-Marie Le Pen, une semaine après son dépôt de gerbe manqué au mémorial des Glières, réaffirme, comme il l'avait fait il y a dix ans, mais cette fois à Munich et flanqué d'un ancien Waffen SS, que *« les chambres à gaz sont un détail de l'Histoire de la seconde guerre mondiale »*.

René Monzat, journaliste indépendant qui étudie l'extrême droite depuis des années, estime que la réécriture de l'Histoire est fondamentale aux yeux des dirigeants du Front national. Cela vaut pour la seconde guerre mondiale, ou la guerre d'Algérie, mais cela passe aussi par une rupture radicale avec l'interprétation positive de la période des Lumières qui est, depuis le siècle dernier, un des fondements de l'enseignement républicain. Deux concepts-clés des Lumières, le progrès et l'individualisme, sont particulièrement visés. Les idéologues du Front préfèrent exalter la tradition et l'appartenance au groupe.

FALSIFICATIONS INTÉRESSÉES

C'est une véritable *« guerre idéologique »* qui est menée contre la devise de la République. La liberté est rabaissée à sa seule signification économique, celle du *« laissez-faire »*, déjà dénoncée par les penseurs socialistes du XIXe siècle à travers la parabole qui décrit le capitaliste comme *« le renard libre dans le poulailler libre »*. L'égalité est rejetée sous le prétexte qu'elle ne peut être instaurée que par la force et aboutit donc nécessairement au goulag. La seule valeur positive qui survive à ce jeu de massacre est la fraternité, mais l'interprétation qui en est donnée a de quoi faire sursauter les exégètes républicains. La fraternité est en effet perçue, au sens littéral, comme étant le bien commun de ceux qui ont les mêmes ancêtres...

Cette entreprise de démolition du lien national et sa reconstruction sur de nouvelles bases vont beaucoup plus loin encore, au moins pour certains intellectuels d'extrême droite. Il s'agit rien de moins que de rejeter les fondements judéo-chrétiens de la civilisation occidentale, pour faire appel à une origine celte d'autant plus magnifiée qu'elle est floue, faute de documents. La civilisation de la forêt est exaltée par opposition à celle du désert, et le polythéisme celte porté aux nues face au monothéisme juif et chrétien.

Ce n'est pas un hasard si plusieurs des universitaires appelant à la vigilance face à ces dérives sont des spécialistes des langues et civilisations anciennes. Leur domaine d'études est en effet fréquemment sollicité par les théoriciens d'extrême droite en quête de légitimité pour leurs fantasmes racistes. Jean-Pierre Vernant, professeur au Collège de France, est un spécialiste de l'Antiquité grecque. Charles Malamoud est un expert des textes sanskrits à l'Ecole des hautes études en sciences sociales. Maurice Olender se consacre à l'histoire comparée des religions au sein de la même institution. Il est aussi directeur de la revue *Le Genre humain*, qui était à l'origine de ce colloque.

Les termes « aryen » et « sémite » sont apparus pour désigner seulement deux groupes de langues distincts. Mais, avec le développement, au XIXe siècle, de la philologie comparée et de l'anthropologie physique, il y a eu glissement de l'idée de communauté de langue à celle d'un type racial homogène, explique Maurice Olender. C'est ainsi qu'on passe d'une reconstruction érudite fondée sur la linguistique, celle d'un idiome originel, l'indo-européen – d'où sont sortis entre autres le grec, le latin, le français, l'anglais et l'allemand – à des divagations portant sur la prétendue existence d'une *« race indo-européenne »*, évidemment parée de toutes les vertus.

« Le talent de Le Pen est de gérer un système idéologique contradictoire qui comporte à la fois des néo-païens et des catholiques traditionalistes, commente Jean-Pierre Vernant. *Ce qui transparaît derrière les visages multiples du fascisme, c'est l'appel à l'irrationnel »*, ajoute-t-il. Le rôle de l'intellectuel consiste à réfuter, chaque fois qu'il a en a l'occasion, les falsifications intéressées. C'est le cas, par exemple, lorsque l'extrême droite, pour justifier le renvoi massif des immigrés dans leur pays d'origine, se livre à une analyse fallacieuse du statut du *xenos* – l'étranger – dans la cité grecque, en oubliant le principe d'hospitalité, si fort et si souvent réaffirmé dans la Grèce antique.

Quelle doit être l'attitude de la presse face au FN ? *« Je ne suis pas d'accord avec ceux qui disent qu'il s'agit d'un parti légal, que l'on doit traiter comme n'importe quelle autre formation politique. Il faut diaboliser le Front national »*, affirme Laurent Joffrin, directeur de la rédaction de *Libération*. *« Le Front national est le seul parti politique à connaître une progression continue depuis une quinzaine d'années. Un parti raciste et xénophobe qui attire 3 % ou 4 % d'électeurs n'est pas dangereux. Mais il constitue une formidable menace lorsqu'il dépasse 15 % et fait jonction avec une tendance anti-élite, comme cela s'est passé en Allemagne dans les années 30 »*, estime Jean-Marie Colombani, directeur du *Monde*. La prohibition du racisme doit être, au même titre que celle de l'inceste, le ciment de la société.

Dominique Dhombres

L'électeur égaré *par Philippe Bertrand*



Etats-Unis : la diplomatie du Congrès

Suite de la première page

Cette autre Amérique est celle qui cède à son vieux penchant au retrait, n'éprouve aucune envie de jouer le shérif de la communauté internationale et aspire moins que jamais à l'hégémonie. Il n'y a pas 20 % des Américains, selon les sondages, qui souhaitent voir leur pays prendre la responsabilité première dans les affaires de la planète. Le numéro deux du département d'Etat, Strobe Talbott, mélange d'intellectuel-journaliste-diplomate, écrit : *« Depuis 1985, en dollars constants, le budget que les Etats-Unis consacrent aux affaires étrangères a diminué de 50 %. En 1984, les dépenses publiques consacrées aux affaires étrangères représentaient 2,5 % du budget fédéral ; aujourd'hui, c'est à peine 1 %. »* (*Foreign Affairs*, automne 1997.)

M. Talbott relève encore : *« Au cours des quatre dernières années, les Etats-Unis ont fermé trente-deux ambassades et consulats. (...) En l'absence d'une menace évidente et qui incitait à l'union, comme le fut l'URSS du temps de la guerre froide, le besoin d'un engagement américain à l'extérieur se fait de moins en moins sentir dans l'opinion. »* Dans le même numéro de *Foreign Affairs*, le républicain Richard Haas, ancien directeur du Conseil national de sécurité du président George Bush, se lamente : *« Au cours des toutes dernières années, le volume de temps d'antenne que les grandes chaînes de télévision américaines consacrent aux affaires internationales dans leur journal du soir s'est effondré de 50 %. »*

Mais *« si l'isolationnisme* [que reflètent ces dernières évolutions] *peut constituer une politique défendable, on ne peut cependant prétendre à la fois assumer dans le monde des ambitions globales »*, observe dans l'*International Herald Tribune* le journaliste américain William Pfaff. La fin de la guerre froide a exacerbé la contradiction entre les deux grandes tendances de la diplomatie américaine. Une partie de l'explication tient au rôle nouveau, ou retrouvé, joué par le Congrès en politique étrangère. Face à l'URSS, sénateurs et membres de la Chambre des représentants avaient laissé la vedette au président pour conduire la diplomatie du pays. L'homme de la Maison Blanche était l'acteur principal en politique étrangère – même si les élus du Capitole exerçaient sur cette politique un contrôle plus étroit que ce n'est généralement le cas en Europe de l'Ouest.

L'après-guerre froide, période de jeux d'influences et d'enjeux stratégiques moins évidents, a libéré l'appétit du Congrès. Ces derniers temps, il a, autant que le président, conduit la politique étrangère des Etats-Unis. Ce sont les interventions du Congrès qui ont manifesté avec éclat les directions contradictoires de la diplomatie américaine. La minorité démocrate a infligé un revers cuisant à Bill Clinton en le privant des voix qui lui manquaient pour instiller une nouvelle dose de libéralisation commerciale. Appuyée par des syndicats (15 % des salariés) qui paraissent en meilleure forme que leurs homologues européens, elle a refusé à « son » président la procédure – dite du *« fast track »* – qui permet à la Maison Blanche de solliciter un vote bloqué sur toute nouvelle législation commerciale internationale.

BILL CLINTON HUMILIÉ

Ce camouflet – sans précédent depuis 1974 – entame la crédibilité du président dans un domaine essentiel de la nouvelle politique étrangère américaine : les relations économiques internationales. C'est un coup d'arrêt au prosélytisme libre-échangiste de la Maison Blanche. Le vote des élus démocrates exprime les doutes d'une partie de la classe moyenne quant aux bienfaits d'une globalisation accrue des échanges commerciaux. La majorité républicaine avait, de son côté, déjà fait des siennes. C'est elle qui a imposé à un Bill Clinton qui y était opposé les législations qui pénalisent unilatéralement les sociétés étrangères commerçant avec Cuba ou l'Iran.

Les républicains ont refusé – et refusent toujours – de voter les crédits nécessaires (près d'un milliard de dollars) au paiement des sommes que les Etats-Unis doivent à l'ONU, au motif que le projet de budget d'assistance américaine à l'étranger alloue de l'argent public à des organisations qui prônent le planning familial et, parfois, l'interruption de grossesse dans les pays du tiers-monde.

Les élus républicains ont aussi privé la Maison Blanche de quelque 3 milliards de dollars destinés à renflouer le Fonds monétaire international au moment précis où le FMI a plus que jamais besoin de liquidités pour faire face à la crise asiatique. De quoi humilier Bill Clinton, qui se trouvait à la veille de sa visite à Vancouver, où étaient réunis les pays du Forum Asie-Pacifique. Dans le *Washington Post*, David Broder, l'un des doyens des commentateurs politiques américains, s'inquiète : *« L'impact* [de ces interventions du Congrès] *à l'étranger jette le doute sur la capacité de M. Clinton à agir au nom de l'Amérique sur la scène mondiale ; le leadership américain s'en trouve ébranlé comme rarement depuis des dizaines d'années. »*

Un deuxième acteur parle désormais pour l'Amérique sur la scène mondiale : le Congrès. Cette dualité d'intervenants pourrait caractériser et compliquer la diplomatie américaine des années à venir.

Alain Frachon

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Une Terre moins menacée

LES tractations de Kyoto ont été interminables. Navrante fut la révélation des égoïsmes nationaux et des intérêts particuliers. Elles ont parfois noyé dans une sauce technocratique et affairiste le drame que constitue le réchauffement pour des milliards d'humains confrontés à une aggravation des sécheresses, des inondations et des cyclones. Mais on aurait tort de faire la fine bouche. Tout cela ne saurait dissimuler le plus important : la conférence climatique a marqué un tournant positif. Avertie d'un risque flagrant, la communauté internationale a finalement fait un geste significatif dans le sens de la prévention.

Certes, les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre retenus (– 6 à – 8 % pour les principaux pays émetteurs) sont encore très faibles au regard des nécessités. L'expertise scientifique nous avertit qu'il faudrait les diminuer de plus de la moitié pour éloigner le risque. Mais le premier pas est fait. Pour la première fois, on inverse une logique, celle de l'aveuglement suicidaire auquel le « toujours plus » peut conduire. Kyoto engage nos sociétés à ne plus fonder leur développement sur le principe d'une interminable course à plus de consommation d'énergie et, puisqu'il faut faire moins, à s'efforcer de faire mieux.

Economiser, optimiser, rationaliser, moderniser, au lieu de gaspiller et d'épuiser, s'engager sur la voie du durable au lieu de faire comme s'il n'y avait aucune limite, comme si l'air, l'eau, la terre, ces éléments indispensables à la survie de l'espèce, n'avaient pas leur propre équilibre qu'il appartient à l'humanité de gérer en bon père de famille.

Kyoto présente un autre enseignement : l'entrée fracassante de l'écologie dans la sphère économique. Puisque le climat est modifié par l'homme, c'est désormais à lui de le « gérer ». L'action humaine devenant le facteur numéro un de transformation de la nature, la traduction s'avère inévitable en termes d'instruments et de mécanismes économiques. C'est déjà le cas pour la pollution, les déchets, la couche d'ozone, l'eau, les forêts, les ressources de la mer ou du sol. L'environnement n'est plus seulement une affaire de protection ou d'idéologie. Il prend une « valeur », cette valeur acquiert un prix et devient un enjeu de marché.

Certaines options avancées à Kyoto (mais non encore retenues) peuvent, de ce point de vue, apparaître contestables. La mise en place d'un « marché de la pollution » permettant le commerce de permis de polluer se présente comme un gage d'efficacité. Tant mieux si c'est le cas. Mais, si ce marché devenait un moyen pour que les riches, parce qu'ils sont riches, achètent aux pauvres le droit de continuer à se conduire en gaspilleurs, la dérive serait intolérable. Ce serait comme si, alors que la vitesse est limitée pour tous dans l'intérêt de tous, quelques automobilistes pouvaient acheter le droit de rouler à 200 kilomètres heure.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « *Les rédacteurs du Monde* »,
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le devenir de l'Union française

L'ASSEMBLÉE de l'Union française a été installée solennellement au château de Versailles par M. Vincent Auriol, président de la République et président constitutionnel de l'Union. Il n'y aura jamais trop de solennité dans cette enceinte vénérable et somptueuse pour une telle Assemblée qui est seulement consultative, mais dont l'importance ne saurait être méconnue.

Ce n'est pas la besogne qui fera défaut à l'Assemblée de Versailles. Si cette dernière existe réellement, bien que partiellement, puisque à notre connaissance tous les membres des territoires d'outre-mer n'ont pas été désignés, l'Union française elle-même n'est qu'un « devenir ». Son Assemblée se réunit au moment même où, si l'on en croit les agences, un autre concile, dangereux celui-là, est sur le point d'entrer en activité.

Nous voulons parler du « Kominform » asiatique, dont le siège serait fixé à Vladivostok, et qui correspondrait, pour l'Extrême-Orient, au Kominform de Belgrade, dont nous avons pu déjà, à nos dépens, mesurer la puissance et la malfaisance. Une conférence, pendant de celle de Varsovie, aurait été tenue à Kharbin du 20 au 27 novembre ; trois cents délégués y représentaient la Corée, la Mongolie extérieure, les Philippines, les Indes, la Birmanie... et le Vietnam.

La France et l'Assemblée de l'Union française auraient grand tort de négliger cette nouvelle offensive dirigée contre elle par le Parti communiste du Vietnam, le Vietminh, dirigé par M. Ho Chi Minh, sur le point où l'Union paraît le plus vulnérable.

Rémy Roure
(12 décembre 1947.)

Le monde de la haine et des slogans

par Alain Finkielkraut

QUAND l'imposture totalitaire a fini par éclater, j'ai cru qu'une époque se terminait et que l'intelligentsia entrait dans l'ère de la délibération, de l'échange d'arguments et des désaccords civilisés. Je rêvais. Sous le prétexte de la vigilance nécessaire contre le racisme impénitent et contre le fascisme ressuscité, ça recommence : les procès, les amalgames, les exclusives, les mots à bout portant. La guerre plombe à nouveau la vie intellectuelle. Guerre et mobilisation contre Le Pen en apparence, mais, en réalité, lepénisation de tous ceux qui ne se laissent pas éblouir par le soleil à nouveau resplendissant de la radicalité. Les vieux démons de l'extrême droite n'ont pas mis longtemps à ranimer ceux de l'ultra-gauche.

Saluons donc le retour d'une vieille connaissance : l'antifascisme d'intimidation. Fascistes ou pétainistes sont aujourd'hui les intellectuels qui refusent d'acclamer les performances et les installations de l'art contemporain ; fascistes ou pétainistes les partisans d'une maîtrise des flux migratoires ; fasciste, pétainiste et « paponisée », l'administration française qui s'apprête à renvoyer chez eux les travailleurs clandestins non régularisés ; contaminés enfin par le virus du Front national, Patrick Weil pour son rapport et Sami Naïr pour son rôle dans l'élaboration de la nouvelle loi sur l'entrée et le séjour des étrangers en France.

L'abjecte expression de *« chien de garde »* appliquée autrefois par Paul Nizan à Léon Brunschvicg, cette *« bête blonde »* comme chacun sait, resurgit intacte dans un ouvrage qui fait grand bruit sur le conformisme idéologique des médias. La pensée unique est un vrai sujet, ainsi d'ailleurs que la triste exception française du copinage généralisé, mais au lieu de le traiter, Serge Halimi accomplit dans *Les Nouveaux Chiens de garde* le prodige rétro de constituer tous les non-marxistes de France en serviteurs du Grand Capital. Ce pamphlet paraît dans la collection « Liber-raisons d'agir », qui, lit-on, *« présente l'état le plus avancé de la recherche sur les problèmes politiques et sociaux d'actualité »*. *« Chien de garde »* est un concept produit par la science dans son état le plus avancé ! Cette proposition énorme n'a pas suscité de scandale ni l'hilarité. Au contraire, le livre s'arrache.

Tout est permis, tout est possible : Le Pen, ennemi providentiel, délivre une autorisation de tuer à ceux qui n'ont jamais conçu la politique et la pensée que comme une modalité de la guerre d'anéantissement. Et leur nom est légion : c'est, hélas ! une partie importante de l'establishment journalistique, artistique et universitaire qui retrouve ainsi, Le Pen soit loué, la joie de haïr.

A peine étions-nous sortis de l'eau que nous voici donc replongés dans ce qu'Orwell appelait si justement *« le monde de la haine et des slogans »*. Ce monde tout entier pénétré de volonté est divisé en deux : les amis du genre humain, les ennemis de l'humanité ; ceux qui défendent et accueillent les étrangers, ceux qui les excluent parce qu'ils les détestent. Comme l'écrivait Malraux en 1949, quand le stalinisme étendait sa nuit sur l'est de l'Europe et que la lumière de la révolution d'Octobre aveuglait la plupart des intellectuels occidentaux : *« Ce qu'il faut pour ce mode de pensée, ce n'est pas que l'adversaire soit un adversaire, c'est qu'il soit ce qu'on appelait au XVIIIe siècle un scélérat. »*

L'antifascisme idéologique est, en effet, l'opération par laquelle tous les problèmes se dissolvent en salauds. Pas de problème, rien que des salauds, telle est la certitude confortable que le monde de la haine et des slogans fait pleuvoir sur les hommes. Or il y a des problèmes. Le monde réel est un nœud de problèmes. Il ne suffit pas, pour échapper à cette problématicité, de prendre systématiquement le parti de l'Autre. Car qui est l'Autre ? Lequel de mes prochains passe avant l'autre ? Comme le rappelle Levinas, penseur de l'altérité, nous ne sommes jamais seulement deux. Si nous n'étions que deux, il y aurait une morale, mais pas de problème moral. Avec le tiers, qui est là d'emblée, naît la nécessité de comparer, de faire des choix, de réfléchir. *« De la responsabilité au problème : telle est la voie »*, nous dit Levinas, tel est le nécessaire prolongement politique de la vie éthique. Ainsi Levinas nous met-il en garde contre la tentation mortelle du raccourci idéologique.

Mais en quoi l'immigration fait-elle problème ? En ceci, tout simplement, que nous vivons dans un Etat social et non dans un Etat libéral. Le bien-être relatif et les garanties que cet Etat accorde à ses ressortissants ne peuvent pas faire l'objet d'une distribution illimitée. A côté de l'esprit de clocher, de la peur de l'étranger, du goût minable de rester entre soi, il y a, nous rappelle opportunément Habermas, un chauvinisme du bien-être. Réclamer en décembre 1995 un renforcement de l'Etat social en allant jusqu'à traiter Nicole Notat de *« collabo »* pour avoir approuvé la réforme de notre système de protection ; et un an et demi plus tard, exiger sur le même ton, avec les mêmes insultes, la régularisation de tous les travailleurs clandestins : ce n'est pas faire preuve d'humanité, c'est pratiquer la dénégation. Ce n'est pas manifester une belle continuité dans la révolte, c'est vouloir une chose et son contraire. Les mêmes qui préconisent une hospitalité inconditionnelle refusent haut et fort d'en payer le prix.

> Tout est permis, tout est possible : Le Pen, ennemi providentiel, délivre une autorisation de tuer à ceux qui n'ont jamais conçu la politique et la pensée que comme une modalité de la guerre d'anéantissement

Mais je ne veux pas faire seulement l'objection du réalisme à l'angélisme haineux qui nous ceinture. Car je vois disparaître dans l'actuel combat contre-toutes-les-formes-d'exclusion-et-d'intolérance une certaine idée de l'hospitalité que résume le beau mot d'intégration.

Beau mot calomnié : contrairement à ce que martèle la vulgate philosophique en vigueur, l'intégration, ce n'est pas une forme perverse d'ethnocentrisme. Ce n'est pas la réduction de l'Autre au Même. L'intégration, c'est l'entrée dans un monde, dans une langue, dans une mémoire, dans une demeure commune plus vieille que ceux qu'elle accueille et qui leur survivra.

Cette intégration ne concerne pas seulement les étrangers, mais aussi les enfants que Hannah Arendt appelle magnifiquement *« les nouveaux-venus sur la Terre »*. Cette expression veut dire que nous naissons étrangers au monde. Nous sommes tous d'abord des étrangers, et le monde où nous naissons ne devient nôtre que par le biais de l'éducation, que parce qu'il y a des maîtres pour en assumer la responsabilité. *« Vis-à-vis de l'enfant,* écrit Arendt, *c'est un peu comme si le professeur était un représentant de tous les adultes qui lui signalerait les choses en lui disant : voici notre monde. »*

Or la nouvelle hospitalité ne consiste plus à dire voici notre monde aux étrangers ou aux enfants. Elle consiste à laisser se manifester, s'entrecroiser, se rencontrer, se métisser les identités, les cultures et les mondes. Chacun, à la limite, est un monde. C'est ainsi qu'à l'école l'impératif de transmission cède progressivement la place à l'exigence de communication interculturelle et intersubjective. C'est ainsi également que tout problème d'intégration est retraduit dans le langage de la nouvelle hospitalité en défaut d'ouverture et de reconnaissance de l'Autre. Le problème disparaît dans le salaud. Tel est le malheur de notre temps : au moment même où elle est défiée par la xénophobie organisée, l'intégration est destituée par la xénophilie militante et pensante.

Une remarque pour conclure : dans la dernière livraison de *L'Infini*, Marcelin Pleynet se livre à quelques considérations critiques sur Cioran, qu'il qualifie, en passant et en toute bonne conscience cosmopolite, de *« penseur roumain »*. On se souvient que certains journalistes avaient procédé à la même roumanisation de Cioran au lendemain de sa mort. Un tel geste, bien sûr, n'est pas innocent. Dans son adolescence roumaine, Cioran a écrit un livre fasciste ; le roumaniser, c'est, pour le monde du soupçon, de la haine et des slogans, l'épingler éternellement sur ce livre barbare que contredisent tous ses livres ultérieurs et qu'aucun de ses juges n'a lu. Mais Cioran est aussi l'écrivain qui a fait, en plein XXe siècle, l'hommage stupéfiant d'un grand style classique à la langue française. Si cela ne compte plus, c'est que la culture désormais n'entre pour rien dans la définition de la France que partagent ses cerbères et ses justiciers. La France, c'est un ensemble de services et de commodités, et pour les tenants de la nouvelle hospitalité, il est intolérable de réserver ces services et ces commodités à ceux que le hasard a dotés de parents français. Aussi plaident-ils pour que la France soit un droit de l'homme.

La France comme droit de l'homme : il n'est rien de plus réducteur que cet idéal généreux car, outre le mépris du possible dont il témoigne, il ouvre un monde où tout, absolument tout, est métamorphosé en biens de consommation. Tandis que la technique planétaire ne reconnaît en l'homme que le consommateur, la vigilance cosmopolite érige le consommateur en parangon d'humanité. L'universalisme méritait mieux.

Alain Finkielkraut *est professeur à l'Ecole polytechnique.*

Du bon et du mauvais usage du référendum

par Philippe Douste-Blazy et Henri Plagnol

LA polémique sur la légitimité ou non du recours au référendum est au cœur du débat politique national. Pratiquement le même jour, et ce n'est évidemment pas seulement une coïncidence de calendrier, le Parti communiste réclame un référendum sur l'euro, et le Front national un référendum sur l'immigration.

Si la demande des communistes ne suscite que peu d'écho chez les socialistes hostiles à l'Europe, prisonniers de la solidarité gouvernementale, en revanche, pour la première fois, et c'est un phénomène politique majeur, une partie notable de la droite républicaine se déclare favorable à un référendum sur l'immigration. A-t-on pris suffisamment la mesure du danger d'ouvrir ainsi la boîte de Pandore ? Ne sommes-nous pas en train d'allumer avec la mèche du référendum un incendie impossible à maîtriser ? Est-il responsable de jouer sur les peurs collectives des Français au risque, pour la droite républicaine, de devenir définitivement l'otage du Front national ?

Ces questions sont très largement nouvelles car, jusqu'à maintenant, la menace d'un recours au référendum était théorique et sans réelle perspective de traduction politique. L'usage du référendum avait été limité par les fondateurs de la Ve République aux questions relatives à l'organisation des pouvoirs publics ou à la ratification d'un traité.

Le général de Gaulle lui-même, s'il a fait un usage très personnel du référendum, s'est bien gardé de l'utiliser pour trancher des questions de société. Le fondateur de la Ve République, immense homme d'Etat, était le contraire d'un démagogue, et le référendum était pour lui le moyen de s'assurer de la légitimité populaire, en aucun cas un procédé pour flatter les passions de l'électorat.

La réforme constitutionnelle de 1996, voulue par le président de la République, Jacques Chirac, en étendant l'usage du référendum *« aux réformes relatives à la politique économique ou sociale de la nation et aux services publics qui y concourent »*, a sur ce point profondément modifié le fonctionnement de nos institutions. Cette évolution était nécessaire car, dans une démocratie développée, caractérisée par une forte demande de participation aux décisions, les Français doivent pouvoir être directement consultés sur les enjeux les plus importants de leur vie quotidienne.

Encore faut-il que la classe politique soit suffisamment responsable pour ne pas faire une application inconsidérée du référendum en opposant la volonté du peuple à celle exprimée par ses représentants élus au suffrage universel. On voit l'usage redoutable que peuvent faire les démagogues de cette arme dans un pays qui n'a plus confiance dans les élites qui le représentent. Ainsi serait réalisé le vieux rêve des extrêmes : mettre à bas les institutions parlementaires en flattant les passions et les préjugés. Les républicains de gauche comme de droite ont donc un devoir de vigilance à l'intérieur de leur formation pour refuser la dérive populiste.

Le recours au référendum est-il souhaitable en matière de nationalité et d'immigration ? A cette question, si l'on en juge par les sondages, la grande majorité des Français répond oui, sans restrictions.

Mais le contexte rend très difficile l'interprétation de leurs réponses, tant est grande la confusion dans les esprits et dans l'opinion entre les projets relatifs à l'immigration et à la nationalité alors même qu'il s'agit de deux enjeux très différents tant dans leur formulation que dans leurs conséquences politiques et juridiques. On ne peut d'ailleurs que déplorer la présentation simultanée de ces deux projets, comme si le gouvernement avait voulu favoriser l'amalgame.

Les avantages et les inconvénients d'une consultation par référendum par opposition au débat parlementaire sont bien connus. Le référendum présente deux avantages incontestables : donner aux Français le sentiment qu'ils décident eux-mêmes directement de ce qu'ils souhaitent et leur permettre de se prononcer sur une question claire et compréhensible par tous.

Le revers de la médaille est évident : le référendum suppose par nature que l'on puisse résumer la question sous une forme binaire au risque de caricaturer des problèmes sociaux complexes, et il entretient l'illusion qu'il existe une solution populiste manichéenne à des problèmes que la classe politique est impuissante à résoudre au risque de provoquer toutes sortes de surenchères.

Il faut donc se garder de tout a priori définitif sur l'usage du référendum. Tout dépend de la question posée et des enjeux. Pour que le référendum soit souhaitable, il faut et il suffit que deux conditions soient remplies :

1. qu'il soit possible de rédiger une question simple qui appelle une réponse par oui ou par non au problème posé,

2. que soit garanti un débat digne qui, en permettant aux Français de s'exprimer, contribue à apaiser les passions.

Si l'on prend les précautions nécessaires, ces deux exigences peuvent être satisfaites, s'agissant du débat relatif à l'accession à la nationalité française. Valéry Giscard d'Estaing et François Bayrou ont eu raison de dire qu'il était possible de rédiger une question en termes simples, avec une réponse qui se traduirait clairement dans notre droit. Il est légitime que le peuple français soit consulté directement sur les conditions d'accès à la nationalité française.

On peut même penser que ce débat serait tout à l'honneur de la France s'il permettait de marginaliser les extrémistes des deux camps, ceux qui rêvent à un droit du sol intégral, et ceux qui, au contraire, demandent le retour pur et simple au droit du sang. Entre les deux, il y a la place pour un débat démocratique, à condition précisément que la question posée aux Français soit rédigée en des termes tels qu'elle ne porte que sur la manifestation de volonté, c'est-à-dire les modalités d'application du droit du sol à notre tradition républicaine.

En revanche, les risques inhérents à une consultation référendaire sur les problèmes de l'immigration sont considérables. Tout d'abord, en pratique, on voit mal quelle question pourrait être posée aux Français. La législation sur l'immigration est complexe et contient des dispositions touchant à des domaines extrêmement différents : condition de régularité de l'entrée et du séjour des étrangers, regroupement familial, droit d'asile, droits sociaux des immigrés, répression du travail clandestin, etc. Il s'agit du type même de débat qui ne peut pas se résumer à une alternative simpliste et qui demande un examen approfondi que seule permet la procédure parlementaire.

> Oui au référendum sur la nationalité, non au référendum sur l'immigration. Telle est la seule position conforme à nos institutions, à notre tradition républicaine et aux aspirations du peuple français

Il y aurait même un grave danger à accréditer auprès de nos concitoyens la thèse selon laquelle il existe une solution simple à ces problèmes complexes. C'est le discours même des extrêmes de droite comme de gauche, qui jettent en pâture à l'opinion une classe politique prétendument disqualifiée parce qu'elle est incapable de résoudre les problèmes quotidiens des Français. L'extrême gauche prétend qu'il suffirait d'ouvrir nos frontières, et l'extrême droite de les fermer. Aucune de ces thèses ne résiste à un examen même sommaire des difficultés réelles.

Mais l'essentiel n'est pas là. Par nature, la consultation référendaire, si on n'y prend pas garde, attise les passions et les surenchères. En acceptant de poser une question qui appellerait une réponse par oui ou par non, les formations politiques républicaines deviendraient inévitablement les otages du Front national.

Une telle consultation entraînerait toutes sortes de dérives en désignant du doigt l'étranger comme le bouc émissaire des problèmes de la société française. Elle porterait un coup sérieux à l'image dans le monde de notre pays. Elle achèverait de ruiner la crédibilité déjà très entamée du Parlement auprès de nos concitoyens puisque ce serait l'aveu définitif de son impuissance à répondre à leurs préoccupations.

Enfin, elle placerait la droite modérée dans une situation intenable, prise en tenaille entre une gauche et une extrême droite qui font de ce thème leur bannière idéologique. Il ne sert à rien de chasser sur les terres du Front national car, selon la formule célèbre, les Français préféreront toujours l'original à la copie.

Oui au référendum sur la nationalité, non au référendum sur l'immigration. Telle est la seule position conforme à nos institutions, à notre tradition républicaine et aux aspirations du peuple français.

Philippe Douste-Blazy *est ancien ministre, secrétaire général de Force démocrate, député des Hautes-Pyrénées.*
Henri Plagnol *est député (UDF-FD) du Val-de-Marne.*

Pour Raul Rivero

par Christine Ockrent

« CE qui se passe ici ne s'était encore jamais passé, ne se passe nulle part et heureusement ne se passera jamais plus sur cette planète... Cuba est un authentique laboratoire... » Le sourire las, Raul Rivero, journaliste et poète cubain, adossé au muret lézardé d'une petite maison sûre de La Havane où il nous a donné rendez-vous, relit à haute voix un de ses textes.

A cinquante-deux ans, ce petit homme trapu, ancien pilier de la presse officielle, autrefois correspondant à Moscou, dirige une agence de presse indépendante qui s'efforce de diffuser à l'extérieur des informations sur la réalité cubaine. Agence, c'est un grand mot pour décrire un groupe d'amis sans moyens, sans fax ni ordinateurs – aussitôt confisqués par la police qui les visite régulièrement –, sans papier – denrée rare dans l'île –, juste quelques vieilles machines à écrire et un téléphone qui sonne sans arrêt. « *Il est sur écoutes,* précise Raul. *De temps en temps, on nous le coupe, ce n'est pas grave, nous rappelons d'ailleurs...* »

Dans une île sous cloche, où toute information autre qu'officielle est interdite à la population, le téléphone est le seul lien avec l'extérieur, et d'abord Miami, où vivent deux millions de compatriotes. *« Cuba est un pays qui n'existe plus. Mais c'est le mien. Et je revendique le droit d'y vivre. »*

Raul Rivero a le regard lourd de ceux qui ont vu tant d'autres partir : sa fille, son frère, ses meilleurs amis, écrivains, peintres, avocats, journalistes, tous se sont exilés, poussés à bout par un régime qui, pour éliminer ses opposants, joue l'usure. *«Partir, c'est facile, même si tu transportes partout avec toi la douleur du pays. Le plus dur, c'est de rester. »* Rivero, lui, s'échine à rester, malgré le harcèlement des autorités qui ont privé sa femme de travail et menacent sa vieille mère, malgré la difficulté à se ravitailler et se soigner sans les tickets de rationnement qu'on leur a confisqués, malgré les voisins qui, en s'en excusant, rapportent ses faits et gestes au comité de quartier, malgré les heures de marche à pied faute de transports, malgré la fatigue et l'humiliation des tracas ordinaires. Il reste à observer la faillite matérielle et morale d'un système qui promettait, il y a trente-cinq ans, une société meilleure. Il reste parce qu'il y a cru, et qu'il se sent coupable d'avoir participé au mensonge.

« Ce qui ajoute au drame de Cuba aujourd'hui, c'est son mythe, le décalage entre ce que les autres ont voulu voir en nous et ce que nous sommes devenus : une société fracassée, assistée, sans espoir, razziée au profit d'un petit nombre d'individus qui ont tous les pouvoirs, qui vivent et qui pensent en dollars. » Depuis qu'il y a quatre ans la devise américaine a été dépénalisée, l'obsession à Cuba est la course au billet vert. *« Cuba,* dit Raul, *est devenu un vrai paradis caraïbe : on a à la fois la prostitution, le socialisme et le capitalisme, mais c'est la version pauvre ! »*

Raul Rivero a reçu, mercredi 10 décembre, le prix de Reporters sans frontières et de la Fondation de France récompensant chaque année un journaliste qui, par son activité professionnelle, ses prises de position et son attitude, témoigne de son attachement à la liberté de la presse.

Christine Ockrent *est journaliste.*

Réponse à Jacques Derrida et Max Dorra

par Jean Bricmont et Alan Sokal

NUL besoin de répondre aux critiques de Jacques Derrida à l'encontre de notre livre, *Impostures intellectuelles*, car il n'en formule aucune dans votre page Débats du 20 novembre. Il se contente de nous jeter au visage des expressions péjoratives – *« chance d'une réflexion sérieuse gâchée »*, *« pas sérieux »*, *« cavaliers mal entraînés »*, *« censeurs »* – sans relever une seule erreur dans notre livre ou critiquer une seule de nos analyses. D'ailleurs, depuis la publication du livre, on assiste à la répétition du même scénario : nos détracteurs ne font aucune critique concrète ; ils admettent implicitement que ce que nous disons est vrai, mais expliquent que, pour toutes sortes de raisons, ce n'est pas bien de le dire.

Jacques Derrida consacrant la majeure partie de son article à se défendre contre une attaque qui, de notre part, est inexistante, il vaut peut-être la peine de clarifier la relation (ténue) qui existe entre lui et notre livre. Une vieille remarque de Derrida à propos de la relativité d'Einstein est, en effet, citée dans la parodie de Sokal. Or le but de cette parodie était, entre autres, de se moquer du type de discours, fort fréquent dans le postmodernisme américain, qui consiste à citer les œuvres de « maîtres » comme si cela tenait lieu d'argument rationnel. Puisque les textes de Derrida et de Lacan, ainsi d'ailleurs que les énoncés les plus subjectivistes de Bohr et d'Heisenberg sur l'interprétation de la mécanique quantique, font partie des références préférées de cette microculture, ils étaient un cheval de Troie idéal pour pénétrer dans leur citadelle. Mais notre livre, contrairement à la parodie, a une cible strictement limitée – l'abus systématique de concepts et de termes provenant des sciences physico-mathématiques. Jacques Derrida n'entre pas dans cette catégorie. Nous écrivons dans l'introduction : *« Bien que la citation de Derrida reprise dans la parodie de Sokal soit assez amusante, elle semble être isolée dans son œuvre ; nous n'avons donc pas inclu de chapitre sur Derrida dans ce livre. »* Nous prévenons d'ailleurs le lecteur contre l'*« amalgame entre les démarches, fort différentes, des auteurs »* que nous discutons : ceci vaut, a fortiori, pour les auteurs que nous ne discutons pas, tels que Derrida. Il a donc raison de se plaindre lorsque les médias, en faisant un compte rendu de notre livre, y mettent parfois sa photo ; mais le reproche doit être adressé aux journalistes, et non à nous qui avons été aussi clairs que possible.

Nos détracteurs ne font aucune critique concrète ; ils admettent implicitement que ce que nous disons est vrai, mais expliquent que ce n'est pas bien de le dire

Nous sommes d'autant plus d'accord pour déplorer les amalgames dont Derrida a été victime que nous déplorons aussi les amalgames qui ont été faits entre notre critique, qui s'en tient à la clarté et à la rigueur – qualités qui n'ont aucune couleur politique –, et des courants politiquement réactionnaires auxquels nous sommes totalement étrangers et, en fait, fermement opposés. Critiquer l'invocation abusive de l'axiome du choix n'est pas la même chose que d'attaquer la sécurité sociale.

Jacques Derrida nous fait un seul reproche concret : il relève quelques différences – dont une qui le concerne – entre les articles que nous avons publiés dans *Libération* (18-19 octobre) et dans le *Times Literary Supplement* (17 octobre). Il en conclut qu'il s'agit d'un *« opportunisme »* malhonnête : dire une chose aux Français et une autre aux Anglais. Malheureusement, la vérité est bien plus banale. Dans *Libération*, nous avons écrit : *« Nous ne critiquons nullement toute la philosophie française contemporaine, Nous n'abordons que les abus de concepts de physique et de mathématiques. Des penseurs célèbres tels qu'Althusser, Barthes, Derrida et Foucault sont esssentiellement absents de notre livre. »* Mais l'éditeur du *TLS* nous a demandé de formuler cette dernière phrase de façon affirmative ; nous l'avons donc remplacée par : *« Des penseurs célèbres tels qu'Althusser, Barthes et Foucault [...] apparaissent dans notre livre uniquement dans un rôle mineur, en tant qu'admirateurs des textes que nous critiquons. »*

Si nous avons omis Derrida dans cette dernière liste, c'est parce qu'il n'apparaît même pas dans notre livre dans ce rôle mineur ! Notons en passant que la liste des « exclus » pourrait être beaucoup plus longue : Sartre, Ricœur, Levinas, Canguilhem, Cavaillès, Granger et bien d'autres sont totalement absents de notre livre. Nous nous attaquons à une forme d'argumentation (ou d'intimidation) qui abuse de concepts scientifiques, pas principalement à une forme de pensée.

Pour finir, répétons pour la énième fois que nous ne nous opposons nullement au simple usage de métaphores, comme semble le croire Max Dorra, dont *Le Monde* a simultanément publié un point de vue. Nous ne reprochons à personne d'utiliser des termes courants comme *« fleuve »* ou *« caverne »*, ni même des termes qui ont des sens multiples comme *« énergie »* ou *« chaos »*. Nous critiquons l'utilisation de termes fort techniques, comme *« ensemble compact »* ou *« hypothèse du continu »*, hors de leur contexte et sans explication de leur pertinence. Après l'avoir souligné tant de fois – dans le livre et dans les nombreux débats qui l'ont suivi –, il est triste de voir nos détracteurs répéter les mêmes généralités sur le *« droit à la métaphore »*, sans prendre la peine de défendre un seul des textes que nous critiquons.

Jean Bricmont *est professeur de physique théorique à l'université de Louvain.*
Alan Sokal *est professeur de physique à l'université de New York.*

Requiem pour un moralisme scientifique

par Henri-Pierre Jeudy

LA guerre des sciences n'a pas eu lieu. L'irrésistible ascension des règlements de comptes semble pourtant envahir la vie des intellectuels qui aiment se lancer dans la chasse impitoyable aux imposteurs. Ce plaisir de la délation empoisonne le monde de la recherche. La désignation des ennemis ne suffit pas pour afficher la garantie d'une probité intellectuelle, il faut circonscrire l'imposture. La « révisionnite » – cette hystérie du jugement rétroactif – adopte un sens giratoire. Ainsi en est-il du conflit traditionnel qui oppose les « vrais » scientifiques à ceux qui sont accusés d'employer des concepts de manière métaphorique, à ceux qui traitent les sciences comme des constructions sociales.

Comment nous faire croire qu'il s'agit là d'un débat qui permettrait aux « sciences dures » et aux « sciences molles » de se régénérer ? Ce pugilat épistémologique sert à légitimer un exercice collectif de contrôle et de classification qui autorise certains chercheurs à montrer du doigt les faussaires de la pensée. Comment imaginer qu'une pareille pantomime du procès de la scientificité puisse éveiller le « monde de la recherche » ?

Afin de répondre à de prétendus impératifs déontologiques censés régir la bonne tenue des usages sémantiques du discours scientifique, tout chercheur devrait être en mesure de reconnaître s'il a vraiment eu des rapports douteux avec la métaphore, cette sorcière qui menace la circulation de la vérité scientifique. Car le problème est sommaire : la recherche n'est-elle pas empoisonnée par un vocabulaire à la mode qui n'a ni queue ni tête ? A l'aube du XXIe siècle s'annonce enfin l'avènement d'une réglementation de l'usage des concepts pour éviter l'épidémie de nos représentations. Ce tribunal de la scientificité vient consacrer, avec toute sa puissance institutionnelle, une « guéguerre épistémique » plutôt ringarde.

Les sciences, dans leurs constructions théoriques, seraient donc menacées par la maladie des « glissements métaphoriques ». Cette affection, particulièrement contagieuse, peut atteindre, si l'on ne prend pas les mesures nécessaires de prévention et de rétorsion, tout le vocabulaire conceptuel au point de produire une confusion catastrophique entre les « sciences molles » et les « sciences dures ».

Chacun l'a déjà appris à l'école : l'abus de la métaphore est la porte ouverte à la stéréotypie des idées parce qu'il entraîne une prolifération d'images qui semble nuire à la rigueur de la réflexion. Mais un concept n'est-il pas destiné à produire des effets de métaphore ? Et l'expansion de tels effets est-elle devenue le signe d'une décadence des sciences humaines ? On a changé d'époque. La mode n'est plus à la « théorie comme fiction » : les concepts ne doivent plus circuler d'une science à l'autre ; il en va de la responsabilité morale de ceux qui en ont l'usage.

Faire vœu de scientificité aujourd'hui, c'est utiliser un langage qui correspond rigoureusement au champ du savoir dans lequel on pratique des investigations. La transdisciplinarité n'est plus que l'écueil où mène la contagion des disciplines. Chaque secteur de recherche correspond à un territoire avec ses limites et ses règles institutionnelles. On peut toujours échanger des idées et s'aventurer à faire quelques analogies mais, dans les faits, l'impératif de la scientificité implique de ne point sortir des cadres conceptuels qu'on s'est donnés comme référence.

Cette réglementation institutionnelle des secteurs scientifiques, on sait qu'elle est déterminante pour la carrière des chercheurs et qu'elle l'est également dans les manières d'enseigner. Si le chercheur vieillit en se retranchant derrière les règles de sa discipline, l'étudiant est alors prisonnier d'un étrange paradoxe : accumulant un savoir confectionné comme un véritable patchwork, il encourt le risque de la « confusionnite ». Pour éviter cette tare de la connaissance, il est acculé à rejeter toute association hasardeuse qu'il pourrait faire avec d'autres champs du savoir qui devront lui rester étrangers. Se coulant dans le moule d'un futur expert, même si ses chances de le devenir restent fort limitées, il devra se méfier de cette séduction qu'exerce sur lui l'« aventurisme transdisciplinaire ».

Toute aventure de la théorisation est donc soumise à des règles morales qui servent à légitimer le découpage institutionnel du savoir pour éviter de jouer avec des concepts dont on croit abusivement maîtriser le sens. Mais cette législation épistémologique n'est-elle pas l'expression même du scientisme ? Les sciences sociales s'autorisent à diffuser des interprétations sur l'humanité, le monde, les comportements humains en ayant recours à des analogies qui sont toujours susceptibles d'être frappées de suspicion.

Entre le snobisme intellectuel et le néo-scientisme, n'y a-t-il plus d'issue ?

Si le jargon qui fait l'objet d'un pareil soupçon est taxé de « scientisme », la manière de le condamner n'échappe en rien à une telle catégorie. Le moralisme qui se fonde sur la rigueur scientifique est plus dangereux que les errements provoqués par des incertitudes sémantiques. Il impose un contrôle des idées et une distribution des représentations acceptables. Organisée au nom d'une vérité scientifique, contenue dans les mots employés, la chasse à l'irrationnalité et aux inepties qu'elle propage peut se solder par une surenchère de l'ésotérisme.

En excluant tout l'imaginaire de leurs constructions théoriques, les sciences finiront par assurer, en guise de compensation intellectuelle, l'expansion des carcans mentaux qu'offrent les *« sectes de la pensée »*. Faut-il en déduire pour autant que l'irrationnel, l'imaginaire, sont à préserver comme des garde-fous contre l'excès de scientificité ? Cette voie, elle aussi, ne trahit que la faiblesse d'un compromis douteux pour faire accepter publiquement la fonction thérapeutique (pour ne pas dire léthargique) des interprétations les plus vaseuses. L'imaginaire n'est tout de même pas la potion magique qui justifierait le pluralisme du sens des mots.

On attribue à la vulgarisation scientifique, si elle est bien faite, la capacité de limiter les dégâts, mais elle ne manque pas au contraire de stimuler l'imagination en induisant les extrapolations les plus hasardeuses. Si elle n'avait pour but que d'interdire le jeu collectif des analogies imaginaires, elle ne ferait que consacrer le pouvoir absolu de la science. Ce qui peut être alors reproché aux ténors de la fiction théorique, c'est leur manière d'oublier qu'ils sont dans la fiction. Quand l'enjeu du discours est la volonté de séduire, l'effet de véracité du concept coïncide avec l'effet de sidération publique qu'il produit. Du coup, c'est le pouvoir de la mode intellectuelle qui l'emporte. Les mêmes mots à la mode circulent comme les signes d'un snobisme intellectuel.

Une aventure de la pensée si bien médiatisée finit par être institutionnalisée même si elle est rejetée par les partisans d'une quelconque orthodoxie scientifique. Imposant des modèles de langage et d'interprétation des phénomènes de société et du monde, elle s'exténue au rythme des effets de mode qu'elle ne cesse de renouveler. Entre le snobisme intellectuel et le néo-scientisme, n'y a-t-il plus d'issue ? Sans doute est-il préférable d'en référer à l'écriture elle-même en reconnaissant que seule la souveraineté du style est en mesure de donner à l'aventure des idées sa puissance de fiction.

Henri-Pierre Jeudy *est sociologue (CNRS).*

AU COURRIER DU « MONDE »

TAISONS-NOUS !

Le nombre d'écrits, de discours, de déclarations, d'affirmations provoqués par le procès Papon m'étonne. N'y a-t-il pas, dans le fond de la plupart d'entre nous, le souvenir d'un acte ou d'une pensée que l'on préférerait oublier et que l'on doit occulter pour pouvoir profiter de la vie ou tout simplement vivre. Ce qui est vrai pour un individu est encore plus vrai pour une famille, une nation, une société qui ne peuvent prétendre élever leurs enfants en évoquant sans cesse les insuffisances, les fautes ou les crimes de leurs parents ou grands-parents. De grâce, taisons-nous, taisez-vous, ou nous récolterons la tempête.

François Blavignac
Paris

Homosexualité, famille, filiation

par Eric Dubreuil et Maud Grad

NOUS souhaitons, au nom de l'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens (APGL), apporter notre point de vue sur les échanges parus dans *Le Monde* en réponse au texte d'Eric Fassin du 5 novembre, intitulé « Homosexualité, mariage et famille ». Serge Bakchine et Irène Théry sont intervenus (*Le Monde* des 19 et 25 novembre) dans ce débat en tant que professionnels, respectivement neuropsychologue et sociologue du droit, et non en tant que simples citoyens.

Les familles gays et lesbiennes, ou homoparentales, sont une réalité : 10 % des gays et des lesbiennes déclarent avoir un enfant et 50 % déclarent en vouloir un (sondage paru dans le magazine *Têtu* de janvier), ce qui représente plusieurs centaines de milliers de citoyens. Le temps est révolu où gays et lesbiennes faisaient leur deuil des enfants.

Certes, Irène Théry dénonce toute discrimination envers des homosexuels qui ont eu des enfants dans un cadre hétérosexuel. Nous nous en réjouissons. Mais si des gays ou des lesbiennes souhaitent devenir parents, elle parle alors de *« personnes qui n'assument pas leur finitude »* et de *« régression biologique »*. Serge Bakchine écrit que tous les homosexuels ayant des enfants *« les ont emmenés avec eux d'un précédent couple hétérosexuel »*. Si une partie des parents gays et lesbiens sont en effet divorcés, d'autres enfants sont nés dans un cadre homoparental. Avoir des enfants dans ce cadre ne se résume pas à l'utilisation de la procréation médicalement assistée (PMA), aujourd'hui pratiquée à l'étranger. Nombreux sont ceux qui élaborent des projets de coparentalité où hommes et femmes sont présents autour du berceau. Enfin, certains adoptent des enfants. Le droit français ne permettant pas aux couples de personnes de même sexe d'adopter, ils doivent se présenter en tant que célibataires « sexuellement corrects ».

Dans tous les cas, la transparence vis-à-vis de l'enfant au sujet de sa conception est prônée. Tous ces projets sont ceux de personnes qui veulent, comme tant d'autres, apporter à un enfant sécurité et affection, et qui y engagent leur responsabilité.

En quoi donc une orientation sexuelle différente implique-t-elle que le désir d'enfant soit un *« fantasme d'auto-engendrement »* ? Bien des couples inféconds n'assument pas leur finitude. Lorsqu'ils ont recours aux techniques de PMA, personne ne parle à leur sujet de *« régression biologique »*. Pourquoi homosexualité et négation de l'autre sexe, voire négation de l'Autre, sont-ils si souvent confondus ? Pour aimer autrement, on n'en aime pas moins un autre que soi.

Serge Bakchine avance ensuite qu'il n'existerait pas de travaux scientifiques démontrant qu'un couple homosexuel offrirait à un enfant les mêmes chances de développement harmonieux qu'une famille hétérosexuelle. Nous contestons cette affirmation. L'APGL a publié un *Petit guide bibliographique à l'usage des familles homoparentales et des autres*. Cet ouvrage recense plus de 200 références bibliographiques. On y trouvera des études comparatives rigoureuses concernant le développement des enfants et les attitudes parentales. Et nous ne demandons pas mieux que des recherches scientifiques soient publiées en France sur le sujet de l'homoparentalité.

Qui peut décider de la compétence parentale d'une partie de l'humanité ? Peut-on refuser à certains d'être parents ? Faudrait-il instituer des permis d'enfanter et de *« parenter »* ? Combien de familles hétérosexuelles réussiraient-elles l'examen ? On a déjà vu dans le passé les méfaits d'un tel tri...

Comme pour toute minorité, la société se doit d'assurer aux homosexuels les moyens de leur intégration. Brider leur désir de fonder une famille est le plus sûr moyen de les confiner dans une marginalité et une représentation qui, au mieux, amusent la société.

En cas de divorce de ses parents, l'enfant doit être protégé de la trop fréquente mise en cause des compétences parentales de son parent homosexuel. Ce véritable déni de parentalité risquerait de le priver durablement de ses liens avec celui-là.

Lorsque nos enfants sont nés dans un contexte homosexuel, le partenaire homosexuel est souvent un co-parent. Il a souhaité la venue de l'enfant au monde et est prêt à engager sa responsabilité pour entretenir cet enfant, lui transmettre ses biens, l'éduquer et assumer l'autorité parentale avec l'autre parent. Cette personne a un rôle parental évident sans en avoir le statut juridique.

Nous cherchons un cadre institutionnel pour le lien parent-enfant. La notion de couple indissolublement lié par le mariage n'est plus la norme. Le couple est provisoire. Les familles se décomposent et se recomposent. C'est le lien parent-enfant qui est pérenne, intemporel et indissoluble. Les parents ne sont-ils pas ceux qui ont voulu donner la vie et s'engager à conduire un petit d'homme à l'âge adulte ? Nous fondons la notion de parent sur l'acte qui consiste à reconnaître un enfant comme le sien et à s'engager vis-à-vis de lui, devant autrui, dans un lien indéfectible. En ce sens, les familles homoparentales sont composées comme les autres de parents qui donnent la vie à des enfants, les aiment et les élèvent. Si ces familles contemporaines interrogent la société, les enfants qui en sont issus n'en ont pas moins besoin d'un cadre institutionnel qui leur fait actuellement défaut.

Pour cela, il faut tenir compte de trois types de filiation qui coexistent (et souvent se superposent) dans les familles, qu'elles soient composées, décomposées ou recomposées. Une filiation biologique, une filiation légale/généalogique et une filiation sociale/domestique (co-parent, beau-parent). Un enfant peut être inscrit dans une filiation légale et être élevé par des parents qui ne sont pas nécessairement ses parents biologiques (cas de l'adoption). Les enfants qui vivent dans des familles recomposées sont élevés par des parents « sociaux » qui partagent le lieu de vie des enfants dont ils prennent soin, et dont certains ne sont pas leurs parents biologiques.

Brider le désir des homosexuels de fonder une famille est le plus sûr moyen de les confiner dans une marginalité et une représentation qui, au mieux, amusent la société

Reconnaître un statut distinct à ces trois filiations permettrait à tous les enfants d'avoir accès à leurs origines (filiation biologique), d'avoir une place dans la chaîne des générations (filiation légale), d'être élevés par tous leurs parents (filiation sociale). Cela permettrait aux enfants de bénéficier d'un « plus » : l'autorité parentale partagée de manière consensuelle par plus de deux personnes.

Il n'y a, hélas, aujourd'hui pas de place légale pour la pluriparentalité. Pourquoi ne veut-on connaître qu'une filiation ? Pourquoi s'interdit-on de créer les concepts nécessaires pour penser les situations familiales où des enfants sont élevés par des parents qui ne sont pas ceux que la loi désigne ?

Gays et lesbiennes, nous souhaitons élever nos enfants dans des conditions de développement harmonieux, en contribuant ainsi au devenir de la société. Même si nos structures familiales sortent de l'ordinaire – mais en quoi menacent-elles l'équilibre de l'ensemble ? –, nous croyons que la société a tout intérêt à nous aider à assumer nos responsabilités envers nos enfants.

Eric Dubreuil *est président de l'APGL.*
Maud Grad *est ingénieur.*

COMMERCE MONDIAL Les négociations sur la libéralisation des services financiers devraient, selon le calendrier retenu par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), s'achever vendredi 12 décembre à minuit à Genève. ● LES NÉGOCIATIONS concernent l'ouverture à la concurrence étrangère des banques, des assurances et de la gestion de fonds. En juin 1995, le refus de pays asiatiques d'ouvrir largement leur marché avait provoqué un échec. ● LES SOMMES en jeu sont considérables : les transactions mondiales quotidiennes sont estimées à 6 000 milliards de francs. ● LES PAYS EMERGENTS sont les plus réticents. L'Inde et la Thaïlande ont pourtant remis des propositions à l'OMC. ● LA POSITION des Etats-Unis sera décisive : l'administration Clinton ne signera pas un texte qui ne donnerait pas d'avantages significatifs aux entreprises du secteur financier américain.

Les Etats-Unis et l'Asie s'opposent sur l'ouverture des services financiers

Les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) tentent de signer un accord à Genève d'ici à vendredi 12 décembre, à minuit. Washington exige le libre accès à la concurrence étrangère pour les banques et les assurances. Les pays asiatiques veulent se protéger

LES ÉTATS-UNIS vont-ils une fois de plus saisir le prétexte de l'insuffisance, à leurs yeux, des offres faites par les pays en développement dans le domaine des services financiers pour compromettre l'issue de négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui doivent s'achever le 12 décembre à minuit ? En juin 1995, le refus de l'Inde et d'un certain nombre de pays asiatiques d'ouvrir largement leur marché à la concurrence des banques et des compagnies d'assurances étrangères avait provoqué la rupture des négociations et la fureur de Washington. Sur 96 pays concernés, seuls 32 membres, l'Union européenne comptant pour un, avaient alors signé un accord intérimaire, valable jusqu'en décembre 1997.

Mercredi 10 décembre, le directeur général de l'OMC, Renato Ruggiero, a poussé un premier soupir de soulagement : l'Inde a officiellement déposé un texte améliorant les conditions d'entrée des compagnies financières sur son territoire. Une proposition attendue depuis plusieurs jours, ce qui avait fait craindre une position en retrait de la part de New Delhi. Le pays traverse en effet une période délicate politiquement. Le gouvernement indien a démissionné la semaine dernière, mais continue de façon provisoire à diriger le pays dans l'attente d'élections législatives qui doivent intervenir en février, une situation qui ne favorise pas les prises de décision. En fin de journée, la Thaïlande faisait une avancée significative en s'engageant à garantir aux sociétés étrangères le droit de conserver à 100 % les filiales qu'elles détiennent ou qu'elles pourraient acquérir dans les dix ans qui viennent. Cette attitude tranche avec celle de la Malaisie, qui continue de protéger ses banques et ses assurances.

Suspendues pendant vingt-quatre mois, les négociations avaient repris en juillet. Dès leur réouverture, les Etats-Unis et l'Europe ont présenté des offres généreuses d'ouverture de leur marché. Douze pays membres de l'Union européenne ont présenté des propositions précises d'élimination de restrictions. De son côté, Washington permettrait aux banques étrangères d'ouvrir des succursales dans plusieurs Etats et de profiter ainsi pleinement de la déréglementation bancaire intervenue aux Etats-Unis. Au fil des mois, les pays qui participaient à l'accord intérimaire ont amélioré leurs propositions. Mardi 9 décembre, le Brésil était le soixantième pays membre à déposer un texte s'engageant notamment à casser le monopole d'Etat de la réassurance et à offrir aux banques étrangères un accès à son marché national. Quelques jours auparavant, le Mexique avait accepté d'autoriser les compagnies étrangères à contrôler jusqu'à 20 % de sociétés de services financiers, contre 7 % auparavant. La Roumanie et la Colombie devraient également faire des avancées significatives dans ces domaines.

BRADER À L'ÉTRANGER

La tornade financière qui s'est abattue sur l'Asie du Sud-Est rend pourtant encore incertaine l'issue des négociations de Genève. Washington fait certes valoir que la libéralisation des marchés des pays émergents, dans le cadre réglementaire de l'OMC, contribuerait fortement à la stabilisation financière de ces pays, stimulerait leur efficacité économique et attirerait des capitaux extérieurs. Pour les intéressés, ouvrir largement leur marché à la concurrence étrangère au moment où l'ensemble des entreprises concernées par les négociations de l'OMC sont fragilisées équivaudrait à brader leurs entreprises à l'étranger.

Nombre de bonnes intentions affichées par les pays émergents pourraient, pour ces motifs, évoluer d'ici à vendredi minuit. L'Indonésie, qui avait promis de déposer son offre mardi 9 décembre, n'avait toujours pas donné signe de vie jeudi 11 décembre au matin.

Le succès ou non de ces négociations, c'est-à-dire le contenu réel de l'accord qui sera conclu, dépend encore une fois des Etats-Unis. L'administration Clinton, déjà accusée à Washington de sacrifier des emplois aux Etats-Unis au nom de la libéralisation du commerce mondial, a clairement indiqué à Genève qu'elle ne signera pas un texte qui ne donnerait pas d'avantages significatifs aux entreprises du secteur financier américain.

Les écueils sont encore si nombreux que le commissaire européen au commerce, sir Leon Brittan, admet *« qu'il est très difficile de dire »* s'il y aura accord ou non. Pour accroître les chances d'aboutir, le conseil « affaires générales » réunissant les ministres du commerce extérieur de l'Union européenne se tiendra exceptionnellement à Genève les 11 et 12 décembre. Comme à Kyoto pour l'environnement, les Européens vont essayer de favoriser le compromis entre les Etats-Unis et le reste du monde.

Babette Stern

Différend entre la Malaisie et l'assureur AIG

AIG, compagnie américaine d'assurances présente depuis cinquante et un ans en Malaisie, à travers une filiale détenue à 100 %, se heurte à la *« malaisianisation »* prônée par le premier ministre malais, Mahathir Muhamad. Celui-ci a depuis quelques années instauré des règles interdisant à des investisseurs étrangers de détenir plus de 30 % du capital des compagnies d'assurances pour tenter de limiter leur influence dans le pays. Jusqu'à présent, le géant américain a résisté bien que les compagnies étrangères aient jusqu'à la fin 1998 pour s'exécuter. En guise de compromis, la Malaisie propose aux investisseurs étrangers de rehausser le plafond à 51 % mais refuse de prendre en compte le cas des entreprises déjà implantées. Cela oblige donc AIG à vendre 49 % de sa filiale. Le patron d'AIG, Maurice Grynberg, qui est un important bailleur de fonds des hommes politiques américains, veut que son différend soit réglé avant la signature par Washington de l'accord OMC.

Un enjeu de 6 000 milliards de francs

Les services financiers – banques, assurances et gestion de fonds – sont indispensables pour un fonctionnement harmonieux du commerce mondial des biens et des services.

● **On estime à 6 000 milliards de francs** le volume quotidien des transactions mondiales de ce secteur.

● **Le total des crédits internationaux** consentis par les banques et déclarés à la Banque des règlements internationaux (BRI) s'élève à 32 000 milliards de francs.

● **Le total des actifs détenus** par les banques est évalué à 100 000 milliards de francs.

● **Les primes enregistrées** par les compagnies d'assurances mondiales sont de 10 000 milliards de francs.

● **La capitalisation boursière mondiale** dépasse 50 000 milliards de francs.

Les Bourses asiatiques rechutent lourdement

LA PLUPART des experts avaient prédit que l'adoption, mercredi 3 décembre, du plan de 55 milliards de dollars du Fonds monétaire international (FMI) en faveur de la Corée du Sud allait permettre de ramener enfin le calme à la Bourse de Séoul et sur l'ensemble des places financières asiatiques. Ce pronostic optimiste ne se vérifie pas.

Jeudi 11 décembre, les Bourses et les monnaies des pays de la région, déjà très faibles depuis le début de la semaine, plongeaient. Séoul cédait 5,62 %, Kuala Lumpur 6,53 %, Bangkok 4,85 %. La Bourse de Hongkong cédait 5,46 %, sa plus forte baisse depuis le *« mardi noir »* du 28 octobre. Tokyo, enfin, a terminé la journée en recul de 2,6 %.

COTATIONS SUSPENDUES

La situation sur le front des devises était elle aussi préoccupante. Il a fallu moins de trois minutes pour que le won sud-coréen abandonne 10 % face au dollar, sa limite de baisse autorisée en une séance, forçant les autorités de tutelle à suspendre les transactions sur le marché des changes. En quatre jours, le won a perdu 30 % face au billet vert. Les autres devises de la région reculaient aussi. Le baht thaïlandais abandonnait 3,2 % et le ringgit malaisien 2 %. Le dollar de Hongkong était lui aussi sous pression, entraînant une remontée des taux d'intérêt. Les rendements des prêts interbancaires à une semaine étaient en hausse de 3 %, à 8 %. *« C'est la panique »*, résumait Gary Greenberg, de la banque Peregrine, interrogé par l'agence Bloomberg.

Les opérateurs craignent que le plan de sauvetage du FMI ne soit insuffisant pour restaurer l'équilibre financier en Corée du Sud. Ils redoutent en particulier que Séoul ne soit plus en mesure d'honorer le paiement de sa dette. Le plongeon du won face au dollar accroît leurs inquiétudes, dans la mesure où il a pour effet d'augmenter le coût de remboursement des emprunts libellés dans la monnaie américaine.

La psychose d'un défaut de paiement sur la dette a été aggravée par la décision des agences financières Moody's et Standard and Poor's, jeudi, d'abaisser la notation de l'Etat sud-coréen, ramené de A-3 à Baa2, soit deux échelons seulement au-dessus de la catégorie des fame *junk bonds*, ces obligations « pourries » à très haut risque.

Moody's a expliqué dans un communiqué que les besoins du pays en devises pourraient être supérieurs aux estimations précédentes. Standard and Poor's a pour sa part déclaré que sa décision reflétait l'affaiblissement de la situation financière du gouvernement au cours des derniers jours et elle a noté que les réserves de la banque centrale sud-coréenne sont tombées à 10 milliards de dollars.

Selon l'agence d'informations sud-coréenne Yonhap News Agency, Séoul va demander au FMI de lui verser 21 milliards de dollars avant la fin de l'année, alors que le montant initialement prévu était de 9 milliards de dollars.

Pierre-Antoine Delhommais

Paribas et la BNP flambent en Bourse sur des rumeurs d'OPA

Les investisseurs parient sur des rapprochements

DEPUIS le début de la semaine, l'*« effet suisse »* dope toutes les valeurs financières européennes en Bourse. Après l'annonce de la fusion entre l'Union de Banques suisses et la Société de banque suisse pour former l'United Bank of Switzerland, lundi 8 décembre, les rumeurs les plus extravagantes circulent sur les marchés, faisant progresser le cours et le volume des transactions sur les titres bancaires. En France, où la restructuration du secteur apparait peu avancée, l'effet a été particulièrement marqué.

En une seule séance, près de 3,2 millions de titres Paribas – 2,5 % du capital, soit 1,6 milliard de francs – ont changé de mains mercredi 10 décembre. L'action a terminé la séance en hausse de 9 % à 537 francs, après une progression de 6,7 % la veille. Jeudi à l'ouverture, le titre se repliait de 6 %. Mais depuis le début de l'année, l'action a gagné 53 %. Simple spéculation ou prélude à une opération de rapprochement ?

Les opérateurs boursiers n'ont encore aucune réponse à cette question, mais parient clairement sur la deuxième option. Les volumes élevés laissent penser qu'un simple mouvement spéculatif ne peut pas tout expliquer et qu'un investisseur pourrait s'inviter dans le capital de Paribas et contraindre la banque à accepter un rapprochement « amical ». Mercredi, toutes les rumeurs étaient permises : offre publique d'achat de la Société générale alliée à General Electric Capital sur Paribas au prix de 600 francs par action, projet de rapprochement d'AXA – UAP, BNP et Paribas dans une nouveau très grand groupe financier, rapprochement des activités de marché de BNP, Paribas et Donaldson Lufkin Jenrette, la banque d'affaires américaine dont AXA-UAP est le premier actionnaire...

« Lorsqu'on achète une banque, on achète des activités et des hommes tout autant que des actifs, on ne peut donc pas faire d'OPA hostile et cela ne s'est jamais fait », rappelle un banquier d'affaires, calmant le jeu. Un proche de Claude Bébéar, le président d'AXA – UAP, dont le conseil d'administration se réunit jeudi 11 décembre dans l'après-midi, rappelle qu'il n'a jamais été dans l'intention de ce dernier de jouer les parrains du secteur financier et d'orchestrer un rapprochement entre les sociétés financières dans lesquelles AXA détient une participation. Cela ne décourage pas les spéculateurs qui rappellent que M. Bébéar tenait cette position avant qu'Allianz lance une offre sur les AGF et bien sûr avant que les Suisses ne fusionnent.

Refusant dans un premier temps de commenter les rumeurs de marchés, Paribas a fini par préciser qu'il n'y avait aucune négociation en cours, reconnaissant le niveau exceptionnel des volumes échangés. La Société générale et la BNP, qui ont aussi fait l'objet d'échanges très étoffés (1,15 millions de titres Société générale échangés, soit 993 millions de francs, et 1,8 millions de titres BNP échangés, soit 590 millions de francs) se montraient, elles, très indifférentes aux rumeurs. La BNP, dont le conseil d'administration s'est réuni mercredi 10 décembre, a toutefois publié un communiqué, jeudi 11 décembre, avant l'ouverture des marchés, précisant simplement que le conseil avait pris connaissance des estimations de résultats pour 1997 et qu'elles n'étaient pas affectées par les turbulences en Asie. Mercredi, les titres Société générale et BNP avaient respectivement gagné 8,42 % à 350 francs (+74 % depuis le début de l'année) et 1,18 % à 856 francs (+53 %).

Sophie Fay

Flambée spéculative

COURS DE L'ACTION PARIBAS À LA BOURSE DE PARIS

en francs

540 / 520 / 500 / 480 / 460 / 440 / 420 / 400 / 380

537

12 NOV. — 1ER DÉC. — 10 DÉC. — 1997

L'action Paribas a gagné plus de 20% en trois séances sur des rumeurs d'OPA

Intéressé par le GAN, le groupe Swiss Life multiplie les contacts en France

QUELQUES JOURS après l'annonce de la fusion de l'Union de banques suisses (UBS) avec la Société de banque suisse (SBS), Manfred Zobl, président du comité de direction de la compagnie d'assurance Swiss Life (Rentenanstalt en Suisse et Société suisse en France), est serein. *« C'est une fusion intéressante pour UBS, notre partenaire et principal actionnaire. Il aura une plus grande force pour distribuer nos produits et une position remarquable à l'étranger »*, commente-t-il.

La nouvelle United Bank of Switzerland n'a encore pris aucune décision définitive sur les questions de bancassurance, mais M. Zobl est convaincu que le partenariat entre le nouveau groupe UBS et Swiss Life sera maintenu. Un indice en est que M. Zobl restera administrateur du nouveau groupe UBS-SBS après la fusion, alors que les deux autres assureurs qui siégeaient au conseil de l'UBS et de la SBS, représentant le groupe Zurich, partenaire de SBS, et La Bâloise, en sortiront. Un autre que Swiss Life, depuis septembre 1995, est lié à son partenaire banquier par des liens capitalistiques forts et une société commune, alors que la SBS ne détient que 4 % de La Bâloise et n'a qu'un accord de distribution avec Zurich.

Moins d'un an après avoir choisi le statut de société anonyme et renoncé à celui de mutuelle, Swiss Life, premier assureur de personnes en Suisse mais groupe de taille moyenne à l'échelle européenne, multiplie les contacts en France avec les autorités et avec la direction du GAN pour manifester son intérêt pour l'assureur public.

PREMIER ACTIONNAIRE DU CCF

Les Suisses se présentent comme un groupe *« à la recherche d'un partenaire »*. En France, la Société suisse se classe au quatorzième rang des assureurs par son chiffre d'affaires. Elle a repris récemment la filiale française de La Bâloise et a pris une participation dans le capital du groupe de réassurance SCOR.

Swiss Life est aussi le premier actionnaire du CCF, avec 10 % du capital. La banque fait partie des candidats à la privatisation du CIC, la filiale bancaire du GAN. Le cahier des charges du CIC prévoit que le GAN reste un actionnaire de référence de cette banque et que les liens de bancassurance soient maintenus. M. Zobl se contente de constater, à propos de cet intérêt du CCF, que *« ce n'est pas indispensable, mais que ce serait une bonne solution »*. Et que pour Swiss Life, qui n'aura à avancer une candidature ferme que lorsque l'acquéreur du CIC sera connu, ce serait à l'évidence un bon partenaire, qu'il serait sans doute prêt à appuyer.

S. F.

Un rapport sur l'automobile propose des mesures d'âge contre des garanties d'emploi

La mission parlementaire évoque également une nouvelle prime à la casse pour assainir le parc

La mission parlementaire sur l'automobile rendait ses conclusions, jeudi 11 décembre. Présenté par Gérard Fuchs, le rapport propose au gouvernement une série de mesures pour remédier aux problèmes des constructeurs français. Il suggère une nouvelle prime pour redresser le marché, une fiscalité moins favorable au diesel et un dispositif social visant à rajeunir les effectifs en contrepartie de mesures en faveur de l'emploi.

APRÈS avoir interrogé plus de quatre-vingts personnes pendant cinq mois, la mission d'information de l'Assemblée nationale sur l'automobile a achevé ses travaux. Son rapporteur, Gérard Fuchs (PS, *Seine-Maritime*), devait présenter ses conclusions jeudi 11 décembre. Mise en place au lendemain des élections législatives, cette mission avait pour objectif d'étudier la situation de l'industrie automobile et de proposer des mesures au gouvernement. En janvier 1997, déjà, Bernard Cabaret avait remis au gouvernement d'Alain Juppé un rapport sur le même sujet.

L'automobile donne du souci aux pouvoirs publics. En juillet 1996, Renault et PSA leur avaient demandé de faire partir, sur six ans, quarante mille salariés de plus de cinquante et un ans en préretraite. En contrepartie, ils proposaient d'embaucher quatorze mille jeunes. Objectif : rajeunir les effectifs, trop vieux et pas assez compétitifs. Les deux groupes ont annoncé des résultats en forte détérioration pour 1996. Le recul du marché automobile français depuis la fin de la prime Juppé, le 30 septembre 1996, et l'annonce en février de la fermeture de l'usine Renault Vilvorde ont mis au jour les difficultés des constructeurs français.

SOUTIEN DE LA DEMANDE

Le rapport Cabaret soulignait l'écart de compétitivité de 10 % entre les constructeurs français et leurs concurrents. Mais Alain Juppé refusait que l'Etat débourse 40 milliards pour financer le soutien demandé par PSA et Renault, au motif que le vieillissement des effectifs n'est qu'un aspect marginal de leurs problèmes.

La mission parlementaire a donc tenté de trouver d'autres solutions, moins coûteuses, mais qu'elle ne chiffre pas précisément. Elle propose d'abord de soutenir la demande en l'orientant vers des véhicules moins polluants. La baisse du marché français, qui devrait atteindre 20 % en 1997, tient d'après la mission parlementaire à la *« non-gestion de la période de sortie des primes. Ce ne sont pas les primes qui ont désorganisé notre marché mais plutôt l'absence de tout dispositif permettant d'amortir progressivement les effets de l'arrêt des aides »*. Elle propose donc une nouvelle prime à la casse, pérenne, mais dont l'enveloppe serait *« prédéfinie par chaque loi de finances »*. Chaque année, donc, les premiers arrivés dans les concessions seraient les premiers servis ! L'acheteur d'un véhicule neuf ou de moins de deux ans bénéficierait d'une prime, à condition de mettre à la casse une voiture sortie des chaînes avant le 1er janvier 1993, date avant laquelle aucun véhicule n'était catalysé. Cette proposition satisfera sans doute PSA. La mission parlementaire propose aussi la création d'un *« livret d'épargne automobile »*, destiné à l'achat d'une première automobile, qui fonctionnerait sur le modèle des actuels instruments d'épargne-logement.

La mission parlementaire s'attaque ensuite à la fiscalité de l'automobile, ce qui devrait faire moins plaisir aux constructeurs français. Elle souhaite un *« rééquilibrage fiscal »*, sur une période de cinq à dix ans, entre la taxation du diesel et celle de l'essence et prône un différentiel de 0,92 franc par litre au profit du diesel, ce qui correspond à l'écart moyen européen. Aujourd'hui, l'écart est de 1,70 franc. *« Le dispositif fiscal actuel doit être maintenu pour les poids lourds »*, nuance le rapport.

Enfin, la mission parlementaire s'attaque aux *« problèmes sociaux rencontrés par l'industrie automobile, en particulier le vieillissement des salariés et la baisse tendantielle des effectifs »*. Ses propositions s'insèrent dans le cadre de la réduction du temps de travail : *« la solution envisageable serait une semaine de 35 heures, voire de 32 heures »* en moyenne sur l'année. Si de nombreux sites de Renault ont déjà adopté l'annualisation, il n'en est pas de même chez PSA.

La mission évoque aussi une procédure dérogatoire de départ à la retraite pour les personnels de production de moins de soixante ans, qui auraient *« totalisé quarante années de cotisations. Ce nombre d'années pourrait être de 39, 38 ou 37,5, lorsque le salarié aurait exercé des activités particulièrement éprouvantes, comme le montage, pendant une durée minimale »*. Autre piste, le passage en préretraite progressive au delà de cinquante ans.

En compensation de ces deux dispositions, les constructeurs devront embaucher des jeunes. *« Pour les autres mesures, une contrepartie envisageable pourrait être l'engagement des constructeurs de garantir un certain niveau d'emploi sur une durée de cinq ans au minimum »*, précise la mission. Renault et PSA recourent bien trop souvent, selon le rapport de la Cour des comptes, au Fonds national pour l'emploi, qui permet de faire partir en préretraite des salariés de cinquante-sept, voire cinquante-six ans, sans contrepartie.

Enfin la mission aborde, et cela devrait faire plaisir aux deux constructeurs français, le prolongement de l'acord nippo-européen, qui expire normalement fin 1999 : *« les Japonais ont arithmétiquement dépassé* [NDLR : par rapport à l'accord] *les volumes d'importation de plus de trois millions de véhicules »*, explique la mission. Elle évoque aussi le problème de la nouvelle concurrence des constructeurs coréens, qui ne sont pas contraints par un accord d'autolimitation.

V. Ma.

Bertrand Faure et Ecia sur le point de se rapprocher

Ecia et Bertrand Faure ont demandé, mercredi 10 décembre, la suspension de leur cotation en Bourse. Les deux équipementiers automobiles discutent des modalités de leur rapprochement. En octobre 1996, Ecia, filiale à 68 % de PSA, associé à Trèves et Tramico, rachetait au groupe textile Michel Thiéry 17,3 % de Bertrand Faure, le premier fabricant européen de sièges automobiles, pour la somme de 578 millions de francs. Les deux groupes avaient déclaré se donner un an pour réfléchir à l'avenir de leur coopération.

Les deux équipementiers voulaient fournir aux constructeurs automobiles un ensemble comprenant poste de conduite, panneaux de portes, garnissages et sièges. Tous les constructeurs n'ont pas accepté et les synergies entre les deux groupes semblent moins importantes que prévu. Un mariage reste pourtant envisagé. Bertrand Faure étudie d'autre part le rachat de l'activité sièges de Delphi, filiale de General Motors.

Hiroshi Okuda, président de Toyota

« Valenciennes sera une base d'exportation vers l'Europe de l'Est »



HIROSHI OKUDA

« Vous avez choisi d'implanter votre deuxième usine européenne en France. Pourquoi ?

– Nous visons d'abord le marché français, où notre part de marché est très faible, inférieure à 1 %. Nous avons constaté qu'en installant une usine dans un pays nous vendons mieux « à la périphérie ». Notre objectif, c'est d'atteindre une pénétration de 3 % en France en l'an 2000, voire de 5 % plus tard. L'usine de Valenciennes sera aussi une base d'exportation vers l'Europe du Sud, centrale et de l'Est. Ont également joué en faveur de la France la qualité et la quantité de main-d'œuvre, la densité du tissu d'équipementiers et les avantages logistiques qu'elle offrait.

– Pour attaquer l'Europe centrale et orientale, pourquoi ne pas vous être installés en Pologne, comme les Coréens ?

– Nous avons considéré que la situation économique de ces pays ne nous permettait pas de nous y implanter. Les Coréens se sont implantés sur des niches dont nous étions absents, que ce soit en Europe centrale et orientale ou en Amérique latine. C'est leur stratégie.

– Comment trouverez-vous votre place dans une Europe qui souffre déjà d'une surcapacité de production ?

– Nous avons les yeux braqués sur le XXIe siècle. A cet horizon, l'avenir sera en Europe du Sud, centrale et de l'Est. Comme nous, Renault ou PSA iront chercher des marchés vers cette partie de l'Europe, où les potentiels sont gigantesques. Le marché européen se sera relevé de son état actuel et les surcapacités se seront résorbées.

– Pourquoi vous attaquer au marché de la petite voiture, le plus concurrentiel en Europe ?

– Parce qu'au début du XXIe siècle c'est ce segment, dit *small low*, qui sera le plus prometteur, notamment en Europe centrale et de l'Est. La concurrence sera de plus en plus rude, mais c'est le destin d'une entreprise de faire face à la concurrence. Il ne faut pas tenter d'y échapper. C'est grâce à elle que nous découvrons de nouvelles technologies et que nous apprenons à réduire encore nos coûts.

– A quels équipementiers ferez-vous appel pour fournir votre site de Valenciennes ?

– Plus de 60 % de la valeur ajoutée de la voiture sera européenne, c'est-à-dire qu'elle sera créée par des équipementiers implantés en Europe. Dans notre usine anglaise, ce pourcentage est de 80 %. Lorsque nous achetons des pièces détachées, nous avons trois critères : le coût, la qualité et le respect des délais de livraison. Si nous ne trouvons pas d'équipementiers sur place qui remplissent ces conditions, nous demanderons à nos fournisseurs japonais de venir sur place.

– Quel type de coopérations pourriez-vous envisager avec les constructeurs français ?

– Nous pourrions surtout envisager des coopérations en matière de pièces détachées, ce qui nous permettrait de faire des économies d'échelle et de demander plus facilement aux équipementiers de nous proposer de nouveaux produits.

– A Valenciennes, ferez-vous vous-mêmes l'emboutissage de votre petite voiture ou sera-t-il sous-traité ?

– *Toyota fera l'emboutissage* des plus grosses pièces. Les plus petites pourront, elles, être embouties chez nos sous-traitants.

– Craignez-vous les répercussions de la crise asiatique ?

– Selon nos expériences, une crise de ce type va entraîner une période de stagnation de deux à trois ans. A long terme, toutefois, nous pensons que le marché asiatique reste prometteur.

– Quels sont vos objectifs à l'international ?

– Au début du XXIe siècle, nous voulons vendre 6 millions de voitures dans le monde, dont 2,5 millions au Japon. En 1996, nous en avons vendu 4,5 millions. »

Propos recueillis par Claire Blandin et Virginie Malingre

DÉPÊCHES

■ ***LAZARD FRÈRES : les banques Lazard et Citibank** s'associent* pour le montage et le placement d'opérations de titrisation complexes en Europe. Cette activité sera développée par Gilles Etrillard, associé-gérant de Lazard, qui a déjà bouclé deux opérations, l'une sur un portefeuille d'immeubles, l'autre sur un portefeuille d'actions.

■ **BRITISH PETROLEUM : le groupe britannique** a annoncé, mercredi 10 décembre, qu'il restructurera sa raffinerie de Lavera (Bouches-du-Rhône) entre 1999 et 2004. Une centaine d'emplois seront supprimés, sur un total de 530.

■ **AI (R) : le consortium européen a renoncé,** mercredi 10 décembre, à lancer son projet d'avion régional de 70 places, l'Airjet. AI (R) réunit le français Aerospatiale, l'italien Alenia et le britannique British Aerospace.

■ **GÉNÉRALE DES EAUX : le groupe français a acquis,** mercredi 10 décembre, douze centrales électriques dans le nord-est des Etats-Unis pour 657 millions de dollars (3,9 milliards de francs). Sa filiale, la Générale de chauffe, a simultanément pris 53 % d'une société tchèque, MST, spécialisée dans la cogénération et dans les réseaux de chaleur, pour 430 **millions de francs.**

■ **THOMSON MULTIMÉDIA :** la recapitalisation de 10,8 milliards de francs, versée sous forme d'avance d'actionnaires début novembre au fabricant de téléviseurs, a été confirmée mercredi 10 décembre par l'assemblée des actionnaires de sa maison mère, Thomson SA.

هكذا من الأصل

LE MONDE / VENDREDI 12 DÉCEMBRE 1997

Un protocole d'accord est soumis aux personnels de France 3

Les conditions pour que cesse la grève qui paralyse la chaîne publique depuis une dizaine de jours semblaient réunies, jeudi 11 décembre. Mais la signature de l'accord dépendait de la réaction des personnels sur la réduction du temps de travail et les programmes régionaux

APRÈS dix jours de conflit, la direction de France Télévision et l'intersyndicale de France 3 sont parvenues, après plus de douze heures de négociations, parfois âpres, à un protocole d'accord, jeudi 11 décembre. Sur tous les points, qu'ils concernent la durée légale du travail, son organisation, ou la réduction des disparités salariales entre France 2 et France 3, la direction semblait être allée au bout de ses possibilités.

Au long de cette dernière ligne droite, ce sont les discussions sur le temps de travail qui se sont révélées les plus ardues. En pleine nuit, le SNJ, les qualifiait de « *difficiles* », et signalait des « *accrochages forts* » avec la direction. Au finish, selon le SNRT-CGT, très en pointe sur les 35 heures, « *la direction* (de France Télévision) *a accepté d'engager un large processus dont les buts sont : le respect de la durée légale du travail ; la mise en place d'expérimentations sur la semaine en quatre jours ; la préparation de l'abaissement de la durée du travail à 35 heures* ».

Dans la pratique, les Bureaux régionaux d'informations (BRI), les rédactions et les services « *seront amenés à élaborer des projets avec les élus et les représentants du personnels* ». Cette phase « *d'organisation et de planification du travail* » devrait s'achever le 31 mars 1998 pour les journalistes, le 30 juin pour les autres catégories de personnels. Tous les acteurs se sont donnés jusqu'au 30 septembre 1998 pour tirer « *des bilans et des conclusions* » de ces premières « *études de faisabilité* ». Selon le SNRT-CGT, « *ce processus permettrait à France 3 d'être prête à la mise en place des 35 heures pour tous dès la publication de la loi et de ses décrets d'application* ».

Sur le volet salarial, qui a lui aussi fait l'objet d'une négociation acharnée entre Xavier Gouyou Beauchamps, PDG de France Télévision, et les représentants de l'intersyndicale, les deux parties ont accepté le principe « *d'une prime exceptionnelle de 2 000 francs* » versée à l'ensemble des personnels de France 3. De plus, une enveloppe de dix millions de francs a été dégagée pour « *réduire les disparités salariales avec France 2* ». Dans la pratique, trois millions de francs seront débloqués pour 1997, le reste sera mis en œuvre l'an prochain.

SORTIE PAR LE HAUT

Dans la pratique, un protocole d'accord définitif devait être signé dans la matinée de jeudi par la direction de France Télévision et les syndicats, avant d'être soumis à l'ensemble des personnels réunis en assemblée générale, dès 14 heures, dans chaque station locale. Dès le vote de la reprise du travail, attendu dans l'après-midi du 11 décembre, la mire pourrait avoir disparu de l'antenne de France 3.

Avec cet accord annoncé, direction et syndicats auront finalement obtenu une sortie du conflit par le haut. Pourtant, au long de ces dix jours de grève, petites phrases assassines et attaques indirectes n'ont pas manqué. La dernière en date a eu lieu, lundi 8 décembre. Devant l'intersyndicale de France 3 Alsace, Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication et ancien maire de Strasbourg, s'est déclarée, rapporte *Libération*, « *consciente du problème que pose la qualité des dirigeants de la chaîne au niveau national et régional. Il faudra y remédier* ». Une pique vraisemblablement adressée davantage à Philippe Levrier, directeur général de France 3, qu'à Xavier Gouyou Beauchamps.

Cette brusque irruption du politique dans le conflit a toujours été refusée tant par les grévistes que par les syndicats. Ces derniers n'ont jamais remis en cause le PDG de France Télévision. « *Je ne fais pas grève parce que je crains que derrière le mouvement se cache la volonté de certains de faire sauter le président de France Télévision* », précisait un journaliste de France 3 Alsace.

Guy Dutheil

Les souhaits du Parti socialiste

Frédérique Bredin, secrétaire nationale du PS à la culture et à la communication, a estimé, mercredi 10 décembre, que le conflit à France 3 « *confirme plus que jamais l'utilité d'une nouvelle loi, dont le gouvernement doit annoncer les grandes lignes le 7 janvier, qui redéfinisse clairement les règles du jeu dans l'audiovisuel* ». Elle souhaite que ce texte rappelle les missions fondamentales et l'identité de chacune des chaînes publiques et « *renforce le service public audiovisuel en réformant le financement et l'organisation des chaînes* ». Elle juge la situation actuelle « *pour le moins paradoxale* », puisque ce sont les partenaires sociaux qui exigent de la direction la « *définition d'une stratégie d'entreprise et de perspectives claires pour l'avenir* ». « *L'enjeu du mouvement,* conclut-elle, *est avant tout la confirmation de l'identité de France 3 comme chaîne des régions et la reconnaissance de la qualité de sa programmation de service public* ».

La reconnaissance de « l'identité régionale » a été au cœur du conflit

« *ENCORE la grève ? Bon, mais on va aboutir aujourd'hui alors ?* » La lassitude commence à se faire sentir aux services administratifs de France 3 Ouest, à Rennes, où le travail en retard s'accumule. « *Je suis mal à l'aise vis-à-vis des CDD, leur paie n'a pas été faite...* », se reproche une employée. Toutes catégories de salariés confondues, l'assemblée générale de mercredi 10 décembre a balayé ses scrupules. Dans l'Ouest, comme dans les pôles importants de production – Lille, Lyon et Marseille –, le conflit a été massivement suivi depuis dix jours. « *Les plus remontés sur les salaires sont les Parisiens, ils font des comparaisons douloureuses avec ceux de France 2 depuis qu'ils savent qu'ils vont partager le même siège* », lâche un journaliste rennais. Mais ici, comme dans la plupart des autres régions, le problème est d'abord celui de « *l'identité régionale* ».

« *Nous en avons assez d'être mal perçus par Paris, nous nous sentons rejetés. Nous aspirons à accéder un jour au sacro-saint créneau national* », plaide un ingénieur du son. Tous reprennent ce credo du « *sentiment d'injustice* » et du « *manque de considération* ». « *Nos dirigeants changent tout le temps. Nous, nous sommes toujours là, prêts à expérimenter, à nous engager avec nos tripes,* s'enflamme une technicienne de France 3 Ouest. *On fabrique, on fabrique ; et puis un jour on nous dit d'arrêter pour ne pas faire de l'ombre au national !* » Chacun avance ses souvenirs d'horaires difficiles défrichés par les stations régionales et repris par le national, une fois les téléspectateurs venus. La suppression du créneau d'une heure, le mardi soir, pour des documentaires, a laissé une amertume manifeste. Les « *discussions de marchands de tapis pour quelques minutes lors des soirées électorales* » font grincer des dents, d'autant que, « *dès que le national reprend l'antenne, l'audience chute !* ».

« PLUS DE TÉLÉ-PRÉFET »

A Nantes, on estime aussi que « *le conflit se passe en région, pas à Paris* ». « *La nouvelle génération ne se satisfait plus d'une télé-préfet, institutionnelle à bloc,* dit un journaliste. *Nous voulons une dynamique !* » Alors, depuis une semaine, on guette les ministres venus dans l'Ouest pour leur remettre des cassettes produites ici. « Littoral », « Chants de marins » ou « Magazine du cheval » attirent autant de téléspectateurs dans l'Ouest que « Un siècle d'écrivains » dans tout le pays, soulignent-ils. Il faut bien défendre sa fierté bafouée.

« *Nous ne nous sentons pas si ridicules que cela avec nos produits et nos audiences* », dit le responsable de l'antenne régionale, Louis-Marie Davy, non-gréviste mais compréhensif. « *Nous ne sommes pas seulement vus comme la télévision de la province, mais aussi comme une province de la télé* », résume-t-il. En attendant la reprise, il tourne et retourne les tableaux de service avec le directeur régional, Jimmy Jonquard, qui tâche de « *maintenir un dialogue local correct, afin de pouvoir se mettre au travail dès qu'un accord sera signé* ».

A Clermont-Ferrand, dans la salle de rédaction de France 3 Auvergne, le succès du journal régional se dessine sur le panneau d'affichage : « *Depuis juin 1997, + 6,9 %* ». Avec 56,6 % de part de marché entre 19 h 7 et 19 h 30, il recueille l'un des meilleurs taux d'audience de la chaîne. Pourtant, journalistes et techniciens ressassent leur amertume : « *On demande une reconnaissance de notre travail,* explique un journaliste. *Sans moyens, au prix de gros efforts, nous sommes devenus une chaîne de référence.* »

Les personnels de France 3 Auvergne vivent leur combat pour la « télé des régions » comme une défense de l'aménagement du territoire. La bataille se mène sur deux fronts : « *Exister par rapport aux Parisiens et aux Lyonnais.* » Ainsi, la promesse d'un magazine supplémentaire de vingt-six minutes à chaque région les incite à la vigilance : « *Si Lyon occupe ce créneau, cela n'intéressera pas les habitants des Combrailles...* »

France 3 Auvergne produit quatre magazines mensuels, mais selon Marc Déan, délégué CFDT, « *tout repose sur la bonne volonté des personnels car nous ne disposons d'aucun budget. On s'arrange au planning.* » Pendant la grève, les téléspectateurs écrivent aux studios de Chamalières : « *Cela les fait réagir, ils sont en manque d'infos de leur région* », explique un journaliste qui reconnaît que des lettres s'élèvent aussi contre « *une grève de nantis* ». Les élus locaux contactés, « *qui n'hésitent pas à nous solliciter le reste de l'année, ne se sont pas beaucoup manifestés. On les reverra aux élections régionales...* ».

MÊME À PARIS

Dès le début du conflit, à France 3 Lyon, l'intersyndicale avait réclamé « *l'augmentation des budgets des programmes dans les régions* », « *le maintien dans la région de fabrication des émissions régionales accédant au programme national* », et une « *politique de décentralisation de la grille nationale* ». Pour un preneur de son, « *l'expression régionale est gravement menacée. Nos dirigeants se satisfont de vingt minutes d'actualités régionales qui tournent bien* ».

Selon Bernard Vasseur, réalisateur, « *le principal problème pour les stations régionales, c'est l'absence de créneaux horaires pour diffuser les programmes que nous pourrions produire. Pourquoi ne pas supprimer des séries américaines pour les remplacer par des programmes régionaux ?* ». Même à Paris, la revendication régionale existe : « *La grille est faite par le national et pour le national. On veut des créneaux horaires bien identifiés, montrant les productions région.* »

A Lille, les réactions sont diverses, voire iconoclastes. Un journaliste note que, « *quand on a la sécurité et le salaire, on doit être circonspect pour parler de la défense du service public. Il y a une seule chaîne des régions pour moi, le "13 heures" de TF 1, avec plein de sujets qui ne sont pas sur FR3* ». Pour un autre, « *nous sommes entrés dans un processus classique chez nous : l'oubli du point de départ, pour renégocier des sous-chapitres. Nous étions furieux quand on disait que nous étions en grève pour l'ajustement des salaires avec France 2* ». Un hiérarque ajoute : « *Ce conflit a démarré sur l'absence de plan stratégique et nous nous retrouvons sur des points de gestion. D'une vraie réflexion, nous sommes tombés dans une guéguerre classique entre syndicats.* »

Récit de nos correspondants
Brigitte Cante (Clermont-Ferrand),
Pierre Cherruau (Lille),
Claude Francillon (Lyon)
Marcel Sotto (Strasbourg)
et Martine Valo (Rennes).

Une grève du personnel entraîne la non-parution de « Libération »

Ce premier conflit depuis la reprise du quotidien par Pathé porte sur les salaires

LIBÉRATION est absent des kiosques, jeudi 11 décembre, à la suite d'une grève de l'ensemble du personnel du quotidien. Le mouvement, décidé à une large majorité par les salariés du journal, est la première réaction forte depuis que *Libération* est passé sous le contrôle du groupe Pathé de Jérôme Seydoux et qu'une nouvelle équipe de direction s'est mise en place – en juin 1996 – autour de Serge July au poste de PDG, Evence-Charles Coppée à la direction générale, et Laurent Joffrin à la direction de la rédaction. Jeudi 4 décembre, les salariés avaient décidé en assemblée générale le principe d'une grève, à une quasi-unanimité (150 voix sur 158 votants) pour le mercredi 10 décembre, à l'appel des syndicats SUD et CGT.

Après deux autres assemblées générales et de nouvelles négociations, mercredi matin, les deux syndicats affirment dans un communiqué ne pas avoir obtenu satisfaction sur leurs revendications : « *revalorisation des salaires, et notamment les plus bas* », « *nouvelle répartition entre les augmentations individuelles et collectives* », « *augmentation de l'ensemble de l'enveloppe pour rénégocier la grille* » et « *convention collective pour chaque catégorie de personnel* ».

La direction avait, en revanche, donné satisfaction aux salariés sur une de leurs revendications : l'affichage des salaires, une pratique traditionnelle à *Libération*, tombée en désuétude ces derniers temps. Pour les syndicats, l'enveloppe d'augmentations salariales pour 1998, qui est de 4 millions francs, « *est inférieure de 1,9 million à celle de 1997* ».

Pour le directeur du journal, Serge July, interrogé par l'AFP, cette grève est « *liée aux bons résultats de cette année. Après des années difficiles, il y a un besoin de rattrapage des salaires* ». Selon lui, toutefois, les augmentations réclamées par les syndicats « *ne sont pas possibles* ». Il a précisé que l'accroissement de la masse salariale avait représenté 4,3 millions de francs en 1997, auxquels il faut ajouter 1,6 million qui ont été reversés sous forme d'une prime unitaire de 3 500 francs pour chaque salarié.

Ce mouvement de grève peut sembler paradoxal. Il survient, en effet, alors que la situation de l'entreprise s'améliore de façon sensible, trois ans après l'échec de la nouvelle formule baptisée « *Libé 3* ». Homme de consensus, Laurent Joffrin a pacifié la rédaction, tout en redonnant un ton au quotidien et en le marquant nettement à gauche. Serge July a retrouvé le goût de la plume. Enfin, la gestion carrée du groupe de Jérôme Seydoux et son absence d'intervention ont rassuré la rédaction. Tout cela a contribué à redonner vie au journal, après des mois de tourmentes.

« LE SIGNAL D'UN RAS-LE-BOL »

Mais personne n'a oublié que le redressement a été réalisé au prix d'un plan social important (près de cent départs) et de restrictions salariales. Le sens de ce sacrifice a ressurgi dans le conflit d'aujourd'hui, qui avait trouvé sa première matérialisation, au début de l'automne, dans la création d'un syndicat SUD-Presse, qui a remporté les élections professionnelles, et qui a d'emblée voulu s'inscrire « *dans l'histoire du journal, avec ce mélange d'indépendance et d'impertinence qui a fait* Libération ». Il revendique aujourd'hui quarante-deux adhérents.

« *Ce n'est pas un malaise profond,* explique un salarié, *c'est le signal d'un ras-le-bol. Les gens ont le sentiment d'avoir fait pas mal d'efforts, ils veulent en toucher les bénéfices et ils ne comprennent pas que certains bas salaires ne soient pas augmentés, alors que ceux de la direction l'ont été.* » L'échelle des salaires, qui allait de 1 à 4, est aujourd'hui de 1 à 6. Les syndicats demandent un réaménagement important de la grille salariale.

Enfin, journal de journalistes depuis sa création, *Libération* est devenu une filiale du groupe Pathé de Jérôme Seydoux, qui détient 65,6 % du quotidien, même si le personnel est resté un actionnaire important avec 21,2 %. Le fait d'appartenir à une société – qui tire une bonne partie de ses revenus de sa participation dans le bouquet de télévision par satellite de Rupert Murdoch, BSkyB – incite davantage le personnel à se comporter comme des salariés comme les autres.

Selon plusieurs membres de la rédaction, il y avait une forte détermination des salariés pour faire grève, en signe d'« *avertissement* ». Une nouvelle assemblée générale devait avoir lieu jeudi 11 décembre à 11h 30, pour évaluer les propositions de la direction et déterminer la suite du mouvement.

Alain Salles

Une amélioration des résultats

Le groupe de Jérôme Seydoux a pris le contrôle de *Libération* en février 1996. Après un plan social et des mesures d'économies drastiques, le quotidien a affiché un léger déficit en 1996 et prévoit de dégager un bénéfice de 8,5 millions de francs en 1997. Le chiffre d'affaires devrait être de 460 millions de francs, en hausse de 30 millions de francs par rapport à l'année précédente. Le chiffre d'affaires publicitaire devrait passer de 92 à 105 millions de francs. La diffusion a elle aussi progressé cette année. Elle devrait atteindre, selon l'éditeur, 169 000 exemplaires contre 160 000 en 1996. *Libération* prévoit cependant une baisse de ses bénéfices en 1998, en raison notamment d'une hausse attendue du prix du papier.

Ipsos devient le leader mondial des études publicitaires

LES SOCIÉTÉS d'études française Ipsos et américaine ASI Market Research ont signé, mercredi 10 décembre, un protocole d'accord pour l'acquisition, d'ici un mois, de la seconde par la première. ASI Market, qui dispose de trois bureaux aux Etats-Unis (Connecticut, Ohio et Californie) est le leader américain des études publicitaires. Il annonce un chiffre d'affaires de 150 millions de francs pour 1997, en forte progression depuis quatre ans sur un marché nord-américain qui reste le premier au monde avec 45 % des investissements. ASI Market, jusqu'ici détenue par les sociétés d'investissement américaines Apollo Partners, LLC et Alliance Management Corporation, s'appellera désormais Ipsos-ASI.

Par cette acquisition, dont le montant n'a pas été révélé, Ipsos – qui réalise également des études marketing, des études médias, d'opinion et de recherche sociale, et se positionne comme le leader européen, face notamment à la Sofres –, renforce sa branche spécialisée dans la mesure d'efficacité des campagnes. L'institut réalisait, avant le rachat d'ASI Market, 59 % de son activité dans les domaines du marketing et de la communication, contre à peine 10 % dans les sondages d'opinion et la recherche sociale.

Créé en 1975, le groupe, dont François Pinault et Walter Butler ont récemment acquis 37 % du capital (*Le Monde* du 4 septembre), poursuit son internationalisation dans le but d'être coté à la Bourse de New York ou de Londres d'ici trois ans. En 1996, Ipsos réalisait encore un tiers de son chiffre d'affaires en France. Ses deux présidents, Jean-Marc Lech et Didier Truchot, ont annoncé, début décembre, la création de Ipsos Latinamerica grâce à un accord avec les sociétés Novaction en Argentine, au Brésil et au Mexique. Le futur groupe devrait désormais dépasser le milliard de francs de chiffre d'affaires.

Florence Amalou

DÉPÊCHES

■ **AUDIOVISUEL : Ted Turner, vice-président de Time Warner, le numéro un mondial des médias,** a indiqué que son groupe n'était pas immunisé contre un éventuel rachat, ni contre la cession de certains actifs. « *La plus importante compagnie de médias mondiale et ses principaux compétiteurs ont grandi si vite que Time Warner pourrait décider un jour de séparer certaines activités, à l'instar de Westinghouse, qui a vendu ses activités industrielles* », a-t-il affirmé lors du California Cable Television Association's Western Show.

■ **CÂBLE : les deux groupes américains Time Warner Inc. et US West Media** vont s'allier pour faciliter l'accès rapide à Internet sur le câble aux Etats-Unis. Dans un premier temps, ils souhaitent proposer à 3,6 millions de foyers ce service qui sera facturé 40 dollars par mois.

■ **PRESSE : des journaux à moitié prix seront distribués dans les collèges et lycées italiens.** Un accord entre le ministère de l'éducation et les éditeurs devrait concerner cinq millions de jeunes de 11 à 18 ans.

هكذا من الاصل

■ **LA BOURSE de Tokyo a terminé en très forte baisse, jeudi 11 décembre. L'indice Nikkei des 225 valeurs vedettes a perdu 427,97 points, à 16 050,15 points (– 2,60 %).**

■ **LE WON coréen a encore baissé, perdant jeudi 11 décembre, dès l'ouverture du marché des changes, 10 %, à 1 719,80 pour 1 dollar, sa fluctuation maximale autorisée.**

■ **L'OR a ouvert en hausse jeudi 11 sur le marché de Hongkong, à 287,60-288,00 dollars l'once, contre 285,30-285,60 dollars mercredi en clôture.**

■ **LE PRIX du baril de brut de référence light sweet crude a cédé 53 cents, à 18,14 dollars mercredi 10 décembre à New York. La veille, il avait perdu 17 cents.**

■ **LE PRIX de l'étain a continué de chuter, mercredi 10 décembre, sur le marché londonien des métaux (LME). Son cours à trois mois a cédé 75 dollars, à 5 390 dollars la tonne.**

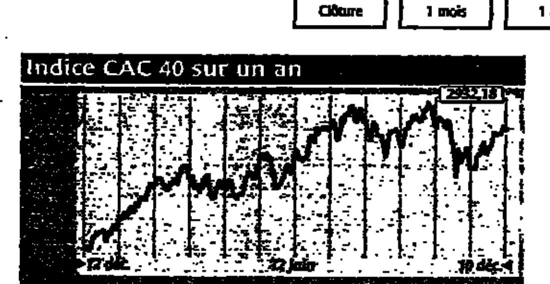
LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 7 mois | NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↘ DAX 30

Net reflux à la Bourse de Paris

DE MAUVAIS VENTS venus d'Asie provoquaient un nouveau coup de froid à la Bourse de Paris, qui réagissait également à la baisse des titres bancaires, en proie la veille à une vive spéculation. En recul de 2,24 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure plus tard une perte de 2,19 %. Aux alentours de 12 h 30, les valeurs françaises affichaient en moyenne un recul de 1,96 % à 2 874,40 points. Le volume des échanges était déjà important sur le marché à règlement mensuel, atteignant 3,8 milliards de francs.

La Bourse américaine a terminé sur une perte de 0,88 %, mercredi 10 décembre, en raison notamment du recul des valeurs de haute technologie qui commencent à ressentir les effets de la crise financière asiatique. Les places asiatiques se portaient à nouveau mal jeudi : Tokyo a terminé la séance sur un recul de 2,6 % et Hongkong a clôturé en baisse de 5,4 %.

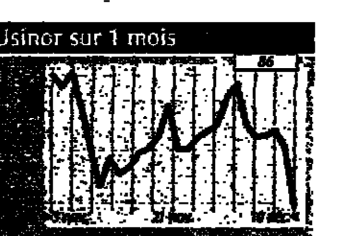

Indice CAC 40 sur un an

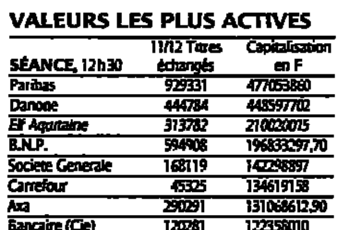
CAC 40 5 jours

La baisse de la Bourse de Paris avait été limitée la veille (– 0,92 %) par la spéculation qui s'est emparée des valeurs bancaires. Des rumeurs faisaient état d'un rapprochement entre Paribas (en hausse de 9 %) et la Société générale. Paribas démentait ces rumeurs peu de temps après la clôture de la Bourse.

Usinor, valeur du jour

MÉDIOCRE SÉANCE, mercredi 10 décembre, pour Usinor à la Bourse de Paris. Le titre a baissé de 5,49 % à 86 francs avec 3,1 millions de pièces échangées. Les intervenants attribuent ce recul à l'impact de la crise asiatique. Selon Francis Mer, PDG d'Usinor, *cette crise risque de perturber la sidérurgie européenne, en raison notamment de la chute des monnaies asiatiques et d'entraîner à la baisse les prix de l'acier.* Il a ajouté toutefois que les groupes européens, désormais privatisés, avaient les moyens de surmonter cette conjoncture. La société de Bourse HSBC James Capel ne recommande plus l'*« achat »* sur la valeur.


Usinor sur 1 mois



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

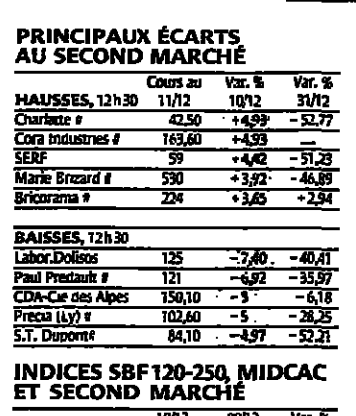
HAUSSES, 12h30	Cours au 11/12	Var. % 10/12	Var. % 31/12
Sommer-Allibert	257,20	+3,85	+33,67
Danone	1013	+2,32	+40,11
Worms & Cie	442	+1,37	+40,54
CS Signaux(CSEE)	191	+1,05	–16,68
Atos (ex.Axime) CA	795	+0,63	+32,50
Havas Advertising	784	+0,51	+36,34
Bongrain	2465	+0,32	+22,72
Bouygues	685	+0,29	+27,32
Cerus Europ.Reun	35,50	+0,28	+10,18
Sade (Ny)	193	+0,25	+2,76
BAISSES, 12h30			
Coflexip	631	–6,51	+129,45
B.N.P.	329,60	–5,82	+64,14
Guyenne Gascogne	1782	–5,41	–13,70
Sidel	381,10	–4,96	+6,75
DMC (Dollfus Mi)	104	–4,58	–17,32
Dassault Systemes	181,60	–4,42	+51,77
Via Banque	172	–4,39	—
Cred.Nat.Natexis	356	–4,30	+19,14
Paribas	514	–4,28	+46,48
Credit Lyonnais CI	319	–4,20	+139,84

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	11/12 Titres échangés	Capitalisation en F
Paribas	929331	477053860
Danone	444784	448597702
Elf Aquitaine	*313782*	*210020015*
B.N.P.	594908	196833297,70
Societe Generale	168119	142298897
Carrefour	45325	134619158
Axa	290291	131068612,90
Bancaire (Cie)	120281	122358010
Alcatel Alsthom	158137	120154859
Michelin	371419	112430494,40

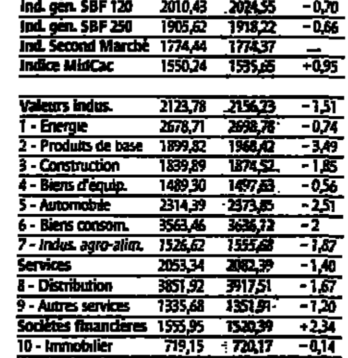
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12h30	Cours au 11/12	Var. % 10/12	Var. % 31/12
Charlatte #	42,50	+4,93	–52,77
Cora Industries #	163,60	+4,93	—
SERF	59	+4,42	–51,23
Marie Brizard #	530	+3,92	–46,89
Bricorama #	224	+3,65	+2,94
BAISSES, 12h30			
Labor.Dolisos	125	–7,40	–40,41
Paul Predault #	121	–6,92	–35,97
CDA-Cie des Alpes	150,10	–5	–6,18
Precia (Ly) #	102,60	–5	–28,25
S.T. Dupont#	84,10	–4,97	–52,21



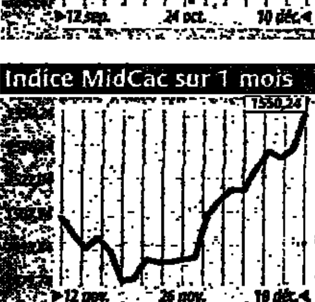
INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	10/12	09/12	Var. %
Ind. gén. SBF 120	2010,43	2024,55	–0,70
Ind. gén. SBF 250	1905,62	1918,22	–0,66
Ind. Second Marché	1774,44	1774,37	—
Indice MidCac	1550,24	1535,65	+0,95
Valeurs indus.	2123,78	2156,23	–1,51
1 - Energie	2678,71	2698,78	–0,74
2 - Produits de base	1899,82	1968,42	–3,49
3 - Construction	1839,89	1874,52	–1,85
4 - Biens d'équip.	1489,30	1497,83	–0,56
5 - Automobile	2314,39	2373,85	–2,51
6 - Biens consom.	3563,46	3636,72	–2
7 - Indus. agro-alim.	*1526,62*	*1555,68*	*–1,87*
Services	2053,34	2082,39	–1,40
8 - Distribution	3851,92	3917,51	–1,67
9 - Autres services	1335,68	1351,91	–1,20
Sociétés financières	1555,95	1520,39	+2,34
10 - Immobilier	719,15	720,17	–0,14
11 - Services financ.	1666,77	1618,98	+2,95
12 - Sociétes invest.	1700,39	1689,22	+0,66




Indice SBF 250 sur 3 mois

Indice second marché sur 3 mois


Indice MidCac sur 1 mois

Nouveau et fort repli à Tokyo

LA BOURSE DE TOKYO a terminé en baisse de 2,6 % jeudi 11 décembre, la pression à la vente s'accentuant après de nouveaux plongeons de la Bourse de Hongkong et du won sud-coréen. L'indice Nikkei des valeurs vedettes a abandonné 427,97 points pour finir à 16 050,15 points après avoir atteint un plancher de 16 025,27 points. L'approfondissement de la crise monétaire coréenne, liée au pessimisme entourant le plan de sauvetage économique du gouvernement de la semaine prochaine, a mis les actions sous pression, les acheteurs se tenant à l'écart, ont commenté les opérateurs.

La veille, Wall Street a baissé en raison de la faiblesse de la haute technologie, les opérateurs étant préoccupés par la performance de ce secteur face à la crise asiatique. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a cédé 70,87 points (0,88 %) à 7 978,79 points. Il avait perdu quelque 120 points dans l'après-midi.

En Europe, la Bourse de Londres a également baissé, abandonnant 0,89 % à 5 130,7 points. La place francfortoise a également payé son tribut à la baisse en perdant 1,62 % à 4 117,27 points.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 10/12	Cours au 09/12	Var. en %
Paris CAC 40	2927,91	2959,49	–1,08
New-York/DJ indus.	8026,29	8049,67	–0,29
Tokyo/Nikkei	16478,10	16686,58	–1,26
Londres/FT100	5104	[illegible]	–1,43
Francfort/Dax 30	4117,27	4184,92	–1,64
Frankfort/Commer.	1369,54	1381,88	–0,84
Bruxelles/Bel 20	3040,43	3040,43	—
Bruxelles/Général	2473,27	2487,75	–0,59
Milan/MIB 30	1258	1258	—
Amsterdam/Gé. Cbs	617,80	623	–0,84
Madrid/Ibex 35	623,35	631,71	–1,34
Stockholm/Affarsal	2334,05	2334,05	—
Londres FT30	3236,40	3259,80	–0,71
Hong Kong/Hang S.	11022,40	11490,70	–4,25
Singapour/Strait t	1703,52	1734,22	–1,80

NEW YORK — Les valeurs du Dow-Jones

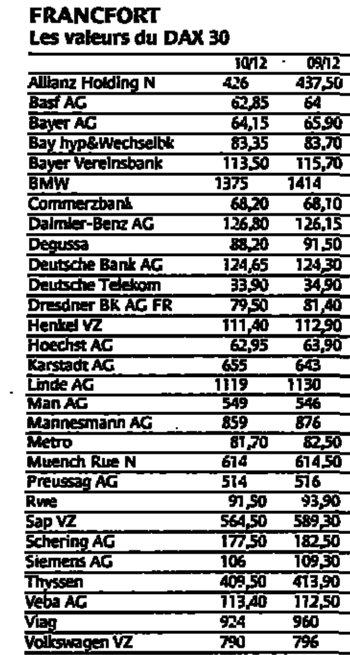
	10/12	09/12
Alcoa	71	71,12
Allied Signal	37,62	38,68
American Express	87,25	87,81
AT & T	57,93	58,06
Boeing Co	49,93	50,68
Caterpillar Inc.	49,93	50,56
Chevron Corp.	78,25	78,62
Coca-Cola Co	64	63,56
Disney Corp.	93,81	94,31
Du Pont Nemours&Co	63,56	64,06
Eastman Kodak Co	57,12	58,06
Exxon Corp.	62,93	62,37
Gén. Motors Corp.H	64,18	63,31
Gén. Electric Co	73,75	74,62
Goodyear T & Rubbe	65,75	65,18
Hewlett-Packard	63,93	64,56
IBM	106,50	110,37
Intl Paper	42,31	44,56
J.P. Morgan Co	117,87	122,87
Johnson & Johnson	66	65
Mc Donalds Corp.	47,18	47,62
Merck & Co.Inc.	104,87	105
Minnesota Mng.&Mfg	93,87	94,56
Philip Moris	45,12	44,56
Procter & Gamble C	79,62	79,56
Sears Roebuck & Co	45,68	46,37
Travelers	53,68	54,43
Union Carb.	46,81	46,75
Utd Technol	74,56	75,81
Wal-Mart Stores	40,25	40,06

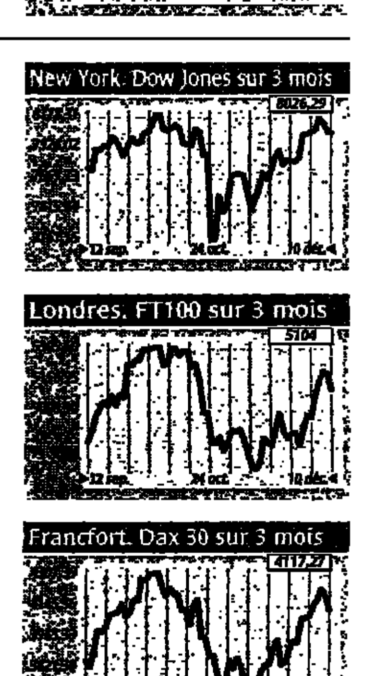
LONDRES — Sélection de valeurs du FT 100

	10/12	09/12
Allied Lyons	5,35	5,41
Barclays Bank	16,35	16,28
B.A.T. industries	5,38	5,56
British Aerospace	17,41	17,65
British Airways	5,60	5,63
British Petroleum	8,35	8,50
British Telecom	4,73	4,74
B.T.R.	1,80	1,78
Cadbury Schweppes	6,27	6,34
Eurotunnel	0,64	0,64
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	14,17	14,49
Granada Group Plc	8,58	8,52
Grand Metropolitan	5,86	5,81
Guinness	5,87	5,80
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	7,33	7,33
H.S.B.C.	15,63	16,19
Impérial Chemical	9,07	9
Legal & Gen. Grp	5,19	5,20
Lloyds TSB	7,49	7,81
Marks and Spencer	6,16	6,33
National Westminst	9,91	10,05
Peninsular Orienta	6,61	6,73
Reuters	6,64	7,15
Saatchi and Saatch	1,11	1,13
Shell Transport	4,39	4,42
Tate and Lyle	4,88	4,85
Zeneca	19,63	19,85

FRANCFORT — Les valeurs du DAX 30

	10/12	09/12
Allianz Holding N	426	437,50
Basf AG	62,85	64
Bayer AG	64,15	65,90
Bay hyp&Wechselbk	83,35	83,70
Bayer Vereinsbank	113,50	115,70
BMW	1375	1414
Commerzbank	68,20	68,10
Daimler-Benz AG	126,80	126,15
Degussa	88,20	91,50
Deutsche Bank AG	124,65	124,30
Deutsche Telekom	33,90	34,90
Dresdner BK AG FR	79,50	81,40
Henkel VZ	111,40	112,90
Hoechst AG	62,95	63,90
Karstadt AG	655	643
Linde AG	1119	1130
Man AG	549	546
Mannesmann AG	859	876
Metro	81,70	82,50
Muench Rue N	614	614,50
Preussag AG	514	516
Rwe	91,50	93,90
Sap VZ	564,50	589,30
Schering AG	177,50	182,50
Siemens AG	106	109,30
Thyssen	409,50	413,90
Veba AG	113,40	112,50
Viag	924	960
Volkswagen VZ	790	796




New York. Dow Jones sur 3 mois

Londres. FT100 sur 3 mois

Francfort. Dax 30 sur 3 mois

LES TAUX

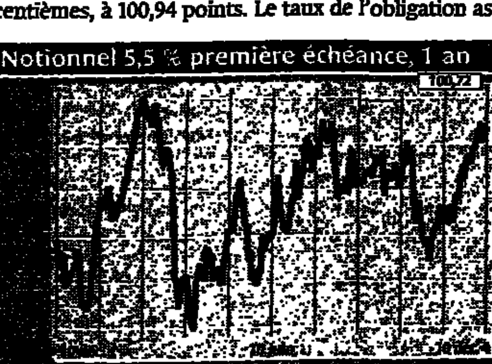
PARIS ↗ Jour le jour | PARIS → OAT 10 ans | NEW YORK ↘ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↗ Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

Progression du Matif

LE MARCHÉ obligataire français a ouvert en nette hausse, jeudi 11 décembre, soutenu par les nouvelles secousses observées sur les places boursières asiatiques qui incitent les investisseurs à se réfugier vers les emprunts d'Etat.

Le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, gagnait 22 centièmes, à 100,94 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à 10 ans s'inscrivait à 5,37 %, soit au même niveau que le rendement du titre allemand de même échéance.

La veille, les obligations américaines avaient terminé la séance en hausse, dans un marché attentiste avant la publication des statistiques de ventes au détail et des prix à la production. Le rendement de l'emprunt d'Etat à 30 ans s'était inscrit à 6,10 % en clôture.


Notionnel 5,5 % première échéance, 1 an

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 10/12	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,37	5,39	5,91	1,70
Allemagne	3,40	5,39	5,95	1,80
Grande-Bretagne	7	6,41	NC	2,80
Italie	6,31	5,85	6,35	2,60
Japon	0,50	1,89	NC	0,60
Etats-Unis	5,28	5,92	6,12	3,30

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 10/12	Taux au 09/12	Indice (base 100 fin 96)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,22	4,21	98,50
Fonds d'État 5 à 7 ans	5	4,96	100,09
Fonds d'État 7 à 10 ans	*5,47*	*5,42*	*101,48*
Fonds d'État 10 à 15 ans	5,81	5,80	101,20
Fonds d'État 20 à 30 ans	6,39	6,35	102,67
Obligations françaises	5,76	5,73	101,02
Fonds d'État à TME	–1,95	–1,96	98,28
Fonds d'État à TRE	–2,18	–2,15	98,86
Obligat. franç. à TME	–2,20	–2,08	99,14
Obligat. franç. à TRE	+0,07	+0,07	100,14

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,55 %)

	Achat 10/12	Vente 10/12	Achat 09/12	Vente 09/12
Jour le jour	3,3750	—	3,3750	—
1 mois	4,08	4,28	4,09	4,23
3 mois	3,57	3,69	3,57	3,65
6 mois	3,70	3,80	3,73	3,88
1 an	3,97	4,08	3,99	4,14
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,5566	—	3,5605	—
Pibor Francs 3 mois	3,6914	—	3,6875	—
Pibor Francs 6 mois	3,8164	—	3,8125	—
Pibor Francs 9 mois	3,9570	—	3,9570	—
Pibor Francs 12 mois	4,0283	—	4,0242	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,5000	—	4,5156	—
Pibor Ecu 6 mois	4,5833	—	4,5938	—
Pibor Ecu 12 mois	4,7083	—	4,7083	—

MATIF

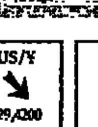
Échéances 10/12	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 5,5 %					
Déc. 97	83127	100,72	100,86	100,64	100,78
Mars 98	38328	100,36	100,38	100,16	100,34
Juin 98	2	99,76	99,76	99,76	99,76
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 97	5531	96,30	96,31	96,30	96,30
Mars 98	9625	96,07	96,08	96,06	96,07
Juin 98	4561	95,85	95,86	95,83	95,85
Sept. 98	3455	95,67	95,68	95,65	95,68
ÉCU LONG TERME					
Déc. 97	1396	99,86	99,92	99,76	99,90
Mars 98	1033	99,66	99,66	99,50	99,64

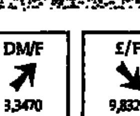
CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 10/12	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Déc. 97	16978	2935	2956	2921	2950
Janvier 98	3301	2936	2956	2931	2956
Février 98	500	2965	2965	2965	2965
Mars 98	314	2959	2974	2948,50	2972

LES MONNAIES

US/F ↘ 5,9660 | US/DM ↘ 1,7873 | US/¥ ↘ 129,4200 | DM/F ↗ 3,3470 | £/F ↘ 9,8320





Recul du billet vert

LE DOLLAR s'inscrivait en baisse, jeudi matin 11 décembre, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il cotait 1,78 mark et 5,9650 francs. La veille, le billet vert avait brièvement franchi la barre des 6 francs avant de se replier dans le sillage de Wall Street.

Les monnaies d'Asie du Sud-Est s'inscrivaient en revanche en forte baisse, jeudi matin, face au dollar. Le won sud-coréen abandonnait 10 %, sa limite de baisse autorisée en une séance, forçant les autorités de tutelle à suspendre les transactions sur le marché des changes. En quatre jours, le won a perdu 30 % face au billet vert. Les autres devises de la région reculaient aussi. Le baht thaïlandais abandonnait 3,2 % et le ringgit malaisien 2 %. Le yen se reprenait face au billet vert, à 129,28 yens pour un dollar.

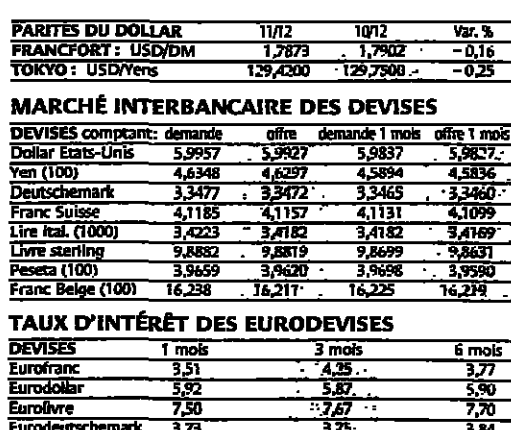
MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 10/12	% 09/12	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	334,7000	+0,02	322	346
Ecu	6,6145	–0,09	—	—
Etats-Unis (1 usd)	5,9660	–0,32	5,6700	6,2700
Belgique (100 F)	16,2250	+0,02	15,6300	16,7300
Pays-Bas (100 fl)	297,0400	+0,02	—	—
Italie (1000 lir.)	3,4195	+0,08	3,1500	3,6500
Danemark (100 krd)	87,8800	[illegible]	82	92
Irlande (1 iep)	8,6970	+0,01	8,2600	9,1000
Gde-Bretagne (1 L)	9,8320	–0,18	9,4300	10,2800
Grèce (100 drach.)	2,1290	–0,02	1,8000	2,3000
Suède (100 krs)	76,6000	–0,01	70	80
Suisse (100 F)	413,1600	+0,54	400	424
Norvège (100 k)	82,4500	–0,27	76,5000	85,5000
Autriche (100 sch)	47,5640	+0,02	45,6500	48,7500
Espagne (100 pes.)	3,9630	+0,05	3,6500	4,2500
Portugal (100 esc.	3,2800	[illegible]	2,9000	3,6000
Canada 1 dollar ca	4,1935	–0,44	3,8900	4,4900
Japon (100 yens)	4,6381	+0,84	4,4600	4,8100
Finlande (mark)	111,0900	+0,14	104,5000	115,5000

PARITÉS DU DOLLAR	11/12	10/12	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,7873	1,7902	–0,16
TOKYO : USD/Yens	129,4200	129,7500	–0,25

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,9957	5,9927	5,9837	5,9827
Yen (100)	4,6348	4,6297	4,5894	4,5836
Deutschemark	3,3477	3,3472	3,3465	3,3460
Franc Suisse	4,1185	4,1157	4,1131	4,1099
Lire ital. (1000)	3,4223	3,4182	3,4182	3,4169
Livre sterling	9,8882	9,8819	9,8699	9,8631
Peseta (100)	3,9659	3,9620	3,9698	3,9590
Franc Belge (100)	16,238	16,217	16,225	16,219



TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,51	4,25	3,77
Eurodollar	5,92	5,87	5,90
Eurolivre	7,50	7,67	7,70
Eurodeutschemark	3,73	3,75	3,84

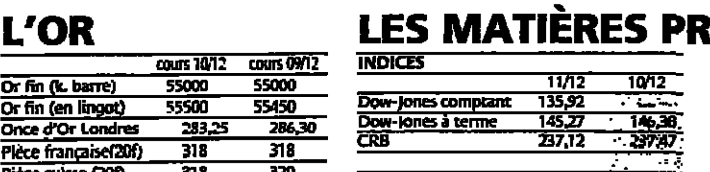
L'OR

	cours 10/12	cours 09/12
Or fin (k. barre)	55000	55000
Or fin (en lingot)	55500	55450
Once d'Or Londres	283,25	286,30
Pièce française(20f)	318	318
Pièce suisse (20f)	318	320
Pièce Union lat(20f)	318	323
Pièce 20 dollars us	2440	2405
Pièce 10 dollars us	1332,50	1332,50
Pièce 50 pesos mex.	2065	2060

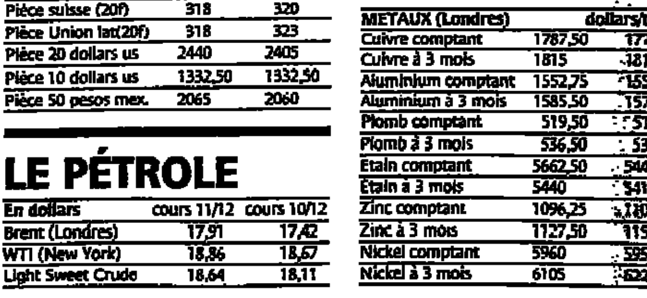
LE PÉTROLE

En dollars	cours 11/12	cours 10/12
Brent (Londres)	17,91	17,42
WTI (New York)	18,86	18,67
Light Sweet Crude	18,64	18,11

LES MATIÈRES PREMIÈRES



INDICES	11/12	10/12
Dow-Jones comptant	135,92	[illegible]
Dow-Jones à terme	145,27	146,38
CRB	237,12	237,47
METAUX (Londres)		**dollars/tonne**
Cuivre comptant	1787,50	1779,50
Cuivre à 3 mois	1815	1815,50
Aluminium comptant	1552,75	1558,25
Aluminium à 3 mois	1585,50	1578
Plomb comptant	519,50	519,50
Plomb à 3 mois	536,50	539,50
Etain comptant	5662,50	5445
Etain à 3 mois	5440	5415
Zinc comptant	1096,25	1104,50
Zinc à 3 mois	1127,50	1156
Nickel comptant	5960	5957,50
Nickel à 3 mois	6105	6225



METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	539,50	582,70
Platine à terme	—	—
Palladium	209,50	209,95
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	344,50	344,50
Maïs (Chicago)	271	269,25
Grain. soja (Chicago)	707	713
Tourt. soja (Chicago)	230,40	229,40
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	—	—
Orge (Londres)	75,30	75,40
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1591	1650
Café (Londres)	1766	1840
Sucre blanc (Paris)	308,50	307,20
OLEAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	67,07	67,07
Jus d'orange (New-York)	83,15	83

هكذا من الأصل

RÈGLEMENT MENSUEL

JEUDI 11 DÉCEMBRE

Liquidation : 23 décembre
Taux de report : 3,88
Cours relevés à 12h30

CAC 40 ↘ PARIS
−2,02 %
CAC 40 : 2872,91

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Compensation (1)
B.N.P. (T.P)	980	963	−1,73	977
Cr.Lyonnais(T.P.)	916	915	−0,10	920
Renault (T.P.)	1792	1791	−0,05	1790
Rhone Poulenc(T.P)	2252	2262	+0,44	2250
Saint Gobain(T.P.)	1280	1272	−0,62	1253
Thomson S.A (T.P)	920	925	+0,54	910
Accor	1122	1085	−3,29	1100
AGF-Ass.Gen.France	328	327,10	−0,27	330
Air Liquide	905	896	−0,99	930
Alcatel Alsthom	774	755	−2,45	728
Atos (ex.Axime) CA	790	795	+0,63	740
Axa	457,50	454,80	−0,59	415
Bail Investis	810	810	—	760
Bancaire (Cie)	1052	1016	−3,42	790
Bazar Hot. Ville	539	532	−1,29	550
Bertrand Faure	385,40	—	—	365
BIC	413,10	406,80	−1,52	420
BIS	490	—	—	493
B.N.P.	350	329,60	−5,82	285
Bollore Techno	787	779	−1,01	735
Bongrain	2455	2463	+0,32	2290
Bouygues	683	685	+0,29	595
Bouygues Offs.	270	261,70	−3,07	275
Bull#	68	65,50	−3,67	64
Canal +	996	981	−1,50	1020
Cap Gemini	478	478	—	475
Carbone Lorraine	1837	1802	−1,90	1560
Carrefour	3000	2952	−1,60	3000
Casino Guichard	334	332	−0,59	325
Casino Guich.ADP	256,20	256	−0,07	250
Castorama Dub.(Li)	714	698	−2,24	600
C.C.F.	429,60	412,40	−4	350
Cegid (Ly)	628	627	−0,15	685
Cerus Europ.Reun	35,40	35,50	+0,28	32
Cetelem	886	862	−2,70	625
CGIP	2020	1976	−2,17	1830
Chargeurs	335	335,50	+0,14	350
Christian Dalloz	750	749	−0,13	725
Christian Dior	619	609	−1,61	605
Ciments Francais	242,20	233	−3,79	230
Cipe France Ly #	185	180	−2,70	153
Clarins	473	458	−3,17	435
Club Mediterranee	423	415	−1,89	415
Coflexip	675	631	−6,51	610
Colas	895	890	−0,55	840
Comptoir Entrep.	12,90	12,90	—	11,50
Comptoirs Mod.	2925	2885	−1,36	2560
CPR	481,60	471	−2,20	440

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Compensation (1)
Cred.Fon.France	87,50	85	−2,85	64
Credit Lyonnais CI	333	319	−4,20	290
Cred.Nat.Natexis	372	356	−4,30	320
CS Signaux(CSEE)	189	191	+1,05	183
Damart	3865	3855	−0,25	3760
Danone	990	1013	+2,32	930
Dassault-Aviation	1345	1300	−3,34	1250
Dassault Electro	605	602	−0,49	580
Dassault Systemes	190	181,60	−4,42	157
De Dietrich	266,10	266,10	—	270
Deveaux(Ly)#	699	697	−0,28	630
Dev.R.N-P.Cal Li #	45,05	45,10	+0,11	46
Dexia France	681	665	−2,34	615
DMC (Dollfus Mi)	109	104	−4,58	98
Dynaction	153	152	−0,65	159
Eaux (Gle des)	769	759	−1,30	755
Eiffage	252	245	−2,77	258
Elf Aquitaine	686	670	−2,33	725
Eramet	220	220	—	235
Eridania Beghin	924	918	−0,64	828
Essilor Intl	1728	1715	−0,75	1660
Essilor Intl.ADP	1620	1619	−0,06	1550
Esso	475	475	—	480
Eurafrance	2430	2390	−1,64	2380
Euro Disney	7,05	7,05	—	8
Europe 1	1150	1130	−1,73	1200
Eurotunnel	6,05	5,90	−2,47	5,50
Fimalac SA	454	450,60	−0,74	475
Finextel	107,70	107	−0,64	105
Fives-Lille	353,90	350	−1,10	315
France Telecom	217	215,10	−0,87	220
Fromageries Bel	4360	4340	−0,45	4090
Galeries Lafayette	2704	2703	−0,03	2638
GAN ex.dt sous	137,50	136,30	−0,87	133
Gascogne (B)	472,40	466	−1,35	480
Gaumont #	393	385	−2,03	390
Gaz et Eaux	2495	2485	−0,40	2420
Geophysique	763	759	−0,52	780
G.F.C.	523	519	−0,76	520
Groupe Andre S.A.	622	601	−3,37	545
Groupe GTM	420	411,50	−2,02	360
Gr.Zannier (Ly) #	143,50	137,50	−4,18	130
Guilbert	838	823	−1,78	725
Guyenne Gascogne	1884	1782	−5,41	1750
Hachette Fili.Med.	1210	1203	−0,57	1070
Havas	416,80	410	−1,63	385
Havas Advertising	780	784	+0,51	695
Imetal	727	717	−1,37	645
Immeubl.France	352	351	−0,28	335
Infogrames Enter.	904	888	−1,76	825
Ingenico	125,40	123,80	−1,27	114
Interbail	162	162	—	166
Intertechnique	1318	1305	−0,98	1200
ISIS	669	667	−0,29	660
Jean Lefebvre	341	338	−0,87	325
Klepierre	771	770	−0,12	765
Labinal	1520	1503	−1,11	1540
Lafarge	383	377	−1,56	380
Lagardere	195,70	192,10	−1,83	175
Lapeyre	350	337	−3,71	330
Lebon	270	—	—	295
Legrand	1183	1154	−2,45	1110
Legrand ADP	774	762	−1,55	735
Legris indust.	205,80	202,40	−1,65	205

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Compensation (1)
Volvo (act.B) #	166,20	167,40	+0,72	166
Western Deep #	88,70	92,20	+3,94	117
Yamanouchi #	140,80	135,50	−3,76	142
Zambia Copper	13,30	13,05	−1,57	14

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation – sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12h30
JEUDI 11 DÉCEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	—	1,036 ↑
CEPME 9% 89-99 CA#	107,15	2,934
CEPME 9% 92-06 TSR	—	4,340
CFD 9,7% 90-03 CB	119,80	8,345 ↓
CFD 8,6% 92-05 CB	119,40	7,281
CFF 10% 88-98 CA#	104,70	1,507
CFF 10,25%90-01 CB#	114,70	7,751
CLF 8,9% 88-00 CA#	108,93	4,925 ↓
CLF 9%88-93/98 CA#	100,62	7,841
CNA 9% 4/92-07	122,52	5,578 o
CRH 8,6% 92/94-03	115,63	4,005 ↓
CRH 8,5% 10/87-88#	104,80	6,660
EDF 8,6% 88-89 CA#	107,30	7,163 o
EDF 8,6% 92-04 #	117,80	5,914
Finansder 9%91-06#	124,75	0,493 o
Finansd.8,6%92-02#	113,07	7,610
Floral9,75% 90-99#	107,81	3,673 o
OAT 88-98 TME CA#	—	4,357
OAT 9/85-98 TRA	99,41	0,976 ↑
OAT 9,50%88-98 CA#	102,86	4,529
OAT TMB 87/99 CA#	99,92	2,989
OAT 8,125% 89-99 #	105,35	4,563 o
OAT 8,50%90/00 CA#	108,46	6,125 ↓
OAT 85/00 TRA CA#	102,20	1,434
OAT 10%5/85-00 CA#	112,36	5,562 d
OAT 89-01 TME CA#	100,58	4,357
OAT 10% 90-01 ecu	114,60	8,027
OAT 7,5%7/86-01 CA#	108,52	2,959
OAT 8,5% 91-02 ecu	112,09	6,427
OAT 8,5% 87-02 CA#	115,40	0,489
OAT 8,50% 89-19 #	132,97	1,211
OAT 8,50%92-23 CA#	134,70	5,473 o
SNCF 8,8% 87-94CA	105,20	7,643 o
Suez Lyon.Eaux 90	970	

ACTIONS FRANÇAISES: Arbel; Baccarat (Ny) ◆; Bains C.Monaco; Bque Transatlantl.; B.N.P.Intercont.; Bidermann Intl ◆; B T P (la cie) ◆; Centenaire Blanzy; Champex (Ny) ◆; CIC Un.Euro.CIP; C.I.T.R.A.M. (B) ◆; Generali Fce Assur; Continental Ass.Ly; Darblay ◆; Didot Bottin; Eaux Bassin Vichy; Ecia ◆; Ent.Mag. Paris ◆; Fichet Bauche; Fidei; Finalens; F.I.P.P. ◆; Fonciere (Cie) ◆; Fonc. Lyonnaise #; Foncina #

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	339,50	339,50
Commerzbank AG	227,30	227,30
Fiat Ord	17,40	17,05
Gold Fields South	70,70	74
Kubota Corp.	20	18,858 o
Montedison act.ep.	9,60	9,60

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation – sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12h30
JEUDI 11 DÉCEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #		45,85	44,70
AFE #		514	514
Aigle #		317	318,50
Albert S.A (Ns)		143	143
Altran Techno. #		1789	1753
Arkopharma#		304	297
Montaignes P.Gest.	◆	2011	2011
Assystem #		190	190
Bque Picardie (Li)	◆	715	715
Bque Tarneaud(B)#		325	325
Bque Vernes		179,10	180
Beneteau #		980	975
B I M P		110	106
Boiron#(Ly)		320,40	320
Boisset (Ly) #		358	357,90
But S.A.		274	273
Cardif SA	◆	1120	1120
C.E.E #		73	75
CFPI #	◆	390	390
Change Bourse (M)		229	230
CNIM CA#		160	159
Codetour		357	356
Comp.Euro.Tele-CET		266	267
Conflandey #		295	294
C.A. Hte Normandie		310	310
C.A. Paris IDF		767	766
C.A.Ille & Vilaine		298	298
C.A.Loire Atl.Ns #		272	272
C.A.Pas de Calais		535	535
C.A.du Nord#(Li)		499	499
C.A. Oise CCI		310	310
C.A. Somme CCI		302	296,50
C.A.Toulouse (B)		420	425
Devanlay		592	595
Devernois (Ly)		567	566
Ducros Serv.Rapide		48	48
Emin-Leydier (Ly)#		358	356
Europ.Extinc.(Ly)		400	388
Expand s.a		706	700
Factorem		650	640
Faiveley #		191,50	191
Finacor		52	53,25
Fininfo		711	710
Fructivie		655	671

Gautier France #; Gel 2000; GEODIS #; GFI Industries #; Girodet (Ly) # ◆; GLM S.A ◆; Grandoptic.Photo #; Gpe Guillin # Ly; Kindy #; Guerbet; Hermes internat.1 #; Hurel Dubois; ICBT Groupe #; I.C.C.; ICOM Informatique; Idianova ◆; Int. Computer # ◆; IPBM; M6-Metropole TV; Manitou #; Manutan; Marie Brizard #; Maxi-Livres/Profr#; Mecelec (Ly); MGI Coutier #; Monneret Jouet Ly#; Naf-Naf #; Norbert Dentres.#

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Samse (Ly)		865	865
Sechilienne (Ly)	◆	1180	1180
Sucr.Pithiviers		3121	3121
Tanneries Fce (Ny)	◆	288,90	288,90
Teleflex L. Dupont		104,90	108,50
Union Gle Nord(Li)	◆	230	230

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation – sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12h30
JEUDI 11 DÉCEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor		20	[illegible]
Belvedere		615	[illegible]
BVRP		223	[illegible]
Coil		142	[illegible]
Electronique D2		740	[illegible]
FDM Pharma n.		191,50	[illegible]
Genset	◆	410	410
Guyanor action B	◆	6,55	6,55
High Co.	◆	165	165
Infonie		78	[illegible]
Joliez-Regol	◆	76,50	76,50
Mille Amis		38,90	[illegible]
Naturex	◆	70	70
Olitec		811	[illegible]
Picogiga	◆	172,10	172,10
Proxidis		21	21
R21 Santé		370	[illegible]
Stelax		6,90	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12h30
JEUDI 11 DÉCEMBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI.	◆	855	855
Crédit Gén.Ind.	◆	9,50	9,50
Générale Occidentale	◆	178	178
Sté lecteurs du Monde	◆	131	131
Via Crédit (Banque)	◆	25,30	25,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation – sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 10 décembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	93609,99	93620,99
Oblig. ttes caté.	277,97	273,86

CDC-GESTION – Groupe Caisse des dépôts

Prévoyance Écur. D; Sensipremière C
Fonds communs de placements
Écur. Capipremière C; Écur. Sécuripremière C

Crédit Mutuel FINANCE	Émission	Rachat
Avenir Alizes	2419,15	[illegible]
CM Option Dynamique	138,03	[illegible]
CM Option Equilibre	269,59	[illegible]
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	160,32	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	929,73	929,73
Créd.Mut.Ep.Ind.C	149,76	[illegible]

	Émission	Rachat
Kaleis Dynamisme C	1128,21	[illegible]
Kaleis Equilibre C	1089,12	[illegible]
Kaleis Sérénité C	1052,11	[illegible]
Latitude C	150,16	[illegible]
Latitude D	136,80	[illegible]
Oblitys D	631,08	[illegible]
Plénitude D PEA	213,48	[illegible]
Poste Gestion C	15054,32	[illegible]

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

هكذا من الاصل

SCIENCES **Parmi les trois voies de recherche définies par la loi du 30 décembre 1991 sur la gestion des déchets hautement radioactifs, celle du stockage en couche géologique profonde a été jusqu'ici privilégiée. ● LE GOUVERNEMENT, *« soucieux de maintenir un bon équilibre »* entre les différentes options, a demandé au CEA de donner *« une structuration et une orientation stratégique plus fortes »* aux études sur l'entreposage en surface et la transmutation. ● LES INSTALLATIONS existantes pourraient assurer la sûreté d'entreposage en surface pendant cinquante ans, un siècle au maximum. Les plus optimistes espèrent que, d'ici là, les travaux sur la réduction de la toxicité des déchets auront suffisamment progressé. ● LE SURGÉNÉRATEUR Phénix, en attente d'une autorisation de redémarrage, après l'arrêt de Superphénix, pourrait servir à ces expériences.**

Les recherches sur les déchets nucléaires sont relancées

Le gouvernement souhaite rééquilibrer les budgets consacrés à l'étude des différentes voies de gestion des matériaux hautement radioactifs, pour ne pas privilégier le choix de l'enfouissement au détriment de l'entreposage et de la transmutation des radioéléments

TRANSMUTATION ? Stockage en site profond ? Entreposage en surface ? En déclarant, dernièrement, que le gouvernement *« s'apprêtait à renoncer »* au second scénario, celui de l'enfouissement des déchets très radioactifs, Ségolène Royal, ministre déléguée à l'enseignement scolaire et ancien ministre de l'environnement, a étonné les spécialistes (*Le Monde* du 18 novembre).

La loi du 30 décembre 1991 sur les déchets à haute activité ou à vie longue a tracé trois axes de recherche parallèles concernant l'aval du cycle du combustible nucléaire. La première option est de transformer ces résidus en radioéléments moins toxiques.

La deuxième, de les stocker dans des couches argileuses ou granitiques profondes. La troisième, enfin, de les conditionner en vue d'un entreposage en surface de longue durée. En 2006, un rapport doit être présenté au Parlement, qui devra alors trancher.

Mme Royal a-t-elle parlé hâtivement, en affirmant que l'hypothèse de l'enfouissement était abandonnée ? Christian Bataille, député (PS) du Nord et rapporteur de la loi de 1991, a aussitôt allumé un contre-feu. *« Cette loi (...) s'impose à tous, y compris aux membres du gouvernement qui s'expriment à titre personnel. Selon le cabinet du premier ministre, son abrogation ou sa modification ne sont pas à l'ordre du jour »*, a-t-il affirmé, sans être démenti. Cet épisode reflète pourtant, sinon un revirement dans l'approche du traitement des déchets nucléaires, du moins une volonté de rééquilibrage.

Jusqu'à présent, les études sur le stockage en profondeur, pilotées par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), étaient privilégiées par rapport aux deux autres voies de recherche, confiées au Commissariat à l'énergie atomique (CEA). Elles ont reçu cette année 570 millions de francs, contre 400 millions pour la transmutation et 190 millions pour l'entreposage en surface.

350 TONNES ENTREPOSÉES PAR AN

Fin octobre, le secrétaire d'Etat à l'industrie, Christian Pierret, a adressé à l'administrateur général du CEA, Yannick d'Escatha, un courrier où il souligne le souhait du gouvernement de *« maintenir un bon équilibre entre les trois voies de recherche »* et insiste sur *« la nécessité et l'urgence »* de donner aux études sur l'entreposage en surface *« une structuration et une orientation stratégique plus fortes »*. Le 14 novembre, devant les députés, M. Pierret a précisé que les crédits du CEA au titre des recherches concernant les alternatives au stockage en couche géologique profonde *« augmentent de 15 % »*.

Ce recadrage politique donne satisfaction aux écologistes, mais aussi à ceux, parmi les scientifiques, qui voient dans l'enfouissement une façon de *« cacher les problèmes sans les traiter »*. Une alternative crédible à l'enfouissement existe-t-elle néanmoins ?

Pour l'instant, l'entreposage provisoire en surface est la règle obligée. Chaque année, EDF décharge de ses 56 réacteurs nucléaires 1 200 tonnes de combustible irradié hautement radioactif. Après un séjour de deux à trois ans dans des piscines de refroidissement sur le site des centrales, les assemblages sont acheminés jusqu'à l'usine de la Cogema, à La Hague (Manche), qui ne peut en retraiter que 850 tonnes par an. Le reste (350 tonnes) est entreposé, dans l'attente d'un éventuel retraitement, dans les piscines de La Hague. Le stock ainsi accumulé s'élevait à 6 300 tonnes en 1996 et atteindra 12 800 tonnes en 2015. Or, la capacité des piscines de la Cogema avoisine 15 000 tonnes. Mais, assure un responsable d'EDF, il serait possible de la doubler en se contentant de modifier la disposition des assemblages dans l'eau. De quoi être tranquille pendant une quarantaine d'années.

En revanche, si le retraitement était arrêté, les piscines des centrales, tout comme celles de la Cogema, ne tarderaient pas à déborder. Mais rien n'empêcherait d'en construire de nouvelles, à condition d'y mettre le prix. EDF avait d'ailleurs dans ses cartons le projet d'une « installation centralisée d'entreposage » d'une capacité de 10 000 tonnes, chiffrée entre 3 et 5 milliards de francs.

Les éléments combustibles pourraient demeurer ainsi immergés *« probablement jusqu'à cinquante ans sans risque majeur de corrosion »*, estiment les experts de l'Institut de protection et de sûreté nucléaires (IPSN). *« Les assemblages ayant alors perdu beaucoup de leur chaleur, on pourrait ensuite envisager un entreposage à sec, plus facile à surveiller car présentant moins de risques de dispersion. »*

ENCORE UN DEMI-SIÈCLE

Un demi-siècle, un siècle au grand maximum : c'est aussi le laps de temps durant lequel l'IPSN pense possible de garantir la sûreté des puits et des hangars où sont actuellement entreposés les déchets vitrifiés ou cimentés, sous réserve d'une surveillance constante. *« Au-delà, on ne peut pas avoir d'assurance sur la tenue des ouvrages et des colis ni s'engager pour les générations futures. »*

Nul, au demeurant, n'envisage l'entreposage autrement que comme une solution transitoire. En cinquante ans, espèrent les plus optimistes, les recherches sur la transmutation auront peut-être suffisamment progressé pour qu'il soit possible d'éliminer le plutonium et les déchets les plus pénalisants dans des réacteurs spécialisés. Mais les travaux dans ce domaine sont encore embryonnaires, et la plupart des scientifiques jugent cette perspective *« peu réaliste »* si un effort de recherche très ambitieux n'est pas entrepris.

Paradoxalement, l'abandon de Superphénix peut constituer à cet égard un handicap. Le bombardement par des flux intenses de neutrons (pour casser les atomes ou les transformer) est la plus prometteuse des méthodes susceptibles de réduire la radioactivité et la durée de vie des déchets nucléaires. Or, un réacteur à neutrons rapides est particulièrement bien adapté à cet usage. Phénix, le « petit frère » de la centrale de Creys-Malville, à l'arrêt depuis le printemps 1995 mais qui vient de bénéficier de 600 millions de francs de travaux de jouvence, pourrait remplir cet office. Le gouvernement doit se prononcer, début 1998, sur son éventuel redémarrage.

Pierre Le Hir

Verre, ciment, bitume

Une tonne de combustible usé contient 955 kilos d'uranium appauvri, 10 kilos de plutonium, 34 kilos de produits de fission (césium et strontium, notamment) et 1 kilo d'actinides mineurs (neptunium, américium et curium).

● **Après retraitement**, l'uranium et le plutonium sont, en France, recyclés en combustible MOX brûlé dans une partie du parc nucléaire.

● **Les produits de fission** et les actinides mineurs, extrêmement irradiants et à vie très longue (plusieurs millions d'années pour certains), sont incorporés à des matrices de verre, elles-mêmes placées dans des conteneurs en acier conservés dans des puits ventilés, à la Hague et à Marcoule (Gard).

● **D'autres sous-produits**, moyennement radioactifs mais à vie longue (gaines du combustible et déchets technologiques), sont coulés dans du ciment et conservés dans des conteneurs en béton. Les boues sont enrobées dans du bitume et placées dans des fûts d'acier. Tous sont actuellement entreposés provisoirement en surface.

● **Le stockage géologique profond** n'a, pour l'instant, été mis en œuvre dans aucun pays. La Suède, la Belgique, la Suisse et le Canada sont les plus avancés dans son étude, grâce à leurs laboratoires souterrains. Les Etats-Unis ont des projets de centres d'enfouissement dans le désert du Nevada et les mines de sel du Nouveau-Mexique. Mais ces projets, très contestés, sont au point mort, et les piscines américaines proches de la saturation. La Suède et les Etats-Unis ont, par ailleurs, renoncé au retraitement.

Quand l'ordinateur écrit à la main

LES POLICES de caractères des imprimantes d'ordinateurs laissent peu de place à l'expression de la personnalité de leurs utilisateurs. D'où l'idée originale de Benoît Aubry, directeur général de Mediatic. Pour un prix variant de 640 francs (540 francs lors du lancement) à 910 francs suivant les options choisies (dessin, symboles mathématiques, signatures, caractères de langues étrangères), tous les utilisateurs d'ordinateur peuvent acquérir un jeu de caractères reproduisant leur écriture.

Pour cela, il suffit de recopier à la main un texte type au contenu surprenant, fourni par Mediatic, puis de le poster à la société. En retour, le client reçoit sur disquette un jeu de polices de caractères personnalisé utilisable par les logiciels de traitement de texte, de calcul ou de publication assistée par ordinateur (PAO).

« L'idée, qui semblait un peu farfelue, est venue de ma propre expérience d'utilisateur d'ordinateur et d'une difficulté personnelle à bien former les lettres manuscrites », raconte Benoît Aubry. Créée il y a sept ans, Mediatic emploie aujourd'hui quatre personnes et réalise 2,5 millions de francs de chiffre d'affaires dans la création de services télématiques sur Minitel et la vente par correspondance de progiciels. Pour elle, la création de polices constitue une nouvelle activité.

Nom : Alberganti
Prénom : Michel
N'académie des babas au rhum en chocolat dédia, à l'ensemble des fifres gigognes à hanche invisible, un joujou avec un klaxon à lamelle, où sont mémorisées les nominations d'octobre des pompiers quelqu'en soit leur "aptitude" à rechercher des saucissons à trottinette !

Nom : Alberganti
Prénom : Michel
N'académie des babas au rhum en chocolat dédia, à l'ensemble des fifres gigognes à hanche invisible, un joujou avec un klaxon à lamelle, où sont mémorisées les nominations d'octobre des pompiers, quel qu'en soit leur "aptitude" à rechercher des saucissons en trottinette.

Le texte original (en haut) a des interlignes irréguliers, un sens et une orthographe fantaisistes et, surtout, des lettres à la calligraphie variée, en particulier les « r » et les « t ». L'ordinateur, lorsqu'il numérise ce texte, ne prend en compte que la première forme rencontrée – le « r » et le « t » d'Alberganti, mais pas ceux de « rhum » et de « soit ».

« CARACTÈRE HUMAIN »

La création d'un jeu de caractères personnels représente environ quatre-vingt-dix minutes de travail. Elle commence par une numérisation de la page d'écriture fournie par le client. Ensuite, une étude des différences de hauteur des caractères et de leurs variations de forme en fonction de leur place dans les mots conduit au choix d'un graphisme unique pour chaque caractère du clavier.

« En fait, nous cherchons à donner l'illusion de la véritable écriture, explique Benoît Aubry. *Il s'agit d'un travail qui fait appel au graphisme et qui présente un caractère humain qui le rend sympathique. »* Une fois fixée, la forme de chaque lettre est transformée par un logiciel en un fichier de police de caractères (TTF ou *true type font*, en anglais) exploitable par les logiciels fonctionnant sur PC (Windows 3.1, Windows 95 ou Windows NT) ou Macintosh. Le traitement fait appel aux « célèbres » courbes inventées par Pierre Bézier et qui ont donné naissance à la conception et à la publication assistée par ordinateur (CAO et PAO). Il convertit l'image sous forme de petits carrés en un format vectoriel plus esthétique et plus fidèle qui lisse les courbes.

D'où des fichiers moins volumineux et une aptitude au changement de taille sans perte de qualité. Le jeu de polices ne représente ainsi qu'un fichier de 33 000 octets. Mediatic prévoit de l'adapter au courrier électronique grâce au procédé d'encapsulation des polices dans le texte. Le destinataire du courrier pourra alors le lire sans pour autant disposer – à des fins de sécurité – de ce même jeu de caractères.

Simple, le procédé ne prétend pas fournir une imitation parfaite de l'écriture manuelle. Chaque caractère n'existant que dans une seule version, les textes imprimés avec la police créée par Mediatic présentent un graphisme beaucoup plus régulier que celui du manuscrit original. Néanmoins, l'illusion fonctionne. La comparaison entre les deux pages révèle un air de famille indéniable. Reste maintenant à trouver des clients.

La tentation de réaliser ainsi les lettres de candidature « manuscrites » est forte. Le trucage *« ne dérange pas »* Benoît Aubry. Il considère en effet que les études graphologiques ne sont réalisées qu'après la présélection et qu'il est ainsi toujours temps de fournir une lettre vraiment écrite à la main. De plus, le faux peut être facilement démasqué par un expert. Pour les autres, les polices de Mediatic permettent aux moins courageux d'introduire un zeste de personnalité dans la froideur de l'informatique.

Michel Alberganti

Grâce au téléphone, les grandes orgues sortent de l'église

CAEN
de notre envoyé spécial

Et, ce jeudi 25 novembre, à 17 h 15 exactement, l'orgue flambant neuf de l'église Saint-Pierre de Caen (Calvados) se mit à jouer seul, comme par enchantement. Un *Branle gai* de Pierre Attaignant, compositeur français du XVIe siècle, sortait allègrement des tuyaux tandis que les quelques fidèles ou touristes présents dans l'édifice écarquillaient les yeux. Personne ne se trouvait devant les trois claviers.

Le musicien fantôme responsable de ce prodige se trouvait à trois kilomètres de là, au Centre national d'études des télécommunications (CNET). Jouant sur un clavier relié au réseau téléphonique, Alain Mabit, organiste à l'abbatiale Saint-Etienne de Caen et professeur au Conservatoire national supérieur de musique de Paris, actionnait à distance les soupapes de l'instrument. A une époque où un robot à roulettes dirigé depuis la Terre peut explorer un arpent de la planète Mars, cette expérience pourrait faire pâle figure. Il s'agit, pourtant, d'une première mondiale.

A l'origine lointaine de cette invention, le débarquement de Normandie au cours duquel une bombe alliée toucha le clocher de Saint-Pierre, qui, en s'effondrant, écrasa le buffet du superbe orgue Cavaillé-Coll installé là depuis 1881. Une bonne partie du mécanisme fut épargnée, mais l'instrument, reconstruit à partir de ces restes et selon une disposition complètement différente, ne donna jamais satisfaction. *« Je l'avais surnommé "l'orgue surprise" : on ne savait jamais ce qui allait se passer*, se souvient Bernard Lechevalier, cotitulaire de l'orgue depuis 1979. *Cet instrument intermédiaire faisait le désespoir des organistes et des fidèles. Et il n'était pas améliorable. »*

PARCOURS DU COMBATTANT

En 1990, le facteur d'orgues Jean-François Dupont prend donc commande d'un instrument baroque mêlant les styles français et allemands, afin de pouvoir jouer aussi bien Couperin que Bach. Commence alors un long parcours du combattant, puisque deux projets de l'artisan essuient un refus des Monuments historiques, qui ne veulent pas que la greffe d'un orgue ne détruise le bel équilibre gothique de Saint-Pierre. Durant cette période, Jean-François Dupont fabrique aussi l'instrument de la Cité de la musique à Paris, celui de l'abbaye de Lessay (Manche) et reçoit le prix de la Renaissance française en 1996.

Les tracasseries administratives et son contact permanent avec le milieu assez fermé et restreint de l'orgue le convainquent que l'instrument *« est en train de mourir parce qu'il est trop vieux, trop dans l'église »*. La connotation liturgique qui l'accompagne risque de se révéler étouffante et de compromettre sa survie. En 1996, alors que l'orgue de Saint-Pierre est en cours de fabrication, lui vient l'idée de le relier au reste du monde, grâce au téléphone. Il ajoute au mécanisme de chaque touche une deuxième soupape d'échappement de l'air, actionnée non plus par le doigt du musicien, mais par un électroaimant.

UN CLAVIER PLUS UN MODEM

Raccorder ce dispositif à un modem coule ensuite de source. En théorie, un clavier doté d'un autre modem permet de jouer à distance. Le signal est transmis par la ligne téléphonique à l'électroaimant, qui ouvre la soupape ; l'air court dans quelques-uns des 2 500 tuyaux de l'orgue. La note, enregistrée par un micro, refait le chemin en sens inverse jusqu'aux amplis ou au casque de celui qui, à des kilomètres de là, a appuyé sur la touche. Et cela fonctionne. Mais les premiers essais mettent en évidence un temps de réponse de trois à quatre dixièmes de seconde, essentiellement dû au délai de « traduction » des commandes. Beaucoup trop pour que l'organiste puisse ciseler à distance ses triples croches.

Jean-François Dupont, qui a investi 200 000 francs de ses propres deniers dans le procédé, dépose un brevet et fait alors appel au CNET voisin pour résoudre le problème. Jean-Paul Dick, l'ingénieur de France Télécom qui s'y attaque, abaisse, par le simple changement du microprocesseur de l'orgue, le temps de réponse à moins d'un dixième de seconde. Ce qui, selon l'avis du « cobaye » Alain Mabit, est tout à fait acceptable... pour des démonstrations. Pour de véritables concerts à distance, l'idéal serait de passer sous la barre des 5 millisecondes. Les matériels existent, mais réaliser un prototype complet et performant coûterait 2 à 3 millions de francs.

Le facteur d'orgues caennais ne désespère pas de trouver un mécène, d'autant plus qu'il fourmille d'idées pour tirer profit de son invention. Tout d'abord, Jean-François Dupont souhaiterait faire « sortir » cet imposant instrument de l'église tout en conservant l'acoustique et la résonance naturelles de Saint-Pierre, que les meilleures orgues électroniques n'imiteront pas de sitôt.

L'amener dans les écoles ou en plein air, dans un studio de cinéma ou dans toutes les salles de concert qui en sont privées et ne peuvent, par exemple, donner la *Symphonie avec orgue* de Saint-Saëns. Ou le « téléporter » chez le particulier qui, une fois son morceau maîtrisé, veut se faire plaisir et jouer des grandes orgues. Il suffirait d'installer un instrument dans une église désaffectée – pour ne déranger personne – et de louer des plages horaires. Enfin, inciter les compositeurs à s'intéresser davantage à ce dinosaure instrumental qui, par la magie du téléphone, pourra devenir aussi maniable qu'un mirliton.

Pierre Barthélémy

هكذا من الاهل

Leverkusen et Monaco sont ravis de leur match nul

Le club allemand et le champion de France ont tous deux obtenu leur place en quarts de finale de la Ligue des champions. Satisfaites du score (2-2), les deux équipes ont cessé de lutter à neuf minutes de la fin, sous les sifflets des spectateurs

Pour continuer son chemin en Coupe d'Europe, l'AS Monaco devait obtenir au moins un match nul, mercredi 10 décembre, lors de la 6e et dernière journée de la Ligue des champions, face aux Allemands du Bayer Leverkussen. En finissant la partie sur le score de 2-2 (deux buts de Christophe Pignol à la 63e minute et de Thierry Henry à la 81e minute, contre deux buts de Stefan Beinlich à la 29e minute et d'Erik Meijer à la 57e minute), les hommes de Jean Tigana ont enlevé leur billet pour les quarts de finale de l'épreuve. Le match nul garantissait également la qualification des Allemands. Alors, pour mieux « assurer le coup », à neuf minutes de la fin de la rencontre, les deux formations ont cessé de jouer, se contentant de faire circuler le ballon sous les sifflets de leurs supporters. Certains spectateurs ont quitté leurs sièges avant le coup de sifflet final.

LEVERKUSEN
de notre envoyé spécial

Des sifflets pour les heureux qualifiés. Des huées pour les deux équipes. Des spectateurs, outrés que l'on se moque ainsi d'eux, quittant leurs sièges avant le coup de sifflet final. Ces scènes plutôt inhabituelles ont eu lieu mercredi 10 décembre au Ulrich-Haberland Stadion de Leverkusen, souriante cité industrielle plantée au cœur de la Ruhr. Jusqu'à neuf minutes du coup de sifflet final, ce choc de la Ligue des champions opposant l'équipe locale à l'AS Monaco avait pourtant tenu ses promesses.



FOOTBALL

Les 22 000 fans avaient assisté à un beau match de foot, rythmé et tendu, avec une formation du Bayer Leverkusen confirmant pendant plus d'une heure l'éclatante santé actuelle du football allemand (*Le Monde* du 10 décembre). Avec, de l'autre côté, une équipe monégasque qui, menée 2-0, se réveille enfin avec la rentrée de son jeune attaquant prodige, Thierry Henry, et réussit à arracher un match nul inespéré sur le vu des soixante premières minutes de jeu. Deux belles équipes, quatre buts splendides, une température plutôt clémente pour la saison : que demande le peuple ? Sans doute un peu de respect.

Car ce que l'histoire retiendra de ce match, ce sont ses neuf dernières minutes. Autrement dit une parodie de football avec deux équipes, pourtant généreuses quelques instants auparavant, qui se retrouvent soudain tétanisées. Pourquoi ce changement radical d'attitude sur le terrain ? Tout simplement parce que ce 2-2 tombé du ciel signifie que les deux adversaires d'un soir sont également les deux heureux élus qualifiés de leur groupe pour *les quarts de la finale de la plus prestigieuse des coupes européennes.* Et voilà soudain le terrain de jeu transformé en échiquier géant où aucune pièce n'oserait s'avancer. Cette situation débouchant sur des scènes incroyables où l'on voit trois attaquants allemands se faire des passes sans oser franchir la ligne médiane et surtout sans être attaqués par des Monégasques repliés dans leur camp et attendant que cela se passe. C'est ensuite au tour de trois joueurs monégasques de récupérer par miracle le ballon et de se faire de gentilles passes latérales sans que le moindre joueur allemand ne daigne venir interrompre cette cynique partie de pousse-ballon. Pierluigi Collina, l'arbitre italien, n'est pas dupe de ce cirque, mais rien dans le règlement ne l'autorise à mettre fin à cette mascarade. Après tout, le ballon est bien dans l'aire de jeu et continue de rouler. Le public, lui, refuse de cautionner une attitude aussi peu respectable. Même le plaisir de voir « son » Bayer qualifié ne suffit pas à calmer sa fureur.

S'il ne faut pas prendre les enfants du Bon Dieu pour des canards sauvages, il vaut mieux également éviter de prendre les fans de Leverkusen pour des cochons de payants. Et c'est donc sous les huées que les joueurs des deux équipes tombèrent littéralement dans les bras les uns des autres lorsque survint la fin de ce ce mauvais film.

Neuf minutes de trop ont suffit pour gâcher la fête. *« Je vous assure qu'aucun arrangement n'était prévu entre les deux équipes. Excusez-nous d'avoir agi ainsi en fin de rencontre, mais il faut comprendre mes joueurs : après tant d'efforts fournis dans cette Ligue des champions, ils tenaient enfin la qualification. Soyez gentils, oubliez les neuf dernières minutes et ne gardez en mémoire que le reste du match, qui fut excitant »*, déclarait après cette étrange rencontre Christoph Daum, l'entraîneur de Leverkusen.

UN EXPLOIT

De son côté, Jean Tigana, sourire au coin des lèvres, ne disait pas autre chose : *« Ce 2-2 est évidemment un scénario idéal pour les deux équipes, mais ces dernières minutes ne doivent pas vous faire oublier tout le reste. Pendant quatre-vingts minutes, ce fut vraiment un match de haut niveau entre deux équipes qui se sont livrées à fond. »* Oublions donc ces neuf minutes honteuses pour revenir sur la performance monégasque. Compter deux buts de retard face à une équipe allemande après une heure de jeu et revenir au score relève, à l'heure actuelle, de l'exploit. Littéralement *étouffés* pendant une heure, les Monégasques ont paru métamorphosés par la rentrée de Thierry Henry.

Avec trois attaquants (Thierry Henry, David Trezeguet, Victor Ikpeba), la formation monégasque a, pendant dix-huit petites minutes, confirmé ses ambitions, qui sont grandes. Deux buts, une agressivité retrouvée, un jeu séduisant, et la qualification, méritée, au bout du compte. Voilà donc l'AS Monaco en quarts de finale de la Ligue des champions. *« J'ai la chance de pouvoir compter sur un effectif très riche »*, avoue Jean Tigana, qui, expert en « coaching », a utilisé vingt-trois joueurs sur les vingt-cinq dont il dispose cette saison. Avec un potentiel offensif sans doute unique en Europe (Trezegnet, Henry, Ikpeba, Benarbia et bientôt Spehar, l'attaquant croate), le club monégasque, champion de France en titre, peut viser très haut.

Et comme le souligne l'international nigérian Victor Ikpeba : *« Qui, en Europe, possède une ligne d'attaque aussi jeune et aussi douée ? D'une certaine manière, le départ de Sonny Anderson pour Barcelone nous a tous libérés. On a cru que Sonny laisserait un grand vide... Eh bien, tout le monde s'est trompé. »* Le public du Ulrich-Haberland Stadion, lui aussi, s'est trompé. Il croyait qu'un match de football dure quatre-vingt-dix minutes.

Alain Constant

Les résultats de la 6e journée

● **GROUPE A :** Galatasaray (Tur.)-Parme (Ita.) 1-1 ; Sparta Prague (Tch.)-Borussia Dortmund (All.) 0-3.
Classement : 1. Dortmund, 15 pts ; 2. Parme, 9 pts ; 3. Prague, 5 pts ; 4. Istambul, 4 pts. Borussia Dortmund est qualifié pour les quarts de finale.

● **GROUPE B :** Juventus de Turin (Ita.)-Manchester United (Ang.) 1-0 ; Kosice (Svq.)-Feyenoord Rotterdam (P-B.) 0-1.
Classement : 1. Manchester, 15pts ; 2. Turin, 12 pts ; 3. Rotterdam, 9 pts ; 4. Kosice, 0. Manchester United et *Juventus de Turin sont qualifiés* pour les quarts de finale.

● **GROUPE C :** Newcastle United (Ang.)-Dynamo de Kiev (Ukr.) 2-0 ; PSV Eindhoven (P-B.)-Barcelone (Esp.) 2-2.
Classement : 1. Kiev, 11 pts ; 2. Eindhoven, 9 pts ; 3. Newcastle, 7 pts ; 4. Barcelone, 5 pts. Dynamo Kiev est qualifié pour les quarts de finale.

● **GROUPE D :** Real Madrid (Esp.)-Porto (Por.) 4-0 ; Olympiakos Le Pirée (Grè.)-Rosenborg Trondheim (Nor.) 2-2 .
Classement : 1. Real Madrid, 13 pts ; 2. Trondheim, 11 pts ; 3. Le Pirée, 5 pts ; 4. Porto, 4 pts. Real Madrid est qualifié pour les quarts de finale.

● **GROUPE E :** Paris Saint-Germain (Fra.)-*Besiktas Istanbul* (Tur.) 2-1 ; Bayern Munich (All.)-IFK Göteborg (Suè.) 0-1.
Classement : 1. Munich, 12 pts ; 2. Paris SG, 12 pts ; 3. Istambul, 6 pts ; 4. Göteborg, 6 pts. Bayern Munich est qualifié pour les quarts de finale.

● **GROUPE F :** Bayer Leverkusen (All.)-AS Monaco (Fra.) 2-2 ; Sporting Lisbonne (Por.)-Lierse (Bel.) 2-1.
Classement : 1. Monaco, 13 pts ; 2. Leverkusen, 13 pts ; 3. Sporting, 7 pts ; 4. Lierse, 1 pt. Monaco et Bayer Leverkusen sont qualifiés pour les quarts de finale.

● **Le tirage au sort** des quarts de finale de la Ligue des champions doit être effectué mercredi 17 décembre à Genève. Les six vainqueurs de groupe et les deux *meilleurs deuxièmes connaîtront* alors leurs adversaires pour les prochaines rencontres de la Ligue : quarts de finale : les 4 et 18 mars 1998 ; demi-finales : les 1er et 15 avril ; finale : le 20 mai.

Paris-Saint-Germain vainqueur pour rien

C'EST LA DEUXIÈME mi-temps, la 58e minute. Marco Simone vient de redonner l'avantage au Paris-Saint-Germain par un tir brossé qui s'est logé dans la lucarne. Juste avant, Franck Gava avait ouvert le score (24e) avant que le capitaine turc Ozdilek Mehmet ne réduise la marque (38e). Le public gronde de joie, le PSG est qualifié pour les quarts de finale de la Ligue des champions. Seulement, il y a le temps et il y a les autres. Ils jouent, eux aussi, seconde après seconde, dans toute l'Europe, en cette soirée du mercredi 10 décembre.

Ricardo, l'entraîneur parisien, vit tout ça en direct, sur son banc. C'est Rosenborg qui est qualifié, maintenant. Non, c'est la Juventus de Turin. Elle s'impose *in extremis* sur son terrain face à Manchester United et rafle la dernière place qualificative disponible. Le PSG reste à la porte. Pour la première fois en six ans, le club – lauréat de la Coupe des coupes 1996 – ne jouera pas à un quart de finale européen.

« Six matchs, quatre victoires pour seulement deux défaites, nous avions quand même récolté douze points », soupire Marco Simone, l'attaquant italien tout juste revenu d'une absence de six semaines. Peine perdue. Où le PSG a-t-il été éliminé ? A Istanbul, sûrement, lors du match aller : l'équipe avait pris un cinglant 3-1. Ou bien est-ce ce terrible 5-1 écopé à Munich, face au Bayern ? *« A Istanbul et à Munich, nous aurions dû faire match nul »*, dit Marco Simone. Et tous les Parisiens maudissent la malchance, le destin, peut-être la fatalité. Mais il y a la réalité, celle d'une équipe qui s'interroge sur elle-même durant tout un match. Dès la première mi-temps, cette échappée folle d'espoir. Jeu exalté, cœurs énormes, belle bravoure. Les Parisiens dominent sous les chœurs d'un public attentif. En cette soirée décisive, le Parc des Princes, pourtant, n'est pas plein, juste 34 000 spectateurs. Mauvais signe.

COMPTER SUR LES JEUNES

Sur le terrain, il y a du spectacle, du courage, des occasions. Mais Marijan Mrmiç, le gardien de but croate, veille, soutenu par une défense cadenassée. Il y a de l'énergie, elle est gâchée par trop d'imperfections. Au fil du jeu, la formation parisienne s'est distendue, trop inconnue à elle-même. Le PSG savait sa faiblesse. Pour son sixième et dernier match de poule, l'équipe était privée de Laurent Fournier, Jimmy Algerino, Eric Rabesandratana, Didier Domi, Bruno N'Gotty, suspendus, ou Alain Roche et Vincent Guérin, blessés. Il a donc fallu compter sur les jeunes. Ainsi Fabrice Kelban, qui a effectué, mercredi, ses débuts professionnels en match. Pour la base, restaient Raï, épaulé par Florian Maurice, et Marco Simone, dont le démarrage, après six semaines de convalescence, a été difficile. Bref, une équipe de bric et de broc : vedettes et titulaires ayant joué tout le début de la saison, les aspirants n'ont pu se régler en compétition. La saison 1997-98 aura vu le club faire face à une impressionnante série de déboires.

Cette déconvenue européenne est un nouveau jalon d'une période délicate. Vainqueurs de la Coupe des coupes 1996, finalistes de l'épreuve en 1997, les Parisiens ne peuvent cacher une crise de confiance. Ils n'ont plus été champions de France depuis 1994, et ils *doivent leur qualification pour la Ligue des* champions 1997-98 à un miracle. Battus 3-0 sur le tapis vert face au Steaua Bucarest pour avoir aligné un joueur suspendu, ils l'avaient emporté 5-0 au Parc des Princes.

Après, la compétition ne leur a pas fait de cadeau. Une première défaite à Istanbul, une correction à Munich. Depuis le 22 octobre, le PSG courait derrière un sursis, qu'il n'a pas obtenu mercredi. Un but de Filippo Inzaghi pour la Juventus, à la 84e minute, a réduit les dernières parcelles d'espoir à néant. Le Paris-Saint-Germain est désormais attelé au championnat de France, la dernière occasion de réussir sa saison. Dimanche 14 décembre, les Parisiens recevront Metz.

Bénédicte Mathieu

La Syrie prépare les tee-shirts de la Coupe du monde 1998

DAMAS
de notre envoyé spécial

A la force du poignet, la Syrie a arraché sa participation à la Coupe du monde organisée en France à partir du 10 juin. Les travailleurs du textile ont atténué la faillite des footballeurs, battus sans trop de gloire au cours des rencontres éliminatoires, en remportant une compétition de taille : le marché de six millions de tee-shirts qui seront *« consommés »* à l'occasion de ce rendez-vous prestigieux. Privés de pelouse, les Syriens se contenteront donc de briller dans les tribunes, par coton interposé.

Dans quelques jours, les premiers maillots confectionnés près du lieu de pèlerinage chiite de Sayyida Zaynab, dans la banlieue de Damas, commenceront à arriver en France, à raison de 75 000 unités par conteneurs. L'entreprise publique As-Sharq (« L'Orient »), qui emploie 1 200 personnes, produira jusqu'au mois de mars les tuniques uniformément blanches, qui seront « habillées » ensuite par les grossistes français.

Dans la grande usine d'apparence un peu désuète installée près de la route qui mène à l'aéroport, l'humeur n'est pas encore à la mobilisation générale, mais on met la dernière main aux modifications qui devront être apportées sur les chaînes de confection. Partout, on croise les regards du président syrien Hafez El Assad et de son fils défunt Bassel, mort pas très loin de là dans un accident de voiture, en 1994, et que répètent presque à l'infini les innombrables portraits accrochés aux murs des ateliers.

PRODUCTEUR DE COTON

Entouré d'un quarteron de conseillers en import-export, Hayyan Salman, le fonctionnaire qui préside aux destinées de l'entreprise, est ravi d'accéder en force au marché français et rappelle à l'envi les fortes paroles prononcées par Jacques Chirac en faveur du rapprochement franco-syrien lors de sa dernière visite, en octobre 1996. Diplômé de la faculté d'économie de Kiev pendant les dernières lueurs de la planification, dans les années 60, le directeur d'As-Sharq est sans doute très éloigné des modèles de patrons asiatiques et indiens auxquels il a pourtant damé le pion.

La planification baassiste syrienne n'ayant guère plus brillé que celle du grand frère soviétique, son entreprise doit son essor et ses succès actuels à la souplesse et à la tolérance que le régime syrien concède à présent dans certains secteurs de son économie. Les intermédiaires syriens engagés sur le marché international et qui entourent le directeur disposent néanmoins auprès de leurs interlocuteurs de solides atouts.

Tout d'abord, la Syrie s'est progressivement affirmée au cours de *ces dernières années comme un* gros producteur de coton ; ensuite, la qualité de sa main-d'œuvre alliée à la modestie de ses appointements en font un concurrent sérieux pour l'Inde ou le Bangladesh ; enfin, les produits syriens ne sont pas pénalisés par les quotas imposés en Europe à la production asiatique et ne souffrent pas de taxes d'exportation considérables. Particulièrement discret sur ses contacts en France, le *go-between* syrien qui a raflé le marché des tee-shirts pour la Coupe du monde concède bien volontiers que la politique des quotas, compte tenu de la grosseur du contrat, l'a débarrassé de ses rivaux les plus menaçants.

Gilles Paris

DÉPÊCHES

■ **CYCLISME : la 22e séance de la commission régionale** réunissant la Sarre, le Palatinat occidental (Allemagne), le Luxembourg et la Lorraine a décidé, mercredi 10 décembre, de soutenir une candidature commune à l'organisation d'une étape du Tour de France. Le soutien de la commission portera sur une étape, dès 1999, qui devra se disputer dans l'espace transfrontalier des quatre régions afin de *« matérialiser et renforcer »* l'identité de la grande région.

■ **DOPAGE : la contre-expertise** pratiquée, mercredi 10 décembre, au Laboratoire national de lutte contre le dopage de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine), a mis en évidence des traces de nandrolone dans les urines de Christophe Zuniga, le joueur de handball du Paris- Saint-Germain, confirmant la première analyse. Par ailleurs, la commission dopage de la *Fédération française de football (FFF)*, qui avait convoqué l'attaquant du Havre Cyrille Pouget, lui aussi positif à la nandrolone, a décidé de surseoir à statuer, mardi 9 décembre, après avoir reçu les arguments de l'avocat du joueur, Me Jean-Jacques Bertrand, à savoir un doute possible sur la provenance des urines et le recours en annulation de la procédure de contrôle antidopage déposé auprès du ministère de la jeunesse et des sports et auquel il n'a pas encore été fait de réponse.

■ **FOOTBALL : l'Etat, la mairie de Toulouse,** le Toulouse Football Club (TFC) et le Comité français d'organisation (CFO) de la Coupe du monde 1998 ont décidé, mercredi 10 décembre, de supprimer les grillages existant autour du terrain du Stadium, qui accueillera plusieurs matches de la compétition.

■ **RUGBY : Bernard Lapasset, président de la Fédération française de rugby (FFR),** rencontrera Cliff Brittle, son homologue anglais, mardi 16 décembre, à Londres, afin de discuter de *« questions nationales et internationales, dans un contexte où le sort de la France et* [celui] *de l'Angleterre sont liés »*. Au menu des discussions, devrait figurer le projet pour l'Angleterre et la France d'intégrer un Tournoi des cinq nations avec les trois grands de l'hémisphère Sud.

Jean-Charles Trouabal veut traîner en justice la Fédération d'athlétisme

L'ATHLÈTE Jean-Charles Trouabal mènera la Fédération française d'athlétisme (FFA) devant les tribunaux administratifs s'il n'obtient pas le rétablissement d'un détachement professionnel et d'une aide financière lui permettant de s'entraîner à plein temps, ainsi que sa réintégration sur les listes d'athlètes de haut niveau. *« Je veux que la FFA reconnaisse ses fautes »*, a expliqué, lundi 8 décembre, lors d'une conférence de presse, le sprinteur âgé de trente-deux ans, double champion d'Europe du 4 × 100 mètres, dont il détint, un temps, le record du monde.

De retour cette saison après une rupture du tendon d'Achille, il estime avoir été *« scandaleusement et injustement »* écarté lors de la sélection sur 200 mètres et 4 × 100 mètres aux championnats du monde d'Athènes cet été. Selon lui, le directeur technique national (DTN), Richard Descoux, en avait modifié les modalités sans avertir *« équitablement »* tous les athlètes concernés. Saisie, la commission de conciliation du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) a jugé les arguments de l'athlète recevables sur la forme employée par le DTN, mais la FFA a signifié son désaccord avec ce jugement au CNOSF.

« Eu égard à son palmarès, Jean-Charles n'est jamais sorti des listes de haut niveau et recevra une aide à la préparation olympique minimum tant qu'il souhaitera continuer, dit Philippe Lamblin, le président de la FFA. *Il s'est mis lui-même dans une situation financière difficile en refusant de reprendre son métier d'enseignant en éducation physique à mi-temps, puis en ne remplissant pas en temps et en heure les documents nécessaires pour une demande de détachement. »*

Jo Maïsetti, l'entraîneur de Jean-Charles Trouabal, responsable du sprint et du relais national masculin au moment des faits, pourrait également traîner la FFA en justice si *« la grande famille de l'athlétisme »* ne le réintègre pas. Non consulté sur la sélection d'Athènes, il avait décidé de ne pas s'y rendre. Ravalé au rang de *« conseiller technique national »*, *« sans véritable mission ni affectation »*, depuis septembre, il demande à la fédération un budget et des défraiements afin d'entraîner les athlètes de haut niveau de son choix.

P. Jo.

■ **LOTO : les tirages no 99** du Loto effectués mercredi 10 décembre ont donné les résultats suivants :
● **premier tirage :** 1, 5, 20, 27, 33, 43, numéro complémentaire le 8. Pas de gagnant pour six bons numéros. Rapport pour cinq bons numéros et le complémentaire : 641 260 F ; pour cinq bons numéros : 7 315 F ; pour quatre bons numéros et le complémentaire : 312 F ; pour quatre bons numéros : 156 F ; pour trois bons numéros et le complémentaire : 30 F ; pour trois bons numéros : 15 F.
● **second tirage :** 13, 25, 29, 32, 46, 47, numéro complémentaire le 22. Rapport pour six bons numéros : 5 000 895 F ; rapport pour cinq bons numéros et le complémentaire : 80 600 F ; pour cinq bons numéros : 5 720 F ; pour quatre bons numéros et le complémentaire : 286 F ; pour quatre bons numéros : 143 F ; pour trois bons numéros et le complémentaire : 32 F ; pour trois bons numéros : 16 F.

Le basketteur américain Marcus Webb surfe sur le parquet du CSKA Moscou

Le club russe, qui reçoit le CSP Limoges en Eurolique, est une halte de plus pour ce joueur voyageur

Après une trêve, le premier tour de l'Euroligue de basket reprend jeudi 11 décembre. Le club de Limoges va tenter de quitter la dernière place de sa poule en dominant le CSKA Moscou. Défaits à l'aller 70-66, les Moscovites comptent résister grâce au talent de Marcus Webb, un joueur américain originaire de l'Etat d'Alabama qui, après bien des séjours dans des clubs européens, a décidé de poser son sac en Russie.

MOSCOU
correspondance

Bien sûr, il y a les photographies au mur, sur lesquelles Marcus Webb porte le maillot du club du CSKA Moscou. Il y a aussi la chaîne stéréo, une sorte de vaisseau spatial miniature accueillant à son bord les rappeurs de Los Angeles ou New York. Mais à part ces deux détails, rien ne distingue l'appartement moscovite de ce basketteur américain en exil de celui de ses voisins : tapis ancestral, parquet usé, mobilier digne d'un hôtel sans étoile, papier peint à fleurs collection « faute-de-goût ». Mais tout cela n'a pas d'importance pour le locataire, il est seulement de passage.

PORTRAIT
Une histoire de tentatives répétées pour rejoindre *la voie royale*

C'est une histoire de conduite et de virage, de sortie de route et de tentatives répétées pour rejoindre la voie royale, le championnat professionnel américain de basket (NBA), à coups de détours géographiques. Mais c'est d'abord une histoire d'argent.

Marcus Webb aurait dû avoir les yeux verts, pour exprimer sans mot dire son obsession du dollar. Mais ils sont noirs, comme sa peau. Marcus Webb est né à Montgomery, dans l'Etat d'Alabama. C'est là-bas que le basket-ball l'a agrippé, à l'âge de douze ans. « *Ce fut un désastre,* raconte-t-il aujourd'hui. *Je n'arrivais pas à courir et à dribbler en même temps, je ne mettais pas un panier. Mon temps de jeu ne dépassait pas trois secondes par match.* »

Pour progresser, le maladroit suit les cours de la meilleure école de formation au basket, celle de la rue. Là, il peut se confronter à des jeunes bien plus âgés que lui et aux mensurations sans commune mesure. Cette « école » lui permet de s'endurcir et de progresser. La saison suivante, il devient titulaire dans l'équipe du lycée et choisit, après avis maternel, d'intégrer la formation de l'université d'Alabama alors même que le football américain lui fait des avances.

« *Ta carrière sera plus longue, tu gagneras plus d'argent et tu resteras en bonne santé, m'a-t-elle dit. Je l'ai écouté* », avoue le champion. Le changement de décor est considérable. Plus question de faire sourire les copains du quartier, l'équipe évolue à domicile devant des dizaines de milliers de fans. Il aime ça. Il joue bien.

En 1990, Marcus Webb tourne à huit points et six rebonds en moyenne. Mais un conflit avec l'entraîneur le prive de sa dernière année de parquet universitaire, celle où les regards des recruteurs s'aiguisent. Dès lors, il décide de faire ses preuves autrement. En juillet 1992, il participe au camp de débutants de Boston, et s'y illustre sans jouer pourtant à son poste de prédilection, au centre. « *Du coup, ils m'ont pris,* raconte-t-il. *J'ai fait treize matchs en NBA pour les Boston Celtics.* » Sa vie va basculer. Le basket-ball n'y sera pour rien.

Marcus Webb est accusé de viol. Il risque dix ans de prison. Il y passe trente jours en attendant de comparaître en justice. « *C'est un endroit où l'on décide de se laisser vivre ou bien de se tuer* », marmonne-t-il de façon presque inaudible. Les mots ne se pressent plus pour sortir et les 205 centimètres rapetissent sur le canapé : « *Je ne pourrais pas y retourner. Jamais.* » Lors du procès, il plaide coupable. L'affaire lui coûte au total 300 000 dollars (environ 1,6 million de francs). Ce boulet financier va déterminer sa trajectoire sportive. L'argent était essentiel ; sa quête devient une obsession.

« PLUS JAMAIS ÇA »

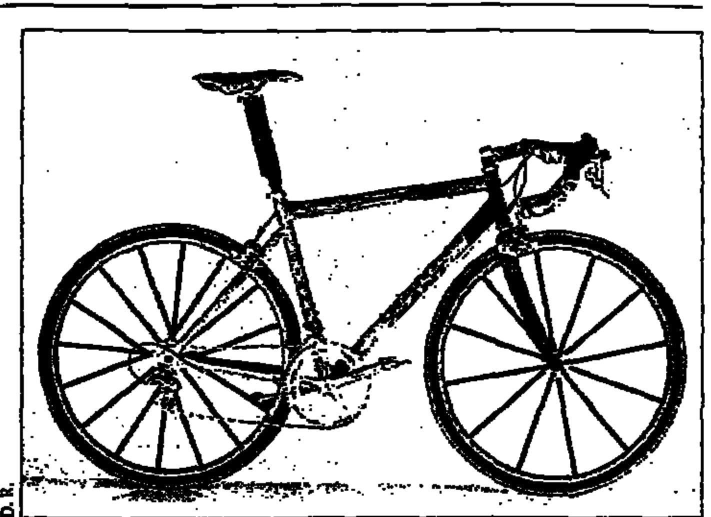
Le 19 août 1993, trois jours après sa sortie de prison, Marcus Webb quitte les Etats-Unis. Direction l'Italie et l'équipe de Pistoia, puis la France et le Pau-Orthez du président Pierre Seillant et de l'entraîneur Michel Gomez, qui le font briller. Mais l'argent le pousse à un nouvel exil. Va pour la Turquie et le club de Tofas, qui lui met sous le nez 450 000 billets verts. A l'occasion d'un match de fin de saison, il déclenche une bagarre, frappe plusieurs joueurs et l'arbitre. Il est exclu. Tant pis. « *De toute façon,* dit-il, *je voulais tenter ma chance encore une fois en NBA.* »

Le retour au pays vire au tragique. Circulant dans les rues de Montgomery à bord d'une voiture attirante, Marcus Webb est pris pour cible par un jeune homme armé, qui vise la poitrine. Il s'en tire mais trop tard pour pour intégrer les rangs de l'élite. En novembre, Marcus Webb découvre les oubliettes du basket-ball professionnel, la CBA, et ses salaires « *modiques* ». « *Je jouais pour seulement 2 000 à 3 000 dollars par semaine,* se rappelle-t-il. *C'était horrible, plus jamais ça.* » Retour en France, où il monnaye son talent auprès de Paris-Saint-Germain-Racing. « *Comme on tardait à me donner mon argent, j'ai fait un truc fou, digne d'un gamin. Pendant un séjour dans un hôtel de Saint-Germain, j'ai commandé tout ce qui pouvait l'être, et je suis parti sans payer.* » A 30 000 dollars le caprice (environ 160 00 francs), ça vaut bien un nouveau départ forcé. Après Puerto-Rico – « *vraies vacances et argent frais* » –, il pose ses valises à Moscou, en juillet 1995.

Le CSKA Moscou compte sur lui et lui sur le club capital : « *Je suis venu pour donner une nouvelle dimension à ma carrière. Mais attention, c'est très dur de jouer ici pour un Américain. Chez lui, on dit de sauter et de péter le panier, alors qu'ici on joue au basket scientifique. Les joueurs russes ont un plan de jeu et ne s'en éloignent jamais.* »

La vie moscovite a endurci Marcus Webb. Le gamin capricieux et irresponsable, qui a laissé « *quatre... non, trois enfants* » dans son sillage mouvementé, a grandi dans le froid et la solitude de la capitale russe. A l'âge de vingt-sept ans, il proclame : « *Je veux juste être heureux et avoir assez d'argent pour mes proches et ne pas travailler quand j'arrêterai ma carrière.* » Pour cela, il faut se faire remarquer et, donc, être efficace en Euroligue. C'est bien pour cela que Marcus Webb espère une victoire face à Limoges, jeudi 11 décembre. De toute façon, Marcus Webb partira en mai 1998. Ses valises sont prêtes, et son compte en banque crie encore famine.

Damien Violette



Un vélo révolutionnaire pour Laurent Jalabert

À LA FAVEUR du contrat d'équipement d'une durée de trois ans signé par l'équipe espagnole ONCE avec un fabricant taïwanais de cycles, Laurent Jalabert s'apprête à révolutionner le peloton professionnel, qui a pourtant connu nombre d'innovations techniques. En 1998, le numéro un mondial et champion du monde 1997 du contre-la-montre abandonnera les vélos français Look à géométrie traditionnelle pour une bicyclette Giant à cadre « slooping », jamais vue en haute compétition.

Directement inspiré de la technologie VTT, que Giant maîtrise depuis plusieurs années, ce cadre, dont le tube horizontal n'est plus du tout horizontal, puisqu'il plonge vers le tube de selle sur lequel il se raccorde très bas, est extrêmement compact. Le raccourcissement du triangle arrière ainsi obtenu permet un gain important de rigidité, donc de nervosité. Une particularité appréciée des champions à la recherche de machines toujours plus réactives.

Le cadre destiné à la ONCE est en aluminium 6092 (renforcé de cuivre), produit par la firme américaine Alcoa. Revêtu d'un émail jaune aux couleurs de l'équipe espagnole, il sera doté du groupe Campagnolo Record neuf vitesses titane, de roues à rayons composites (douze à l'avant, seize à l'arrière), d'une tige de selle composite elle aussi, d'une potence aheadset Cinelli, également inspirée des tout-terrain et de pédales Look 286. Laurent Jalabert devrait faire connaissance avec sa nouvelle monture dès le stage d'équipe prévu dans quelques jours et pourrait l'employer régulièrement dès février 1998.

Disponible sur le marché français depuis le mois de mars, les modèles Giant de ce type – TCR 1 et TCR 2 – séduisent des cyclosportifs, dont une bonne part sacrifient au VTT durant l'hiver. Le plus célèbre d'entre eux, Patrick Bruet, lauréat du trophée de la Fédération française de cyclisme 1997, utilise depuis plus de trois ans un vélo de conception proche (mais avec une roue arrière plus petite), imaginé par Philippe Andouard.

Giant, qui vend soixante mille bicyclettes par an, dont cinq mille dédiées à la route, devrait commercialiser au printemps 1998 un modèle entrée de gamme TCR ONCE à moins de 7 000 francs (groupe Campagnolo Avanti), le modèle Jalabert valant 20 000 francs.

Michel Dalloni

هكذا من الاصل

Nuageux avec averses à l'est

UN ANTICYCLONE est situé sur le proche Atlantique, tandis qu'une vaste dépression est centrée de la Pologne à l'Italie. Un flux de nord-ouest instable s'organise sur la France, donnant des averses sur l'est du pays.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Les nuages du matin laisseront place à de belles éclaircies l'après-midi. Le vent de nord-ouest soufflera assez fort le matin, puis faiblira. Les températures maximales avoisineront 10 à 12 degrés.

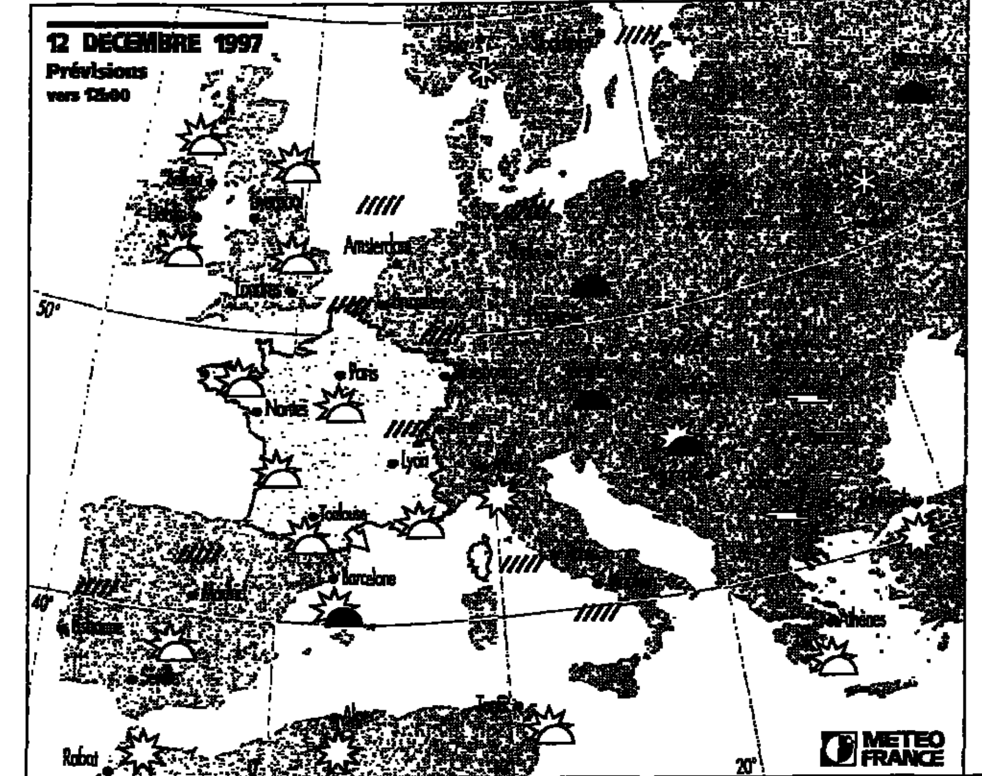
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – La matinée sera placée sous le signe des nuages et des averses. L'après-midi, il y aura de belles éclaircies, mais quelques averses se produiront encore sur les Ardennes. Il fera 8 à 10 degrés au meilleur moment de la journée.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Les nuages resteront nombreux *toute la journée, avec de fréquentes* averses. Le thermomètre marquera 6 à 8 degrés l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Les nuages du *matin laisseront place* à un après-midi agréable, avec de belles apparitions du soleil. Sur les Pyrénées les nuages resteront nombreux, avec quelques pluies. Les températures maximales avoisineront 10 à 12 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Sur le Limousin, le ciel sera nuageux le matin, mais le soleil fera de belles apparitions l'après-midi. Ailleurs, les nuages resteront nombreux, avec des averses l'après-midi. Il neigera sur les Alpes au-dessus de 1300 mètres. Il fera 7 à 9 degrés l'après-midi.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Les nuages et les éclaircies alterneront le matin, puis l'après-midi le soleil brillera largement. La tramontane soufflera jusqu'à 90km/h en rafales. Les températures *atteindront 12 à 15 degrés l'après-*midi.

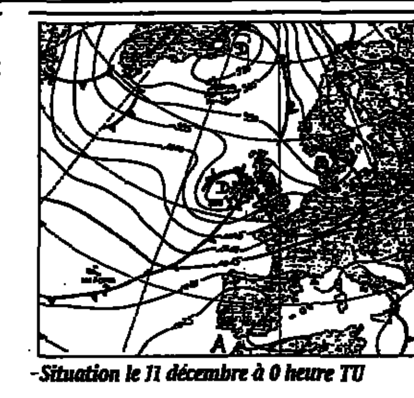


PRÉVISIONS POUR LE 12 DECEMBRE 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

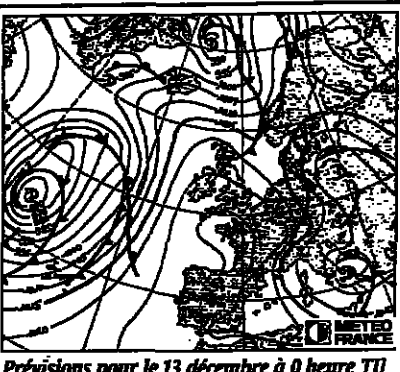
FRANCE métropole		
AJACCIO	10/16	S
BIARRITZ	9/13	N
BORDEAUX	6/11	S
BOURGES	5/8	N
BREST	6/10	S
CAEN	6/7	S
CHERBOURG	6/10	S
CLERMONT-F.	6/8	C
DIJON	4/7	P
GRENOBLE	4/8	P
LILLE	6/8	N
LIMOGES	4/6	S
LYON	5/8	P
MARSEILLE	9/13	S
NANCY	5/7	P
NANTES	5/9	S
NICE	10/16	S
PARIS	6/9	S
PAU	5/10	N
PERPIGNAN	9/13	S
RENNES	6/10	S
ST-ETIENNE	5/8	C
STRASBOURG	6/8	P
TOULOUSE	6/10	S
TOURS	5/9	S
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	24/29	P
FORT-DE-FR.	24/29	N
NOUMEA	23/30	S
PAPEETE	25/28	S
POINTE-A-PIT.	22/29	N
ST-DENIS-RÉ.	24/28	P
EUROPE		
AMSTERDAM	5/9	P
ATHENES	11/15	S
BARCELONE	6/14	N
BELFAST	3/7	S
BELGRADE	1/10	N
BERLIN	5/10	P
BERNE	1/7	P
BRUXELLES	5/8	P
BUCAREST	1/6	C
BUDAPEST	5/9	P
COPENHAGUE	3/7	C
DUBLIN	2/6	S
FRANCFORT	5/10	P
GENEVE	1/9	P
HELSINKI	-5/-2	N
ISTANBUL	6/11	S
KIEV	-2/2	*
LISBONNE	11/16	P
LIVERPOOL	4/7	S
LONDRES	3/7	S
LUXEMBOURG	3/7	P
MADRID	3/12	P
MILAN	7/13	S
MOSCOU	-7/-6	C
MUNICH	2/8	C
NAPLES	11/18	P
OSLO	-3/1	*
PALMA DE M.	7/18	N
PRAGUE	3/10	C
ROME	9/17	P
SEVILLE	12/17	S
SOFIA	-3/2	C
ST-PETERSB.	-7/-5	*
STOCKHOLM	0/3	P
TENERIFE	13/17	S
VARSOVIE	5/9	P
VENISE	7/11	P
VIENNE	5/10	C
AMÉRIQUES		
BRASILIA	19/22	P
BUENOS AIR.	20/22	P
CARACAS	22/28	S
CHICAGO	-3/-1	C
LIMA	21/27	C
LOS ANGELES	10/15	S
MEXICO	13/16	P
MONTREAL	-11/-4	C
NEW YORK	4/7	P
SAN FRANCIS.	6/12	S
SANTIAGO/CHI	13/17	P
TORONTO	-3/-2	C
WASHINGTON	3/9	C
AFRIQUE		
ALGER	11/20	S
DAKAR	21/26	S
KINSHASA	23/27	P
LE CAIRE	13/19	S
MARRAKECH	8/20	S
NAIROBI	16/21	C
PRETORIA	19/31	S
RABAT	9/17	S
TUNIS	14/20	S
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	23/33	N
BOMBAY	18/30	S
DJAKARTA	26/30	C
DUBAI	18/25	S
HANOI	13/18	N
HONGKONG	14/19	N
JERUSALEM	12/19	C
NEW DEHLI	10/20	C
PEKIN	-8/3	S
SEOUL	-8/1	S
SINGAPOUR	26/30	P
SYDNEY	18/26	S
TOKYO	5/8	S







-Situation le 11 décembre à 0 heure TU



Prévisions pour le 13 décembre à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ALLEMAGNE.** Depuis le 8 décembre, Eurowings, première compagnie aérienne régionale allemande, assure une liaison entre Sarrebruck et Berlin-Tempelhof, à raison de trois vols quotidiens. La compagnie exploite notamment un vol entre les villes de Berlin et de Francfort (en partage de code avec Air France). Elle relie aussi la capitale allemande depuis Strasbourg.

■ **FRANCE.** A l'occasion des vacances scolaires de Noël, la compagnie Bateaux parisiens propose, du 20 décembre au 4 janvier, une croisière d'une heure (en boucle de la tour Eiffel, rive gauche, ponton n 3) « sur mesure » (animation et musique) à l'intention des enfants auxquels deux lutins raconteront les petites et grandes histoires de la capitale. Trois départs quotidiens sont prévus. Prix : 25 F par enfant, 50 F par adulte. Renseignements au 01-44-11-33-44.

VENTES

La saison des bijoux commence à Drouot

LE MOIS de décembre reste une des meilleures saisons pour choisir des bijoux. A Drouot, une vente a lieu pratiquement chaque jour entre les 12 et 23 décembre. Toutes proposent une variété infinie de modèles, de décors, de couleurs et de prix. Les créations des grands joailliers (en principe nettement moins chères que sur la place Vendôme) voisinent avec le répertoire ancien et les bijoux récents.

Un ensemble bien représentatif passera aux enchères mercredi 17 décembre. La pièce la plus prestigieuse est un clip de Cartier en platine, serti d'un diamant de forme coussin (rectangulaire ou carré à coins arrondis), de couleur « D », la plus appréciée, d'une blancheur transparente, de pureté dite « VS1 » (ce critère est aussi important que la couleur), d'un poids de 16 carats (il mesure 2,3 centimètres sur 1,8 centimètre).

Estimé 700 000 à 900 000 francs, ce diamant d'une couleur exceptionnelle provient sans doute des fameuses mines indiennes de Golconde, aujourd'hui épuisées, d'où ont été extraites de nombreuses pierres figurant sur des joyaux historiques. Il est serti dans une monture géométrique arts déco, ornée de diamants *« baguettes »* (en forme de rectangles fins et allongés) et ronds.

LIGNES DE DIAMANTS

Un collier composé de deux lignes de diamants de Chaumet (150 000 à 180 000 francs) et une émeraude de 15 carats montée en bague de Van Cleef & Arpels (300 000 à 400 000 francs) justifient leurs prix élevés par la valeur des pierres précieuses. Mais des bijoux signés se vendent aussi pour des sommes bien moindres : paires de boucles d'oreilles de Van Cleef & Arpels en or et boules d'agate verte (3 000 à 6 000 francs), bague boule en platine de Cartier, sertie de brillants (7 000 à 10 000 francs), alliance en platine ornée de brillants de Mauboussin (3 000 à 3 500 francs), paire de clips d'oreilles de Chaumet en or jaune en entrelacs (1 000 à 1 200 francs). Parmi les productions récentes, les colliers de perles sont accessibles à partir de 2 500 à 3 000 francs, même prix pour les colliers en or. Des chaînes, bagues et bracelets en or se négocient à partir de 1 000 francs.

D'époque Napoléon III, les bijoux les plus anciens de cette vente sont imposants et très travaillés. Leur charme réside dans leur surabondance d'ornements, mis en valeur par des pierres fines de couleurs contrastées. Une demi-parure comprenant une broche et une paire de pendants d'oreilles et ciselée de motifs de fleurs en ors de plusieurs tons, sertie d'importantes topazes roses et de petits rubis, émeraudes et perles (4 000 à 6 000 francs). Un large bracelet en or jaune tressé, dont le fermoir forme le motif décoratif est orné d'une *grosse citrine ovale entourée de* fleurs, de rinceaux, et de feuilles en or rehaussées d'émeraudes et de petites pierres rouges (3 000 à 5 000 francs).

Plus classique, la trembleuse connaît un vif succès vers la fin du XIX[e] siècle. Il s'agit d'une broche en forme de branchages fleuris, dont la fleur principale, souvent une églantine, oscille au rythme du corps grâce à un minuscule ressort. Généralement montées sur or et argent, les trembleuses sont agrémentées de diamants taillés en rose (à facettes sur un fond plat) comme celle-ci (10 000 à 12 000 francs).

Catherine Bedel

★ **Drouot-Richelieu, mercredi 17 décembre, exposition la veille, de 11 heures à 18 heures, le matin de la vente, de 11 heures à 12 heures. Piaza, 5, rue Drouot, 75009 Paris, tél. : 01-53-34-10-10. Experts : Philippe Serret-Emeric Portier, 17, rue Drouot, 75009 Paris, tél. : 01-47-70-89-82.**

■ **ESPACE TAJAN.** M[e] Jacques Tajan officiera désormais dans son propre hôtel des ventes dans le 8[e] arrondissement parisien (37, rue *des Mathurins, 75008 Paris. Tél. :* 01-53-30-30-30). Des ventes sont organisées pour l'inauguration : mobilier et objets d'art (lundi 15 décembre), tableaux modernes (mardi 16), tableaux anciens (mercredi 17), bijoux (jeudi 18), instruments de musique (vendredi 19). Parmi les pièces figurent un portrait de Modigliani et une suite de fauteuils en bois sculpté et doré ayant appartenu à une des filles de Louis XV.

Calendrier

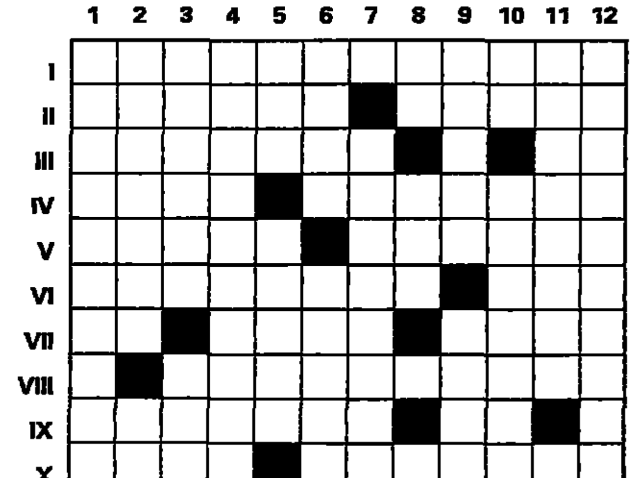
Antiquités
● **Nîmes (Gard)**, Parc expo, *jusqu'au dimanche 14 décembre, de* 10 heures à 19 heures, 120 exposants, 35 francs.
● **Lorient (Morbihan)**, Parc expo, samedi 13 et dimanche 14 décembre, de 10 heures à 19 heures, 70 exposants, 20 francs.
● **Lyon (Rhône)**, halle Tony Garnier, samedi 13 et dimanche 14 décembre, de 9 heures à 19 heures, 120 antiquaires et 70 artisans, 30 francs.
● **Le Havre (Seine-Maritime)**, Palais des expositions, du samedi 13 au lundi 15 décembre, de 10 heures à 19 h 30, 50 exposants, 25 francs.
● **Fleury-la-Forêt (Eure)**, samedi 13 et *dimanche 14 décembre*, de 10 heures à 19 heures, 25 exposants, 15 francs.
● **Beaumont-du-Périgord (Dordogne)**, samedi 13 et dimanche 14 décembre, de 11 heures à 19 heures, 15 exposants, 15 francs.

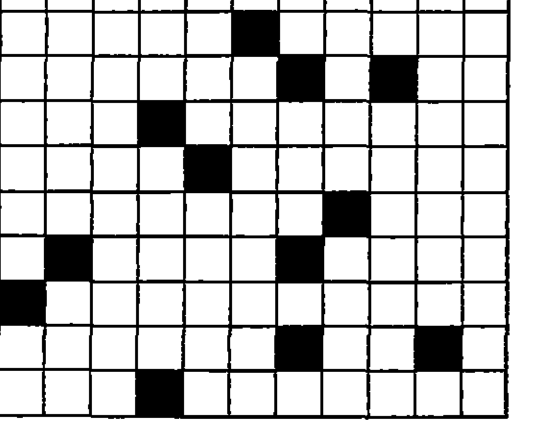
Brocantes
● **Draveil (Essonne)**, espace baignade, samedi 13 et dimanche 14 décembre, 200 exposants.
● **Epinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis)**, centre commercial Epicentre, samedi 13 et dimanche 14 décembre, de 7 h 30 à *19 h 30, 70 exposants.*
● **Saint-Mandé (Val-de-Marne)**, marché de l'Alouette, samedi 13 et dimanche 14 décembre, 80 exposants.

Collections
● **Paris**, Radio-France, avenue Kennedy, Salon du livre ancien, du vendredi 12 au dimanche 14 décembre, de 11 heures à 19 heures, 55 exposants.
● **Angers (Maine-et-Loire)**, Salon de la carte postale, greniers Saint-Jean, samedi 13 et dimanche 14 décembre, 60 exposants, 10 francs.
● *Steenwerck (Nord), bourse,* toutes collections, Salle des sports, samedi 13 et dimanche 14 décembre, 240 exposants.
● **Bougival (Yvelines)**, bourse des minéraux et des fossiles, centre Bouzemont, samedi 13 et dimanche 14 décembre, 20 exposants, 10 francs.
● **Laplume (Lot-et-Garonne)**, Salon du bibelot ancien, Salle des sports, samedi 13 et dimanche 14 décembre, 25 exposants.

MOTS CROISÉS PROBLÈME N° 97276

◆ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).





HORIZONTALEMENT

I. Boîte à musique aujourd'hui refermée. – II. Bon gros bien tranquille. Les yeux de sa belle sont de velours. – III. Inscription frontale qu'il est bon de rappeler. Associe. – IV. Le propre de l'homme. Point d'arrêt. – V. Possessif. Donnée pour éviter le danger. – VI. Manque de bon sens. Pris pour partir au loin. – VII. Préposition. Rétrocédé au Maroc par les Espagnols. Fait le guet dans la chanson. – VIII. Un des peintres préférés de Napoléon III. – IX. Frappée et surprise. Le germanium. – X. Devient périlleux quand il est sans appui. Contraires à la vérité.

VERTICALEMENT

1. Plantes à poils laineux et non bêtes à plumes. – 2. Etrangères, elles assurent la défense. Possessif. – 3. Barres de renfort. Donné pour détendre. – 4. Cacheraient. – 5. Nécessaire pour un bon acheminement. Marque la conclusion. – 6. Filet de chasse. A des rapports avec tous les Français. – 7. Confier au public pour un meilleur meilleur contrôle. – 8. Parti. Coule dans les pubs londoniens. – 9. Point d'arrêt. Se ruina en aidant François I[er] à s'armer. – 10. Dans les cordes et sur les ondes. Persan. – 11. Nuit gravement à la santé. – 12. Aboliras la charge.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97275

HORIZONTALEMENT

I. Constipation. – II. Oribase. Râpe. – III. Ne. Inaugurer. – IV. Fier-à-bras. RV. – V. Elle. Stria. – VI. Sli (ils). Blute. Ot. – VII. Serval. Réuni. – VIII. Etai. Epi. ESO. – IX. Utile. Etel. – X. Rets. Quêtées.

VERTICALEMENT

1. Confesseur. – 2. Oreillette. – 3. Ni. Elirait. – 4. Sbire. Vils. – 5. Tana. BA. – 6. Isabelle. – 7. Peur. Peu. – 8. Gastrite. – 9. Trustée. Et. – 10. Iar (air). Uélé. – 11. Opérions. – 12. Nervations.

L'ART EN QUESTION N° 44

En collaboration avec Réunion des Musées Nationaux

Combat de bacchantes

CES deux femmes luttant posent pour un artiste, célèbre au XIX[e] siècle, qui travaillait essentiellement d'après photographie. Ce médium, alors nouveau, procurait un gain d'argent, les modèles ne se déplaçant qu'une seule fois, un gain de temps et un certain confort pour les modèles qui ne tenaient une pose difficile que le temps d'un cliché.

Le groupe en plâtre, réalisé en 1886 d'après cette photographie, suscita l'ironie de Guy de Maupassant : *« M... nous montre des femmes qui se battent, et il les nomme des "bacchantes", uniquement parce qu'elles sont nues. Cela m'étonne ! C'est vraiment un procédé commode de modeler un fort de la halle et de le baptiser "Hercule", de faire une Diane avec la petite concierge d'en face, et d'emplir Paris de divinités à 10 francs la séance. Pourquoi donc n'a-t-il pas inscrit au catalogue : "Drôlesses natures qui se crêpent le chignon" ? »*

Quel artiste Maupassant raillait-il ?
■ Alexandre Falguière
■ Paul Dubois
■ Louis-Ernest Barrias

Réponse dans ***Le Monde*** **du 19 décembre**



D. R. MUSÉE RODIN

Photographie anonyme, papier albuminé, Paris, Musée Rodin. Actuellement à l'exposition « L'art du nu au XIX[e] siècle – Le photographe et son modèle » à la Bibliothèque nationale de France (Tolbiac), jusqu'au 18 janvier 1998.

Solution du jeu n° 43 paru dans ***Le Monde*** **du 5 décembre**

En 1774, le capitaine Cook avait donné le nom de Nouvelles-Hébrides à l'archipel qui s'appelle aujourd'hui Vanuatu.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

هكذا من الاصل

IMAGES Quatre publications et deux expositions de photographie abordent, dans des genres différents, la question des sans domicile fixe. Elles viennent s'ajouter à nombre d'événements sur le sujet, apparus au début des années 90. ● TROIS DÉMARCHES pour représenter les SDF sont adoptées : les plus nombreux dénoncent le « scandale » des exclus pour sensibiliser l'opinion, comme l'avait fait notamment Jacob Riis, au tournant du siècle, en accumulant des archives accablantes sur la misère à New York. D'autres témoignent du quotidien des SDF. ● MARC PATAUT, enfin, montre que ces « exclus », au-delà de leurs difficultés, proposent un modèle de vie singulier dans la ville. ● RENÉ TAESCH, un ancien SDF qui vit toujours dans la précarité, explique au *Monde* comment il a pris, à Metz et ailleurs, ses photos de sans-abri publiées dans *Portrait de groupe avant démolition.*

Les sans-abri sous le regard des photographes

Quatre publications et deux expositions montrent que nombre d'auteurs s'emparent du problème des SDF. Entre ceux qui dénoncent et ceux qui témoignent, Marc Pataut propose une voie singulière : au-delà des souffrances, ces exclus affichent un modèle de vie hors des normes

COMMENT représenter les sans-abri ? Quelle position l'artiste peut-il adopter devant un sujet périlleux, où l'on a vite fait de tomber dans la caricature et le spectaculaire, le médiatique, l'indignation stérile, le bon sentiment bienveillant ou la glorification douteuse ? Longtemps, la question ne se posait pas. Les années 80 avaient d'autres préoccupations. Le sujet était limité aux illustrations dans la presse. Mais, en ce moment, pas moins de quatre publications et deux expositions traitent des SDF, qui viennent s'ajouter à nombre d'événements, depuis deux ou trois ans, notamment l'exposition « Pauvres de nous », à l'Hôtel de Ville de Paris, en 1996.

La quasi-totalité des auteurs utilisent la photographie. Parce que ses atouts – force documentaire et émotionnelle – en font, depuis plus d'un siècle, le procédé le plus efficace pour aborder nombre de questions sociales et alerter l'opinion.

Plus que ce renouveau, qui ne fait qu'accompagner un symptôme de notre société, c'est la diversité des approches qui est passionnante. Trois options s'affrontent : la plus répandue vise à dénoncer une société moderne incapable de donner un toit à tout le monde – attitude qui conduit à vouloir intégrer chaque personne au modèle occidental ; vient ensuite le témoignage brut ; une approche plus complexe pose la question de la vie singulière des « exclus » dans la ville.

Prenons Jacob Riis (1849-1914), dont l'œuvre sert d'étendard à ceux qui veulent éveiller la conscience du public. Elle est présentée dans une nouvelle galerie parisienne, Fait et Cause, mais aussi dans le numéro 72 de la collection Photo Poche (Nathan). On doit à ce Danois, émigré aux Etats-Unis en 1870, *« les toutes premières archives de la misère humaine aux Etats-Unis »*, écrit Leslie Nolan : *sans-abris, bandits, asiles de nuit* de la police, ateliers clandestins, travail des enfants...

Au-delà des images, pour la plupart terribles et accablantes, on retiendra la façon dont Riis est venu à la photographie. Journaliste de profession, il a multiplié les conférences, s'appuyant sur des chiffres, croquis et plans d'architectes. Rien n'y faisait. Il a alors compris que la photographie serait sa meilleure alliée. Que les clichés soient pris par lui ou par d'autres, sur le vif ou mis en scène. La force de Jacob Riis a également été d'élargir son sujet à l'ensemble de l'espace urbain – quartiers, parcs, écoles. On lui doit plusieurs livres dont *How the other Half Lives* (1890). *« J'ai lu votre livre et je viens à la rescousse »*, lui écrivit Theodore Roosevelt alors qu'il n'était pas encore président des Etats-Unis. Et Roosevelt de citer les images pour appliquer son programme de réformes, détruire des quartiers sordides et imposer un modèle américain de développement.



RENÉ TAESCH/IN « PORTRAIT DE GROUPE AVANT DÉMOLITION »



MARC PATAUT/ASSOCIATION NE PAS PLIER

En haut : « Depardieu casse la croûte au Lavomatic », de René Taesch. En bas : extrait du travail mené par Marc Pataut sur le Cornillon, à la Plaine-Saint-Denis, le terrain sur lequel a été construit le Stade de France.

CHRONIQUE INTIME ET VIOLENTE

La deuxième approche – le témoignage – n'a jamais été aussi bien abordée que par René Taesch dans *Portrait de groupe avant démolition*, accompagné d'un texte de l'écrivain Denis Robert, qui a pris le temps de regarder, dans un café de Metz, les images du photographe. Pour finalement les publier dans un livre qui ne ressemble à aucun autre : couverture beige-kraft, photos brutes, texte fourmillant d'informations, sans pathos, sur la vie quotidienne des SDF. Tout cela est possible parce que René Taesch a été lui-même SDF, qu'il reste sur le fil du rasoir. Que son travail est une sorte d'anti-journalisme, une chronique intime, tendre et violente, avec portraits, parcours, jusqu'ici jamais montrés. Cette force du témoignage est aussi adoptée par Sébastien Godefroy, qui a travaillé avec les résidents du foyer Emmaüs Prost au Pré-Saint-Gervais (Seine-Saint-Denis) – les images y sont exposées –, et en dresse un portrait attachant.

La troisième démarche est celle de Marc Pataut. Et de lui seul. Pendant deux ans, il a photographié des SDF installés sur le terrain du Cornillon, à la Plaine Saint-Denis, expulsés un par un afin de pouvoir construire le Stade de France. La série en noir et blanc, présentée à la dernière Documenta de Kassel, est en partie publiée dans le dernier numéro de la publication éditée par l'association Ne Pas Plier, qui ambitionne de produire et diffuser *« des images d'urgence »*, sociales et politiques.

Le regard que porte Marc Pataut sur les SDF est la plus ambitieuse, la plus stimulante tant elle s'écarte de tous les clichés que l'on peut consommer dans la presse et ailleurs sur le sujet. Pataut n'enferme pas le sujet mais l'ouvre. Il ne traite pas seulement d'une communauté de déshérités mais la photographie dans l'environnement qu'elle a créé. Il montre combien les SDF ont su construire un nouveau territoire, avec cabanons aménagés, et mis en place un dialogue entre eux, avec le ciel et la nature comme protecteurs illusoires.

On perçoit que le quotidien n'était pas toujours rose au Cornillon mais, pour la première fois, c'est une autre façon de vivre qui est expérimentée par les gens et photographiée. Une alternative inacceptable et laminée par ceux qui dessinent l'espace urbain. Tout cela est perceptible parce que Marc Pataut, on le sent bien, mêle son histoire de militant à celle des SDF du Cornillon. En ce sens, c'est une vision plus politique que sociale qu'il offre, *« un bonheur pas conforme au nôtre »*. Bref, un regard d'artiste, et non plus de simple témoin, qui a su marier le travail de terrain et la dimension plastique des images.

Ces trois démarches rencontrent une même difficulté : où montrer ces images ? La presse ? Elle broie la vision d'auteur. La galerie ? Ce lieu marchand est déplacé. Le musée ? Trop « fétichiste ». Reste le livre et les publications alternatives. Mais leur diffusion est confidentielle.

M. G.

René Taesch, photographe

« Ce n'est pas un livre d'images mais un livre politique »

« Qu'est-ce qui vous a amené à prendre les photos de SDF publiées dans *Portrait de groupe avant démolition* ?

– Leur histoire, c'est aussi la mienne. J'ai quarante-six ans. Mes années les plus dures étaient entre 1976 et 1980, quand j'étais à la rue. J'habite Metz depuis 1979. Je vis avec 2 500 francs par mois depuis huit ans. J'ai un contrat emploi-solidarité dans une Maison des jeunes et de la culture. Depuis 1991, je n'ai pas eu un hiver avec chauffage mais je me cramponne à mon appartement car je suis à deux doigts de rebasculer.

» Il y a d'autres raisons. De toute mon enfance, je n'ai vu qu'une seule photo de moi, en maternelle. Et encore, cette photo a été volée dans un portefeuille. Je suis terriblement frustré de ne pas voir comment j'ai grandi.

» J'ai été très tôt séparé de mes parents. J'ai obtenu mon premier appareil à quinze ans, quand j'étais placé en foyer. La photographie est devenue une sorte de bloc-notes, un moyen de raconter, de conserver des instants. Naturellement, j'ai essayé de devenir photographe de presse, j'ai répondu à quelques commandes sur les SDF, mais ça ne marchait pas, je n'arrivais pas à montrer ces images. Je n'avais pas non plus le look.

» Et puis j'ai habité dans une camionnette, à Metz. Un copain squattait dans une autre. Il est mort de froid en plein jour. Voilà pourquoi j'ai eu envie de photographier les SDF à partir de 1989. Je n'ai pas arrêté, sauf durant les périodes où je n'avais plus d'argent.

– Aviez-vous vu des images d'autres photographes ?

– Surtout les vieilles photos de la dépression américaine, celle de Walker Evans – Evans, c'est fou ! –, Dorothea Lange. Weegee aussi. Mais je bouge très peu, je ne vois que ce qui est à portée de mains. Je ne peux pas m'acheter de livres. La plupart de ceux que j'ai, je les ai volés.

– Comment preniez-vous ces photos ?

– Tout est dans l'approche des gens. Je n'arrive pas avec un appareil, je suis là. Je les vois sur une longue période, les suis, les écoute. Quand je fais des photos à l'Armée du salut, j'y vais d'abord pour manger, parce que je suis dans la merde. Ça n'a rien à voir avec du journalisme ni avec un « travail » quelconque. Disons que je fais de la photo à bout portant. Je ne fais pas de photos volées, pas de voyeurisme, mais des images avec l'accord des gens. Ils me demandent souvent des photos pour conserver un souvenir et bien sûr je leur en donne.

– Avant de publier ce livre, que vouliez-vous faire de ces images ?

– Les montrer. Mais elles faisaient peur. On me disait que c'était trop dur. J'ai réussi à faire une exposition à l'Armée du salut de Metz. En 1996, je suis allé au Festival de photojournalisme de Perpignan, j'ai pris le train sans le payer. Sur place j'ai récupéré des vieux cintres dans les poubelles et j'ai accroché mes images sur des grilles, dans la rue. Il est certain que ce type de photos est mieux accepté depuis deux ou trois ans. L'époque a changé. Comment nier un phénomène aussi important ? Tout le monde croise des SDF mais sans savoir qui ils sont. Moi je montre leur personnalité, je donne leur identité. Parce qu'ils le veulent. Je les montre comme on ne les connaît pas.

– Comment considérez-vous votre livre ?

– Il a une vraie utilité. Comme s'il y avait un trou à boucher. Ce n'est pas un livre de photos mais un livre politique. A la Fnac, on le trouve au rayon sociologie. Je suis également heureux quand je le vois dans les mains des personnes photographiées. Je passe mon temps, en ce moment, à le montrer à ceux qui sont encore vivants. Ils le voulaient, ce livre. D'ailleurs, au début, c'étaient essentiellement les marginaux qui aimaient mes images. Je viens de passer une journée avec un jeune qui s'en est sorti. C'est rare. Dans mon livre, il est dans un panier à salades ; depuis, il est sur une pelleteuse. Il a très bien réagi. Ce livre, c'est aussi une grande fierté vis-à-vis de mes proches, qui pouvaient douter de ce que je suis capable de faire. »

Propos recueillis par Michel Guerrin

A lire, à voir

● **Livres**

– *Portrait de groupe avant démolition*, de René Taesch et Denis Robert, Stock, 96 p., 80 photos, 99 F.
– *Ne pas plier, Le Cornillon*, photos de Marc Pataut, textes de Ghislaine Dunan et Jean-François Chevrier, 52 p., 80 F. Association Ne pas plier, BP3, 94201 Ivry-sur-Seine Cedex.
– *Dehors, un visage pour les sans-abri*, de Bruno Bachelet, préface de Michel Tournier, Paris Musées, 112 p., 68 photos, 100 F.
– *Jacob Riis*, Photo Poche n° 72, préface de Leslie Nolan, Nathan, 144 p., 64 photos, 54 F.

● **Expositions**

– Jacob Riis. Galerie Fait et Cause, 58, rue Quincampoix, Paris 4e. Mº Les Halles. Tél. : 01-42-74-26-36. Du mardi au samedi, de 13 heures à 19 heures. Jusqu'au 10 janvier. Entrée libre.
– Visages d'hommes, photographies de Sébastien Godefroy. Foyer Emmaüs Prost, 42, avenue Jean-Jaurès, 93310 Le-Pré-Saint-Gervais. Mº Porte-des-Lilas ; bus 61. Sur rendez-vous. Tél. : 01-48-43-83-82. Jusqu'au 31 décembre.

هكذا من الاصل

Fort-de-France célèbre Bib Monville, saxophoniste qui jouait à jouer

Le Festival de jazz à la Martinique est dédié au jazzman disparu en 1994

SCHŒLCHER
de notre envoyé spécial

La dédicace du huitième Festival de jazz à la Martinique à Bib Monville dit tout. Bib Monville (1927-1994) est un de ces extra-terrestres charnels qui donnent sa déraison au jazz. Il jouait des saxophones. Il ne parlait pas comme on parle entre humains, pour tenter de s'entendre. Il inventait sa langue, des mots, des expressions qui courent encore sur l'île comme une traîne de nuages bleus. Avec cet air qui semble créé par Beckett, Marcel Marceau et Chaplin, il a enchanté. Il jouait comme personne. Il manque. Bib est une des âmes du jazz des Antilles. On aurait pu croire qu'il avait appris seul ou alors de tous.

Ce qui se raréfie dans la musique, ce sont ces personnalités. L'instrument est secondaire : la musique, tout. Maintenant, on fétichise la technique et cette hâte à se normaliser. Bib vivait à l'envers sans la moindre coquetterie. Parler de lui, questionner, enquêter, c'est aller à la cueillette des rêves. Winston Berkeley a lancé, vendredi 5 décembre, le huitième paquebot armé par Fanny Augniac, directrice du festival. Lequel devrait trouver son port d'attache en 1998 dans le nouveau centre culturel de Fort-de-France. Ce festival, par son lieu, son énergie et ses master-classes, aura, bien plus que d'autres, plus aisés, marqué son époque.

Winston Berkeley, Grenadin d'origine, a partagé la vie de Bib Monville. Ils ont même failli partager la mort : *« Un jour, nous étions sur la plage quand un orage a éclaté avec une violence inouïe. C'était splendide. Pris par notre méditation sur la manière dont le ciel tonnait en fa majeur, puis en mineur, et de nouveau en majeur, nous n'avons pas vu le mur d'eau qui dévalait la montagne. Il a mangé les trois quarts de la plage et aurait dû nous emporter, mais nous étions dans un coin... »*

REGARD CHERCHEUR

Bib, qui, derrière ses épaisses lunettes, roulait un regard chercheur, fait rire spontanément. Sa vision du monde, persillée de philosophie zen et de gourmandise pour les plantes tropicales, est étrange. Il commença par la médecine, comme son père, et ses grands-parents étaient dans l'enseignement. Mais la musique a gagné. Et la surprise, c'est que ce soit cette musique-là qui l'ait emporté. Au programme familial : Armstrong, Gershwin, Mahalia Jackson et Paul Robeson (basse chantante, répertoire classique, communiste, le premier artiste noir à faire le tour du monde). Le Paris de Kenny Clarke et de Lester Young, le premier concert du big band de Gillespie (Pleyel en 1948) ont décidé du reste. Bib s'installe à l'hôtel (mythique) La Louisiane, avec Bobby Jaspar, Lalo Schifrin, Sonny Grey... « *On était toujours les uns chez les autres. On s'aidait, le soir, j'allais partout.* »

C'est le circuit des clubs années 50. Générique de luxe et impressions vécues : voir *Je me souviens* de Georges Perec. Bib, ahuri et comme trop conscient d'une espèce de supercherie, fait le bœuf avec James Moody, Clifford Brown, Art Farmer et Barney Wilen, sur la Côte. Il forme un groupe au nom inventé pour Sempé : Les Modernisticks. Il joue pour la Martinique à l'Expo de Bruxelles (1958). S'installe en Belgique avec René Thomas, Roland Ronchaud et Pierre Sim, des êtres exactement tricotés comme lui, des princes, la pure incarnation du jazz. En 1963, Bib est revenu aux Antilles. Son retour épique, à bord d'un cargo où il fit une émeute, est l'objet de récits populaires, de sagas, de chansons. Il participe à tout ce qui passe à sa portée, musique de danse, Malavoi, malotrus, Fal Frett avec la génération montante (les frères Bernard). Libre et créatif. Avec Marius Cultier, lui aussi disparu, Eddy Louiss, Alain Jean-Marie et quelques autres, il est un de ces singuliers indétachables des racines antillaises et pourtant versés dans l'universel du jazz. Bib Monville, sans exagérer, semblait avoir découvert, seul dans son coin, la manière d'Ornette Coleman ou de Don Cherry. C'était de cet ordre. Souvent, il doit mettre son saxophone au clou. Son image irrésistible de petit bonhomme binoclu est bien installée en fond de scène du festival (au Grand Carbet). Excellent. C'est une image qui oblige. Bib jouait nettement moins « bien » que tous les stakhanovistes actuels des saxophones, mais tellement mieux. C'est ce qu'on se disait, car à ce degré de vide, il faut bien penser, en écoutant le catalogue parfait, mobile, extraordinaire de variété et de savoir-faire, mais pratiquement dénué de toute musique, de Jack DeJohnette (pourtant en compagnie de Bennie Maupin). En revanche, celle que personne n'attendait, car personne ne la connaissait, Sophie Domancich (avec Paul Rodgers et Tony Levin) a ravi un public difficile et venu pour la vedette. Juste retour des choses. Ce trio joue comme Bib jouait : sans se soucier de l'accueil, de l'argent et de la mode. Ils jouent à jouer. En toute sincérité. A suivre Ronald Tulle, Lockwood et Galliano, Georges Rabol et Eric Reed, du blues, des Antilles et, en plein air (la pluie ?), Arturo Sandoval, les Cubains de Roy Hargrove, Michel Alibo, Mario Canonge, James Carter et Joe Zawinul. Soit, le tour de la question actuelle, mais sous le regard de Bib.



PHOTO JEAN-PIERRE LELOIR

Bib Monville en 1959.

Francis Marmande

***Le Grand Livre des musiciens créoles*, tome I (Guadeloupe, Guyane), de Sully Cally. Ed. Cally, coll. Patrimoine (1996), 285 p., 260 F.**

DÉPÊCHES

■ **CINÉMA : Andrzej Wajda** est devenu membre de l'Académie des beaux-arts le 10 décembre. Le réalisateur polonais occupe sous la coupole de l'Institut le fauteuil de Federico Fellini au titre de membre associé étranger.

■ **PHOTOGRAPHIE : le Xe Mois de la photo à Paris** aura lieu à partir de septembre 1998 autour de trois thèmes : « l'intimité », « l'enfermement photographique » et « l'événement ». Les dossiers de candidatures seront examinées par des commissions présidées, suivant l'ordre des thèmes, par Denis Roche, Bernard Lamarche-Vadel et Roger Thérond. Ils doivent être adressés avant le 3 mars 1998 à la Maison européenne de la photographie, Mois de la photo 98, 5-7, rue de Fourcy, Paris 4e.

■ **PATRIMOINE : la restauration du Colisée**, le célèbre amphithéâtre romain inauguré par Titus en l'an 80, ne s'achèvera qu'à la fin de 2004 *« au plus tôt »*, a-t-on appris, le 1er décembre, auprès des responsables des travaux. Le chantier n'a débuté qu'en 1994, au lieu de 1992, à cause de la *« bureaucratie romaine »* et les travaux demeurent très lents. Le monument n'est que partiellement ouvert au public, mais reste le deuxième site italien le plus visité, juste derrière Pompéi.

■ **FAIT DIVERS : deux œuvres de grande valeur de Pablo Picasso** ont été volées, dans la nuit du 8 au 9 décembre, dans un appartement de Stuttgart (Allemagne). Il s'agit d'une huile de 64 cm x 80 cm, intitulée *Vue de l'atelier de l'artiste*, peinte en 1967, d'une valeur estimée à 1,6 million de francs, et d'un dessin de 25 cm x27 cm, *Tête de femme au chapeau*, daté de 1962, d'une valeur de 800 000 francs.

Le nouveau Théâtre national de Catalogne change de cap sous la pression des scènes privées

Le père du projet, José-Maria Flotats, a été démis de ses fonctions de directeur

BARCELONE
de notre envoyé spécial

Imaginé par le comédien et metteur en scène José-Maria Flotats, voulu par le président de la Généralité, Jordi Pujol, et dessiné par Ricardo Bofill, le Théâtre national de Catalogne (TNC) a connu en septembre une ouverture tumultueuse, dont les vagues pourraient modifier sensiblement le paysage théâtral barcelonais, après la destitution de celui qui l'avait conçu et porté. Flotats avait, en effet, lancé l'idée de ce projet dès 1981, auprès d'un président qui ne demandait qu'à être convaincu de la nécessité de marquer l'identité catalane par un édifice qui serait le siège d'un grand service public. Troupe permanente, répertoire, alternance, école, telles étaient les idées reprises par le comédien après vingt ans de théâtre public en France, notamment au TNP et à la Comédie-Française.

Après une tournée triomphale avec le *Dom Juan* de la Comédie-Française, en 1983, Flotats revient s'installer dans sa ville natale. L'affaire TNC s'engage, dans une certaine opacité. Pas de concours pour l'architecture : ce sera Bofill ou rien. On ne se préoccupera de permis de construire que vingt-quatre heures avant l'inauguration. Pas de consultations pour le théâtre non plus. Le tout-puissant président est là, qui veille. Mais à l'achèvement du bâtiment, le paysage a changé. Le prestige national doit désormais composer avec l'économie libérale. La tendance générale est à la dévolution du public au privé. Une nouvelle génération est arrivée aux commandes, celle de Joan Maria Pujals, jeune conseiller (ministre de la culture de la région) aux dents longues, donné comme l'un des dauphins possibles de Pujol, et qui joue actuellement sa carrière sur une loi pour le catalan.

L'affaire s'enclenche il y a un an. Le TNC n'est pas achevé, et José-Maria Flotats met en scène *Angels in America*, de Tony Kushner, dans l'atelier de décors où est installée une salle modulable. Cinq mois de succès, avant deux mois en tournée. Malgré une sensible progression du nombre de spectateurs à Barcelone (ils devraient être deux millions cette année), les imprésarios du privé s'inquiètent. Et attirent l'attention du conseiller : si les amateurs sont capables de remplir un lieu encore difficile d'accès, qu'en sera-t-il quand le théâtre avec deux salles (mille et cinq cents places) sera ouvert ? En outre, le TNC paie bien... D'où le risque de se voir enlever les vedettes.

Le nationalisme s'en mêle : Flotats est accusé de préférer Molière, Musset et Sarraute aux auteurs catalans. L'idée de concéder une partie du TNC au privé fait son chemin. Dès l'été, le conseiller la chiffre à 35 %.

S'agit-il de 35 % de la dotation ? De 35 % de la programmation ? L'exigence est d'autant moins claire que la saison 1997-1998 du TNC est déjà ouverte pour plus d'un tiers au privé avec Comedians et La Fura dels Baus. Mais le directeur-fondateur refuse de se voir imposer des quotas. A la veille de l'ouverture par un classique catalan, *L'Auca del senyor Esteve*, José-Maria Flotats accuse publiquement deux entreprises privées de vouloir monopoliser le théâtre à Barcelone et le conseiller d'ouvrir la boîte de Pandore. Après deux semaines de réflexion, la sentence tombe : il est démis de ses fonctions (mais termine la saison) pour *« perte de confiance »*. Son successeur est le directeur du Romeo, centre dramatique de Catalogne, Domenec Reixach, considéré comme un administrateur sans problèmes et un honnête comédien.

L'arbitraire est éclatant. Flotats dénonce la mainmise du pouvoir sur la programmation, l'ingérence du politique sur l'artistique. Les chefs de file du théâtre public européen s'indignent. Le soutien vient de France (Jean-Pierre Miquel, Roger Planchon, Jérôme Savary, Jorge Lavelli, Jean-Louis Martinelli...), d'Italie (Giorgio Strehler, Luca Ronconi), d'Allemagne (Stephan Suschke, Frank Castorf), d'Angleterre (Richard Eyre et Adrian Noble). Deux cents professionnels du théâtre catalan réclament la démission du conseiller. Rien n'y fait. Le président, après avoir reconnu en privé qu'il y avait eu *« déraillage »*, se range derrière Joan Maria Pujals. Flotats est dépossédé de sa création.

SOLIDARITÉ DU PUBLIC

Chaque soir (jusqu'au 14 décembre), l'acteur-metteur en scène donne *La Mouette* de Tchekhov à bureaux fermés. La grande Nuria Espert (Arkadina) donne la réplique à son remarquable Trigorine. L'instrument exceptionnel qu'est le théâtre fonctionne à plein. La scénographie d'Ezio Frigerio en utilise toute la technique ultramoderne, au bénéfice de la poésie. Et le public paraît plus attentif encore, plus remué, de tout ce qui remue autour de « son » théâtre. Fierté sensible dès le hall d'entrée, attention extrême, et solidarité avec Flotats perceptible au salut final. C'est, comme le titrait *El País* : *« La fin d'une idée de théâtre »*. De théâtre public. D'un projet d'une troupe permanente, d'une école, de l'alternance, du répertoire qui tenait sa cohérence d'une personne. L'acteur, lui, a une belle carrière devant lui. Madrid, dit-on, serait ravie de narguer une fois de plus Barcelone en lui offrant une scène. Un tremplin permettant le nouveau retour auquel songent déjà ses défenseurs.

Jean-Louis Perrier

Un temple gréco-romain

Imposant temple gréco-romain, le Théâtre national de Catalogne (TNC) paraît perdu dans un enchevêtrement de voies rapides, comme si l'on avait posé l'église de la Madeleine à La Villette. A côté, dans cet ancien quartier industriel, entre Sagrada familia et port olympique, s'élève l'Auditorium conçu par Rafael Moneo, qui évoque pour l'instant plus le siège d'une austère entreprise qu'une cité de la musique. Il abritera pourtant l'orchestre symphonique, des salles de concert, un conservatoire.

Pour le TNC, Ricardo Bofill n'a eu qu'à faire du Bofill et rester dans la théâtralité : colonnades, vraies-fausses fenêtres, symétries ; dans le hall, quatre kiosques sous forme de théâtres miniatures. Pour la salle, José-Maria Flotats lui a demandé *« un amphi grec, parce que c'est le plus équitable »*. Habillé d'un bois chaud, l'instrument sonne magnifiquement.

Plagiat ou coïncidence ? Spielberg devra répondre

LOS ANGELES
correspondance

Le dernier long-métrage de Steven Spielberg, *Amistad*, est sorti sur les écrans américains mercredi 10 décembre, comme prévu. Il relate la révolte d'esclaves noirs et leur victoire historique devant la Cour suprême des Etats-Unis. Le 8 décembre, un juge fédéral de Los Angeles avait débouté l'écrivain Barbara Chase-Riboud d'une demande de report de distribution du film. L'auteur du roman *Echo of Lions*, qui narre cette même mutinerie de 1839 sur le bateau *Amistad*, prétend en effet que le scénariste du film de Spielberg a emprunté, sans autorisation, des éléments significatifs à son livre (*Le Monde* du 11 décembre).

L'affaire remonte à une dizaine d'années, quand Jacqueline Kennedy-Onassis, alors éditrice chez Doubleday, transmet le manuscrit de *Echo of Lions* à Amblin Entertainment. Barbara Chase-Riboud rencontre même une responsable de la maison de production de Steven Spielberg, qui répond ensuite (par écrit) que le projet est *« trop important pour un film et conviendrait mieux à une minisérie »*. Pourtant, fin 1996, Spielberg annonce que sa première réalisation pour le compte de DreamWorks (le studio qu'il a cofondé) sera... *Amistad*. Barbara Chase-Riboud tente d'intervenir, sans résultat, puis dépose une plainte en justice pour violation de son droit d'auteur, réclamant 10 millions de dollars (60 millions de francs) de dommages et intérêts. De son côté, Spielberg affirme que l'idée du film lui vient de la productrice Debbie Allen. Son avocat, Bert Fields, soutient que *« personne ne peut posséder, ou monopoliser, un morceau de l'Histoire américaine »*. Est-il plausible que les producteurs d'*Amistad*, qui prétendent avoir effectué des recherches historiques approfondies, n'aient jamais eu connaissance d'un roman vendu à un demi-million d'exemplaires et traduit dans cinq langues ?

« CANCER À HOLLYWOOD »

Pierce O'Donnell, qui défend Barbara Chase-Riboud, soutient que des éléments fictifs clairement identifiables dans le roman (personnages, détails de l'intrigue, dialogues...) appartiennent à son auteur et non à l'Histoire, et n'hésite pas à dire que *« le plagiat est un cancer à Hollywood »*.

La clé du mystère viendra peut-être de David Franzoni, qui figure au générique d'*Amistad* comme son seul scénariste. Aurait-il écrit une première adaptation de cet événement historique pour un autre studio et pris connaissance du roman de Chase-Riboud ? Ses déclarations à la Guilde des scénaristes le laissent supposer et expliqueraient les « coïncidences ». En attendant que l'affaire soit jugée sur le fond, *Amistad* est bien sur les écrans, mais la controverse ternit le lancement d'un des premiers films des studios DreamWorks.

Claudine Mulard

Pro Quartet fête ses dix ans à Fontainebleau

L'ASSOCIATION Pro Quartet fêtera ses dix ans, les 13 et 14 décembre, au théâtre de Fontainebleau et dans le cadre du château, cher au cœur de nombreux musiciens américains qui y suivirent l'enseignement de Nadia Boulanger et du pianiste Robert Casadesus durant de nombreuses années.

Fondé il y a dix ans par Georges Zeisel, Pro Quartet est une association vouée à la diffusion et à l'enseignement du quatuor à cordes. Elle n'est pas étrangère à l'extraordinaire efflorescence d'ensembles que connaît la France... depuis une dizaine d'années. Le but de Zeisel est de permettre à de jeunes musiciens à l'orée de leur vie professionnelle de travailler avec les membres des plus prestigieux quatuors à cordes (Berg, La-Salle, Cleveland, Amadeus, etc.). Il n'y a pas de classe de quatuor au Conservatoire national supérieur de Paris – la seule classe de formation professionnelle en France se tient au Conservatoire national de région de Paris. Le résultat est là, indéniable : tous les quatuors français ayant remporté des prix dans les grands concours internationaux sont passés par Pro Quartet.

Certains seront là le 13, avec leurs maîtres – quatuors Arpeggione, Castagneri, Danel, Debussy, Elysée, Ludwig, Parisii et Rosamonde –, pour une grande fête de la musique de chambre qui se tiendra toute la journée, dès 11 heures, et s'ouvrira avec la création du *Quatrième Quatuor* de Pascal Dusapin par le Quatuor Prazak (République tchèque). Le 14, les Quatuors Auer (Hongrie) et Ad Libitum (Roumanie), vainqueurs des concours de Londres et d'Evian, joueront à leur tour, avant que Yehudi Menuhin ne dirige Vadim Repin dans un concerto de Mozart.

★ Xe anniversaire de Pro Quartet, le 13, à 11 heures, 15 heures et 19 heures ; le 14 décembre, à 15 heures et à 18 heures. Théâtre de Fontainebleau, rue Dénecourt, 77300 Fontainebleau. Réservations : 01-64-22-26-91. Renseignements : 01-44-61-83-50.

Riccardo Muti sonde la noirceur de « Macbeth » à la Scala de Milan

Le chef est ovationné dans un opéra de Verdi plus tragique que jamais

Chaque année, le *Théâtre de la Scala* rouvre ses portes le 7 décembre. En proie à une crise de financement public, l'Opéra milanais a été doté *d'un nouveau statut. Privatisé, il verra dorénavant les sponsors siéger à son conseil d'administration. Pour le moment, rien n'a changé artistiquement. Riccardo Muti est au pupitre, pour la version parisienne du Macbeth* de Verdi. Sa direction lui a valu seize minutes d'applaudissements.

MACBETH, opéra de Giuseppe Verdi, avec Renato Bruson (Macbeth), Maria Guleghina (Lady Macbeth), Roberto Alagna (Macduff), Fabio Sartori (Malcolm), Marcella Polidori (Dame de Lady Macbeth), Chœur et Orchestre de la Scala de Milan, Riccardo Muti (direction). Graham Vick (mise en scène).
THÉÂTRE DE LA SCALA, le 7 décembre. Les 13, 16, 19, 21, 28 et 30 décembre, à 20 heures ; le 21, à *15 heures ; le 2 janvier,* à 20 heures. Durée : 4 heures. De 100 F à 1 000 F. Tél. : 00-39-272-00-37-44.

MILAN
correspondance

Avec *Macbeth*, Giuseppe Verdi découvre pour la première fois la langue et le théâtre de William Shakespeare : jeune musicien italien du milieu du XIXe siècle, il reçoit le choc de ce qu'il nomme *« l'une des plus grandes créations humaines »*. Le goût libidineux pour le pouvoir est associé dans *Macbeth* à l'inéluctabilité du destin. Les conventions du mélodrame, les arias et les cavatines lui paraissent inappropriés à l'ampleur de cette tragédie : *« Je voudrais pour Lady Macbeth une voix laide, âpre, comme suffoquée. »* Ses interprètes restitueront la sombre terreur du « drame écossais » par un phrasé simplement parlé. Verdi, pour la première fois, pense au *Sprechgesang*.

Riccardo Muti interroge depuis plus de vingt ans cette partition, puissante et imparfaite comme une sculpture inachevée. Il a eu avec *Macbeth* son premier succès important au Mai musical florentin, en 1974 ; il l'a ensuite dirigé de nombreuses fois en Europe et aux *Etats-Unis, et l'a maintenant choisi* pour l'inauguration de la nouvelle saison de la Scala, la première de ce théâtre en tant que fondation privée. Son statut juridique ayant changé, les sponsors privés siègent désormais au conseil d'administration, leur contribution et les recettes devront représenter au moins 50 % du budget général. Une vraie révolution en Italie.

Riccardo Muti concentre dorénavant son attention sur les passages *expressionnistes, sur les moments* où le son livide se fracture. Il s'enthousiasme davantage pour les dissonances que pour les conventions. *« Crachez les mots »*, recommandait-il aux interprètes lors des répétitions, recherchant cette violence, cette fragmentation du son que Verdi voulait exprimer. L'orchestre et le chœur l'accompagnent dans cette agitation anxieuse et tragique. Renato Bruson et Maria Guleghina l'y suivent moins. Le baryton, *parce qu'il est prisonnier du* stéréotype d'un personnage très souvent interprété : son attitude scénique est trop lasse, son chant est phrasé avec noblesse mais de façon trop uniforme. La soprano interprète son rôle avec plus de courage et réussit dans la scène du somnambulisme à produire des accents *terrifiants*, ceux d'une voix d'enfant qui a régressé dans la maladie. Elle a quelque problème dans le registre grave, avec les sombres sonorités qui caractérisent Lady Macbeth. Carlo Colombara, formidable Banco, est l'interprète le plus fin et le plus sensible. Roberto Alagna est bon, bien que cet opéra accorde peu de satisfactions aux ténors.

DANS UN CUBE

Graham Vick a enfermé les quatre actes de l'œuvre dans un cube immense qui tient les protagonistes prisonniers de leur destin. L'image, due à la décoratrice Maria Björnson, est puissante, bien réalisée et cherche à éviter le risque de l'immobilisme par de fréquents mouvements de rotation engendrés par les jeux d'ombre et de lumière magistralement créés par Thomas Weber. Cette cage est le lieu où Duncan, le roi, sera poignardé, *où le spectre de Banco* apparaît dans une vision hallucinatoire digne d'un tableau de Francis Bacon, et où Macbeth meurt. Ce cube devient cependant d'un poids inexorable au moment de la fête et surtout lorsque la forêt de Birnam doit « bouger », un épisode visiblement non résolu par le choix d'une scène statique.

D'un érotisme banal, les chorégraphies de Ron Howell ont été sifflées tout comme la mise en scène. Riccardo Muti a reçu seize minutes d'applaudissements (un record). Il a choisi de présenter l'édition parisienne de 1865, ajoutant le nouvel air de Lady Macbeth au deuxième acte (*« La luce langue »*), dix minutes de danse au troisième, et le changement radical du finale, éliminant l'air de Macbeth battu *réfléchissant sur la folie du pouvoir* mais introduisant le duel qui le tue et le chœur qui acclame Malcolm comme le nouveau roi. Un finale plus spectaculaire mais aussi plus conventionnel.

Sandro Cappelletto

« Fidelio » rencontre « Léonore » au Théâtre des Champs-Elysées»

FIDELIO, de Beethoven, avec Elisabeth Meyer-Topsø (Léonore / Fidelio), Hubert Delamboye (Florestan), Robert Hale (Don Pizarro), Kurt Rydl (Rocco). LÉONORE, de Beethoven, avec Susan Anthony (Léonore / Fidelio), Christopher Ventris (Florestan), Hartmut Welker (Don Pizarro). Orchestre des Champs-Elysées, Chœur du Welsh National Opera, Louis Langrée (direction), Patrice Caurier et Moshe Leiser (mise en scène). Théâtre des Champs-Elysées, Paris, les 9 et 10 décembre.

Le Festival du Lincoln Center de New York avait tenté l'expérience d'un rapprochement entre *Fidelio* et *Léonore* (*Le Monde* daté 4-5 août 1996), confiant *Fidelio* à Kurt Masur et au New York Philharmonic, pour une version de concert avec grandes stars (Deborah Voigt et Gary Lakes), et *Léonore* aux instruments anciens de l'Orchestre révolutionnaire et romantique de John Eliot Gardiner. Le combat, inégal (mais à l'inverse du rapport de force supposé), avait conclu en faveur de la superbe formation de Gardiner, infiniment plus à propos et convaincante. Du coup, en forçant un peu l'image, la légère *Léonore* paraissait supplanter le lourd et malhabile *Fidelio*. La coproduction du Théâtre des Champs-Elysées avec le Welsh National Opera *(Fidelio)* et l'Opéra de Lausanne *(Léonore)* fait mieux : elle met en réel *face-à-face alterné les deux ouvrages, dans une* même salle et par la même équipe. Deux distributions vocales distinctes (à l'exception de Marcelline et Jacquino), mais dans les deux cas, une formation d'instruments anciens, l'Orchestre des Champs-Elysées, est dans la fosse. Au moins a-t-on affaire aux mêmes ingrédients pour juger les deux recettes appliquées par Beethoven à son unique opéra, fortement modifié entre ses trois versions, 1805, 1806 et 1814. Sont-ce d'ailleurs deux ouvrages différents ?

Fidelio, très réécrit par rapport à l'original de 1805, va plus vite, plus droit au but, en supprimant les conventions. Beethoven dégraisse les trois actes de *Léonore*, lui prélève un peu de lieux communs stylistiques. Mais en l'allégeant, il le déséquilibre : actes très asymétriques, variantes (fins des actes II et III), suppressions d'airs et d'un duo Marcelline-Fidelio – qui est leur seul moment d'intimité. Dilemme : doit-on préférer un Beethoven plus rude, plus dru, à sa vérité archéologique, montrant des couches et des continuités *plus fluides, plus ambiguës* ?

Le public des deux premières a affiché ses choix. La salle, comble pour *Fidelio*, a sifflé l'orchestre et salué une Léonore robotique et stridente ; à demi-pleine pour *Léonore*, elle a apprécié à sa juste mesure la représentation. Le gratin de la première n'a pas aimé les couacs des cors, les sons filigranesques des bois ; le petit public de la « seconde », moins chic mais plus averti, venu découvrir *Léonore*, savait à qui *il avait affaire et n'a pas manifesté d'animosité* envers un violon solo déficient dans le duo Léonore-Marcelline (celui de Gardiner l'était aussi à New York : la musique, probablement en *ré* dièse majeur, doit être impossible à jouer).

L'orchestre, sonnant assez mal à la première, s'est ressaisi le lendemain, trouvant ses marques en une fosse redoutablement sèche, qu'il fréquente pour la première fois. Impeccable dans les deux cas, Louis Langrée est généreux, tonique, vrai chef d'opéra malgré une double distribution aux couleurs provinciales, chantant rarement sur sa battue collégiale (il indique et « rattrape » les départs sans faillir – le Pizzaro de *Léonore* a dû confondre les versions...) mais implacable (les triples levées des ensembles, façon début de la *Cinquième*, systématiquement savonnées par les chanteurs par manque de tonicité), bas (les deux Léonore, le Rocco de *Léonore)*, laid (le Florestan de *Fidelio*). La mise en scène et les décors jouent la carte « chic-dépouillé-intemporel-intense », façon « je me roule contre mon mur bleu ultra-chic peint au torchon selon la technique de Sir Terence Conran ». Mieux : il fait très sombre lorsque les prisonniers retrouvent la lumière du soleil et très clair lorsque Florestan est au fond de son souterrain. Question de lumière intérieure, probablement.

Renaud Machart

Le grand vaisseau tango de Juan José Mosalini

TANGO ! Grand orchestre dirigé par Juan José Mosalini. Jusqu'au 13 décembre, 20 h 45. Auditorium Saint-Germain-des-Prés, 4, rue Félibien, Paris 6e. Mº Mabillon. Tél. : 01-44-07-37-43.

Pour évoquer le tango, Enrique Santos Discépolo, l'un de ses plus *grands paroliers, eut un jour* une jolie formule – *« une pensée triste qui se danse »*. Les définitions, on le sait, sont souvent un leurre. Le joueur de bandonéon et compositeur argentin Juan José Mosalini préfère parler de nostalgie intrinsèque au tango. Cette musique, rappelle-t-il volontiers, *« porte aussi de la sensualité, de la joie, de l'humour »*. Entre langueurs et mélancolie, le tango est aussi capable de légèreté. Sur la scène de l'auditorium Saint-Germain-des-Prés, où Mosalini présente son grand orchestre dans une nouvelle création jusqu'au 13 décembre, cette légèreté se niche dans les pizzicati des violons, elle éclate dans les sourires, les clins d'œil qui s'échangent entre les bandonéons, les cordes, le piano...

Onze instrumentistes sont déployés sur le plateau. Un grand orchestre ! Une coquetterie que s'est offerte Mosalini, installé en France depuis 1977, après avoir fui, comme nombre de musiciens, la junte militaire argentine. Avant de monter cette formation en 1991 – qu'il mène aujourd'hui parallèlement au Mosalini/Agri Quintet (album chez Label bleu) –, Mosalini a frayé avec différentes formules, notamment en trio, célébrant les noces du jazz et du tango, en compagnie du pianiste Gustavo Beytelmann et du contrebassiste Patrice Caratini. C'est Bernard Cavanna, directeur de l'Ecole nationale de musique de Gennevilliers, en banlieue parisienne, qui lui suggéra l'idée de l'orchestre. Dans cette école fut créée, en 1988, une classe de bandonéon : *« Une première en Europe*, dit Mosalini. *Je partage les cours avec Cesar Stoscio, cofondateur du Cuarteto Cedron. Nous avons une trentaine d'élèves. Certains viennent d'Allemagne, de Hollande, de Finlande, d'Italie... »* Parmi les premiers inscrits en 1988 : J. J. Mosalini Junior, son propre fils, et Serge Amico. Tous deux sont sur scène, à ses côtés. Suffisamment convaincants pour qu'il ose s'éclipser, leur laissant le soin de relire un morceau d'Astor Piazzolla. Figure emblématique du tango contemporain, Piazzolla est une référence pour tout amateur. Mosalini ne pouvait faire l'impasse.

Le programme propose quatre pièces du maestro, dont le célébrissime *Adios Nonino*. Les autres compositeurs inscrits au répertoire sont moins connus ou même obscurs en France : Leopoldo Federico, Raul Garello, Emilio Balcarce... *« Des compositeurs, des arrangeurs très contrastés, de différentes périodes et que j'avais envie de visiter. »* Une relecture déjà inscrite sur un disque en 1994 (*Bordoneo y 900*/Indigo), dont le spectacle reprend la plupart des titres. Pour accompagner le discours musical, le metteur en scène, Pascal Elso, a imaginé quelques artifices, pas toujours nécessaires. Les images silencieuses d'un couple de danseurs sur un écran tendu en devant de scène fascinent. Une boule qui tourne au plafond frôle le cliché.

Patrick Labesse

SORTIR

PARIS

Hommage à Teo Hernandez
Teo Hernandez (1939-1992), cinéaste d'origine mexicaine, participa activement, en France, au mouvement expérimental des décennies 70 et 80. Sous l'intitulé « Trois gouttes de mezcal dans une coupe de champagne », du nom du catalogue qui accompagne cette programmation, une vingtaine de films de cet auteur prolifique (il en réalisé près d'une centaine) sont projetés.
Centre Wallonie-Bruxelles, 46, rue Quincampoix, Paris-4e. Mº Rambuteau. Tél. : 01-44-78-13-15. Séances à 18 h 30, jusqu'au 20 décembre.

Orchestre national de France
Un programme absolument formidable, typique de la curiosité de Leonard Slatkin, qui ne s'est jamais laissé enfermer dans les « saucissons » obligés des orchestres symphoniques.
Dukas : *L'Apprenti Sorcier*. Enesco : *Rhapsodie roumaine nº 2*. Barber : *Knoxville : Summer of 1915*. Sibélius : *Symphonie nº 5*. Linda Hohenfeld (soprano), Leonard Slatkin (direction).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8e. Mº Alma-Marceau. 20 heures, le 11. Tél. : 01-49-52-50-50. De 50 F à 175 F.

Magic Malik
Figure centrale de la scène groove parisienne, ce flûtiste inspiré s'exprime généralement au sein de Human Spirit tout en côtoyant FFF, Jungle Hala, Malka Family, voire des DJ comme Laurent Garnier ou Gilb-R. En solo, il vient de signer un album plein de funk chaloupé, de rythmes hip-hop et d'envolées mélodiques. Pas moins de dix-huit complices l'accompagnent sur scène.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. Mº Château-d'Eau. 20 h 30, le 11. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Betty Boop Confidential
dessin animé de Max Fleischer et Dave Fleischer (Etats-Unis, 1 h 24).
Le Cousin
d'Alain Corneau (Français 1 h 52), avec Alain Chabat, Patrick Timsit, Agnès Jaoui, Marie Trintignant, Samuel Le Bihan, Caroline Proust.
Happy Together
de Wong Kar-Wai (Hongkong, 1 h 36), avec Leslie Cheung, Tony Leung, Chang Chen.
L'Homme qui dort
de Kohei Oguri (Japon, 1 h 43), avec Sung-ki Ahn, Christine Hakim, Koji Yakusho, Masao Imafuku, Akiko Nomura, Masako Yagi.
Milice, film noir
documentaire d'Alain Ferrari (France, 2 h 18).
Poussières d'amour
de Werner Schroeter (France-Allemagne, 2 h 12), avec Anita Cerquetti, Martha Mödl, Rita Gorr, Carole Bouquet, Isabelle Huppert.
Les Raisons du cœur
de Markus Imhoof (France-Suisse-Allemagne, 1 h 45), avec Elodie Bouchez, Laurent Grévill, Bruno Todeschini, Sylvie Testud.
La Souris du Père Noël
Dessin animé de Vincent Monluc (France, 30 mn).
Spawn (*)
de Mark A. Z. Dippé (Etats-Unis, 1 h 30), avec John Leguizamo, Michael Jai White, Martin Shenn.
Tempête dans un verre d'eau
d'Arnold Barkus (France, 1 h 35), avec Jackie Berroyer, Arnold Barkus, Maria de Medeiros, François Dyrek, Simon Abkarian, Patricia Dinev.
Une vie moins ordinaire
de Danny Boyle (Grande-Bretagne, 1 h 43), avec Ewan McGregor, Cameron Diaz, Holly Hunter.
XXL
d'Ariel Zeitoun (France, 1 h 35), avec Gérard Depardieu, Michel Boujenah, Elsa Zylberstein, Catherine Jacob, Gina Lollobrigida, Gad Elmaleh.

(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn).

VERNISSAGE

MAC 2000
Espace Eiffel-Branly, 29-55, quai Branly, Paris 7e. Mº Alma-Marceau. Tél. : 01-44-18-42-28. De 11 heures à 20 heures ; nocturnes jeudi 11, mercredi 17, vendredi 19 décembre, jusqu'à 22 heures. Du 11 décembre au 21 décembre. 45 F.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
100 Objets pour présenter le monde
de Peter Greenaway, mise en scène de l'auteur, avec Claudia Boulton, Alessandro Dieli, Terence Roe, Margot Nies, Yves Belluardo, Stéphanie Helleux, en alternance Thérèse Coriou et Vanessa De Winter, Lou Bellaïche et Augustin Guibert, les voix de Michael Sheen et Kaija Saariaho.
Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Mº Bobigny-Pablo Picasso. 20 h 30, le 11. Tél. : 01-41-60-72-72. De 60 F à 140 F.
Le Kabuki
de Chikamatsu Monzaemon, avec Jakuemon Nakamura IV, Tomijuro Nakamura V et cinquante artistes.
Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris 1er. Mº Châtelet. 20 heures, le 11. Tél. : 01-40-28-28-40. De 50 F à 250 F.
Louise attaque
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11e. Mº Voltaire. 20 heures, le 11. Tél. : 01-47-00-55-22. 110 F.
Arthur H
Colombes (92). Salle des fêtes et des spectacles, 88, rue Saint-Denis. 20 h 30, le 11. Tél. : 01-47-81-69-02. 110 F.
Les Yeux noirs
L'Européen, 3, rue Biot, Paris 17e. Mº Place-de-Clichy. 20 h 30, le 11. Tél. : 01-43-87-97-13. De 100 F à 140 F.
Rido Bayonne et son grand orchestre
Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris 14e. Mº Gaîté, Montparnasse-Bienvenüe. 21 heures, le 11. Tél. : 01-43-21-56-70. 100 F.
Alfredo Rodriguez
Le Balajo, 9, rue de Lappe, Paris 11e. Mº Bastille. 22 heures, le 11. Tél. : 01-47-00-07-87.
Orchestre national de Barbès
Fontenay-aux-Roses (92). Théâtre des Sources, 4, avenue de Paris. 20 h 30, le 11. Tél. : 01-41-13-40-80. 100 F.
Achille Tonic dans le Cabaret Citrouille
d'Achille Tonic, Ferdinand Lecomte et Vadim Sher, avec Corinne Bénizio, Gilles Bénizio, Isabelle Caubère, Luisa de Martini, Philippe Risler et Vadim Sher.
Chapiteau, 43, quai d'Austerlitz, Paris 13e. Mº Austerlitz, Quai-de-la-Gare. 20 h 30, le 11. Tél. : 01-45-85-19-09. 70 F et 100 F.
L'Amante anglaise
de Marguerite Duras, mise en scène de Pierre Tabard, avec Catherine Sellers, Pierre Tabard et François Cognard.
Théâtre 14-Jean-Marie Serreau, 20, avenue Marc-Sangnier, Paris 14e. Mº Porte-de-Vanves. 19 heures, le 11. Tél. : 01-45-45-49-77. De 60 F à 120 F.
Check-Up
d'Edward Bond, mise en scène de Carlo Brandt, avec Carlo Brandt.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mº Gambetta. 19 heures, le 11. Tél. : 01-44-62-52-52. De 110 F à 160 F.
La Contrebasse
de Patrick Süskind, mise en scène de Philippe Ferran, avec Jacques Villeret.
Théâtre Marigny (Salle Popesco), carré Marigny, Paris 8e. Mº Champs-Elysées-Clemenceau. 20 h 30, le 11. Tél. : 01-42-25-20-74. 180 F et 250 F.
L'Homme qui
de Peter Brook, d'après Oliver Sacks, avec Maurice Bénichou, Sotigui Kouyaté, Yoshi Oida, Bruce Myers et Mahmoud Tabrizi-Zadeh (musicien).
Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, Paris 10e. Mº La Chapelle. 20 h 30, le 11. Tél. : 01-46-07-34-50. De 50 F à 130 F.

RÉSERVATIONS

Der Kirschgarten/La Cerisaie
d'Anton Tchekhov, mise en scène de Peter Zadek.
MC 93, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Mº Bobigny-Pablo-Picasso. Les 19, 20 et 21 décembre. Tél. 01-41-60-72-72. De 60 F à 140 F. Spectacle en langue allemande.
Et soudain, des nuits d'éveil
d'Hélène Cixous, mise en scène d'Ariane Mnouchkine, avec la troupe du Théâtre du Soleil.
Cartoucherie-Théâtre du Soleil, route du Champ-de-Manœuvres, Paris 12e. Mº Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. A partir du 26 décembre. 19 heures, du mardi au samedi ; 13 heures, dimanche. Tél. : 01-43-74-24-08. 110 F et 150 F.
Juliette
Salle Gaveau, 45, rue de la Boétie, Paris 8e. Mº Miromesnil. 20 h 30, du 18 au 31 décembre ; 16 heures, dimanche. Tél. : 01-49-53-05-07. 110 F à 200 F.

DERNIERS JOURS

14 décembre :
Hamlet
de William Shakespeare, mise en scène de Robert Cantarella.
Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. Mº Gabriel-Péri. Jeudi, vendredi et samedi à 20 heures ; dimanche à 16 heures. Tél. : 01-41-32-26-26. De 80 F à 140 F.
18 décembre :
Apologétique
d'Olivier Py et Jean-Damien Barbin, mise en scène d'Olivier Py.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mº Gambetta. mardi à 19 h 30 ; du mercredi au samedi à 20 h 30, dimanche à 15 h 30. Tél. : 01-44-62-52-52. De 110 F à 160 F.*
28 décembre :
Takashi Naraha
(lauréat du prix Bourdelle 1995)
Musée Bourdelle, 18, rue Antoine-Bourdelle, Paris 15e. Mº Montparnasse-Bienvenüe. Tél. : 01-49-54-73-73. De 10 heures à 17 h 40. Fermé lundi et fêtes. 27 F.
31 décembre :
Philippe Soupault
Bibliothèque nationale de France, galerie Colbert, 2, rue Vivienne, 6, rue des Petits-Champs, Paris 2e. Mº Bourse. Tél. : 01-47-03-81-10. De 12 heures à 18 heures. Fermé dimanche et fêtes. Entrée libre.

(* Tarif réduit.)

KIOSQUE

EN VUE

■ **Jacques Seurot**, professeur, poursuivi en correctionnelle pour *« provocation à la haine raciale et insulte raciale »*, avait écrit dans le journal de l'école Saint-François de Sales à Dijon, à propos des musulmans : *« Ils sont aujourd'hui cinq millions, construisent partout des mosquées et quand ils parlent de mettre les voiles... ne vous réjouissez pas trop, ce n'est qu'à leurs sales gamines arrogantes »*. Mercredi 10 décembre, le tribunal a relaxé le prévenu au motif que les musulmans *« ne constituent pas une race particulière »*.

■ La police de Florence a découvert, mardi 9 décembre, chez un ancien combattant du régiment « jeunes fascistes », 6 kilos de TNT, dix fusils et pistolets, une mitraillette, 6 000 munitions de divers calibres, quinze grenades et onze bombes artisanales, soigneusement emballés dans des journaux datant de la seconde guerre mondiale. *« Je suis prêt à faire mon devoir face à n'importe quel évènement »*, a déclaré **Bruno Betti**, soixante-treize ans, hagard au moment de son arrestation.

■ Pour financer une opération des yeux, **Edith Bier**, quatre-vingt-trois ans, a vendu aux enchères, vendredi 5 décembre, à Londres, des lettres, témoignages de son passé. La vieille dame mal voyante s'était mariée, en 1942, à Munich, avec **Werner Pieter**, un militant nazi. *« Il était grand, blond, plein de charme*, se souvient-elle, *très amoureux de moi et voulait m'épouser. J'ai essayé de refuser mais il était têtu, c'est pourquoi je lui ai révélé que j'étais juive. Il n'a pas cillé. »* Puis le couple eut une fille, avant que le mari soit capturé par les Russes et envoyé en Sibérie. A son retour, ils divorcèrent. La correspondance a été acquise pour 90 000 livres (environ 900 000 francs) par deux hommes d'affaires qui la prêteront au musée de l'Holocauste à Washington.

■ En 1938, **Adolf Hitler** avait été fait citoyen d'honneur par la municipalité de Karlovy Vary pour avoir annexé les Sudètes. L'année suivante, **Henlein**, chef de file des Allemands des régions frontalières de Bohême-Moravie, à l'origine du dépeçage de la Tchécoslovaquie, avait reçu la même distinction. Ils figurent toujours parmi les lauréats de la ville thermale. *« Déboulonner les statues et les monuments est indigne »*, estime le maire adjoint, **Zdenek Musil**.

■ **Alhassan Yakubu**, membre de la secte musulmane Al-Sunni, profondément choqué de voir des femmes mariées danser la danse du ventre lors d'une fête à Accra au Ghana, s'est précipité comme un fou pour couper l'électricité. On l'a retrouvé mort, après avoir reçu, dans l'obscurité, le « coup du lapin », selon un constat de police.

Christian Colombani

La honte des « enfants perdus » de Grèce

Un documentaire de la télévision britannique sur les mauvais traitements infligés aux enfants handicapés indigne la presse d'Athènes

LA DIFFUSION par la chaîne britannique Channel Four, les 8 et 9 décembre, d'un documentaire sur le traitement des enfants handicapés dans deux centres publics de prévoyance sociale (Pikpa) dans le nord et le centre de la Grèce a été l'occasion pour la presse grecque de s'interroger sur la question des soins dispensés aux handicapés physiques et mentaux dans le pays.

Le film, intitulé *Innocents perdus*, a été tourné, il y a un an, par Brian Woods et Kate Blewet. Il dénonce *« des conditions inhumaines »* : usage de cages, enfermement des patients dans l'obscurité, nourriture réduite au pain et à l'eau dans deux centres Pikpa, à Sidirokastro, près de Serres (Nord) et Karditsa en Thessalie (Centre). Un précédent reportage sur des institutions chinoises du même type avait soulevé l'indignation et suscité de vifs démentis de la part de Pékin.

« FACE AU MIROIR »

En Grèce, un procureur a aussitôt ouvert une enquête. Le secrétaire d'Etat à la santé, Theodor Kotsonis, a affirmé avoir visité, en septembre dernier, le centre de Sidirokastro, qui accueille des personnes de cinq à trente-cinq ans souffrant de problèmes moteurs et mentaux. Il avait alors ordonné qu'un handicapé grave soit confié à un personnel plus spécialisé dans un asile de Salonique. Le patient n'a pas été transféré, et le ministre a enclenché une enquête administrative.

« Exportation de l'horreur », a titré à la « une » le journal *Eleftherotypia* (gauche indépendante). Dans son éditorial, le quotidien souligne que *« les centres de la honte doivent et peuvent disparaître pour rendre justice au rôle de prévoyance sociale de l'Etat, mais aussi pour que nous n'ayons pas tous honte »*.

« Espérons que le premier choc passé, la honte ne sera pas si vite effacée, et que l'Etat grec comprendra le problème et tentera de le résoudre (...) Il ne serait pas inutile non plus de rendre hommage au documentaire britannique qui a mis l'accent sur le problème et nous a placés face au miroir », affirme, par ailleurs, un journaliste d'*Eleftherotypia*.

Kathemerini (droite libérale) a également consacré une pleine page aux *« Enfants perdus »* dans les centres d'accueil. *« Les installations et le personnel ne suffisent pas »*, insiste le quotidien, précisant que 5 500 malades mentaux sont actuellement soignés en Grèce dans des centres privés et publics auxquels sont alloués un total de 6 milliards de drachmes (127 millions de francs).

Les responsables des deux centres cités par la presse grecque ont démenti les accusations de Channel Four. *« Il s'agit d'un mensonge flagrant visant à désinformer l'opinion publique et à noircir l'image de notre pays »*, a déclaré le directeur du Pikpa, qui accueille 158 patients pour un effectif de 150 personnes, dont 50 qualifiées. *« Les conditions ne sont pas idéales, et nous sommes obligés d'accueillir des malades âgés de quarante-cinq ans et la limite d'âge est de dix-huit ans »*, reconnaît le directeur, Apostolos Papaïoannou.

Même son de cloche au centre de Sidirokastro, où se trouvent 85 enfants souffrant de graves troubles moteurs et mentaux. La directrice, Mme Zoe Rentouli, a formellement démenti que les malades soient maintenus attachés.

Didier Kunz

DANS LA PRESSE

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ Le résultat des élections prud'homales constitue une déception et même une humiliation pour les principales centrales confédérales. Une abstention des deux tiers des salariés, cela s'appelle un échec. On peut toujours y trouver les explications – les difficultés pratiques du vote, le travail précaire, l'individualisation des rapports entre les salariés et leurs employeurs, l'intégration dans le collège des votants de catégories nouvelles extérieures au monde syndical –, tout cela joue assurément. Reste que dans une période de crise sociale, le syndicalisme français paie cher ses divisions et ses polémiques. La CFDT est la seule qui tire son épingle du jeu. Il y a vingt ans, la CGT devançait la CFDT de vingt points. Aujourd'hui, elle ne la précède plus que de moins de huit points. Les métamorphoses de la CFDT, à la fois inventive, remuante, modernisatrice, ont été plus fortes que ses contradictions internes.

RTL
Michèle Cotta

■ Richard Cohen, un des éditorialistes les plus célèbres du *New York Times*, est un Américain comme beaucoup d'autres. Très étonné, mais vraiment très étonné à l'idée que la France ne soit pas toujours d'accord avec la diplomatie américaine. Dans un de ses articles récents, il se demande, dans une plaisanterie d'un goût douteux, si l'Amérique ne devrait pas expédier quelques bombes sur la France. Et pourquoi ça ? Parce que la France, la France de Lafayette, la France que les Etats-Unis ont aidée pendant les deux grandes guerres, parce que cette France-là n'est pas sage. Figurez-vous qu'elle se permet d'avoir parfois d'autres avis que ses alliés. Lors de la dernière crise avec l'Irak, par exemple, la France a fait publiquement étalage de ses divergences avec les Etats-Unis. Même opposition à peine larvée sur l'embargo maintenu autour de Bagdad, au détriment cruel de la population civile, ou autour du Cuba de Fidel Castro, auquel notre ami américain regrette que la France fasse les yeux doux.

INTERNATIONAL HERALD TRIBUNE
Patrick Smith

■ Maintenant que les grande lignes du plan de sauvetage de la Corée du Sud sont tracées, les pays développés et les institutions multilatérales ont remis plus de 100 milliards de dollars aux nations du Sud-Est asiatique qui, il y a moins d'un an, étaient les pierres angulaires de la nouvelle économie mondiale. A un degré ou à un autre, ces nations n'ont jamais mis en place les institutions démocratiques, à la fois fortes et souples, dont elles ont aujourd'hui besoin. Et dans une mesure qui peut choquer beaucoup d'entre nous dans les mois qui viennent, l'Asie du Sud-est est dépourvue de leader. Cela peut sembler un jugement sévère, mais jetez un coup d'œil aux gouvernements du président Suharto en Indonésie, du premier ministre Mahathir bin Mohamad en Malaisie et à tant d'autres présidents ou premiers ministres passés et présents. Leur façon de traiter les partis d'opposition a été moins que nuancée. En vertu du contrat social par lequel l'élite politique du Sud-Est asiatique gouverne, une croissance économique rapide justifie la remise à plus tard de l'instauration d'un gouvernement démocratique. Cette formule simple (...) est maintenant un obstacle.

www.lgdt.cedrom-sni.qc.ca/essai

Un site Web québécois répertorie trois millions de termes dans la langue de Molière

COINCÉS entre leurs concitoyens canadiens anglophones et leurs voisins des Etats-Unis, les Québécois ont la réputation d'être plus sourcilleux que leurs cousins hexagonaux sur la qualité de la langue française. Depuis une trentaine d'années, lorsque le nationalisme québécois est devenu un phénomène de masse, ils n'ont eu de cesse de trouver les mots français traduisant au mieux l'anglais qui les entoure, notamment dans les matières techniques et scientifiques, où la pression de l'anglais est forte.

Il y a longtemps, l'Office de la langue française du gouvernement du Québec s'était attelé à la construction d'une banque terminologique. L'ouvrage était, dans tous les sens du terme, lourd à consulter. Mais avec l'informatique et le multimédia, le grand dictionnaire terminologique est désormais facilement accessible : la société Cedrom-SNI l'a mis sur CD-ROM (en bon québécois, on dit DOC, pour « disque optique compact » : en France le terme « cédérom » est désormais d'usage) et sur Internet.



Occasion à saisir tout de suite : jusqu'au 5 janvier 1998, sa consultation sur le Web est gratuite. Après, il faudra payer, à la séance ou au forfait.

L'utilisation du site est simple, avec quelques cases à remplir et boutons à cliquer. La recherche se fait à partir d'un terme français ou anglais, dans un, plusieurs ou la totalité des 160 domaines génériques répertoriés. Chaque traduction donne lieu à une fiche, comportant la définition du mot et l'éventuelle note bibliographique d'où elle est extraite. Pour un terme, plusieurs fiches sont possibles, chacune exprimant un sens différent ou une subtilité particulière. Le terme traduit peut être enrichi d'annotations, avec la création de dossiers et de signets. Trois millions de termes sont répertoriés – à désespérer de ceux qui s'obstineraient à bafouiller en franglais.

Le site propose aussi une base documentaire comportant 13 000 ouvrages terminologiques récents et un guide de rédaction de cet idiome particulier qu'est le français de bureau : comment écrire et présenter une lettre, rédiger un CV, lancer une invitation... Il est, enfin, interactif : si l'on fait chou blanc en recherchant un terme, un formulaire en ligne permet de le signaler à l'Office de la langue française, qui fournira une éventuelle solution lors de la mise à jour régulière du site.

Georges Marion

★ **Sur les dictionnaires en ligne, voir le supplément TV-Radio-Multimédia daté 7-8 décembre.**

SUR LA TOILE

CRICKET

■ **Mick Jagger**, le chanteur des Rolling Stones, grand passionné de cricket, a créé une société, Jagged Internetworks (JI), qui se consacrera à la diffusion de matchs de cricket sur Internet, en partenariat avec WorldTel et Cricinfo. Du 11 au 19 décembre, JI inaugurera ses activités avec la retransmission du championnat Akai-Singer, qui aura lieu dans les Emirats arabes unis et opposera les équipes d'Angleterre, des Antilles britanniques, du Pakistan et de l'Inde. La diffusion audio se fera en direct, et des séquences vidéo des meilleurs moments des matchs seront disponibles en différé. Si l'opération est un succès, Mick Jagger envisage de se lancer dans la diffusion d'autres sports. – *(AP.)*

www. cricket. org

ARRESTATIONS

■ Cinq personnes ont été mises en examen, mercredi, dans plusieurs régions françaises à la suite d'une opération menée par la gendarmerie nationale contre des receleurs et des diffuseurs d'images à caractère pédophile qui opéraient depuis plusieurs mois sur Internet. – *(AFP.)*

Le blues des chefs de Lifou

par Alain Rollat

À LIFOU, comme partout dans l'archipel des îles Loyauté qui ourle la Grande Terre de Nouvelle-Calédonie, la vie s'arrête deux fois par jour : à 12 h 15 et à 17 h 10. Tout le monde s'installe devant son poste de télévision pour suivre les épisodes d'« Amour, gloire et beauté » et de « Côte ouest ». Ce sont les femmes qui donnent le signal de la pause, mais les maris, les grands-parents et les enfants ne se font pas prier pour s'abandonner à la magie de ces images venues d'ailleurs. Si l'on en croit les caméras de RFO Nouméa, qui ont posé sur ce rituel quotidien un regard d'entomologiste, il y a dans cet empressement collectif quelque chose de religieux rappelant l'engouement suscité au siècle dernier, au sein de ces micro-sociétés océaniennes, par le débarquement de l'Evangile. La population en sort transfigurée : *« Tout est beau*, expliquent les femmes : *les voitures, les acteurs, l'argent, le pouvoir. On ne voit pas de malades, pas de pauvres, pas de handicapés. C'est un rêve que tout le monde voudrait vivre. »* En semaine, à Lifou, comme à Maré et à Ouvéa, où les antennes ont remplacé les flèches faîtières sur les toits des cases modernes, la télévision rassemble donc autant que la messe dominicale. Mais cette évolution de la vie tribale commence à perturber le fonctionnement des institutions coutumières. Les chefs de clan sont confrontés à des plaintes. Certains maris reprochent maintenant à leurs femmes de passer plus de temps devant la télé que dans les champs. L'économie locale risquant d'en pâtir, les doléances enflent.

Malheureusement, les chefs coutumiers se sentent d'autant plus impuissants que, sous la pression de leurs propres épouses, ils ont eux-mêmes capitulé depuis qu'ils ont accepté de modifier les horaires des cérémonies ancestrales rythmant la vie mélanésienne pour éviter la concurrence des séries américaines. C'est donc avec soulagement qu'ils ont accueilli, ces jours-ci, le PDG de RFO en visite dans le territoire. Ils s'en sont remis à Jean-Marie Cavada pour régler leur problème en souhaitant, au moins, que le feuilleton « Amour, gloire et beauté » ne soit plus programmé en milieu de journée.

Une autre menace angoisse les chefs coutumiers de Lifou. Les enfants des écoles ne jurent plus que par Internet depuis qu'ils ont assisté à une démonstration. Or, pour l'instant, le conseil des Anciens, gardien des lois de l'oralité, ne sait pas quoi répondre au grand-père qui lui a demandé l'autre jour : *« Mon neveu m'a dit que sur Internet on apprend tout sur le crabe de cocotier. Qu'est-ce que je vais devenir si ma parole ne sert plus ? »*

هكذا من الاصل

JEUDI 11 DÉCEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

20.30 Evensong ■ De Victor Saville (Grande-Bretagne, 1934, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil
20.30 Fame ■ D'Alan Parker (Etats-Unis, 1980, 130 min). Ciné Cinémas
20.30 Dans la chaleur de la nuit ■ De Norman Jewison (Etats-Unis, 1967, 115 min). RTL 9
20.35 Le Diable en robe bleue ■ De Carl Franklin (Etats-Unis, 1995, 100 min). Canal +
20.35 Comment tuer votre femme ■ ■ De R. Quine (EU, 1964, 120 min). TMC
20.40 The American Way ■ De Maurice Phillips (GB, 1986, v.o., 105 min). Canal Jimmy
20.50 Il était une fois dans l'Ouest ■ De Sergio Leone (Italie, 1969, 165 min). France 3
20.55 La Vengeance d'une femme ■ ■ ■ De Jacques Doillon (France, 1989, 135 min). Téva
21.00 Viva Villa ! ■ De Jack Conway et Howard Hawks (Etats-Unis, 1934, N., 120 min). Histoire
21.00 Lumières de Paris ■ De Richard Pottier (France, 1938, N., 100 min). Paris Première
21.30 Rocketeer ■ ■ De Joe Johnston (Etats-Unis, 1991, 105 min). Disney Channel
21.55 L'Appel du destin ■ De Georges Lacombe (France, 1952, N., 105 min). Ciné Cinéfil
22.20 Les Dimanches de permission ■ De Nicolae Caranfil (France - Roumanie, 1993, v.o., 105 min). RTBF 1
22.30 Fear of a Black Hat ■ De Rusty Cundieff (Etats-Unis, 1993, v.o., 85 min). Canal Jimmy
22.40 Travail au noir ■ ■ ■ De Jerzy Skolimowski (GB, 1982, v.o., 100 min). Ciné Cinémas
23.55 Histoire de rire ■ De Marcel L'Herbier (France, 1941, N., 100 min). RTL 9
0.20 La Rumba ■ De Roger Hanin (France, 1986, 90 min). Ciné Cinémas
1.00 Abus de confiance ■ ■ D'Henri Decoin (France, 1937, N., 95 min). Ciné Cinéfil
1.05 Garçon d'honneur ■ D'Ang Lee (USA - Taiwan, 1993, v.o., 110 min). Arte
5.15 Jumanji ■ De Joe Johnston (Etats-Unis, 1996, ◆, 104 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invité : Michel Serres. Canal +
19.00 Le Magazine de l'Histoire. Spécial Egypte. Invités : Patrice Bret ; Guillemette Andrieu ; Jean Yoyotte ; Robert Solé et Christiane Desroches-Noblécourt. Histoire
20.55 Envoyé spécial. Les sœurs de Chambarand. On l'appelait Carlos. L'argent du Crédit lyonnais. France 2
22.20 Faxculture. Invitée : Sapho. TSR
22.30 France Europe Express. L'Europe à table. Invités : Jack Lang ; Emma Bonino. TV 5
22.35 Paroles de femmes. Invitée : Véronika Loubry. TMC
23.00 *Les Dossiers de l'Histoire.* Un siècle d'immigration en France [2/3]. Du pain et de la liberté. Histoire
0.10 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ? Pavlos Matessis. Bibliothèque privée. La mémoire des enfants. France 3
1.05 *Saga-Cités.* Vièr'âme. France 3

DOCUMENTAIRES

19.35 I Love Dollars. [1/2]. Planète
20.00 *Shelby Lee Adams, artisan de l'image.* [2/2]. Arte
20.45 Soirée thématique. Vichy. Arte
21.00 Warrior Songs. King Gesar. Muzzik
21.05 Sahara, une clameur dans le désert. Planète
21.55 Les Chevaliers. [3/6]. Richard Cœur de Lion. Planète
22.50 Des hommmes dans la tourmente. Kefauver *versus* le syndicat du crime. Planète
0.00 Corpus Christi. [2/5]. Histoire
0.25 Femmes et société. Mohamed, Eminé, Kenny vont à l'école. Téva

SPORTS EN DIRECT

15.00 Snooker. Open d'Allemagne : quart de finale. Wilkinson ou Burnett - Ali ou Doherty. Eurosport
18.00 Basket-ball. Euroligue. Hapoel Jérusalem - Pau-Orthez. Eurosport
20.00 Snooker. Open d'Allemagne : quart de finale. O'Sullivan ou Wattana - Drago ou Hann. Eurosport
1.35 Hockey sur glace NHL. Boston - Buffalo. Canal +

MUSIQUE

19.15 Concert à La Chaise-Dieu : Marie Bigot. France Supervision
20.00 The Sorceress : Kiri Te Kanawa. Musique de Haendel. Muzzik
20.45 Roméo et Juliette. France Supervision
22.05 Madeleine Peyroux au Spectrum de Montréal 1997. Muzzik
22.40 Mahler, Symphonie nº 2. Paris Première
23.40 Brigitte Meyer joue... Haendel, Mozart, Mendelssohn, Schumann. Muzzik
0.10 Récital John Williams. France Supervision
0.15 Les Huguenots. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.30 La Finale. De Patricia Mazuy. Festival
22.05 Le Dernier Tour. De Thierry Chabert. Festival
22.25 Dans la ligne de feu. De Joseph Mehri. RTL 9
22.30 Assassin. O De Sandor Stern. TF 1
23.25 Trafic à Singapour. De Rob Marchand. France 2

SÉRIES

18.05 Sliders. Un monde clairvoyant. M 6
18.15 Friends. France 2
19.00 Sentinel. La mort blanche. M 6
20.50 Navarro. O Un mari violent. TF 1
22.25 *Les Contes de la crypte.* Δ A en perdre la tête. Δ Le vampire récalcitrant. Δ Cœur saignant en papillote. M 6

NOTRE CHOIX

● 20.50 et 22.55 Arte
Hôtel du Parc

Le 1er juillet 1940, le maréchal Pétain, président du conseil, installe son gouvernement à l'Hôtel du Parc, à Vichy. Il restera quatre ans dans la *« capitale provisoire de l'Etat français »*. De ce temps de la collaboration avec le pouvoir nazi, de l'élaboration des fondements d'une *« révolution nationale »* et d'une répression de plus en plus criminelle, Pierre Beuchot et les historiens Daniel Lindenbert et Jérôme Prieur ont tiré un « docu-fiction » en deux parties, pour *« éclairer l'héritage de Vichy et la persistance de son idéologie »*, en revenant sur les acteurs directs ou les témoins consentants du régime, à travers les descriptions des contemporains, des reportages photographiques, des images d'actualités cinématographiques et des enregistrements radio. Ils ont retenu seize personnages et les ont fait interpréter par des acteurs peu connus. – *V. Ca.*

● 22.40 Ciné Cinémas
Travail au noir

En décembre 1981, quatre Polonais (*un contremaître – le seul qui parle anglais* – et trois ouvriers maçons) viennent travailler au noir, à Londres, pour le compte d'un notable de leur pays. Un jour, le *contremaître apprend le coup* d'Etat militaire de Jaruzelski à Varsovie, mais, pour achever le chantier, il décide de cacher la nouvelle aux ouvriers. Réalisé sous le coup *de la colère, le film de Jerzy Skoli*mowski est un pamphlet contre le système économique et politique de la Pologne, et contre l'indifférence des démocraties occiden*tales. Admirablement mis en scène* – il passe du mode burlesque à la tragédie – et interprété. – *J. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.05 Walker, Texas Ranger.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Résultat des courses.
20.50 Navarro. O Un mari violent.
22.30 Made in America. O Assassin.
0.20 Les Rendez-vous de l'entreprise.
0.50 TF1 nuit, Météo.
1.00 Très chasse.

FRANCE 2

19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 C'est l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, *A cheval, Météo.*
20.45 Point route.
20.55 Envoyé spécial. Les sœurs de Chambarand. On l'appelait Carlos. L'argent du Crédit lyonnais.
23.15 Expression directe.
23.25 Trafic à Singapour. Téléfilm de Rob Marchand.
1.05 Journal, Météo.
1.20 Le Cercle du cinéma. Festival du cinéma italien à Annecy.

FRANCE 3

18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 et 23.35 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 *Tout le sport.*
20.50 Il était une fois dans l'Ouest ■ Film de Sergio Leone.
23.45 Soir 3.
0.10 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ?
1.05 Saga-Cités.
1.35 Espace francophone.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.35
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invité : Michel Serres.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Le Diable en robe bleue ■ Film de Carl Franklin.
22.15 Flash infos.
22.17 Art.
22.20 La Propriétaire. Film d'Ismaïl Merchant (v.o.).
0.10 Surprises.
0.15 Basket-ball.

ARTE

19.00 The Monkees.
19.25 et 1.00 Les Secrets du Nil.
19.30 7 1/2.
20.00 Shelby Lee Adams, artisan de l'image. [2/2].
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Soirée thématique. Vichy.
20.50 et 22.55 Hôtel du Parc. De Pierre Beuchot [1 et 2/2].
22.25 et 0.40 Débat.
1.05 Garçon d'honneur ■ Film d'Ang Lee (v.o.).

M 6

19.00 Sentinel.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Susan !
20.35 ▶ Passé simple.
20.50 Sexes faibles. Film de Serge Meynard.
22.25 Les Contes de la crypte.
0.05 Nick Mancuso : Les Dossiers secrets du FBI.
0.55 Dix films contre les mines antipersonnel.
1.00 Boulevards des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Jean-Claude Pirotte.
21.00 Lieux de mémoire. L'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm.
22.10 For intérieur.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert. Orchestre national de France.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Leroux, Lindberg.
23.07 En musique dans le texte. Œuvres de Schubert, Dufourt, Wiener, Hahn.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 ▶ Les Soirées. La musique finlandaise.
22.35 *Les Soirées... (suite).* Œuvres de Balakirev, Merikanto, Sibelius, Sallinen, Rautavaara, Saariaho.

VENDREDI 12 DÉCEMBRE

FILMS DU JOUR

13.00 Juarez ■ De William Dieterle (Etats-Unis, 1939, *N., v.o., 120 min*). Histoire
13.35 L'Appartement ■ De Gilles Mimouni (France, 1996, 115 min). Canal +
14.25 Bronco Apache ■ ■ De Robert Aldrich (Etats-Unis, 1954, 90 min). Ciné Cinémas
15.30 Copycat ■ De J. Amiel (EU, 1995, 120 min). Canal+
15.55 L'Indiscrétion ■ De Pierre Lary (France, 1982, 95 min). Ciné Cinémas
16.05 Evensong ■ De Victor Saville (Grande-Bretagne, 1934, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil
18.40 La Querelle ■ D'Eli Cohen (Canada, 1991, 90 min). Ciné Cinémas
18.55 Abus de confiance ■ ■ D'Henri Decoin (France, 1937, N., 95 min). Ciné Cinéfil
20.30 D.O.A. (Dead on Arrival) ■ ■ De Rudolph Maté (Etats-Unis, 1949, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil
22.00 L'Œuf et Moi ■ De Chester Erskine (Etats-Unis, 1947, N., v.o., 105 min). Ciné Cinéfil
23.10 Traquée ■ ■ De Ridley Scott (Etats-Unis, 1987, 105 min). TSR
23.45 La Cité des douleurs ■ ■ De Hou Hsiao Hsien (Taiwan, 1989, v.o., 145 min). Arte
23.45 L'Aventure de madame Muir ■ ■ ■ De Joseph L. Mankiewicz (Etats-Unis, 1947, N., 105 min). Ciné Cinéfil
0.10 Quatre de l'infanterie ■ ■ De Georg Wilhelm Pabst (Allemagne, *1930, N., v.o., 95 min*). France 2
0.15 Fréquence meurtre ■ D'Elisabeth Rappeneau (France, 1988, 100 min). Ciné Cinémas
0.45 Mathias Sandorf ■ De Georges Lampin (France, 1962, 105 min). RTL 9
1.30 La Vérité sur Bébé Donge ■ D'Henri Decoin (France, 1951, N., 115 min). Ciné Cinéfil
1.50 Walk the Walk ■ *De Robert Kramer (France - Suisse,* 1996, 110 min). Canal +
3.25 Darkman 3 ■ De Bradford May (Etats-Unis, 1996, 80 min). Ciné Cinémas

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

13.00 Une heure pour l'emploi. La Cinquième
14.30 Le Sens de l'Histoire. Tito - Staline. La Cinquième
14.30 Paroles de femmes. Invitée : Véronika Loubry. TMC
14.45 Le Club. Edouard Molinaro. Ciné Cinéfil
15.00 De l'actualité à l'Histoire. Prévenir le SIDA. Les enjeux de Kyoto. Histoire
17.00 Le Magazine de l'Histoire. Spécial Egypte. Histoire
17.10 A bout portant. Georges Moustaki. Paris Première
18.00 Stars en stock. Charles Bronson. Clint Eastwood. Paris Première
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Sandrine Kiberlain, Vincent Lindon, *Michel Petrucciani.* Canal +
19.00 Les Dossiers de l'Histoire. Un siècle d'immigration en France. Du pain et de la liberté. Histoire
19.00 Rive droite, rive gauche. Best of. Paris Première
20.00 ▶ Brut. Comment Bouygues a gagné TF 1. Arte
20.00 Temps présent. Jusqu'au bout du rêve. TV 5
20.00 20 h Paris Première. Paris Première
20.50 Thalassa. Aller simple pour Lampedusa. France 3
21.00 De l'actualité à l'Histoire. L'indépendance de la justice, avec Georges Kiejman et Laurent Davenas. La pilule contraceptive, avec Etienne-Emile Baulieu et Gisèle Halimi. Histoire
21.55 Faut pas rêver. Sénégal : La radio des jeunes. France : Des décors muraux en cinémascope. Portugal : Antonio le projectionniste. Invité : Bertrand Blier. France 3
22.40 Bouillon de culture. Le corps dévoilé. Invités : Françoise de Bonneville, Roger-Henri Guerrand, le professeur Daniel Guilmet, Nadeije Laneyrie-Dagen, Hélène Pinet, Giandomenico Romanelli. France 2
23.05 Sans aucun doute. Victimes de l'Administration. Invité : Alex Métayer. TF 1
23.10 Intérieur nuit. Les femmes documentaristes. RTBF 1
23.25 Les Dossiers de l'Histoire. Israël-Palestine, une terre deux fois *promise [3/3].* France 3
0.35 Cap'tain Café. Invités : Ménélik, Clarika, Denis Bortek. France 3
0.40 L'Invité. Joe Zawinul. Muzzik

DOCUMENTAIRES

17.30 Face à face avec les babouins. Canal +
18.00 Les Grandes Aventures du XXe siècle. Capitaine Courage. La Cinquième
18.15 Michel Portal. Nomade's Land. Planète
18.30 Les Sanctuaires sauvages. Galapagos. La Cinquième
20.00 Corpus Christi. [2/5]. Histoire
20.35 Il était une fois l'Atlantide. Canal +
20.35 Soweto : histoire d'un ghetto. [3/3]. Planète
21.30 La Balade du caribou. Planète
21.40 Le Mystère de la baleine bleue. Disney Channel
22.00 Le Grand Jeu, URSS/USA : 1917-1991. [5/6]. 1964-1980 : Désarroi et glaciation. Histoire
22.20 Grand format. Vive notre République *démocratique* allemande ! Arte
22.25 Bobby Kennedy par lui-même. Planète
23.25 Un portrait au nom de Ramsès II. France Supervision
23.25 Dancing in the Street. [7/10]. Hang Onto Yourself. Canal Jimmy
23.45 I Love Dollars. [1/2]. Planète
0.45 Les Nouveaux Explorateurs. La science et le sport. Planète

SPORTS EN DIRECT

13.00 Ski. Coupe du monde. Slalom géant dames. Eurosport
14.45 Football. Coupe des Confédérations. Arabie Saoudite - Brésil. Eurosport
17.00 Football. Coupe des Confédérations. Mexique - Australie. Eurosport
20.00 Snooker. Open d'Allemagne. Quart de finale. Hendry ou White - *Lee ou Parrott.* Eurosport

MUSIQUE

18.05 J'Asie Jazz Japon : Takeshi Shibuya Orchestra. France Supervision
21.00 Joe Zawinul Solo. Munich Klaviersommer 1985. Muzzik
22.00 Joe Zawinul and Wheather Update. Munich Klaviersommer 1986. Muzzik
23.05 *The Zawinul Syndicate.* Festival Sons d'hiver 1997. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.45 Docteur Knock. De Dominik Graf. Arte
20.50 Fenêtre sur meurtre. O D'Eric Till. M 6
20.50 L'Enfant des terres blondes. D'Edouard Niermans. TSR
22.10 L'Homme de la maison. De Pierre Lary. Festival
23.00 Catherine de Médicis. D'Yves-André Hubert [1/2]. Histoire

SÉRIES

18.05 Sliders, les mondes parallèles. Un monde incorruptible. M 6
18.20 Vegas. Objectif Tanna. Série Club
19.00 Sentinel. Un château dans le ciel. M 6
20.25 Star Trek. Hélène de Troie. Canal Jimmy
20.35 Ferbac. Ferbac et le festin de miséricorde. TMC
20.45 Dark Skies, l'impossible vérité. Nous vaincrons. Série Club
20.55 ▶ Maigret. Maigret et l'improbable M. Owen. France 2
20.55 Susan ! Retour à la nature. Téva
21.30 L'Homme de nulle part. L'envers du décor. Canal +
21.45 Bottom. Terror (v.o.). Canal Jimmy
22.10 Murphy Brown. Téva
22.15 Twin Peaks. Episode nº 10 (v.o.). Série Club
22.30 Two. Dangereuse randonnée. M 6
22.30 Dream On. Contorsions (v.o.). Canal Jimmy
23.00 Les Contes de la crypte. Série Club
23.00 Seinfeld. Poulet au vinaigre (v.o.). Canal Jimmy
23.00 *Nos meilleures années.* C'est la vie. Téva
0.30 Angela, 15 ans. A la recherche du père idéal (v.o.). Canal Jimmy
1.20 Spawn. Dominoes (v.o.). Canal Jimmy
1.45 New York Police Blues. Promotion personnelle (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques.

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 21.55 France 3
Faut pas rêver

Au Sénégal, une radio en liberté

NOUS SOMMES À DÉBI, au Sénégal. Assis sous un baobab, autour d'une radio, des hommes écoutent la rubrique nécrologique. Un moyen comme un autre de prendre des nouvelles de ceux qui sont partis à la ville. Ici, il n'y a pas de journaux, pas d'électricité, pas de télévision.

Non loin de là, à bord de leur 4 x 4, Ramata et Albert sillonnent les villages de brousse pour donner la parole aux jeunes Sénégalais de quatre à quinze ans. Ils sont les deux animateurs de Gune Yi, une radio hors des sentiers battus, une radio comme on en rêve. La place du village comme studio d'enregistrement, des interviews menées tambour battant, des sujets passionnels et passionnants, des morceaux de joie. Une émission faite pour et par les enfants, enregistrée sous les yeux émerveillés des mamans.

Soleil aidant, l'émission prend des allures de fête de village, de foyer incandescent où le goût de la palabre se mêle à l'évocation des problèmes quotidiens. On y parle de l'enclavement du village, du ravitaillement en eau mais aussi des croyances et des coutumes, à travers des contes et des recettes culinaires. *« Je vais vous confier les secrets de préparation d'un plat très bon,* annonce une jeune fille. *Dans un récipient, je mélange de l'huile, de la viande, du sel, du piment et je mets le tout à bouillir. Lorsqu'il n'y a plus d'eau dans la casserole, cela veut dire que c'est prêt. »*

Corinne Glowacki et Yvon Bodin, les auteurs de *Sénégal, la radio des jeunes*, réalisé pour le magazine « Faut pas rêver », montrent aussi que les préparatifs de l'émission ne sont pas de tout repos. Ramata et Albert doivent explorer les villages voisins pour trouver un groupe électrogène. *« Cette fois, la chance leur a souri,* raconte Corinne Glowacki. *Il ne leur a fallu qu'une journée pour dénicher l'objet tant convoité. »*

Débordant d'images saisissantes et insolites, ce reportage offre un voyage à travers le temps empreint de tradition et de modernité. Dans la scène finale, lorsque la caméra s'arrête sur un petit garçon tout juste circoncis, la radio se fait le relais des rites ancestraux.

Karine Nakache

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.50 Les Feux de l'amour.
14.40 Arabesque.
15.35 Côte Ouest.
16.30 TF 1 jeunesse.
17.10 Savannah.
18.00 Les Années fac.
18.30 Ali Baba.
19.05 Walker, Texas Ranger.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal.
20.50 Les Enfants de la télé. Spécial bêtisier.
23.05 Sans aucun doute. Victimes de l'administration.
0.55 TF1 nuit, Météo.
1.05 Histoires naturelles.

FRANCE 2

13.50 et 15.00 Derrick.
16.05 La Chance aux chansons.
17.15 Des chiffres et des lettres.
17.40 et 22.30 Un livre, des livres.
17.45 Chair de poule.
18.15 Friends.
18.45 Qui est qui ?
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 et 1.45 C'est l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.45 Point route.
20.55 ▶ Maigret. Maigret et l'improbable M. Owen.
22.40 Bouillon de culture. *Le corps dévoilé.*
23.50 Journal, Météo.
0.05 Ciné-club.
0.10 Quatre de l'infanterie ■ ■ Film de Georg Wilhelm Pabst (v.o.).

FRANCE 3

13.40 Parole d'Expert.
14.35 Des mouettes dans la tête. Téléfilm de Bernard Malaterre.
16.10 Côté jardins.
16.40 Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 et 23.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.
20.50 Thalassa. Aller simple pour Lampedusa.
21.55 Faut pas rêver. Invité : Bertrand Blier.
23.10 Soir 3.
23.25 Les Dossiers de l'Histoire. Israël-Palestine, une terre deux fois promise [3/3].
0.20 Libre court. Faites vos jeux.
0.35 Cap'tain Café.
1.30 New York District.

CANAL +

13.35 L'Appartement ■ Film de Gilles Mimouni.
15.30 Copycat ■ Film de Jon Amiel.
17.30 Face à face avec les babouins.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.20 Cyberflash.
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Sandrine Kiberlain, Vincent Lindon, Michel Petrucciani.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Il était une fois l'Atlantide.
21.30 L'Homme de nulle part.
22.15 Flash infos.
22.20 Manga, manga.
23.00 Excès de confiance. Film de Peter Hall.
0.25 On m'appelle Providence. Film de Giulio Petroni.
1.50 Walk the Walk ■ Film de Robert Kramer.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.00 Une heure pour l'emploi.
14.00 Il était une fois l'Australie.
14.30 Le Sens de l'Histoire. Tito - Staline.
15.30 Big Bang.
16.25 La France aux mille villages.
16.55 Cellulo.
17.25 Allô la Terre.
17.35 Qu'est-ce qu'on mange ?
17.50 Le Journal du temps.
18.00 Les Grandes Aventures du XXe siècle.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Tracks.
19.25 Les Secrets du Nil.
19.30 7 1/2.
20.00 ▶ Brut. Comment Bouygues a gagné TF 1.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Docteur Knock. Téléfilm de Dominik Graf.
22.20 Grand format. Vive notre République démocratique allemande !
23.45 La Cité des douleurs ■ ■ Film de Hou Hsiao Hsien (v.o.).

M 6

13.30 Charme mortel. Téléfilm de Richard Michaels.
15.15 et 1.05 Boulevard des clips.
16.05 Hit machine.
17.25 M 6 Kid.
18.05 Sliders, les mondes parallèles.
19.00 Sentinel.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Plus vite que la musique.
20.35 Les Produits stars.
20.50 Fenêtre sur meurtre. Téléfilm O d'Eric Till.
22.30 Two. Dangereuse randonnée.
23.25 Dans les yeux de l'assassin. Téléfilm Δ de Michael Switzer.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.45 Les Enjeux internationaux.
20.00 Les Chemins de la musique.
20.30 Agora. Dominique et Michèle Frémy.
21.00 Black and blue.
22.10 Fiction. *Ça saignait sur la photo des anges,* de Sarah Lévy.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

18.36 Scène ouverte.
19.30 Prélude.
20.00 Concert franco-allemand. Orchestre symphonique de la Radio de Berlin. Œuvres de Haydn, Mahler, Martinu.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Tiensuu, Hakim.
23.07 Jazz-club. En direct de la Villa, à Paris.

RADIO-CLASSIQUE

18.30 Le Magazine de Radio-Classique.
19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées. Il Giardino armonico. Œuvres de Vivaldi, Monteverdi, Mancini, India, Kapsberger, Pez, Bach.
22.40 Les Soirées... (suite). Archives : Le quatuor Smetana.

هكذا من الأصل

Le Monde

VENDREDI 12 DÉCEMBRE 1997

Et vogue la maison !

par Pierre Georges

ENFIN GUY DELAGE, l'ami Delage réapparaît. Trois ans sans nouvelles. Pas le moindre clapotis d'actualité. Perdu corps et médias. Et voici que l'homme qui traversa l'Atlantique à la nage en 1994, en caressant le ventre des requins soyeux, nous fait un retour de chronique.

A l'époque, on s'en souvient, ses aventures océanes avaient gravement divisé l'opinion et ce journal. Tout juste si l'on avait, ici, *évité un comité de rédaction pour* débattre du grave sujet : exploit ou non ? Les anti-Delage estimaient en effet que cette traversée de l'Atlantique était à la portée du premier bouchon venu. Qu'il suffisait de se mettre à l'eau du côté des Açores, d'attendre les alizés, de faire semblant de nager, poussé aux fesses par les courants, pour se retrouver quelques semaines plus tard aux Amériques.

Les pro-Delage, dont nous étions, pensaient que, bouchon ou non, courants ou pas, cette immersion prolongée et poétique dans des mers fréquentées par toutes sortes de bêtes étranges et affamées, méritait mieux que ces considérations mesquines sur l'ampleur et la réalité de l'entreprise sportive.

L'affaire, pour ainsi dire « hernaniesque », nous occupa quelque temps. Et puis, quand Guy Delage eut finit de nager, ou de flotter, la futilité de l'époque fit qu'on tourna la page et la plage. Le nageur solitaire se montra au « 20 heures » télévisuel. Il écrivit, à *l'encre de seiche probablement* et à la plume de cormoran, ses mémoires. Et il s'en retourna à sa solitude.

A-t-il épuisé ses droits d'auteur, notre bon Delage ? Ou ses réserves de patience dans la fréquentation des Terriens ? En tout cas, il remet cela. Ailleurs et autrement. Car, pendant qu'il sortait de l'actualité, Guy Delage cultiva un souci assez commun : il fit bâtir. Il s'imagina propriétaire d'une belle et étrange maison. Une maison de poche, comme les sous-marins du même tonneau. Un duplex les pieds dans l'eau, un étage en surface, un étage en immersion.

Ne disposant pas ici encore de l'image ou de la couleur, disons, *pour simplifier, que la bâtisse* ressemble à un énorme bouchon pour la pêche au requin géant. Ou à un sablier des mers, type Jules Verne. Une boule en haut, lestée pour stabiliser l'engin. Un long flotteur. Et, partie sub-aquatique, un caisson-maison. Le tout appelé, car lorsqu'on fait bâtir, il faut baptiser l'oeuvre, l'« *Ocean Observer* ».

Le projet de Guy Delage tient dans cette appellation. Il s'est mis en tête de traverser l'océan Indien en l'observant du dessous. Par six mètres de fond. Un peu comme l'on s'allongerait en forêt pour contempler une mer d'arbres dans la position du poète couché.

D'ici peu, l'« *Ocean Observer* » sera transporté à Sumatra, mis à l'eau. Et vogue la maison ! N'est-ce pas formidable ? Voir l'océan comme les feuilles, à l'envers. On ne sait trop où Delage, escargot des mers, transportera sa maison sur le dos. Si les courants lui seront favorables. Si cette vie sous-marinière, avec permission de surface deux fois par jour, lui sera agréable. Il n'empêche. Cette mission baptisée « *Mission Oxygène* », organisée avec la bénédiction des scientifiques fêlés de phytoplancton et curieux de la reproduction des méduses en haute mer, tombe à pic. Comme un bol d'air. Ou de rêve.

Israël interdit aux Palestiniens d'effectuer un recensement à Jérusalem-Est

La Knesset a voté dans la précipitation une loi pour empêcher cette opération

JÉRUSALEM
de notre correspondant

La mise en œuvre, par les Palestiniens, du premier recensement national de leur histoire menace-t-elle la souveraineté unilatéralement décrétée en 1967 par Israël sur la partie arabe occupée de Jérusalem ? Réponse des parlementaires *convoqués en catastrophe* à la Knesset, mercredi soir 10 décembre, par la coalition de droite au pouvoir : « *oui* ». Par 26 voix contre 11 – les travaillistes ayant finalement décidé de s'abstenir, tout en faisant connaître leur accord –, les élus israéliens ont donc voté, en procédure d'extrême urgence, le durcissement d'une loi d'annexion qu'aucune puissance au monde ne reconnaît encore, mais qui interdit toute activité politique aux résidents arabes de la cité, recensement compris.

C'est la seconde fois seulement dans toute son histoire que la Knesset, à la demande de Benyamin Nétanyahou, a recouru à une procédure qui permet d'expédier les débats. Le précédent date de 1981. Il s'agissait, à la demande de Menahem Begin, de « légaliser » l'extension des lois d'Israël aux 15 000 habitants druzes du Golan, enlevé à la Syrie en 1967. Beaucoup de parlementaires d'opposition ont critiqué cette précipitation, dont Ehoud Barak, le chef des travaillistes. Mais ce dernier, qui mène une sorte de précampagne électorale systématiquement démarquée des thèmes de la droite, est, au fond, d'accord avec M. Nétanyahou sur la question de Jérusalem. Et il l'a fait savoir.

EXERCICE « PUREMENT CIVIQUE »

Tout a commencé mardi 9 décembre lorsque Hassan Abou Libdèh, directeur du bureau de la statistique dans le gouvernement autonome de Yasser Arafat, donne le coup d'envoi du « *premier recensement national* » des Palestiniens dans l'ensemble des territoires occupés par Israël depuis 1967, Jérusalem-Est comprise. Choisie pour coïncider avec la célébration du dixième anniversaire du déclenchement de l'Intifada, le soulèvement palestinien qui a fait 3 000 morts dans les territoires occupés en huit années d'affrontements, la date est annoncée depuis des semaines.

Dès l'annonce de cet exercice, « *purement civique* » pour les Palestiniens, M. Nétanyahou, évoquant « *une atteinte intolérable à la souveraineté d'Israël* » sur une ville décrétée en 1967 « *capitale éternelle du peuple juif* », engage son ministre de la police à « *tout mettre en œuvre* » pour empêcher le comptage des Palestiniens de Jérusalem-Est. Mercredi, d'imposantes forces de police se déploient dans la partie arabe de la ville pour interpeller les recenseurs.

Mais, dans la soirée, le conseiller juridique du gouvernement découvre que ni la loi d'annexion de Jérusalem-Est ni celle votée par les travaillistes en 1994 pour la renforcer après la ratification des accords de paix d'Oslo et qui y interdit « *toute activité politique* » aux Palestiniens ne permettent d'empêcher un simple recensement. D'où la procédure engagée mercredi soir.

Financée, entre autres, par l'ONU et le Royaume-Uni, l'enquête prévue pour durer jusqu'à la fin du mois dans l'ensemble des territoires autonomes et occupés, et qui mobilise plusieurs milliers d'étudiants palestiniens assermentés par l'Autorité autonome, comporte plusieurs dizaines de questions de type socioéconomique (niveau d'études, emploi, fertilité, santé, degré d'équipement électro-ménager...). Surpris par la réplique israélienne, les Palestiniens rappellent qu'ils furent autorisés fin 1995 à dresser des listes électorales à Jérusalem-Est et que des représentants au Conseil législatif palestinien y ont été élus en janvier 1996.

Que la question du statut définitif de Jérusalem soit encore théoriquement au menu des négociations israélo-palestiniennes sur le statut définitif des territoires occupés n'a rien changé à l'intransigeance de M. Nétanyahou. Que l'administration militaire d'occupation n'ait jamais conduit de recensement et qu'il soit impossible d'obtenir auprès de l'Institut national israélien de la statistique des données officielles sur les Palestiniens de Jérusalem-Est, non plus.

Evalués à 2,5 millions d'âmes dans l'ensemble des territoires (outre le million en Israël et les 3 millions de réfugiés), les Palestiniens seraient autour de 160 000 à Jérusalem-Est. Pour obtenir les chiffres exacts de la ville sainte, le bureau palestinien de la statistique va donc devoir, comme le laissait entendre Hassan Abou Libdèh mercredi soir, payer les services d'une société israélienne privée qui, elle, sera peut-être autorisée à distribuer les questionnaires.

Patrice Claude

Le militant anti-IVG Xavier Dor demande l'asile politique au Vatican

LE LEADER des commandos anti-avortement Xavier Dor, qui risque actuellement une peine de prison ferme, a dû quitter, jeudi 11 décembre dans la matinée, la nonciature apostolique à Paris, où il avait tenté de trouver refuge. Dans un communiqué, diffusé mercredi 10, le docteur Xavier Dor annonçait qu'il se trouvait à la nonciature, représentation officielle du pape en France, et avait demandé « *l'asile politique* » au Vatican. « *Je ne sortirai de la nonciature pour me livrer à la justice de mon pays que sur ordre écrit du pape* », déclarait-il alors. « *Je me trouve ici sur le territoire de celui qui ne cesse de défendre les innocents. Sa Sainteté le Pape Jean Paul II, et je demande respectueusement au nonce de transmettre ma demande d'asile politique au Vatican.* » Indiquant que Xavier Dor avait quitté ses locaux, jeudi 11 décembre, la nonciature s'est refusée à tout commentaire.

Fondateur de l'association SOS Tout-Petits, le docteur Xavier Dor, pédiatre à la retraite âgé de soixante-huit ans, a déjà été condamné à onze reprises pour avoir participé à des manifestations visant à entraver des interruptions volontaires de grossesse. Le 8 novembre, après avoir été interpellé devant le centre hospitalier André Mignot au Chesnay (Yvelines), il a été mis en examen pour « *organisation de manifestation interdite en récidive légale* » par le juge d'instruction du tribunal de Versailles, Arielle Bailet, et placé en détention provisoire à Bois d'Arcy pendant douze jours. Il a été libéré sans mesure de contrôle judiciaire.

RECOURS EN GRÂCE

Alors que ses avocats ont formé, le 28 mai, un recours en grâce auprès du président de la République, Xavier Dor risque actuellement une peine de prison ferme. Poursuivi pour avoir investi, avec quatre autres personnes la salle d'attente de la clinique médicale et chirurgicale du Chesnay, le 7 juin, il comparaissait, à nouveau, mardi 9 décembre, devant le tribunal correctionnel de Versailles. Le procureur adjoint de la République, Jean-Claude Dumarets, a estimé qu'il « *est malsain que les décisions de justice soient ainsi bafouées* ».

Affirmant qu'il faut que le « *tribunal donne une réponse claire, lisible et adéquate au véritable défi lancé par M. Dor aux textes et décisions judiciaires* », il a requis une peine de huit mois de prison ferme à son encontre ainsi que la révocation du sursis des peines de trois et de cinq mois, avec mise à l'épreuve de deux ans, auxquelles il a déjà été condamné par la cour d'appel de Versailles. M. Dumarets a enfin demandé de délivrer un mandat de dépôt à l'encontre de M. Dor lors du prononcé du jugement, qui sera rendu le 6 janvier.

Cécile Prieur

Le PCF s'abstient de commenter la décision sur les fonds de pension

LE PCF n'a pas souhaité réagir officiellement, mercredi 10 décembre, au ralliement de Lionel Jospin aux fonds de pension – une mesure à laquelle les communistes se sont pourtant toujours montrés hostiles.

Seule *L'Humanité*, jeudi, commente la décision, dans un éditorial mesuré. « *Le régime de répartition fondé sur la solidarité entre les générations sera garanti, nous dit-on*, écrit Jean-Claude Piérot. *Mais la protection n'a pas vocation à être livrée à la spéculation financière, qui* [...] *joue toujours contre l'emploi des salariés.* » Le quotidien communiste propose prudemment « *d'engager la réflexion* ».

Directions socialiste et communiste, emmenées respectivement par François Hollande et Robert Hue, doivent se retrouver, jeudi, pour « *poursuivre les discussions* ». Pour le PS, il s'agit surtout de préciser l'accord de la majorité plurielle prévu pour les élections régionales, où PCF et PS feront, *dans la majorité des départements*, liste commune. Place du Colonel-Fabien, on souhaite insister davantage sur l'importance, six mois après la signature de la déclaration commune PC-PS du 29 avril, de « *franchir une nouvelle étape dans la politique menée, pour répondre aux attentes des Français* ». Les délégations devraient annoncer l'installation de groupes de travail sur les questions « *qui posent encore problème* ». Un colloque sur l'Europe – et non sur l'euro, précise-t-on côté socialiste – sera organisé conjointement en février.

Ariane Chemin

■ **Le premier secrétaire du PS, François Hollande, a plaidé,** jeudi 11 décembre sur RTL, pour « *l'abrogation* » de la loi Thomas sur les fonds de pension, en indiquant que le PS n'est pas favorable « *à un système de fonds de pension* [...] *qui pourrait remettre en cause des systèmes de répartition* » et « *donne une place trop importante à l'épargne individuelle* ».

Robert Hue a commencé en Allemagne sa tournée européenne

BONN
de notre correspondant

Le rapport au communisme en France et en Allemagne n'est pas comparable. Robert Hue en a fait l'expérience lors de sa visite à Bonn mercredi 10 décembre. Le secrétaire national du PCF commence une tournée européenne et recevra, *dimanche 14 décembre à Paris*, l'ensemble des représentants des partis politiques et des syndicats de la gauche européenne – communistes, ex-communistes et progressistes – pour travailler à « *réorienter* » la construction européenne.

Accueilli à Bonn par le PDS, héritier du Parti communiste de l'ex-RDA, M. Hue a rencontré des représentants des autres partis politiques allemands, ce qui était une première : Freimut Duwe, député social-démocrate de Hambourg, Joschka Fischer, président du groupe parlementaire des Verts, et Karl-Heinz Hornhues, président chrétien-démocrate de la commission de affaires étrangères du Bundestag.

Les entretiens ont été cordiaux, mais les points de vue sont souvent inconciliables, notamment sur l'euro. Il existe à ce sujet une opposition radicale entre les thèses de M. Hue et celles du Vert Joschka Fischer, proeuropéen militant. Même problème avec le social-démocrate Freimut Duwe. Le dirigeant communiste français a eu un plus grand succès devant la petite quarantaine de députés et reponsables du PDS qui s'étaient réunis au Bundestag à l'occasion de sa venue.

En Allemagne, le rejet du communisme, notamment à l'Ouest, est viscéral. Outre-Rhin, le communisme ne s'incarne pas dans la Résistance et la mine joviale de M. Hue. Le débat porte plutôt sur le passé de Gregor Gysi, chef de file des députés PDS au Bundestag, soupçonné d'avoir travaillé pour la Stasi lorsqu'il était avocat. M. Kohl ne manque d'ailleurs pas une occasion de diaboliser le PDS. « *Chaque voix pour le PDS est une gifle contre Kohl et sa méthode d'unification de l'Allemagne* », rétorque M. Gysi. Il n'empêche, l'avenir reste sombre pour le PDS. Car, contrairement aux socialistes français, les sociaux-démocrates allemands préfèrent former une coalition avec le parti de M. Kohl plutôt que de devoir gouverner avec les communistes.

Arnaud Leparmentier

Air France va fermer Air Charter

LA COMPAGNIE AIR FRANCE, *selon nos informations, devait* annoncer, jeudi 11 décembre, à l'issue d'un comité d'entreprise de sa filiale Air Charter, la cessation de ses activités après la saison d'été 1998. Jeudi matin, Air France se refusait à tout commentaire. Pendant l'été 1997, Air Charter, présidée par Jean-Eudes Rabut, avait engagé, sans succès, des pourparlers avec AOM en vue d'un rapprochement. Air Charter exploite une dizaine d'appareils et a parfois recours aux avions de sa maison-mère. Cette société, qui n'a pas réduit ses coûts face à la concurrence, est chroniquement déficitaire avec des pertes de 20 à 40 millions de francs par an pour un chiffre d'affaires compris entre 800 millions et 1 milliard de francs.

DÉPÊCHES

■ **SONDAGE : la cote de confiance du premier ministre continue à progresser,** selon le dernier sondage réalisé par Louis-Harris, les 5 et 6 décembre auprès d'un échantillon national de 1 002 personnes et publié par *Valeurs actuelles* (daté 12 décembre). Lionel Jospin recueille 57 % d'opinions favorables, en progression de 4 points en un mois, contre 35 % de défavorables. Le président de la République, Jacques Chirac, perd un point, avec 48 % de bonnes opinions.

■ **ABATTEMENTS FISCAUX : le maintien provisoire des abattements fiscaux** pour frais professionnels, dont bénéficient actuellement 72 professions, devrait être confirmé lors de la seconde lecture par le Parlement, les 18 et 19 décembre, du projet de loi de finances pour 1998. L'Assemblée nationale devrait reprendre l'amendement du président de la commission des finances du Sénat, Christian Poncelet (RPR), repoussant d'un an la suppression progressive de ces abattements, mais pourrait réserver cette disposition aux contribuables dont les revenus seraient inférieurs à 300 000 francs par an.

■ **PRESSE : le prix Reporters sans frontières-Fondation de France 1997** a été décerné, mercredi 10 décembre, au journaliste cubain Raul Rivero, *directeur de l'agence indépendante* Cuba *Press*. Le journaliste n'est pas venu à Paris pour chercher son prix, craignant de ne pouvoir rentrer ensuite dans son pays. – *(AFP.) (Lire le point de vue de Christine Ockrent page 22.)*

■ **CRÉDIT LYONNAIS : le magazine « Envoyé spécial » de France 2** devait diffuser, jeudi 11 décembre, un reportage consacré à « L'argent du Crédit lyonnais » qui *fait état de deux départs de feu* « *sans communication entre eux* » dans l'incendie survenu au siège de la banque, boulevard des Italiens, à Paris, le 5 mai 1996. Les auteurs du reportage citent « *des sources proches de l'enquête* » et un prérapport de juin 1997, ce qui pourrait relancer l'hypothèse d'un acte criminel.

■ **VULCANIA : Valéry Giscard d'Estaing a annoncé,** dans la nuit du mercredi 10 au jeudi 11 décembre, la suspension du chantier de Vulcania, dans le Puy-de-Dôme, au lendemain de la décision de la cour administrative d'appel de Lyon prononçant le sursis à exécution du permis de construire du centre européen du volcanisme (*Le Monde* du 11 décembre). « *Le sabotage du projet Vulcania continue* », indique le président de la région, qui dénonce un « *lamentable feuilleton* », dans un communiqué adressé au quotidien *La Montagne*. « *Cette décision, prise sans qu'aucun enquêteur, ni aucun juge, soit venu s'informer sur place, illustre les incohérences de l'Etat.* » – *(Corresp.)*

■ **CORSE : Dominique Bianchi, secrétaire général adjoint du Mouvement pour l'autodétermination (MPA),** a annoncé sa démission de l'exécutif du mouvement nationaliste, mercredi 10 décembre, pour des raisons « *personnelles* ». Dominique Bianchi demeure « *pour l'instant* » membre du mouvement. Il reste président du groupe MPA à l'Assemblée territoriale.

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le jeudi 11 décembre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	16050,15	– 2,60	– 17,10
Honk Kong index	10420,22	– 5,46	– 22,53

16050,15
18420,08
17585,69
16751,30
15916,91
15082,52
12 sep. 27 oct. 11 déc.

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 11/12	Var. en % 10/12	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2871,73	– 2,06	– 24,01
Amsterdam CBS	894,47	– 1,74	+ 37,96
Bruxelles	15438	– 1,51	+ 46,04
Francfort Dax 30	—	—	—
Irlande ISEQ	4012,83	– 0,38	+ 47,23
Londres FT 100	5028,60	– 1,99	+ 22,10
Madrid Ibex 35	—	—	—
Milan MIB 30	22942	– 1,69	+ 46,16
Zurich SMI	5963,70	– 1,53	+ 51,28

Tirage du *Monde* date jeudi 11 décembre : 540 636 exemplaires 1-

